



2007



Bulletin

BULLETIN D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION
GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

[mai-août] 2007

Bulletin d'information et de documentation

GOVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

IMPRESSUM

PHOTOS

Nicolas Bouvy
Commission européenne
Conseil de l'Union européenne
Tim M. Hoesmann
Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration
Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur
Ministère des Finances
Photothèque de la Ville de Luxembourg
SIP
SIP/Charles Caratini
SIP/Luc Deflorenne
SIP/Christophe Olinger

LAYOUT

M&V Concept

TEXTES ET COORDINATION

Service information et presse du gouvernement luxembourgeois,
Département Édition

IMPRESSION

Imprimerie Graphic Press s.à.r.l., Howald

PUBLICATION

Service information et presse
33, bd Roosevelt
L-2450 Luxembourg
www.gouvernement.lu



Dossier spécial

Décès de Monsieur Gaston Thorn,
ministre d'État honoraire
26 août 2007 11

À la une

Visite officielle de Jean Asselborn au Maroc
2-3 mai 2007 38

Journée de l'Europe
5 mai 2007 40

Déclaration du gouvernement sur la situation
économique, sociale et financière du pays
en 2007
9 mai 2007 44

Visite officielle au Luxembourg du président
de la Fédération de Russie, Vladimir Poutine
24 mai 2007 56

Conseil européen à Bruxelles
21-23 juin 2007 62

Visites et entrevues au Luxembourg

Visite au Luxembourg de Roland Koch,
ministre-président du land de Hesse
23 mai 2007 71

Visite au Luxembourg de la commissaire
européenne Mariann Fischer Boel
31 mai 2007 71

Visite de travail de Jean-Pierre Jouyet,
secrétaire d'État chargé des Affaires
européennes de la République française
5 juin 2007 73

Jean-Marie Halsdorf reçoit son homologue
chypriote Neoklis Sylikiotis au Luxembourg
9-11 juin 2007 74

Entrevue de Jean-Claude Juncker
avec Angela Merkel
17 juin 2007 74

Nicolas Schmit reçoit le secrétaire d'État
aux Affaires européennes du Portugal,
Manuel Lobo Antunes
18 juin 2007 75

Entrevue de Jean-Claude Juncker avec
Viktor Ianoukovitch
18 juin 2007 76

Visite officielle de Dimitrij Rupel,
ministre des Affaires étrangères de Slovénie
19 juin 2007 76

Visite de travail de Vladimir Voronin,
président de la République de Moldavie
19 juin 2007 77

Entrevue de Nicolas Schmit avec Blandine Kriegel,
présidente du Haut Conseil à l'intégration
25 juin 2007 78

Visite officielle au Luxembourg de Bouasone
Bouphavanh, Premier ministre de la République
démocratique populaire lao
28 juin 2007 78

Visites et entrevues à l'étranger

Visite d'une délégation luxembourgeoise à Sibiu 12-13 mai 2007	85
Jean Asselborn rencontre Boris Tadic et Vuk Jeremic en marge d'une conférence sur les Balkans occidentaux à Belgrade 16 mai 2007	87
Jean-Claude Juncker rencontre Pedro Solbes et Miguel Ángel Moratinos à Madrid 19 mai 2007	87
Le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, en visite de travail au Monténégro 21-23 mai 2007	88
Nicolas Schmit en déplacement à Athènes 1 ^{er} juin 2007	89
Visite de travail de Jean Asselborn et Jean-Louis Schiltz en Afghanistan 1 ^{er} -2 juin 2007	89
Visite de travail de Jean Asselborn au Portugal 8 juin 2007	91
Le ministre de la Coopération, Jean-Louis Schiltz, au Mali et au Burkina Faso 8-9 juin 2007	92
Jeannot Krecké à Saint-Petersbourg et en Azerbaïdjan 9-13 juin 2007	92
Visite de Jean Asselborn en Pologne dans le cadre de l'inauguration de l'ambassade luxembourgeoise à Varsovie 11-12 juin 2007	93
Visite de travail de Jean Asselborn à New York et à Washington 14 juin 2007	94
Visite de travail du ministre Luc Frieden en Russie 25-27 juin 2007	95
Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, en mission économique au Vietnam 30 juin-6 juillet 2007	96

Jean-Louis Schiltz aux Nations unies à Genève: rencontres avec Ban Ki-moon et Kofi Annan 2-3 juillet 2007	98
Visite de Jean Asselborn en Moldavie: signature d'un accord de non double imposition 11-12 juillet 2007	99
Jean-Claude Juncker en visite de travail au Portugal 31 août 2007	100

Regard sur les activités gouvernementales

Premier ministre

Remise du Europäischer Friedenspreis 2007 au Premier ministre Jean-Claude Juncker 14 mai 2007	105
Jean-Claude Juncker prononce le panégyrique en l'honneur de Javier Solana à la remise du prix Charlemagne 2007 17 mai 2007	105

Affaires européennes

Fernand Boden et Octavie Modert au Conseil «Agriculture et pêche» de l'Union européenne à Bruxelles 7-8 mai 2007	106
Jeannot Krecké aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières» 7-8 mai 2007	108
Jean Asselborn à la 17 ^e réunion ministérielle entre l'UE et le Conseil de coopération du Golfe à Riyad 8 mai 2007	108
Jean Asselborn et Nicolas Schmit au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» à Bruxelles 14 mai 2007	110
Jean-Louis Schiltz aux réunions des ministres de la Défense et des ministres de la Coopération au développement à Bruxelles 14-15 mai 2007	111

Fernand Boden à la réunion informelle des ministres du Tourisme à Potsdam 15-16 mai 2007	112	Lucien Lux au Conseil «Transports, télécommunications et énergie» à Luxembourg 8 juin 2007	126
Marie-Josée Jacobs à la réunion informelle des ministres de l'Égalité des chances et de la Famille 15-16 mai 2007	112	Fernand Boden et Octavie Modert au Conseil «Agriculture et pêche» de l'UE 11-12 juin 2007	128
Jeannot Krecké au Conseil «Compétitivité» à Bruxelles 21 mai 2007	113	Luc Frieden présente les conclusions du Conseil «Justice et affaires intérieures» 12 juin 2007	130
Fernand Boden et Octavie Modert participent à la réunion informelle des ministres de l'Agriculture à Mayence 21-22 mai 2007	115	Jean Asselborn et Nicolas Schmit au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» à Luxembourg 18 juin 2007	131
François Biltgen assiste au Conseil «Compétitivité» à Bruxelles 22 mai 2007	116	Claude Wiseler à la 13 ^e réunion informelle des ministres responsables de la Fonction publique dans l'Union européenne 22 juin 2007	132
Jean-Louis Schiltz au Conseil «Audiovisuel» à Bruxelles 24 mai 2007	116	L'Europe de la recherche et de l'innovation progresse: accord politique sur le futur Institut européen de technologie 25 juin 2007	133
Jean-Marie Halsdorf à la réunion informelle du développement urbain et de la cohésion territoriale à Leipzig 24-25 mai 2007	117	Jean-Claude Juncker devant la commission des Affaires économiques et monétaires du Parlement européen à Bruxelles 27 juin 2007	134
Mady Delvaux-Stehres au Conseil «Éducation» à Bruxelles 25 mai 2007	119	Lucien Lux présente les résultats préliminaires des délibérations du Conseil «Environnement» de l'Union européenne 28 juin 2007	135
Jean Asselborn à la 8 ^e réunion des ministres des Affaires étrangères de l'ASEM à Hambourg 28-29 mai 2007	120	Nicolas Schmit à la Chambre des députés: rapports sur la politique européenne et la transposition des directives 2 juillet 2007	136
Jean-Claude Juncker aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières» à Luxembourg 4-5 juin 2007	121	Lucien Lux commente la présentation du livre vert de la Commission européenne sur l'adaptation au changement climatique 3 juillet 2007	137
Jean-Claude Juncker devant l'Assemblée plénière du Comité des régions de l'Union européenne 6 juin 2007	123	Jean-Claude Juncker à la réunion de l'Eurogroupe: «Nous avons retenu l'engagement du président français et de son gouvernement de tout faire pour arriver à l'objectif de moyen terme en 2010» 9-10 juillet 2007	138
Jeannot Krecké signe un <i>memorandum of understanding</i> concernant le marché de l'électricité de cinq pays 6 juin 2007	124		
Jean-Louis Schiltz au Conseil «Télécommunications» à Luxembourg 7 juin 2007	125		

Jean-Claude Juncker devant le Parlement européen:
«Les États membres de la zone euro doivent
redoubler leurs efforts pour atteindre à temps
leurs objectifs de moyen terme»
11 juillet 2007 140

Fernand Boden et Octavie Modert
au Conseil de l'UE des ministres
de l'Agriculture et de la Pêche à Bruxelles
16 juillet 2007 141

Bilan du fonds Kirchberg: un quartier
en plein mouvement
18 juillet 2007 143

Jeannot Krecké et François Biltgen
au Conseil «Compétitivité» informel à Lisbonne
19-21 juillet 2007 144

Jean Asselborn et Nicolas Schmit au Conseil
«Affaires générales et relations extérieures»:
lancement de la Conférence intergouvernementale
portant sur la réforme des traités
23 juillet 2007 145

Affaires étrangères et relations internationales

Jeannot Krecké et Nicolas Schmit participent
à la réunion du Conseil des ministres de l'OCDE
15-16 mai 2007 146

Agriculture et services vétérinaires

Présentation de la loi agraire:
«Encourager les investissements afin d'améliorer
la compétitivité du secteur agricole»
3 août 2007 148

Aménagement du territoire

Jean-Marie Halsdorf à la Journée des politiques
urbaines
7 mai 2007 150

Jean-Marie Halsdorf informe sur l'interaction
et les missions des trois acteurs étatiques
de l'aménagement du territoire
16 mai 2007 150

Jean-Marie Halsdorf à la journée d'information sur la
coopération transnationale en Europe du Nord-Ouest
et sur la coopération interrégionale en Europe
16 mai 2007 151

Tournée régionale de Jean-Marie Halsdorf
concernant la mise en œuvre de l'IVL
13 juin 2007 152

Présentation par l'OCDE de l'examen territorial
du Grand-Duché de Luxembourg
21 juin 2007 152

Coopération au développement et action humanitaire

La coopération au développement et l'économie
nationale: état des lieux et perspectives
7 mai 2007 153

Jean-Louis Schiltz accueille Jakob Kellenberger,
président du Comité international de la
Croix-Rouge
5 juin 2007 154

Jean-Louis Schiltz signe des protocoles d'accord
avec le Burkina Faso et le Vietnam
22 juin 2007 155

Jean-Louis Schiltz présente la stratégie
du gouvernement luxembourgeois
dans le domaine de l'action humanitaire
2 août 2007 157

Culture et langues

Octavie Modert fait le point sur l'état du projet
«Musée 3 Eechelen»
1^{er} août 2007 157

Rapport annuel 2006 du Fonspa: 24,9 millions
d'euros investis dans la production audiovisuelle
au Luxembourg
6 août 2007 158

Économie

Ouverture officielle de la Foire de printemps
5 mai 2007 159

Jeannot Krecké annonce l'établissement
d'un nouveau quartier général de Performance
Fibers au Luxembourg
9 juillet 2007

159

Éducation nationale

Enseignement préscolaire et primaire:
Mady Delvaux-Stehres présente trois projets
de loi qui remplaceront la loi scolaire de 1912
19 juillet 2007

160

Inauguration de l'école binationale Deutsch-
Luxemburgisches Schengen-Lyzeum à Perl
27 août 2007

161

Égalité des chances

La ministre de la Famille et de l'Intégration,
Marie-Josée Jacobs, présente les projets
de l'Année européenne de l'égalité
des chances pour tous
7 mai 2007

163

Les ministres Marie-Josée Jacobs et
Jean-Marie Halsdorf à la Conférence
internationale sur la politique d'égalité des
femmes et des hommes dans les communes
2 juillet 2007

164

Enseignement supérieur

François Biltgen présente les conclusions
de la conférence ministérielle de Londres
sur le processus de Bologne
23 mai 2007

165

Environnement

Forum «*Klimaschutz schafft Chancen*»:
une première évaluation du plan d'action national
3 mai 2007

166

Lucien Lux présente la situation actuelle et future du
réseau national des décharges pour déchets inertes
16 mai 2007

167

Lucien Lux présente le Plan national
concernant la protection de la nature
21 mai 2007

167

Nouvelles mesures de promotion des énergies
renouvelables et de l'utilisation rationnelle
de l'énergie
25 juillet 2007

168

Famille et intégration

Marie-Josée Jacobs présente la cartographie
de la prostitution au Luxembourg
14 juin 2007

168

Finances, trésor et budget

Jean-Claude Juncker au Luxembourg Financial
Forum
1^{er} juin 2007

170

Luc Frieden en mission économique
en Europe de l'Est
3-6 juin 2007

170

Fonction publique

Claude Wiseler fait le point sur la politique
énergétique pour les bâtiments de l'État
et l'assainissement du patrimoine existant
14 mai 2007

172

Présentation du «guichet unique» virtuel pour
entreprises aux responsables des différents
ministères et administrations
16 mai 2007

173

Le ministre de la Fonction publique ouvre
la première édition de la Journée de la qualité
dans le secteur public
11 juillet 2007

174

Formation professionnelle

Mady Delvaux-Stehres présente le rapport d'activité
2006 de l'Institut national pour le développement
de la formation professionnelle continue
16 mai 2007

174

Logement

Fernand Boden présente le premier rapport
d'activité de l'Observatoire de l'habitat
18 juin 2007

176

Migrations et asile

Avant-projet de loi sur la libre circulation des personnes et l'immigration: créer un cadre clair pour l'immigration légale et lutter contre l'immigration illégale
27 juin 2007 176

Protection civile

EULUX 2007: exercice européen de gestion de crise à Belval au Luxembourg
6-9 juin 2007 179

Recherche

Présentation du rapport annuel 2006 de Luxinnovation
3 mai 2007 182

François Biltgen assiste à la présentation du rapport d'activité 2006 du Fonds national de la recherche
20 juin 2007 183

Octavie Modert et François Biltgen présentent le projet de loi relatif aux aides à la formation-recherche
21 juin 2007 185

François Biltgen présente la mesure de soutien LuxLaunch: faciliter la participation luxembourgeoise aux programmes de l'ASE
28 juin 2007 186

Signature par Jeannot Krecké d'une convention avec Axoglia Therapeutics sur le financement d'un projet de R & D en matière de maladies neurodégénératives
18 juillet 2007 187

Santé

Présentation de la campagne d'information et de sensibilisation «Ne fermez pas les yeux sur le cancer de la prostate»
2 mai 2007 188

Mars Di Bartolomeo présente la campagne d'information et de sensibilisation «*Keen Alkohol ënner 16 Joer. Mir halen eis drun!*»
10 mai 2007 188

Mars Di Bartolomeo assiste à une conférence sur les dépenses publiques en matière de lutte contre les drogues illicites et les toxicomanies
11 mai 2007 189

Mars Di Bartolomeo à la réunion d'échange sur les systèmes de codification de procédures médicales: un système homogène de la documentation médicale est de mise
18 juillet 2007 190

Tourisme

Marie-Josée Jacobs lance une campagne de sensibilisation contre l'exploitation sexuelle des enfants dans le tourisme
8 mai 2007 190

Transports

Mady Delvaux-Stehres et Jean-Marie Halsdorf font le point de la situation après l'accident d'un autobus luxembourgeois près de Reims le 14 juin 2007
15 juin 2007 191

Travail et emploi

Mars Di Bartolomeo présente l'état des lieux concernant les conditions de travail dans les entreprises luxembourgeoises
11 juin 2007 192

François Biltgen à la 96^e Conférence internationale du travail de l'OIT à Genève
12-14 juin 2007 194

François Biltgen en visite chez Elth S.A. dans le cadre de sa politique de contacts directs avec les entreprises
11 juillet 2007 196

Le Conseil de gouvernement adopte l'avant-projet de loi portant introduction du statut unique pour les salariés du secteur privé
27 juillet 2007 197

Discours et déclarations

Discours d'ouverture de la Foire de printemps prononcé par Jeannot Krecké, ministre de l'Économie 5 mai 2007	203	Discours de Jean Asselborn devant une audience de la Gazeta Wyborcza à Varsovie: « <i>Current Challenges to the EU – the Road ahead!</i> » 12 juin 2007	239
Discours de Jean-Marie Halsdorf à l'occasion de la Journée des politiques urbaines à l'Université du Luxembourg 7 mai 2007	208	Discours de François Biltgen devant l'Assemblée plénière de la Conférence internationale du travail à Genève 12 juin 2007	245
Déclaration du gouvernement sur la situation économique, sociale et financière du pays en 2007 9 mai 2007	210	Discours de Jean Asselborn à la Chambre des députés lors du débat d'orientation en vue du Conseil européen sur le mandat d'une Conférence intergouvernementale relative au traité constitutionnel 13 juin 2007	246
Discours de Marie-Josée Jacobs à la réunion informelle des ministres de la Famille et de l'Égalité des chances à Bad Pyrmont 15 mai 2007	227	Discours de Jean-Louis Schiltz devant le Conseil économique et social de l'ONU à l'occasion de la session de fond 2007 à Genève 3 juillet 2007	252
Discours de Jean-Marie Halsdorf lors de la journée d'information sur la coopération transnationale en Europe du Nord-Ouest et sur la coopération interrégionale en Europe à Luxembourg 16 mai 2007	228	Discours de Fernand Boden à l'occasion du Conseil des ministres européens de l'Agriculture à Bruxelles 16 juillet 2007	254
Panegyrique de Jean-Claude Juncker à l'occasion de la remise du prix Charlemagne 2007 à Javier Solana à Aix-la-Chapelle 17 mai 2007	229	Discours de Jean Asselborn à l'université d'été de la Friedrich-Ebert-Stiftung, Potsdam: « <i>Die Europäische Union in der Welt</i> » 16 juillet 2007	256
Discours de Jean-Marie Halsdorf lors de la réunion informelle du développement urbain et de la cohésion territoriale à Leipzig: « <i>On the Way from Rotterdam to Leipzig: Introduction into the Territorial Agenda</i> » 24 mai 2007	232		
Allocution de S.A.R. le Grand-Duc lors du déjeuner offert au président de la Fédération de Russie, Vladimir Poutine, et à Madame Poutina 24 mai 2007	235		
Contribution écrite de Jean-Claude Juncker au sujet de l'euro dans le quotidien <i>d'Wort</i> : «Un succès trop peu reconnu» 1 ^{er} juin 2007	235		
«Ni vues ni connues»: contribution écrite de Jean-Louis Schiltz sur les enjeux de l'action humanitaire 5 juin 2007	237		
		Séance d'hommage à la mémoire de Gaston Thorn à la Chambre des députés	
		Allocution d'hommage prononcée par Lucien Weiler, président de la Chambre des députés 9 octobre 2007	261
		Discours de Charles Goerens, président du groupe parlementaire DP 9 octobre 2007	263
		Discours de circonstance prononcé par Jean-Claude Juncker, Premier ministre, ministre d'État 9 octobre 2007	264

In memoriam

*M. Gaston Thorn,
ministre d'État honoraire*



*«Un Luxembourgeois audacieux
et un grand Européen»*

26 août 2007

Décès de Monsieur Gaston Thorn, ministre d'État honoraire

Monsieur Gaston Thorn, ministre d'État honoraire et ancien président de la Commission européenne, est décédé dimanche 26 août 2007 à l'âge de 78 ans.



Après l'annonce du décès de Monsieur Gaston Thorn, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a rendu hommage à ce «Luxembourgeois audacieux et [...] grand Européen».

Lors d'une déclaration à la télévision, le chef du gouvernement luxembourgeois a adressé ses condoléances à la famille du défunt, et notamment à son épouse Liliane Thorn-Petit, qui l'a fidèlement accompagné pendant près de 50 ans dans son œuvre politique et intellectuelle.

Les Luxembourgeois garderont de Gaston Thorn tout d'abord le souvenir d'un Premier ministre (1974-1979) et d'un ministre des Affaires étrangères (1969-1979), a indiqué Jean-Claude Juncker. Par le contact direct avec ses homologues étrangers, Gaston Thorn a modifié la démarche de la diplomatie luxembourgeoise, qu'il a placée sur une «nouvelle orbite».

«Gaston Thorn a présidé son gouvernement avec intelligence, énergie et avec une grande clairvoyance politique»



Président de la Commission européenne à une époque difficile au milieu des années 1980, période surnommée «eurosclérose» en Europe, Gaston Thorn a représenté l'unique voix européenne au milieu du désordre et de l'imbroglio des intérêts nationaux.

Au Luxembourg, Gaston Thorn a présidé son gouvernement «avec intelligence, énergie et avec une grande clairvoyance politique». Avec un regard en arrière, l'on se rend compte aujourd'hui que pratiquement toutes les réformes engagées par le gouvernement Thorn ont été les bonnes, a souligné le Premier ministre Juncker, et d'ajouter que «Gaston Thorn a été la bonne personne au bon endroit au bon moment».





Monseigneur Fernand Franck et la famille grand-ducale lors de l'homélie prononcée en l'honneur de Gaston Thorn

Le Premier ministre Thorn n'a pas seulement engagé des réformes de politique sociale, mais il a aussi bouleversé le mode de fonctionnement du pays. Il a notamment fait avancer le modèle social tripartite, parce qu'il était persuadé que le domaine politique nécessitait un dialogue permanent entre tous les concernés, a affirmé Jean-Claude Juncker.

Pour le chef du gouvernement luxembourgeois, les mérites de Gaston Thorn pour le Luxembourg et pour l'Europe sont nombreux: «Gast, tu as été un Luxembourgeois audacieux et un grand Européen», a conclu Jean-Claude Juncker.

Des hommages appuyés

Dès l'annonce du décès de Gaston Thorn, de nombreuses personnalités luxembourgeoises et étrangères ont transmis leurs messages de condoléances à la famille du défunt. Les réactions présentées au fil des pages ne donnent qu'un aperçu de la multitude de messages parus dans la presse nationale.

À la mémoire de celui qui «fut un grand»

Le service funèbre officiel à la mémoire de Monsieur Gaston Thorn, ministre d'État honoraire et ancien président de la Commission européenne, a eu lieu le 30 août 2007 en la cathédrale Notre-Dame de Luxembourg.

En présence de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, de S.A.R. le Grand-Duc héritier et de S.A.R. le Grand-Duc Jean, le service religieux a été célébré par Monseigneur Fernand Franck, archevêque de Luxembourg, assisté par Monsieur André Heiderscheid, prévôt du chapitre, et Monsieur Joseph Morn, chanoine de la cathédrale.

L'éloge funèbre a été prononcée par le Premier ministre Jean-Claude Juncker. Il y a retracé les grandes étapes de la carrière politique de Gaston Thorn.

Dans sa fonction de ministre des Affaires étrangères de 1969 à 1974, Gaston Thorn, «qui fut un grand», «propulsa la diplomatie luxembourgeoise sur une orbite qu'elle n'a pas quittée depuis. Gaston Thorn put

Luxembourg on the map», a souligné le Premier ministre.

Premier ministre pendant une époque dont Jean-Claude Juncker évoqua les difficultés – crise sidérurgique, chômage, inflation élevée –, Gaston Thorn «a conduit l'action gouvernementale en conjuguant à merveille savoir technique et conviction politique».

Le Premier ministre a aussi rappelé que c'était sous le gouvernement Thorn que la Tripartite et le modèle luxembourgeois ont vu le jour. Et d'ajouter que la politique économique tout comme la politique sociale de Gaston Thorn étaient toujours marquées par le credo «social et libéral».

En tant que président de la Commission européenne pendant une période marquée par l'euroscclérose en Europe, «Gaston Thorn a dû et a su tenir tête», a fait remarquer Jean-Claude Juncker, avant de conclure: «Le président Thorn a dit non à l'affaissement continental, a chanté les vertus de l'Europe unie, a donné des jambes

*S.A.R. le Grand-Duc a rendu hommage au
«brillant homme d'État qui n'a cessé de s'engager
et d'œuvrer au rayonnement de notre pays
ainsi qu'à la construction de l'Union européenne».*



De nombreuses personnalités politiques luxembourgeoises et étrangères ont assisté au service funèbre en l'honneur de Gaston Thorn

à l'Europe sociale en érigeant en modèle européen l'information et la consultation des travailleurs tout comme l'égalité des chances

entre hommes et femmes, a renégocié la convention de Lomé».

Dans un communiqué, la **Commission européenne** a rappelé que
«Gaston Thorn était un grand Européen, conscient que la coopération européenne
était la seule voie [...]. Son travail comme président de la Commission a consolidé
les bases du projet européen et dégagé de nouvelles voies d'intégration».

In memoriam | *M. Gaston Thorn*

De nombreux invités étrangers

Un détachement du centre militaire comprenant une compagnie à deux pelotons et le drapeau de l'armée avec grande escorte, ainsi qu'une haie d'honneur de la police grand-ducale ont rendu les honneurs lors de l'arrivée à la cathédrale ainsi que lors de leur départ.

À côté de la famille du défunt, les autorités luxembourgeoises, dont les membres de la Chambre des députés, du gouvernement et du Conseil d'État, les anciens ministres, le maire et le collège échevinal de la Ville de Luxembourg, ainsi que les représentants de la magistrature, ont rendu un dernier hommage à Monsieur Thorn.

De nombreux invités étrangers, parmi lesquels des représentants des institutions européennes, des pays membres de l'UE, des organisations internationales, de la Grande Région et du corps diplomatique, de même que quelques anciens commissaires européens et ministres de l'époque Thorn, ont également assisté au service funèbre officiel.



Dans sa lettre de condoléances, *Angela Merkel*, chancelière allemande, s'est exprimée comme suit:

«Mit dem Namen Gaston Thorn bleibt auch sein Engagement für die Völkerverständigung verbunden, das der große Politiker vor allem als Präsident der Vollversammlung der Vereinten Nationen unter Beweis stellte.»



Des personnalités de la vie politique internationale quittant la cathédrale de Luxembourg après le service funèbre

Ainsi, la Commission européenne était représentée par le commissaire à l'Emploi, aux Affaires sociales et à l'Égalité des chances, Vladimir Spidla; l'Allemagne par le ministre d'État aux Affaires européennes, Günter Gloser; la Belgique par le président du Sénat, Armand de Decker; et les Pays-Bas par l'ancien ministre des Affaires étrangères et commissaire européen, Hans van den Broek.

Ont en outre assisté au service religieux l'ancien Vice-Premier ministre et ministre des

Affaires étrangères de Belgique, Charles-Ferdinand Nothomb, l'ancien ministre des Affaires étrangères d'Allemagne, Hans-Dietrich Genscher, l'ancien ministre de l'Économie d'Allemagne, Otto Graf Lambsdorff, ainsi que la secrétaire générale adjointe du Conseil de l'Europe, Maud de Boer-Buquicchio.

Le 9 octobre, la première séance de la session 2007-2008 de la Chambre des députés a été précédée par une séance d'hommage à la mémoire de Gaston Thorn. (Voir discours  page 261.)

*Guy Verhofstadt, Premier ministre belge, a évoqué
«le souvenir marquant d'un homme d'État exceptionnel, profondément
dévoué à son pays et à la cause de la construction européenne à l'avancement
de laquelle il a puissamment contribué. Sa disparition est vivement ressentie en Belgique».*

In memoriam | *M. Gaston Thorn*



Curriculum vitæ de M. Gaston Thorn

3 septembre 1928	Naissance à Luxembourg (L) Études en droit aux universités de Montpellier, Lausanne et Paris Inscription au barreau du Luxembourg
1961-1963	Échevin de la Ville de Luxembourg
1959-1969	Conseiller communal de la Ville de Luxembourg
1959-1969	Membre de la Chambre des députés
1959-1969	Membre du Parlement européen, de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale
1969-1974	Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, ministre de la Fonction publique, ministre de l'Éducation physique et des Sports
1974-1977	Président du gouvernement, ministre d'État, ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, ministre de l'Éducation physique et des Sports
1975	Président de la 30 ^e session de l'Assemblée générale des Nations unies
1977-1979	Président du gouvernement, ministre d'État, ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, ministre de l'Économie nationale et des Classes moyennes
1975-1976	Président de la Fédération des partis libéraux et démocrates de la Communauté européenne
1979-1980	Vice-président du gouvernement, ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération, ministre de l'Économie nationale et des Classes moyennes, ministre de la Justice
1981-1985	Président de la Commission européenne
1985-1999	Président du conseil d'administration de la Banque internationale à Luxembourg (BIL)
1987-1993	Président-directeur général de la CLT
1994-1996	Président du conseil d'administration de la CLT
1997-2004	Président du conseil d'administration de la CLT-UFA

Gaston Thorn était marié et père d'un fils.

François Fillon, Premier ministre français, a salué la «mémoire d'un grand acteur de la construction européenne».

Gaston Thorn a «mis sa carrière au service de son idéal humaniste européen» et «Son implication forte et sans réserve pour que soit adopté l'Acte unique européen restera dans la mémoire de tous».



Gaston Thorn et son épouse Liliane Thorn-Petit qui l'a fidèlement accompagné pendant près de 50 ans

La commissaire luxembourgeoise à la Société de l'information et aux Médias, **Viviane Reding**, a quant à elle rappelé:
«Que ce soit au sein du gouvernement luxembourgeois, à la présidence de l'Assemblée générale des Nations unies, ou à la tête de la Commission européenne, Gaston Thorn savait utiliser ses talents oratoires et sa notoriété internationale pour remettre l'Europe sur le devant de la scène. Elle en avait grand besoin. C'était une époque difficile, où l'euroscélérose et le scepticisme quant au destin commun des Européens étaient ambiants.»

In memoriam | M. Gaston Thorn

Déclaration de Jean-Claude Juncker suite au décès de Monsieur Gaston Thorn, ministre d'État honoraire

26 août 2007



D'Nouvelle vum Doud vum Gaston Thorn, déi trëfft äis net onvirbereet. Mir wossten, zanter Wochen schonn, datt en am Gespréich mam Doud wier, datt e schwéier krank wier. Elo ass dat Gespréich eriwwer.

An nawell, obschonns mir wossten, datt dat géif op äis zoukommen, trëfft déi Noriicht äis ganz déif. Si mécht äis traureg, si wäerft vill Leit hei am Land ëm.

Wéi ëmmer wann e Mënsch stierft, deem een no stoung, deem ee gutt kannst huet, deem een dacks gesinn huet, kënnt den Doud engem vir wéi eng Zäsur. An déi Zäsur, déi duerchkräizt emol fir d'éischt d'Liewenspläng, d'Dreem, d'Hoffnungen, d'Méiglechkeete vun deenen, déi deem, dee gestuerwen ass, besonnesch no stoungen.

An dofir geet och haut den Owend mäin éischte Gedanke bei seng Fra, bei d'Liliane Thorn, déi 50 Joer laang, a wahrscheinlech méi, him en treie Complice war, souwuel an der politescher Saach wéi och an der intellektueller Begleedung. Si war déi grouss Dame vu sengem Liewen, a si bleift fir äis eng grouss Dame.

*Jorge Sampaio, ancien président portugais, a rappelé
«sa vision d'une Europe ouverte et fondée sur la solidarité et la cohésion
autour d'un noyau dur de principes et valeurs porteurs d'avenir. [...] Aussi c'est l'ami
de l'Europe et du Portugal que je voudrais mettre en exergue,
à l'heure de lui rendre ce dernier hommage».*

Eis Gedanke ginn och bei säi Jong, bei den Alain, bei deem seng Fra an hir Kanner. Dem Gaston Thorn seng Fra, säi Fils, seng Famill, dat war dee Kreess, an deem hee sech opgeriicht huet, wann et hee méi no ënne gezunn huet. Dat war och de Kreess vun deenen, deenen hee selwer Vitesse, Elan an Ambitioune an hiert Liewe gedroen huet.

Fir eis Lëtzebuerger ass et fir d'éischt d'Erënnerung un ee Lëtzebuerger Staatsminister. De Gaston Thorn stoung un der Spëtzt vun der Lëtzebuerger Regierung vun 1974 bis 1979. An där Qualitéit, an och an der Zäit, wou en 1969 als Ausseminister ugefaang huet, eisem Land ze déngen, huet en d'Lëtzebuerger Diplomatie op eng nei Orbite bruet. En huet hir Methode geännert, en huet den direkte Gespréichskontakt mat senger Kollegen am Ausland gesicht, déi e geschat hun, déi e respektéiert hunn an déi ganz dacks op e gelauschtert hunn.

Als Präsident vun der Europäescher Kommissioun, Mëtt vun den 80er Joren – eng schwierig Zäit genannt, déi vun der „Eurosclerose“ an Europa – war heen oft am Durcherneen an am Imbrogljo vun den nationalen Intressen, déi eise Kontinent iwwerschwappt hunn, déi Zäit, déi eenzeg europäesch Stëmm, eng Stëmm vun der kontinentaler Gemeinsamkeet, déi an Europa ze héiere war.

Heiheim bleift en an der Erënnerung, wéi ech dat scho gesot hunn, als Staatsminister vun der sozial-liberaler Koalitioun. Hien huet déi



Gaston Thorn, ministre luxembourgeois des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération, Hans-Dietrich Genscher, ministre fédéral allemand des Affaires étrangères, et Jean François-Poncet, ministre français des Affaires étrangères, au Conseil européen du 12 au 13 juin 1980 à Venise

Au-delà de l'homme politique, Valéry Giscard d'Estaing, ancien président de la République française, a tout particulièrement apprécié l'homme. «Il était très agréable. Il était humainement très attachant et bienveillant, avec un caractère très ouvert, tout à fait compatible avec sa fonction.»

In memoriam | *M. Gaston Thorn*

Regierung gefouert mat Intelligenz, well seng Intelligenz war grouss, mat Energie, well där hat hie vill, mat engem gewëssene Wäitbléck och, ganz dacks mat Wäitbléck, déi Munches hannerfrot, an doduerch Munches och geännert huet. Déi Reformen, déi heen analyséiert huet, explizéiert huet, fir déi hee plädéiert huet – well e war ëmmer e bësschen Affekot bliwwen –, déi sinn op Widderstänn gestouss,

an an deem Meeschten, wat de Gaston Thorn gemaach huet – bal an allem – hat en eigentlech, mam Bléck vun haut, Recht gehat, datt en et gemaach huet.

Hee war am richtege Moment vun der rezenter Geschicht dee richtege Mann op där richteger Plaz.



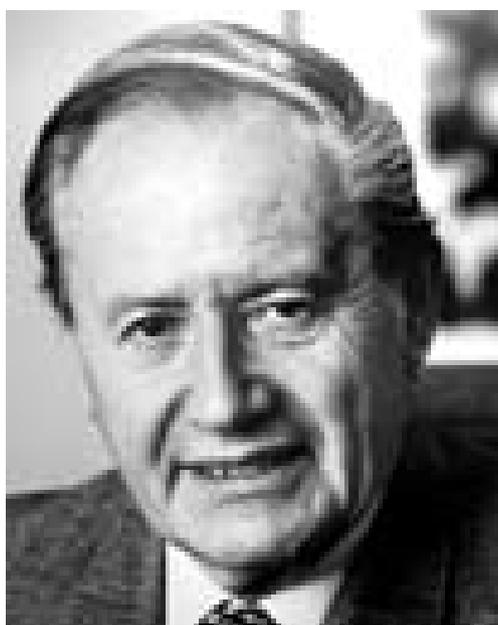
Gaston Thorn, Premier ministre du Luxembourg, et Valéry Giscard d'Estaing, président de la République française, lors du Conseil européen du 12 au 13 juillet 1976 à Bruxelles

De son côté, **Jean Asselborn**, ministre des Affaires étrangères luxembourgeois, a déclaré:
«Je retiens de lui qu'il a été le seul Premier ministre de l'après-guerre non issu des rangs du CSV.
C'était à mon sens un libéral convaincu avec un penchant prononcé pour l'équité sociale
et à qui nous devons d'importantes réformes sociétales et sociales, dont la Tripartite
qu'il a créée avec Benny Berg. Avec sa disparition, le Luxembourg perd un grand homme d'État,
qui avait su faire la synthèse entre le libéral et le social.»

En huet gesellschaftspolitesch Reformen ugepak, mä en huet och d'Land an der Aart a Weis, wéi et funktionéiert huet, geännert a verännert. En huet den Tripartite-Gedanken, deen an der Loft louch, virugedriwwen, en huet deem Been ginn, well en – fir déi Zäit richtig a fir haut och nach ëmmer wouer – d'Iwwerzeegung hat, net Politik alleng kënt decidéieren an Entscheedungen treffen, mä et misst ee mat deenen, déi se betreffen, ëmmer erëm iwwert dat, wat ze geschéien huet, sech am Gespréich befannen an d'Eenegung mat hinne sichen.

Esou huet e frësch Loft bruecht an eist Land. Esou huet en duerfir gesuergt, datt d'Saache virugaange sinn. D'Mëttelen, déi en agesat huet, wann en analyséiert, explizéiert, plädéiert, argumentéiert huet, waren déi vum kloere Wuert a gläichzäiteg déi vun enger feiner spatzer Ironie. Am Ëmgank, muss ech soen, mat sech selwer, am Ëmgank och mat deenen aneren. Eng spatzer Ironie, déi heiansdo Gefor gelaf ass, an den Ufanksberäich vun Zynismus iwwerzekippen. Dann huet e gebremst an huet de Wee séier zrëckfonnt zur feiner Analys, déi seng iwwerragend Intelligenz him erlaabt huet ëmmer erëm ze féieren.

En huet sech – dat seet een zwar ëmmer, wann ee stierft, deen am ëffentleche Liewe stoung, mä et ass hei esou exemplaresch wouer –, en huet sech ëm eist Land an en huet sech ëm Europa verdéngt gemaach.



Mir éieren hee mat engem Staatsakt de nächsten Donneschdeg um hallwer véier an der Cathedral. Ech hunn de Mëtteg d'Servicer vum Staat ugewisen, d'Fändelen op Hallefmast ze hänken dee nächste Mëttnoch, Donneschdeg a Freideg.

Au revoir, Gast. Du waars en dichtege Lëtzebuerger. Du waars e groussen Europäer. Egal wou s de elo bass, maach et gutt, well du hues et ëmmer gutt gemaach.

Salut, Gast.

*Willy Muller, directeur honoraire de la Commission européenne
et ami de Gaston Thorn, a honoré
«den Politiker, den blitzschnellen Denker, den Reformier
und politischen Erneuerer, den weitsichtigen Taktierer,
den brillanten Formulierer und Redner, den alle Klängen
meisternden Debattierer, scharf, humorvoll, ab und zu zynisch oder großzügig [...]»*

In memoriam | M. Gaston Thorn

Éloge funèbre de Jean-Claude Juncker à la mémoire de Gaston Thorn à l'occasion du service funèbre officiel

30 août 2007

Altesses Royales,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

„Nu looss et a mer stëll ginn“, huet de Chouer
am Ufank vun der Mass gesot.

Oui, la mort impose le silence. Il n'y a pas
d'expression plus forte que celle du silence.

Je vais devoir interrompre pour quelques
brefs instants ce silence qui s'est posé sur la
nation depuis l'annonce de la mort de Gaston
Thorn. Ma fonction m'y conduit, mon cœur
m'y pousse.

La mort, pour être définitive et sans appel,
à chaque fois qu'elle arrête brusquement le
parcours d'un homme, nous rend meilleurs.



*Pour **Guy Linster**, secrétaire d'État dans le gouvernement de Gaston Thorn de 1974 à 1979,
«Thorn était un intellectuel. Il croyait à la force de la parole. Et – tout éloquent qu'il ait été,
voire parfois volubile –, il savait écouter avec une rare intensité.»
«Mais ce que j'appréciais surtout chez lui, c'était son humour, même s'il pouvait parfois
être ironique, voire même cynique. On ne s'ennuyait jamais avec lui. D'ailleurs,
il répétait souvent qu'il n'aimait être ni ennuyeux ni ennuyé.»*

Enfin: un peu meilleurs. Elle nous rend meilleurs parce qu'elle assagit nos jugements et parce qu'elle aplanit les divergences et les différences qui alimentent, en les amplifiant, nos futiles controverses et querelles quotidiennes.

Lorsqu'un grand nous quitte – et Gaston Thorn fut un grand –, les petits regards qu'on a pu jeter sur lui de son vivant s'éloignent en s'évaporant et cèdent la place à un autre regard plus large, juste, vaste, plus incisif, un regard qui, enfin, rend justice à la somme de toute une vie.

Le regard que je poserai sur la *summa vitæ* de Gaston Thorn – je préfère le dire d'emblée – n'est pas un regard à vrai dire objectif. J'ai trop admiré l'homme qu'il a été et j'ai trop apprécié la majeure partie de l'œuvre qui a été la sienne. Par conséquent, ici et devant vous, je ne me transformerai pas en historien qui passe. Je ne porterai pas sur son œuvre le regard glacial de celui qui sait, et je ne ferai pas la spéléologie des lieux publics et privés de sa vie.

Sauf pour dire, Monseigneur, que je savais Gaston Thorn profondément attaché non seulement au pays, mais aussi à la couronne. Et nous voulions vous remercier, Monseigneur, ainsi que Madame la Grande-Duchesse et le Grand-Duc héritier, de vous être associés à cette cérémonie, présence en laquelle Gaston Thorn verrait un signe d'honneur. Je voudrais respectueusement saluer parmi nous le Grand-Duc Jean, dont Gaston Thorn fut l'un de ses quatre Premiers ministres. Il vous tenait, Monseigneur, tout comme nous, en haute estime, soyez remercié de votre présence parmi nous.

Je n'ai pas connu le jeune Gaston Thorn, l'homme pressé qu'il était à l'âge de trente ans, brûlant les étapes, gravissant à pas de géant tous les échelons d'une carrière déjà prometteuse. Il entra à la Chambre des députés en 1959, alors que j'avais quatre ans et demi. Je n'ai pas entendu ses premiers discours au Parlement, mais je les ai relus pour m'instruire. Sa verve, son art oratoire, sa façon de sculpter les mots, et donc la réalité, impressionnent toujours et même à distance.

Pour **Colette Flesch**, députée luxembourgeoise et membre du DP, Gaston Thorn était un homme
«mit brillanten analytischen Fähigkeiten, die es ihm ermöglichten,
direkt den springenden Punkt zu sehen. Er war anspruchsvoll sowohl sich selber als auch seinen
Mitarbeitern gegenüber, die er dadurch herausforderte, das Beste zu geben, was sie hatten».

In memoriam | **M. Gaston Thorn**



Photo de famille du gouvernement Gaston Thorn / Raymond Vouel / Bernard Berg en fonction du 15 juin 1974 au 16 juillet 1979

Jacques Santer, ancien Premier ministre et ancien président de la Commission:

«À trois reprises, j'ai eu l'occasion de succéder à Gaston Thorn:

au poste de Premier ministre, à la tête de la Commission et à la présidence de la CLT.

Dans ces trois fonctions, souvent dans des périodes difficiles,

Gaston Thorn a laissé son empreinte. À la tête d'un gouvernement de coalition,

il était toujours un partenaire loyal qui n'a pas hésité à aborder

des sujets de société qui ont contribué à la modernisation du pays.

L'histoire du Luxembourg ne peut s'écrire sans évoquer le nom de Gaston Thorn.»

Nous n'avons pas connu, les hommes et les femmes de ma génération, ce jeune ministre des Affaires étrangères, qui de 1969 à 1974 propulsa la diplomatie luxembourgeoise sur une orbite qu'elle n'a pas quittée depuis. Gaston Thorn put Luxembourg on the map et ceux qui l'ont suivi dans ses différentes fonctions en tirent jusqu'à ce jour le plus grand des bénéfices.

J'ai observé de plus près – mais toujours de loin – l'action du Premier ministre qu'il a été. De 1974 à 1979, il a conduit l'action gouvernementale en conjuguant à merveille savoir technique et conviction politique. La période était difficile – crise sidérurgique, intrusion du chômage dans nos quiétudes sociales, inflation de 14% –, mais Gaston Thorn a affronté avec courage et détermination les vicissitudes de l'époque. Il affichait la couleur, il fuyait l'ambiguïté, il détestait l'abstention qui était pour lui le degré zéro de l'expression politique.

J'ai mieux connu le président de la Commission qu'il devint en 1981. Membre du Parlement européen de 1959 à 1969, il était devenu un spécialiste de la chose européenne. Président de l'exécutif européen, il a dû et il a su tenir tête.

Rappelez-vous le contexte dans lequel Gaston Thorn a dû évoluer au début des années 1980: grave crise budgétaire avec dans sa mouvance d'interminables tiraillements interinstitutionnels, dangereuse fébrilité internationale due à l'affrontement stérile entre les blocs, avec ce long cortège de peur, d'angoisse et de menaces des deux côtés du rideau de fer, atmosphère de guerre froide, les politiques de détente en panne.

Alors que les gouvernements des Dix cherchaient trop souvent refuge dans les tranchées de leur souveraineté nationale, alors que l'euro pessimisme ambiant s'était mû en eurosclérose condamnant l'Europe à un pernicieux immobilisme, voilà le président Thorn qui dit non à l'affaissement continental, qui chante les vertus de l'Europe unie, qui donne des jambes à l'Europe sociale en érigant en modèle européen l'information et la consultation des travailleurs, tout comme l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. Voilà Thorn qui lance les négociations avec les États-Unis sur les accords commerciaux déjà, qui renégocie la convention de Lomé, pour en faire Lomé III, lui dont on avait dit pendant les années 1960 qu'il était

Lydie Polfer, ancienne ministre des Affaires étrangères luxembourgeoise et membre du DP, a affirmé:

«Nous perdons un ami et un grand homme politique.

En tant que Premier ministre, il a réussi à donner un coup de jeune à la politique luxembourgeoise en menant de nombreuses réformes. C'était un homme de dialogue et surtout de dialogue social, à qui nous devons notamment la Tripartite. Il savait enthousiasmer et communiquer son amour pour la chose publique.»

In memoriam | *M. Gaston Thorn*

Gaston l'Africain. Voilà Gaston Thorn qui complète l'arsenal de la Commission par une direction générale de la culture.

Non, ce grand Luxembourgeois n'a pas démerité de l'Europe. Tout au contraire: il fut, durant les années où déjà l'Europe se fatiguait, la seule voix européenne qui portait. Les Luxembourgeois peuvent être fiers de Thorn l'Européen.

Mais pour nous Luxembourgeois, Gaston Thorn était d'abord et avant tout notre Premier ministre. J'évoquerai le rôle qui a été le sien à la tête du gouvernement du pays et je dirai – parce que je le veux – quelques mots de l'homme qu'il a été, enfin tel que j'ai appris à le connaître.

De Gaston Thorn ass an der Mëtt vun de 70er Joren eise Staatsminister ginn. Hie wor dat mat Leif a Séil.

Seng Regierung hat eng Faarwmixtur mat där d'Lëtzebuerger bis dohinner nach ni ugestrach haten. An et gouf an deene Joren, wou hien eise Staatsminister war, vill ugestrach, vill emgebaut, och vill opgebaut.

D'Stolkris hat de Süden an de Rescht vum Land gewalteg gerëselt, esou staark gerëselt, datt deenen ale Gewunnechten d'Loft ausgaang ass an datt nei Methoden hu mussen erduecht ginn. Ënner dem liberale Gaston Thorn huet de Staat ugefaangen, sech ëmmer méi an d'Wirtschaft anzemëschen. D'Restrukturéierung vun der Stolindustrie huet säi ganzen Asaz verlaangt, en Asaz un deem en d'Sozialpartner voll deelhuele gelooss huet. En hat erkannt – dat war e Stéck Wäitsicht –, datt d'Politik alleng keng integral Äntwerte méi kënnt ofliwwere, mä datt déi, déi am Land an an de Betriber Verantwortung droen, duerch aktivt Matgestalte misste responsabiliséiert ginn. Esou sinn d'Tripartite an de Lëtzebuerger Modell entstan. Hien huet dës national Konsensfabrik mat erfionnt. An an där Fabrik – ëmmer erëm a bal vun deem, bal vun dësem, mä vu jidderengem bal iergendwann kontestéiert –, dës national Konsensfabrik stellt bis haut mol méi mol manner gelonge Solidaritéitsprodukter hier.

Sozial a liberal: dat war net nëmme säi wirtschaftspolitesche Credo. Dat Sozialt an dat Liberalt hunn och der Gesellschaftspolitik Rhythmus an Tempo ginn. Et ass vill Gewull

*John Castegnaro, député socialiste
et ancien président de l'OGB-L, a déclaré à la presse:
«C'était un ami et un partenaire. Premier ministre, il a su répondre
aux énormes attentes de la société en mettant en place
de nombreuses réformes et toute une série de mesures sociales,
dont la Tripartite. Il avait d'énormes capacités de compréhension
et de réaction face aux signaux qui lui étaient adressés.
C'était quelqu'un d'ouvert et d'intelligent.»*

aus alen Tiräng erausgeholl ginn, an et si munnech Regaler gestëpst ginn, bref, et ass gemaach ginn, wat ze geschéien hat. De Gaston Thorn huet am richtege Moment dat Richtegt zu Recht gemaach. Hien huet zu senger Zäit gepasst a seng Zäit huet zu him gepasst. A si zwee, seng Zäit an hien, si si ganz gutt mateneen eens ginn.

Et gouf him heiansdo schwéiert Onrecht gedoen. Et si beleidegend Sätz iwwer hien – an och iwwer seng Fra, eng Fra vu staarkem Engagement a vu grousser Dignitéit – geschriwwe ginn, déi ni hätten dierfe geschriwwe ginn. De Gaston Thorn a seng Famill goufen uerg blesséiert. Si haten dat net verdéngt.

Gott sei Dank ass et dem Gaston Thorn ëmmer erëm gelongen, d'Saachen, mä ni d'Mënschen, vun uewen erofzekucken. Seng spatz Ironie huet him dobäi gehollef, eng fein Ironie, déi hien, dee mat de Wieder schnëtzele konnt, ni esou wäit aus der Hand rutsche gelooss huet, datt se zum blanken Zynismus verkomm wier. Hie war, wat der vill net wëssen, e vielschichtige Mënsch, e komplizéierte Mënsch, e komplexe Mënsch, mat méi wéi enger Faarw, a mat méi wéi enger Fro am Liewen an un d'Liewen.

Hie war e Mënsch vun Iwwerzeegungen, e Mënsch vun Hoffnungen, e Mënsch, wéi gesot, mat Froen, mat Froen iwwert d'Liewen, mat Froen och iwwert d'Liewen, iwwert d'Zäit nom Liewen.

Elo soe mer him au revoir. Eng leschte Kéier klappe mer him op d'Schëller. Esou wéi een engem Frënd, engem Kolleg, engem Kompliz op d'Schëller klappt, dee seng Saach gutt gemaach huet.

Merci, Gast. Du waars ee vun eise Beschten. Äddi. Mir vergiessen dech net.

Marcel Mart, ministre de l'Économie dans le gouvernement de Gaston Thorn de 1974 à 1979, considère que «c'est quelqu'un de très grand qui vient de nous quitter». «En dehors du fait d'être un grand homme politique, il était avant tout quelqu'un de très intelligent et de particulièrement brillant dont l'une des principales qualités était l'attention qu'il savait porter aux autres. [...] Il a toujours su exceller et a été, avec Pierre Werner, l'un des premiers hommes politiques luxembourgeois à avoir une résonance internationale, suivi par après par Jacques Santer et notre Premier ministre, Jean-Claude Juncker. Cela démontre qu'il ne faut pas nécessairement provenir d'un grand pays pour acquérir une stature internationale.» Marcel Mart poursuit: «Politiquement, Gaston Thorn alliait l'intelligence, le savoir-faire et l'esprit de conciliation. [...] J'ai toujours admiré sa droiture. C'était quelqu'un de très attachant, doublé d'un orateur formidable.»

In memoriam | **M. Gaston Thorn**

Échos de la presse internationale



26.8.2007

Décès Gaston Thorn: Luxembourg et la Commission saluent «un grand Européen»



26.8.2007

The longtime politician and businessman, who led the government in the tiny Duchy of Luxembourg between 1974-1979, was known as a strong advocate of European integration.



27.8.2007

Gaston Thorn, une carrière de la politique au monde des médias



27.8.2007

Thorn l'Européen n'est plus



28.8.2007

Gaston Thorn, adversaire résolu de l'«euro-pessimisme»



28.8.2007

Grand Européen, Gaston Thorn a posé les bases de l'Acte unique

Gaston Thorn a jeté les bases de ce qui sera l'un des grands chantiers de l'Europe: l'Acte unique européen, qui a abouti sous Jacques Delors au lancement du marché unique. Il a aussi contribué à élargir l'Europe, puisque la Grèce a adhéré à la CEE en 1981, l'Espagne et le Portugal en 1986. L'Europe décidait ainsi d'intégrer les anciennes dictatures militaires du sud du continent. Il est, enfin, à l'origine, en 1984, du premier programme-cadre pour la recherche et le développement.



28.8.2007

Der Luxemburger war charmant und umgänglich, ein Meister in der Kunst des Kompromisses, der ein offenes Wort zur rechten Zeit nicht scheute.



28.8.2007

Shy Liberal European leader with a vision of integration that infuriated Thatcher

*Claude Meisch, président du DP, estime que
«C'est une grande perte pour le DP et pour le Luxembourg qui,
grâce à lui, s'est ouvert de nouveaux horizons.
Il savait expliquer et convaincre. C'est un exemple pour la nouvelle
génération libérale».*

REINSPAZZ DE

28.8.2007

Geprägt durch seine schlimmen Erfahrungen im Zweiten Weltkrieg waren Gaston Thorn Aussöhnung, Versöhnung und ein geeintes Europa ein besonderes Anliegen. Dieses Ziel hat er in seinen herausragenden politischen Ämtern, aber auch bei seiner unternehmerischen Tätigkeit im Medienbereich mit all seinen Kräften verfolgt. Er war ein großer Staatsmann, vor allem aber ein großer Europäer.

TELEBLATT

28.8.2007

Gaston Thorn war ein grosser Europäer

Le Monde

29.8.2007

Gaston Thorn allait [...] se faire une place dans l'histoire européenne. Parce que la Commission qu'il a dirigée a jeté les bases de l'entrée de la Grèce, de l'Espagne et du Portugal. Parce qu'elle aura poussé les États membres à se rallier au marché unique des biens, des services et du commerce alors qu'ils traversaient pour la plupart une période rude sur le plan économique. Mais surtout parce que la Commission Thorn aura résolu – difficilement – la question du «chèque» britannique, soulevée avec brutalité en 1979 par Margaret Thatcher, auteur du célèbre "Je veux qu'on me rende mon argent".

**THEM
INDEPENDENT**

30.8.2007

He conscientiously performed all his duties, preparing the way for Greek and eventually Spanish and Portuguese membership, and finally secured agreement on a common fisheries policy.

THE IRISH

3.9.2007

Dabei galt der charmante Jurist stets als Meister des Kompromisses – ein Ruf, den er 1975 als Präsident der UNO-Vollversammlung sowie in seinen drei Amtszeiten als turnusmäßiger Präsident des EG-Ministerrats bestätigte.

Pour **François Bausch**, député de Déi Gréng, a estimé:
«Avec Gaston Thorn disparaît un grand homme d'État luxembourgeois
qui a marqué une époque de l'histoire de notre pays par son approche
libérale de gauche. Un de ses plus grands mérites est d'être parvenu à maîtriser
la crise sidérurgique avec la Tripartite qu'il a inventée et qui fonctionne
toujours aujourd'hui.»

In memoriam | *M. Gaston Thorn*



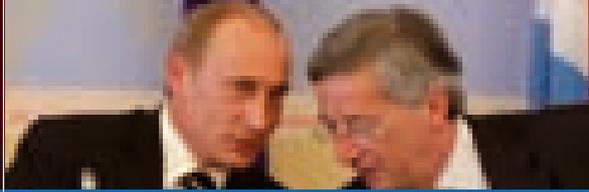
D'après **Gaston Gibéryen**, député de l'ADR, Gaston Thorn était
«un homme formidable, un grand orateur qui avait le sens de la formule,
surtout en français. À l'époque, j'étais un syndicaliste et – fait assez rare –
on pouvait s'identifier à lui. Ce qui n'était pas évident,
surtout à l'époque. Une personne de sa trempe,
il n'y en a que tous les vingt ou trente ans».

Photo de famille lors du Conseil européen du 28 au 29 juin 1982 à Bruxelles:

(1^{re} rangée, de g. à dr.) Gaston Thorn, président de la Commission des Communautés européennes;
Helmut Schmidt, chancelier fédéral allemand; François Mitterrand, président de la République française;
Wilfried Martens, Premier ministre belge et président en charge du Conseil; Margaret Thatcher, Premier ministre
britannique; Giovanni Spadolini, Premier ministre italien; Pierre Werner, Premier ministre du Luxembourg

(2^e rangée, de g. à dr.) Gerald Collins, ministre irlandais des Affaires étrangères; Colette Flesch, ministre luxembourgeois
des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération; Charles Haughey, Premier ministre irlandais;
Emilio Colombo, ministre italien des Affaires étrangères; Anker Jørgensen, Premier ministre danois; Andries Van Agt,
Premier ministre néerlandais; Francis Pym, secrétaire d'État britannique des Affaires étrangères et du Commonwealth;
Hans Van den Broek, secrétaire d'État néerlandais des Affaires étrangères

(3^e rangée, de g. à dr.) Claude Cheysson, ministre français des Relations extérieures; Yannis Charalambopoulos,
ministre grec des Affaires étrangères; François-Xavier Ortoli, vice-président de la Commission des Communautés
européennes en charge des Affaires économiques et financières, du Crédit et des Investissements; Hans-Dietrich
Genscher, ministre fédéral allemand des Affaires étrangères; Andréas Papandréou, Premier ministre grec;
Léo Tindemans, ministre belge des Relations extérieures.



À la une

2-3 mai 2007

Visite officielle de Jean Asselborn

au Maroc

Sur invitation de son homologue marocain, Mohamed Benaïssa, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a effectué une visite officielle au Maroc du 2 au 3 mai 2007.

Les discussions entre Jean Asselborn et le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération marocain ont essentiellement porté sur des sujets bilatéraux, les relations entre le Maroc et l'Union européenne ainsi que sur des sujets régionaux et internationaux.

Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a salué l'excellence des relations bilatérales entre le Maroc et le Grand-Duché. Il a toutefois exprimé le souhait de renforcer les échanges



Le ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, et le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération marocain, Mohamed Benaïssa



Maroc

À la une



Monsieur Jean Asselborn en conversation avec S.M. le roi Mohamed VI

commerciaux et la coopération entre les deux pays. Dans ce contexte a été évoquée une collaboration plus étroite dans le domaine de la formation bancaire.

Jean Asselborn a souligné la signature, en octobre 2006, d'une convention de Sécurité sociale entre le Luxembourg et le Maroc, ce dernier étant le premier pays en dehors de l'UE avec lequel un tel instrument international a pu être conclu.

Les deux ministres des Affaires étrangères ont en outre fait le point sur la situation politique et sécuritaire interne du Maroc. Dans ce contexte, Jean Asselborn a condamné les récents attentats qui ont frappé le Maroc et a assuré l'entière solidarité du Luxembourg dans le domaine de la lutte contre le terrorisme. Mohamed Benaïssa

a présenté à son homologue les derniers développements internes et notamment l'initiative nationale pour le développement humain, dont le but premier est de réduire la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale. Dans ce contexte, le ministre luxembourgeois a salué les réformes initiées par le Maroc en vue de consolider la démocratie, la bonne gouvernance et le respect des droits de l'Homme.

S'agissant des derniers événements dans le dossier du Sahara occidental et plus particulièrement de la récente proposition que le Maroc a présentée au secrétaire général des Nations unies, Jean Asselborn s'est félicité des efforts crédibles et sérieux déployés par le Maroc pour aboutir à un règlement politique mutuellement acceptable du différend du Sahara occidental. Le

ministre luxembourgeois a fait part de son espoir que des négociations directes, sans préconditions et de bonne foi, pourront être engagées rapidement entre les parties en vue de l'autodétermination du peuple du Sahara occidental.

Jean Asselborn a également été reçu par Driss Jettou, Premier ministre du Maroc. Les deux ministres ont abordé les récents développements dans la région du Maghreb, au Proche-Orient et sur la scène internationale.

Une rencontre avec la délégation du Conseil consultatif des droits de l'homme (CCDH), conduite par son secrétaire général, Mahjoub El Haïba, figurait aussi au programme de la visite à Rabat. Les discussions ont surtout porté sur le plan d'action national des droits de l'Homme ainsi que sur l'avancée des travaux du CCDH en matière de renforcement de l'indépendance de la justice marocaine.

Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a enfin été reçu en audience par S.M. le roi Mohamed VI. Lors de l'entrevue ont été abordés le renforcement des relations bilatérales entre le Luxembourg et le Maroc, l'important programme de réformes politiques, économiques et sociales initié au Maroc, la coopération intermaghrébine ainsi que le rôle du Maroc en tant que médiateur potentiel dans le cadre du processus de paix au Proche-Orient.



5 mai 2007



Journée de l'Europe

Le 2 mai 2007, Nicolas Schmit, ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, ainsi qu'Ernst Moutschen, chef de la Représentation de la Commission européenne au Luxembourg, Viviane Loschetter, échevine de la Ville de

Luxembourg, Marie-Thérèse Klopp du Bureau d'information du Parlement européen, Roland Pinnel, directeur du Luxembourg City Tourist Office, et Matthias Naske, directeur général de la Philharmonie, ont présenté le programme des manifestations organisées dans le cadre de la Fête de l'Europe, traditionnellement fêtée le 9 mai, mais célébrée le 5 mai en 2007.



Un des stands d'information dans le foyer de la Philharmonie

Journée de l'Europe

À la une



(de g. à dr.) Roland Pinnel, directeur du LCTO, la commissaire européenne Viviane Reding et le ministre Nicolas Schmit lors de l'inauguration du circuit «Luxembourg, une capitale européenne»



La Journée de l'Europe 2007 était placée sous le signe du 50^e anniversaire des traités de Rome.

Le circuit «Luxembourg, une capitale européenne» a été inauguré le 5 mai 2007 par la commissaire européenne Viviane Reding et le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, dans le contexte des festivités.

Ce circuit s'inscrit dans le cadre des promenades thématiques offertes par le Luxembourg City Tourist Office. La randonnée d'environ 7,5 km conduit du centre de la ville au Kirchberg, en passant notamment par la Maison de l'Europe, la maison natale de Robert Schuman, les institutions européennes et d'autres sites à connotation européenne.



Au cours de l'après-midi du 5 mai 2007, des spectacles de musique variés se sont déroulés aussi bien dans le grand auditorium de la Philharmonie que sur les deux scènes

installées à l'extérieur du bâtiment sur la place de l'Europe. Des groupes de danse et de chant se sont produits dans la salle de musique de chambre.



Le gâteau offert au public à l'occasion de la Journée de l'Europe 2007

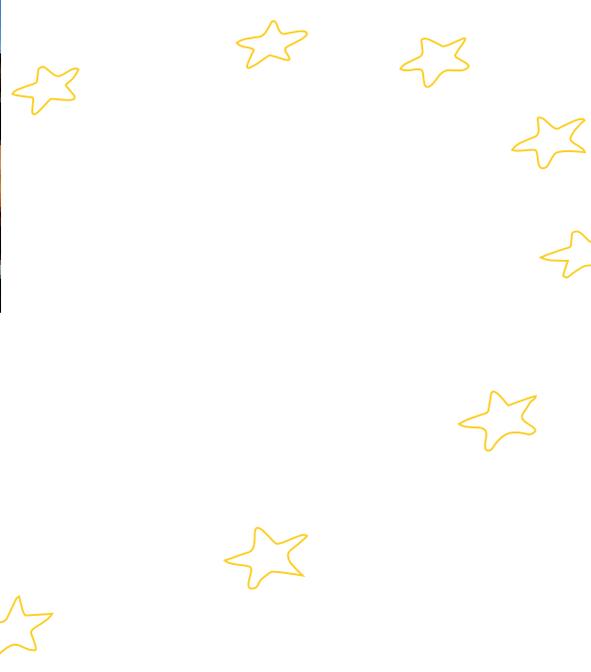


Les visiteurs ont en outre pu découvrir les traditions et spécificités de chaque État membre de l'UE par le biais de stands d'information installés au foyer de la Philharmonie. Les institutions européennes ont également informé sur tous les aspects de l'UE.

Ces manifestations étaient doublées d'une journée portes ouvertes de la Cour de justice des Communautés européennes et de la Banque européenne d'investissement.

Le Bureau d'information du Parlement européen a offert au public un gâteau arborant le logo du 50^e anniversaire des traités de Rome, «*Mateneneen zënter 1957*».

Le 9 mai 2007, le jour même de la Journée de l'Europe, les visiteurs de la Maison de l'Europe ont pu participer à un quiz européen et gagner de nombreux prix.



9 mai 2007

Déclaration du gouvernement sur la

situation économique, sociale et financière du pays en 2007

Le 9 mai 2007, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a présenté à la Chambre des députés la déclaration du gouvernement sur la situation économique, sociale et financière du pays en 2007, dont voici les idées principales. Le texte intégral de la déclaration se trouve à la page  210.



Déclaration du gouvernement

À la une



Le Premier ministre Jean-Claude Juncker lors de sa déclaration à la Chambre des députés

Introduction

- La vue d'ensemble sur l'état d'une nation ne se résume pas exclusivement à l'évaluation de la situation intérieure du pays, mais doit également prendre en compte les influences extérieures.
- Seule l'Union européenne donne au Luxembourg les moyens d'exercer de l'influence sur les événements étrangers. Aussi est-il important pour le Luxembourg d'influencer le devenir de l'Europe.

Luxembourg et Grande Région, capitale européenne de la culture 2007

Le 50^e anniversaire des traités de Rome se fête au Luxembourg et dans la Grande Région par l'organisation de l'année culturelle 2007. À en juger par les échos internationaux, le succès de l'année culturelle est certain. Depuis l'année 2000, le budget réservé à la culture est supérieur à 1%, un niveau très rare-

ment atteint en Europe. Il s'agit de préserver cette politique qui reflète l'idée que nous nous faisons de notre pays et qui permet à l'étranger de mieux percevoir le Luxembourg.

Traité constitutionnel

- Les 21 et 22 juin 2007, le Conseil européen se réunira à Bruxelles afin de négocier une feuille de route pour un nouveau traité constitutionnel. Le «oui» luxembourgeois du 10 juillet 2005 au traité constitutionnel oblige le gouvernement à agir en faveur d'une préservation de la substance du contenu du traité actuel.
- La politique énergétique, la lutte contre la criminalité, la politique étrangère et la politique de sécurité, la politique sociale ainsi que les mécanismes visant à améliorer l'efficacité institutionnelle figurent, pour le gouvernement, parmi les éléments de base d'un accord éventuel sur un nouveau traité.
- Le Luxembourg s'engage pour une Europe à orientation sociopolitique et pour un protocole social ambitieux.
- Le gouvernement souhaite mener à bien les négociations pour un nouveau traité avant la fin de l'année 2007 afin que le nouveau traité puisse entrer en vigueur avant les élections législatives de 2009.
- Le nouveau traité ne transférera probablement pas plus de droits souverains des États membres à l'Union européenne. Partant de ce pronostic, il n'y a pas de raison de procéder à un nouveau référendum.





Situation économique

1) L'évolution économique internationale et européenne

L'économie mondiale a connu une croissance de 5,2% en 2006 (4,8% en 2005). La croissance en 2007 devrait également s'établir autour de 4,8%. La croissance économique aux États-Unis d'Amérique est moins forte que celle de la zone euro, qui s'est établie à 2,7% en 2007, soit le double de 2005, taux le plus élevé depuis six ans. Pour 2007, la Commission européenne table sur une croissance de 2,6% pour la zone euro, l'inflation devrait rester autour de 2%. Le chômage dans la zone euro est au plus bas depuis quinze ans, huit millions d'emplois ont été créés pendant les cinq dernières années. Depuis l'introduction de l'euro au 1^{er} janvier 1999, sept fois plus d'emplois ont été créés que dans les huit ans avant son introduction. La forte croissance de l'économie de la zone euro se reflète dans le taux de change extérieur à l'euro. Le taux de change d'une monnaie devrait refléter les données économiques fondamentales: l'euro le fait, le yen ne le fait pas.

L'euro peut, si son taux de change continue d'augmenter, avoir des incidences sur les exportations, mais les exportations de la zone euro ne comptent que pour 18% de son PIB, 82% sont générés par le commerce à l'intérieur de la zone euro. L'euro fort amortit également l'impact des hausses des prix du pétrole. En dépit des hausses successives des taux d'intérêt par la Banque centrale européenne depuis décembre 2005, les taux

d'intérêt au Luxembourg sont plus bas aujourd'hui qu'ils n'auraient pu l'être sans l'Union économique et monétaire.

Comme la Banque centrale européenne fixe les taux d'intérêt pour toute la zone euro, et non pas individuellement pour chaque État membre, le Luxembourg n'est pas pénalisé pour son taux d'inflation élevé (2,7% en 2006). Nous sommes loin des 7, 8, 9, ou 10% d'inflation connus au «bon vieux temps» du franc belge.

Le pacte de stabilité et de croissance, réformé sous Présidence luxembourgeoise en mars 2005, a permis de réduire le déficit public global de la zone euro de 0,9% entre 2005 et 2006, pour s'établir aujourd'hui à 1,6%. La Commission européenne prévoit qu'il s'établira à 1% en 2007 et à 0,8% en 2008.

2) L'économie nationale

La croissance de l'économie luxembourgeoise était de 6,2% en 2006, 2,2 points de plus qu'en 2005. Alors que d'autres pays se réjouissent vertement de ces résultats nettement plus positifs que prévus, le gouvernement se fait accuser d'avoir mal estimé la croissance, de parler de crise, bref, de ne rien comprendre à son métier. Le gouvernement luxembourgeois, plus précisément son ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, doit se baser sur les données disponibles pour le calcul des prévisions économiques, données provenant de nos pays voisins et d'organismes européens ou internationaux. Toutes ces prévisions servant de base à nos calculs avaient prédit des taux de croissance plus modestes.

Cela montre que la croissance économique luxembourgeoise dépend d'une manière inouïe des performances économiques de l'étranger et encore plus des performances de la place financière. Dans les années 2001, 2002 et 2003, quand l'activité du secteur financier a connu un ralentissement, tous étaient d'accord pour dire que nos dépenses structurelles ne devaient pas s'orienter aux performances spectaculaires de notre secteur financier.

L'économie luxembourgeoise se développe de manière irrégulière, le secteur de l'industrie, hors sidérurgie, se développe nettement moins bien que les activités financières. Le gouvernement doit tenir compte de la variété du paysage industriel, commercial et artisanal s'il veut définir des règles générales s'appliquant uniformément aux différents secteurs. Les initiatives économiques ajustées par secteur occupent une importance de plus en plus grande. Le gouvernement entend lancer un nouveau programme d'action pour les classes moyennes.

Un nouveau plan quinquennal pour le tourisme – le huitième – sera lancé pour les années 2008 à 2012. Un nouveau plan de développement rural sera proposé pour les sept années à venir. À partir de 2008, les autorisations de commerce seront délivrées en une semaine. La réduction des charges administratives continuera à être mise en œuvre.

La Société nationale de crédit et d'investissement poursuivra son action en faveur des classes moyennes, en 2006, elle a accordé plus de crédits d'équipement à l'artisanat, au commerce, à l'hôtellerie et à la restauration qu'à n'importe quel

moment depuis sa création il y a 30 ans, et même 50% de plus qu'en 2005.

Le gouvernement confirme son attachement au statut unique pour les salariés du secteur privé. Des propositions concrètes ont été faites pour trouver des solutions au problème des heures supplémentaires ainsi que de l'absentéisme abusif. Le gouvernement confirme son engagement que l'introduction du statut unique ne doit pas entraîner des charges financières supplémentaires pour l'économie dans son ensemble. Les difficultés sectorielles seront résolues. Le gouvernement veut convaincre les partenaires sociaux de ses propositions et appelle toutes les parties concernées à faire preuve de bonne volonté pour finaliser le dispositif et réussir cette réforme structurelle importante pour le bien du pays et à l'avantage de tout un chacun.

D'autres décisions du Comité de coordination tripartite seront exécutées conformément aux engagements pris. Les accords du Comité de coordination tripartite prévoient que l'indexation des salaires sera suspendue en 2007 et qu'une tranche d'indexation échoira dans les années 2006, 2008 et 2009. Le gouvernement confirme aujourd'hui cet engagement, même si – contre toute attente – aucune tranche d'indexation ne devait échoir en 2007.

Le gouvernement confirme qu'il votera contre la proposition de directive de la Commission européenne pour la libéralisation des services postaux. Il estime que l'Entreprise des postes et télécommunications doit garder ce monopole. Des discussions sur cette directive sont en

cours avec la Commission européenne et des gouvernements d'autres États membres ainsi qu'avec le rapporteur du Parlement européen.

3) Les finances publiques

Les finances publiques se portent mieux qu'il y a deux ans, mais elles se portent moins bien que l'économie.

Afin de donner une vue d'ensemble sur la situation des finances publiques, il faut rappeler qu'elles se composent de trois éléments:

- le budget de l'administration centrale (budget des recettes et des dépenses + les dépenses des fonds d'investissement publics);
- les budgets des communes;
- les recettes et les dépenses de la Sécurité sociale.

Entre 1996 et 2003, les finances publiques totales (administration centrale, communes et Sécurité sociale) ont connu les excédents suivants: 1% en 1996, 3,5% en 1997, 3,2% en 1998, 3,3% en 1999, 5,9% en 2000, 6% en 2001, 2,1% en 2002 et 0,4% en 2003. En 2004, un déficit de 1,2% a été enregistré, en 2005, de 0,3%. En 2006, les comptes étaient de nouveau excédentaires, mais très légèrement, à savoir de 0,1%.

Entre 2000 et 2004, les finances publiques se sont détériorées de 7,1% par rapport au PIB, ce qui équivaut à 1,950 milliard d'euros. Le budget de l'administration centrale a connu des excédents entre 1997 et 2001 et a atteint 2,8% en 2000 et 2001. En 2002, le déficit était de 0,5%, en 2003 de 1,3% et en 2004 de 2,7%.

Le budget central de l'État a connu en 2006 un besoin de financement





de 505 millions d'euros et cela malgré une croissance économique de 6,2%. Les efforts de consolidation de nos finances publiques doivent donc continuer et être de nature structurelle pour garantir des effets à moyen et long terme. Ces efforts doivent prioritairement être réalisés au niveau des dépenses, et non pas en tablant sur des plus-values de recettes fiscales qui dépendent largement d'effets conjoncturels et ont un caractère fluctuant, voire unique, telles les plus-values réalisées dans le contexte de la fusion entre Arcelor et Mittal.

Un autre exemple de la fluctuation des recettes fiscales est la taxe d'abonnement. Si la place financière et la Bourse vont bien, les recettes de la taxe d'abonnement ont leur rôle à jouer. Si les activités ralentissent, les recettes ralentissent fortement. En 2003, période moins faste pour le secteur financier, les recettes de la taxe d'abonnement s'établissaient à 357 millions d'euros, 260 millions de moins que prévu. En 2006, des recettes supplémentaires de 157 millions d'euros ont été réalisées grâce à cette taxe.

La même chose vaut pour l'impôt sur le revenu des capitaux qui a généré des recettes supplémentaires de 208 millions d'euros en 2006, mais qui reste largement dépendant de la conjoncture. Les deux recettes supplémentaires combinées (taxe d'abonnement et impôt sur le revenu des capitaux) s'élèvent donc à 365 millions d'euros. Sans elles, le déficit de l'administration centrale ne s'élèverait pas à 1,6%, mais à 2,6%.

Ces exemples montrent que le gouvernement doit continuer à agir avec

prudence et sérieux. Les statistiques disponibles des quatre premiers mois de l'année 2007 indiquent que la croissance sera forte, entre 4,5 et 5%, et que les recettes fiscales seront plus importantes que prévues. Or ce dynamisme conjoncturel ne pourra se refléter dans les budgets 2007 et 2008 que si les décisions prises par la Tripartite et les lois votées par le Parlement sont appliquées sans changement, ceci surtout en vue des dépenses à venir.

Les charges financières que le budget devra supporter à l'avenir sont importantes:

- la participation financière de l'État aux prestations familiales ainsi qu'aux caisses de pension et de maladie coûtera 2,9 milliards d'euros par an jusqu'en 2009;
- l'éducation se soldera par des dépenses entre 1,1 et 1,2 milliard d'euros en moyenne dans les années à venir;
- les investissements hospitaliers nécessiteront 500 millions d'euros, les maisons de retraite et centres intégrés pour personnes âgées 150 millions d'euros;
- la contribution du pays à la protection du climat coûtera au moins 500 millions d'euros;
- le logement aura un besoin de financement de 300 millions d'euros;
- le Fonds du rail et les transports publics coûteront 450 millions d'euros;
- le nouveau plan de développement rural coûtera 367 millions d'euros;

- le Fonds de l'emploi aura un besoin de financement de 1,9 milliard d'euros jusqu'en 2009;
- l'Université du Luxembourg recevra 200 millions d'euros jusqu'en 2009, environ 560 millions d'euros seront investis dans la Cité des sciences;
- la recherche et l'innovation seront financées à hauteur de 500 millions d'euros;
- les structures de garde pour enfants devront être multipliées; jusqu'en 2009, 10 000 places supplémentaires devront être créées avec un coût de 390 millions d'euros.

4) Fiscalité des personnes physiques

Le revenu minimum exonéré du barème de l'impôt au Luxembourg est de 19 500 euros pour un couple (France: 4 412 euros, Belgique: 5 940 euros, Allemagne: 15 329 euros). Ce minimum a été relevé quatre fois depuis 1991 pour atteindre 131% de la valeur de 1990, ce qui est quatre fois plus que l'accroissement de l'inflation. Le taux marginal minimal qui s'applique à partir du revenu minimum exonéré est de 8% au Luxembourg (25% en Belgique, 15% en Allemagne). Le taux de TVA de 15% est également le moins élevé au Luxembourg. Le taux marginal maximal est de 38% au Luxembourg (50% en Belgique, 48% en France, 45% en Allemagne).

Les différentes réformes du barème et l'adaptation du barème à l'inflation ont fait en sorte que la charge fiscale des personnes physiques a baissé 3,4 fois plus rapidement que l'augmentation de l'inflation. À

long terme, il y a donc une avance d'adaptation du barème à l'inflation et non pas un retard. La décision de créer un crédit d'impôt pour certaines catégories de revenus est maintenue. Les discussions avec les partenaires sociaux commenceront sous peu. Ce crédit d'impôt sera financé par la somme réservée à l'adaptation du barème à l'inflation. Il y aura donc – peut-être répartie sur deux ans – une adaptation du barème. Cette adaptation devra être plus marquée en termes de pourcentage pour les petits et moyens salaires. Le régime fiscal des couples mariés sera étendu aux couples vivant en partenariat. Jusqu'à aujourd'hui, 569 partenariats ont été déclarés, dont 120 entre personnes du même sexe.

5) Fiscalité des entreprises

En 1989, la charge fiscale des entreprises était de 40,62%. Entre-temps, l'impôt sur les collectivités a été réduit à 22% et l'impôt sur le capital d'exploitation a été aboli. L'imposition moyenne des entreprises a ainsi pu être ramenée à 29,23%. L'imposition des entreprises doit rester compétitive par rapport à celle de nos voisins.

La question est de savoir si cette prémisses peut être mieux atteinte par la réduction de l'impôt sur les collectivités ou par des mesures fiscales soutenant les investissements en recherche et développement ainsi que les transferts de propriété intellectuelle. Le gouvernement discutera de ces éléments avec les organisations patronales avant l'été et soumettra des propositions au Parlement avant l'hiver.

La question du droit d'apport et la fiscalité seront incluses dans cette discussion.

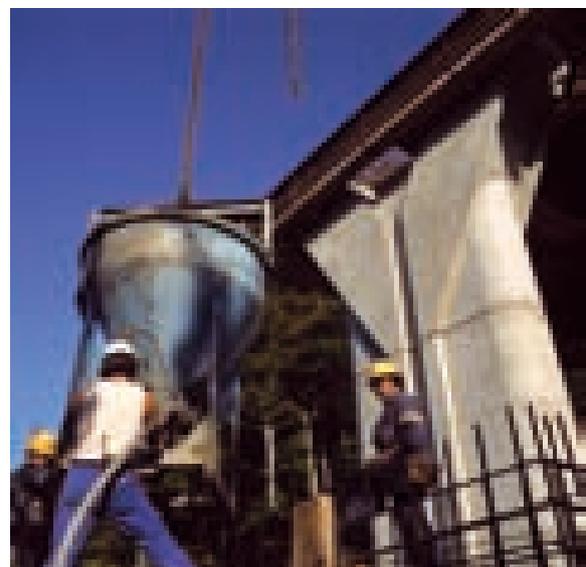
6) Administrations fiscales

Afin d'optimiser la collecte des impôts et taxes dus, le gouvernement soumettra un projet de loi sur une coopération renforcée entre l'Administration des contributions directes et l'Administration de l'enregistrement et des domaines. L'échange d'informations entre les deux administrations sera amélioré, les contrôles renforcés et les sanctions alourdies. Des fonctionnaires des deux administrations – qui auront la qualité d'officier de police judiciaire – seront détachés à la police judiciaire pour accélérer les enquêtes. Les liens entre fraude fiscale, blanchiment, contrebande et criminalité organisée sont fréquents.

Marché de l'emploi et chômage

21 000 emplois ont été créés au Luxembourg en 2005 et 2006. Toutefois, ces emplois ne bénéficient pas nécessairement aux personnes qui sont au chômage au Luxembourg. Certains postes sont certes déclarés au Luxembourg, mais sont établis *de facto* à l'étranger. D'autres emplois sont bien créés au Luxembourg, mais sont déjà occupés. Ils sont en effet le résultat de délocalisations d'entreprises étrangères au Luxembourg, qui s'y implantent avec leurs salariés.

Ce phénomène de délocalisation vers le Luxembourg montre que le pays profite de la globalisation



au sein de la zone économique européenne. En effet, il y a plus d'entreprises étrangères qui s'implantent au Luxembourg qu'il n'y a d'entreprises luxembourgeoises qui quittent le pays. Malgré la création d'emplois, le chômage augmente et se situe à un niveau trop élevé. Le chômage ne doit pas être considéré comme une fatalité.

Selon les chiffres du Statec, 56% des emplois créés demandent un niveau de qualification bac+. Or plus de la moitié des personnes inscrites à l'ADEM ne disposent que d'une formation scolaire de base. Parmi ceux qui sont mieux formés, beaucoup ne disposent pas de diplôme qualifiant.

Plus de 20% des personnes inscrites à l'ADEM sont handicapées ou souffrent d'une invalidité partielle. Rien qu'en 2006, 434 femmes et hommes souffrant d'une invalidité partielle et en procédure de reclassement externe se sont inscrits à l'ADEM. Ces personnes ont des



capacités physiques limitées, ont souvent plus de 40 ans et ne disposent que d'une formation scolaire de base. 60% d'entre elles risquent un chômage de longue durée. Ces chiffres indiquent que l'origine du chômage au Luxembourg n'est pas de nature économique.

Les instruments relatifs au marché de l'emploi doivent prendre en compte ces éléments et permettre une approche individuelle adaptée au profil du demandeur d'emploi. La convention d'activation à conclure entre l'ADEM et le demandeur d'emploi dans un certain délai (trois mois pour les jeunes et six mois pour les autres) entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2007. Ceci permettra d'augmenter l'employabilité des demandeurs d'emploi.

Le nombre de stages dans le secteur privé sera augmenté. Les stages bénéficieront aux personnes qui manquent d'expérience professionnelle à la fin de leur scolarisation. Par le biais du projet de loi 5144, les initiatives en faveur de l'emploi permettent d'augmenter la durée d'occupation des chômeurs.

Le gouvernement souhaite adopter rapidement la loi sur le maintien dans l'emploi, dont la philosophie de base est d'éviter le chômage et insérer, voire réinsérer, le demandeur d'emploi aussi vite que possible sur le marché du travail, notamment via le dialogue social.

Vu le nombre considérable de travailleurs avec une invalidité partielle en procédure de reclassement externe, le gouvernement veut réformer la loi y relative, qui a plus d'effets négatifs que positifs. En effet, le reclassement externe, solution de facilité

pour certaines entreprises, n'entraîne aucun coût pour les patrons. Ces derniers n'ont pas besoin de licencier et ne doivent pas payer des indemnités de départ. Les personnes concernées, de leur côté, se satisfont trop vite des indemnités de chômage. Pour le gouvernement, le reclassement interne doit devenir la règle et devenir plus attrayant que le reclassement externe.

Formation et enseignement

Le gouvernement veut une offensive en matière de qualification et de formation professionnelle: en effet, un diplôme qualifiant facilite considérablement la recherche d'un emploi et le but de l'école doit être celui de conférer un maximum de qualifications aux jeunes. Ceci est dans l'intérêt de l'économie nationale et de la cohésion sociale.

L'école au Luxembourg doit être adaptée aux besoins d'aujourd'hui et offrir des formations adaptées

à une population scolaire toujours plus hétérogène. Il faut en outre tenir compte du fait que pour 44% des enfants du préscolaire, la langue maternelle n'est pas le luxembourgeois. La question des langues explique partiellement le taux de redoublement élevé au Luxembourg. Le contenu et les structures de l'enseignement préscolaire et primaire sont en train d'être analysés, eu égard au fait que le taux de redoublement à l'école primaire est plus élevé au Luxembourg qu'en Allemagne, en Suisse ou en Wallonie.

Ainsi, le gouvernement estime que chaque enfant doit atteindre certains socles de compétences, du préscolaire jusqu'à la fin de l'enseignement primaire. Dans une première phase, ces socles de compétences seront testés volontairement par certains enseignants, puis évalués par l'Université du Luxembourg. Une fois validés, ces socles seront introduits dans toutes les écoles.

Le projet de loi sur la réforme de la loi scolaire de 1912 sera déposé





Environnement

Le changement climatique est une réalité incontestable. La lutte contre le changement climatique demeure un défi majeur, tant sur le plan économique que social et écologique. Le réchauffement climatique progresse (0,74 °C en 100 ans), les émissions de CO₂ ont augmenté de 28% depuis 1990.

Sans interventions strictes destinées à freiner ces progressions, il risque d'y avoir d'importantes migrations dues aux conditions climatiques. Les systèmes tant physique, biologique, social que sociétal risquent de s'écrouler, la paix dans le monde est menacée. Il faut donc agir maintenant et il incombe surtout aux gouvernements d'agir. Le gouvernement a initié l'année passée un certain nombre de mesures: adoption d'un plan national en vue de la réduction des émissions de CO₂; introduction d'une contribution spéciale Kyoto sur le carburant, introduction d'une taxe sur les véhicules automoteurs liée aux émissions de CO₂; mesures de promotion de la réhabilitation énergétique d'anciennes habitations, augmentation des subsides pour la thermie solaire et les maisons à énergie basse et passive, préparation de la nouvelle réglementation en matière d'isolation thermique, investissements dans les transports publics.

Le gouvernement luxembourgeois soutient les objectifs de l'Union européenne en matière d'environnement. Jusqu'en 2020, les émissions de CO₂ doivent diminuer de 20%. Le gouvernement luxembourgeois n'est pas en mesure d'atteindre de ses propres efforts 20% d'énergies

prochainement à la Chambre des députés. La nouvelle loi introduira des cycles d'enseignement qui apporteront davantage de flexibilité. Ces cycles permettront à certains enfants d'avancer plus vite et à d'autres d'approfondir les matières qui leur posent encore problème. Le partenariat entre les parents et les écoles sera institutionnalisé. L'analyse du contenu de l'enseignement postprimaire progresse aussi.

Le trilinguisme à l'école sera maintenu. Il constitue un atout formidable, bien que l'enseignement des langues doive être aménagé afin de rester un instrument d'intégration. La tâche des professeurs a été redéfinie. Elle prévoit davantage de disponibilité des professeurs pour les contacts avec les enfants et les parents.



renouvelables. Aussi contribuera-t-il à des initiatives belges et néerlandaises de parcs éoliens sur la mer. L'énergie ainsi produite sera comptabilisée de façon nationale.

Le gouvernement présentera dans les semaines à venir de nouveaux règlements pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables; ces règlements entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Les efforts se concentreront sur la promotion de la production efficiente et renouvelable de chaleur. Des mesures améliorées et simplifiées de promotion pour la réhabilitation d'anciennes habitations seront introduites.

Il y aura de nouveaux tarifs d'alimentation du réseau en courant

pour la production d'électricité à partir de sources d'énergies renouvelables. Afin de garantir la stabilité des investissements, une période fixe sur laquelle s'étendra l'aide sera déterminée. Il importe également de soutenir financièrement les personnes privées disponibles à acheter du courant électrique écologique.

L'État recourra également au courant électrique écologique pour l'alimentation de ses propres bâtiments. Le conseil en matière d'énergie sera développé. Le gouvernement continuera à plaider en faveur d'une utilisation accrue des transports publics. Il continuera également à travailler sur le dossier du tramway et celui des gares périphériques. De nouveaux tarifs en faveur des familles seront introduits au niveau des transports publics à partir du 1^{er} juillet 2007.

Le gouvernement soutiendra financièrement les personnes qui achètent des voitures à basses émissions de CO₂, soit par un système de subventions, soit par une mesure fiscale. Il procédera au remplacement progressif du parc automobile par des véhicules administratifs et gouvernementaux à basses émissions de CO₂.

La réforme de la taxe sur les véhicules sera complétée par la prise en considération des voitures de fonction. Le ministre des Finances luxembourgeois s'engagera auprès de ses collègues européens pour la réduction de la TVA sur les produits économisant de l'énergie.

Le gouvernement plaidera également en faveur d'une taxe sur les produits importés de pays qui ne se

conforment pas au respect international en matière climatique. Pour ce qui est du «tourisme lié à l'essence», le Luxembourg participera de façon constructive au débat sur l'augmentation des taux d'accises harmonisés en 1992 venant de commencer en Europe. Le gouvernement négociera de façon constructive, sans introduire des objections de principe, mais il plaidera en faveur d'une solution offrant des périodes transitoires.

Le gouvernement souhaite engager à la Chambre des députés un débat de consultation au sujet de la protection du climat. Ce débat ne doit pas être une discussion sur les grands principes – car sur le principe, tout le monde est d'accord –, mais doit se concentrer sur les détails.

Politique sociale

Il faut jeter un pont entre la société d'aujourd'hui et la société de demain.

1) Politique de la jeunesse

Il s'agit d'accorder une attention particulière à nos enfants dans notre société. Le Grand-Duché compte 101 000 enfants et jeunes, ce qui représente 22% de la population. 57 000 sont âgés de moins de 9 ans, 28 500 ont entre 10 et 14 ans et 16 000 sont âgés de 15 à 17 ans. 900 enfants et jeunes – 0,86% de la totalité – ont fait l'objet d'un placement dans une autre famille, dans des foyers ou d'autres institutions.

Il importe de créer des structures d'accompagnement socioéducatives mettant en œuvre des solutions



préventives avec tous les acteurs concernés pour éviter que les enfants et les jeunes se retrouvent devant les tribunaux. C'est précisément l'objet d'un projet de loi adopté par le Conseil de gouvernement sur proposition de la ministre de la Famille et de l'Intégration.

Afin de protéger les droits des enfants impliqués dans une procédure judiciaire, le gouvernement envisage la mise à disposition systématique d'un avocat pour ces enfants. Les honoraires d'avocats seront pris en charge par le gouvernement, qui peut toutefois demander le remboursement auprès des parents si leur situation matérielle le permet.

La place des jeunes en dessous de 18 ans n'est pas au centre pénitentiaire. C'est la raison pour laquelle la «structure de sécurité fermée» pour jeunes à Dreiborn est indispensable. Il faut trouver d'urgence une solution intermédiaire pour éviter que des jeunes se retrouvent au centre pénitentiaire. Un appel est lancé aux communes pour signaler au ministère compétent toute possibilité d'accueillir des jeunes dans des centres sécurisés. Le gouvernement en assumera les frais.

2) Justice

Les tribunaux seront pourvus d'un bureau de presse. Le ministre de la Justice développera, en dialogue avec tous les acteurs judiciaires, la promotion de l'idée d'un Conseil supérieur de la magistrature qui s'occupera des plaintes relatives au fonctionnement de la justice. La vie des détenus au centre pénitentiaire

doit être digne et respectueuse des droits de l'Homme. Pour cette raison, le gouvernement chargera le médiateur du contrôle du respect absolu des droits de l'Homme au centre pénitentiaire. La Commission consultative des droits de l'homme obtiendra un statut légal.

3) Solidarité et intégration sociale

Beaucoup de personnes, et de plus en plus de jeunes, sont sans domicile et vivent dans la rue. Il faut des structures pour pouvoir accueillir ces personnes en cas d'urgence. La ministre de la Famille et de l'Intégration est en train d'élaborer une stratégie pour faciliter le retour des personnes sans domicile à une vie normale.

4) Intégration des étrangers

Le gouvernement propose un projet de loi sur l'immigration qui a pour but:

- de promouvoir l'intégration afin de maintenir la cohésion sociale;
- de renforcer l'intégration sur la base de nos valeurs constitutionnelles;
- de permettre la participation active à la vie économique, sociale et culturelle du pays;
- de régler d'une manière nouvelle le regroupement familial.

Afin de faciliter l'intégration des étrangers, une loi introduira un

congé «luxembourgeois» autorisant un congé de 80 heures pour apprendre la langue luxembourgeoise.

5) Accès à l'information

Un projet de loi sur l'accès des citoyens aux documents administratifs sera déposé, afin de garantir le devoir d'information de l'État, des communes et des établissements publics.

6) Égalité des chances

Le gouvernement installera un Centre de l'égalité des chances auquel toute personne se sentant discriminée de par sa religion, son ethnie, son sexe ou autre pourra s'adresser. Le régime fiscal des couples mariés sera étendu aux couples vivant en partenariat. L'imposition individuelle demeure une possibilité qui devra être discutée avec la Chambre des députés.

7) Accompagnement de personnes en fin de vie

Le gouvernement attend le vote sur le projet de loi relatif à l'accompagnement de personnes en fin de vie et celui sur le congé d'accompagnement. La proposition de loi Huss-Err pourra être examinée de pair avec le projet du gouvernement.

8) Avortement

La loi sur l'avortement fera l'objet d'un bilan, et des propositions quant aux carences dans son application pratique seront faites.



9) Sécurité

Le gouvernement règlera la question des caméras de surveillance avec la Chambre des députés. Il faut assurer un équilibre entre la garantie de sécurité des citoyens et le respect de leur vie privée.

La Commission nationale pour la protection des données devra être le seul organe habilité à décider de l'opportunité de la mise en place des caméras de surveillance.

Conclusions

Beaucoup d'autres sujets importants auraient pu être abordés dans le cadre de ce discours, comme par exemple

- la question de l'IVL (Integratives Verkehrs- und Landesentwicklungskonzept), dont la philosophie de base reste de mise et dont la mise en pratique se fait par le dialogue avec les concernés, notamment les communes et la société civile;
- les quatre plans sectoriels principaux – le transport, les grandes zones géographiques, le logement, les zones d'activité économique. La procédure législative sera lancée en 2008 et la loi devra

entrer en vigueur le plus rapidement possible. Dans ce contexte, le ministre de l'Aménagement du territoire voyagera à travers le pays pour expliquer en détail les plans et les objectifs de l'IVL aux responsables communaux;

- la loi en matière de gestion de l'eau, qui sera abordée dans les mois à venir;
- la politique du logement qui a beaucoup été discutée en 2006. Le texte de loi est déposé, les discussions peuvent donc être entamées;
- la fonction publique: les négociations salariales sont en cours avec la Confédération générale de la fonction publique.



24 mai 2007



Visite officielle au Luxembourg
du président de la Fédération de Russie,

Vladimir Poutine

Sur invitation de LLAA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, le président de la Fédération de Russie, Vladimir Poutine, et son épouse Lyudmila Poutina ont effectué une visite officielle au Luxembourg le 24 mai 2007. Ils étaient accompagnés du vice-ministre des Affaires étrangères de la Fédération de Russie, Vladimir Titov, ainsi que d'une délégation économique.



De g. à dr.: le président de la Fédération de Russie, Vladimir Poutine, le ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, Fernand Boden, la ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Mady Delvaux-Stehres, le ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, François Biltgen, et le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké





Vladimir Poutine

À la une



Photo officielle de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse avec le président de la Fédération de Russie, Vladimir Poutine, et son épouse Lyudmila Poutina au palais grand-ducal

Le chef d'État russe et son épouse ont été accueillis officiellement par le couple grand-ducal sur le parvis du palais grand-ducal. Après les honneurs militaires et la présentation des délégations respectives, les deux couples ont rejoint le palais grand-ducal pour un entretien privé, suivi d'un déjeuner officiel en l'honneur de Vladimir Poutine et Lyudmila Poutina (voir page 235 pour l'allocation de S.A.R. le Grand-Duc).

En début d'après-midi, le président de la Fédération de Russie a déposé une couronne de fleurs au monument national de la Solidarité luxembourgeoise, en présence du Premier ministre Jean-Claude Juncker et du commandant du Centre militaire, le lieutenant-colonel Gaston Reinig.



De g. à dr.: le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, le président de la Fédération de Russie, Vladimir Poutine, et le Premier ministre Jean-Claude Juncker lors du déjeuner au château de Senningen



Le président russe Vladimir Poutine et le Premier ministre Jean-Claude Juncker lors de leur entretien privé au château de Senningen

Entretien avec le Premier ministre Jean-Claude Juncker

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a ensuite reçu le chef d'État russe pour un entretien bilatéral au château de Senningen.

À l'issue de cet entretien, qui a duré près de deux heures, Jean-Claude Juncker a dit devant la presse que les relations entre le Luxembourg et la Russie évoluaient à un bon niveau. «Depuis que Vladimir Poutine est à la présidence de la Fédération de Russie, les relations se sont enrichies sur de nombreux points», a déclaré le Premier ministre.

En particulier les relations économiques entre la Russie et le Luxembourg évoluent à un niveau impressionnant. En effet, le Luxembourg

Vladimir Poutine

À la une

Signature d'un accord de coopération entre l'Association des banques russes et l'ABBL

Dans le cadre de la visite officielle du président de la Fédération de Russie, Vladimir Poutine, un accord de coopération entre l'Association des banques russes et l'Association des banques et banquiers Luxembourg (ABBL) a été signé le 24 mai 2007 par les présidents des deux associations, en présence du ministre du Trésor et du Budget, Luc Frieden.



S.A.R. la Grande-Duchesse et Madame Lyudmila Poutine lors de leur visite de la ville de Luxembourg

est le deuxième investisseur étranger en Russie. «Le volume des échanges s'est multiplié depuis 2004», a dit le Premier ministre avant de rappeler les différents arrangements commerciaux signés en marge de la visite.

Vladimir Poutine et Jean-Claude Juncker ont poursuivi leur échange de vues lors d'un dîner de travail au château de Senningen, qui a clôturé la visite du président de la Fédération de Russie au Luxembourg.

En ce qui concerne les relations entre l'Union européenne et la Russie, Jean-Claude Juncker a déclaré que les relations étaient bonnes, mais «elles ne sont, d'après moi, pas au niveau auquel elles pourraient être». Selon le Premier ministre, il y a certaines divergences dans les relations, notamment au niveau des droits de l'Homme et d'autres sujets internationaux, mais il y a également beaucoup d'intersections. Jean-Claude Juncker a ainsi cité l'appui de l'UE en faveur de la Russie afin de devenir membre de l'Organisation mondiale du commerce ou encore de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques).

Quant aux relations entre la Russie et le Luxembourg, «elles sont bonnes et elles le resteront», a conclu le Premier ministre.



Le président russe Vladimir Poutine en conversation avec le ministre de la Justice, Luc Frieden

Signature d'un accord de partenariat entre Soteg et Gazprom

En marge de la visite de Vladimir Poutine au Luxembourg, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a assisté à la signature d'un accord de partenariat entre Soteg et Gazprom le 24 mai 2007.

Suite à la signature d'un *memorandum of understanding* à la mi-avril

2007, le *chief executive officer* de Gazprom, Alexei Miller, et le *chief executive officer* de Gazprom Marketing & Trading, Vitaly Vasiliev, ont signé avec le président de Soteg, Marco Hoffmann, et son *chief executive officer* Jean Lucius un accord de partenariat précisant la coopération entre les deux partenaires en vue de la construction d'une centrale turbine-gaz-vapeur (TGV) à Eisenhüttenstadt en Allemagne.

Cette centrale de production d'électricité à partir de gaz naturel, qui devrait pouvoir commencer sa pro-

duction en 2010, aura une capacité de 2 x 400 MW. La technologie TGV est à ce moment la technologie présentant la meilleure efficacité énergétique pour la production d'électricité à partir d'énergies fossiles. Les deux partenaires considèrent ce projet comme un premier pas important vers une coopération rapprochée à l'avenir.

Pour le ministre Jeannot Krecké, qui s'est beaucoup investi en vue de l'aboutissement de cet accord, «cette centrale, dont une partie de la production est destinée au mar-



Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, assiste à la signature d'un accord de partenariat entre Soteg et Gazprom



Vladimir Poutine

À la une

ché luxembourgeois, permettra de renforcer la sécurité d'approvisionnement de manière importante». En effet, depuis le *black-out* de septembre 2004, Jeannot Krecké avait défini la sécurité d'approvisionnement comme une des priorités de sa politique énergétique. La centrale TGV d'Eisenhüttenstadt permettra à Soteg, qui détiendra 50% de la nouvelle société, d'alimenter en premier lieu ses clients industriels et les sociétés de distribution d'électricité au Luxembourg.

En commercialisant une partie de la production directement sur base de contrats à long terme avec des clients industriels, la nouvelle société participera également au développement du marché européen libéralisé.



Le Premier ministre luxembourgeois et le président russe lors de la conférence de presse conjointe

21-23 juin 2007

Conseil européen à Bruxelles

Le Conseil européen s'est déroulé du 21 au 23 juin 2007 sous Présidence allemande à Bruxelles. Le gouvernement luxembourgeois y était représenté par le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn. Le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, a également participé aux travaux.



Conseil européen

À la une



De g. à dr.: le Premier ministre, Jean-Claude Juncker, la chancelière fédérale d'Allemagne, présidente du Conseil de l'UE, Angela Merkel, le ministre des Affaires étrangères allemand, Frank-Walter Steinmeier, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, lors de l'accueil au Conseil européen à Bruxelles



Le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, lors de la conférence de presse après le Conseil européen à Bruxelles

Le principal sujet à l'ordre du jour était le processus de réforme des traités européens. Après des mois de consultations intenses entre les 27 États membres de l'Union européenne, un accord a pu être trouvé vers 5 heures au matin du 23 juin 2007. Un mandat a été défini pour les travaux de la Conférence intergouvernementale à tenir sous Présidence portugaise au deuxième semestre 2007, qui devrait déboucher sur un nouveau traité européen à ratifier par les États membres avant les élections européennes en 2009.

Jean-Claude Juncker a qualifié ce mandat d'un projet de «traité simplifié compliqué». Si la substance du *Traité établissant une Constitution pour l'Europe* a pu être conservée dans le nouveau projet de traité

réformé, le Premier ministre Jean-Claude Juncker estime néanmoins que «l'Europe a perdu quelques tremplins pour sauter plus haut». Tous les éléments que le Luxembourg considérait essentiels ont été intégrés dans le nouveau projet de traité. Sans être comblé, Jean-Claude Juncker s'est dit être «satisfait» de l'accord qui a été trouvé, allant plus loin que les provisions prévues par le traité de Nice, mais pas aussi accessible que le traité constitutionnel.

Les négociations sur le système de vote à majorité qualifiée se sont montrées des plus difficiles. Un accord a finalement pu être trouvé sur base d'une proposition du Premier ministre, selon lequel le système de vote du traité de Nice,

en vigueur à ce moment, serait appliqué jusqu'en 2014. De 2014 jusqu'au Conseil européen de printemps en 2017, le système de vote à double majorité, tel que prévu par l'ancien traité constitutionnel, sera appliqué, sauf si un État membre demande que la décision soit prise selon les modalités de vote du traité de Nice. À partir du printemps 2017, toutes les décisions à prendre par majorité qualifiée au Conseil de l'Union européenne le seront avec le système de la double majorité qui stipule qu'une décision est prise si 55% des États membres représentant au moins 65% de la population de l'Union européenne se prononcent en sa faveur.

La Charte des droits fondamentaux se voit conférer une valeur



juridiquement contraignante, ce dont Jean-Claude Juncker et le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, se sont particulièrement félicités. Jean-Claude Juncker et Jean Asselborn ont toutefois regretté que les mêmes droits fondamentaux ne seraient pas valables pour tous les citoyens européens.

Le nouveau projet contient également un accord sur les points suivants, salué par Jean-Claude Juncker: une personnalité juridique unique pour l'Union européenne, le concept de services d'intérêt général qu'il faut garantir, le poste d'un président permanent du Conseil européen, le poste de fait d'un ministre des Affaires étrangères de l'Union européenne, qui continuera cependant à être appelé haut représentant de l'UE pour la politique étrangère et de sécurité, l'enracinement de l'euro et du droit de la concurrence dans le traité comme moyens permettant à l'Union européenne d'atteindre ses objectifs.

Jean-Claude Juncker et Jean Asselborn ont tous les deux souligné le bon travail de la Présidence allemande ayant permis d'arriver à cet accord.

Lors de leur première rencontre dans la soirée du 21 juin 2007, les 27 chefs d'État ou de gouvernement ont décidé l'adhésion de Malte et de Chypre à la zone euro pour le 1^{er} janvier 2008. Cette décision devrait être confirmée par les ministres des Affaires économiques et financières lors du Conseil «Ecofin» le 10 juillet 2007.

( Voir page 246 pour le discours du ministre Jean Asselborn à la Chambre des députés en vue du Conseil européen.)

26 juin Conseil européen: «Un traité simplifié très compliqué, mais la substance a pu être sauvegardée»

Le 26 juin 2007, le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, ont présenté devant la presse luxembourgeoise les résultats du Conseil européen qui s'est tenu du 21 au 23 juin 2007 à Bruxelles.

«Nous sommes satisfaits, mais pas enthousiastes du résultat obtenu parce que la substance du traité constitutionnel a pu être sauvegardée», a dit d'emblée le chef du gouvernement, non sans préciser qu'il a également des regrets, notamment en ce qui concerne la disparition du traité constitutionnel qui «était meilleur que celui que nous aurons, bien que ce dernier soit meilleur que le traité de Nice».

Parmi les regrets exprimés, le Premier ministre a cité la disparition des symboles ou encore la non-application de la Charte des droits fondamentaux au Royaume-Uni, bien que pour les autres 26 États membres, elle reste juridiquement contraignante. «Il reviendra au gouvernement britannique d'expliquer aux citoyens britanniques les

raisons pour lesquelles ils auront moins de droits que les citoyens des autres États membres», a dit Jean-Claude Juncker.

Le Premier ministre a toutefois exprimé sa satisfaction quant à la sauvegarde d'éléments substantiels du traité constitutionnel dans le futur traité. «Nous avons un double mandat pour nous engager pour la sauvegarde de la substance: le «oui» au référendum du 10 juillet 2005 et une motion de la Chambre des députés.»

Pour le gouvernement luxembourgeois, les éléments positifs du compromis de Bruxelles sont les suivants:

- Le fait que l'objectif d'une «Union toujours plus étroite» fasse sa réapparition dans le préambule du nouveau traité souligne l'ambition pour plus d'intégration politique.
- L'euro, cité dans le traité constitutionnel comme symbole, devient un objectif commun pour l'Union européenne.
- La «concurrence libre et non faussée» n'est plus un objectif, mais uniquement un instrument.
- Toutes les dispositions du traité constitutionnel en matière de vote à majorité qualifiée seront reprises par le nouveau traité.
- La disparition des piliers, avec la reconnaissance que la politique étrangère et de sécurité commune reste un domaine politique à part et, surtout, que les décisions à prendre au niveau de l'ancien troisième pilier, «Justice

et affaires intérieures», le seront à l'avenir par la méthode communautaire, qui veut la Commission européenne propose et le Conseil des ministres et le Parlement co-décident. La Cour de justice européenne sera en outre compétente pour le contrôle de l'arsenal législatif dans ce domaine.

- La personnalité juridique permettra à l'Union européenne une efficacité accrue sur le plan international, notamment en ce qui concerne son adhésion à des conventions et accords internationaux.
- Les droits du Parlement européen restent renforcés, tels qu'ils l'ont été par le traité constitutionnel.
- Le nombre des membres du Parlement européen reste inchangé.
- La présidence tournante du Conseil des ministres sera maintenue, sauf pour le président permanent du Conseil européen et le haut représentant de l'Union pour la politique étrangère et de sécurité, qui présidera le Conseil «Relations extérieures».
- Le haut représentant de l'Union pour la politique étrangère et de sécurité sera vice-président de la Commission européenne et aura ainsi le droit de proposition au Conseil «Relations extérieures»; il disposera en outre de son propre service diplomatique.

- Les droits des parlements nationaux seront renforcés, sans qu'un groupe de parlements n'ait le droit de brandir un «carton rouge» mettant fin à la procédure législative.

- Le chiffre minimal pour pouvoir déclencher une coopération renforcée a définitivement été établi à neuf pays membres.

- La clause sociale horizontale exigeant que chaque proposition de directive soit d'abord contrôlée quant à sa conformité à la cohésion sociale sera maintenue.

- La coopération structurée en matière de défense a été sauvegardée.

«En résumé», a dit le Premier ministre, «la substance reste, toutes les parties importantes pour nous seront dans le nouveau traité, à l'exception de la Charte des droits fondamentaux qui, heureusement, a été déclarée juridiquement contraignante, mais ne s'appliquera pas au Royaume-Uni. Dans le domaine "Justice et affaires intérieures", nous sortirons des contraintes de l'unanimité, bien que le Royaume-Uni garde la possibilité de ne pas participer à la coopération pénale et la coopération policière. La primauté du droit européen ne sera pas inscrite dans le traité, mais une référence y sera faite qui confirme la jurisprudence de la Cour de justice européenne qui, depuis 1964, a

régulièrement confirmé la primauté du droit communautaire. La clause sociale reste, la protection du climat sera un nouveau domaine du futur traité, tout comme la solidarité en matière d'approvisionnement énergétique. La coopération renforcée sera facilitée, la coopération structurée en matière de défense reste. Institutionnellement, le Luxembourg ne perd rien, il ne perd rien avec le compromis que j'ai proposé pour la Pologne, l'Union européenne par contre perd un peu plus, quoique les propositions maximales des Polonais n'aient pas été retenues.»

Finalement, le Premier ministre a noté que «l'Europe des deux vitesses est en train de se concrétiser. Non pas parce que ceux qui voudraient aller plus loin en soient empêchés, mais parce que ceux qui sont plus hésitants refusent d'avancer».

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a pour sa part estimé que la sauvegarde de la substance a été plus importante que la sauvegarde de la forme du traité constitutionnel. «Si on avait eu un échec à Bruxelles, il aurait été impossible d'avoir un nouveau traité pour 2009», a dit Jean Asselborn, qui a appelé de ses vœux que les États membres puissent se concerter pour procéder à la ratification dans un laps de temps précis au cours de l'année 2008.



Sondage Eurobaromètre au Luxembourg: 66% se déclarent favorables à une Constitution pour l'UE

L'enquête Eurobaromètre du printemps 2007, dont la Commission européenne a présenté les résultats concernant le Luxembourg le 12 juillet 2007 dans les locaux de la Représentation de la Commission européenne au Luxembourg, fait le point sur la vie des citoyens et la perception que ceux-ci en ont. Sont également analysés l'image de l'Union européenne, la confiance dans les institutions politiques européennes et nationales ainsi que le futur de l'Union européenne.

Au Luxembourg, un échantillon de 511 personnes a été interrogé, dont trois quarts de citoyens de nationalité luxembourgeoise et un quart de ressortissants des autres États membres. Les ressortissants de pays non membres de l'UE étaient exclus du sondage.

Les résultats marquants de ce sondage:

- Le taux de chômage, bien que plutôt faible au Luxembourg comparé aux autres États membres, constitue le problème national considéré le plus important dans l'opinion des personnes interrogées, avec 44% (UE: 34%), suivi du logement avec 32% (UE: 8%), de l'inflation avec 27% (UE: 18%) et du système éducatif avec 20% (UE: 9%).
- 92% des personnes interrogées sont satisfaites de la vie qu'elles mènent. Toutefois, 40% espèrent voir une amélioration de leur situation personnelle d'ici cinq ans.
- Pour ce qui est de la confiance des habitants du Luxembourg dans les institutions nationales et européennes, il convient de souligner que les personnes interrogées accordent un peu plus de confiance aux institutions nationales qu'aux institutions européennes. Ainsi, 66% expriment leur confiance dans le gouvernement national (UE: 41%) et 64%

dans la Chambre des députés (UE: 43%), tandis que 62% font confiance à l'Union européenne (UE: 57%).

- 56% des personnes interrogées ont une image positive de l'Union européenne, alors que 16% seulement en ont une image négative.
- Le fait que le Luxembourg fasse partie de l'Union européenne est considéré comme une bonne chose par 74% des enquêtés (UE: 57%). Seulement 10% estiment que ceci est une mauvaise chose (UE: 15%).
- Les résidents du Luxembourg sont largement opposés à un futur élargissement de l'Union européenne. 68% s'y montrent défavorables (UE: 39%). Seulement 25% sont favorables à un futur élargissement de l'Union européenne (UE: 49%).
- 66% se déclarent favorables à une Constitution pour l'Union européenne dans les années à venir (UE: 66%).



Visites et entrevues au Luxembourg

Visite au Luxembourg de Roland Koch, ministre-président du land de Hesse

23 mai 2007

Dans le cadre de Luxembourg et Grande Région, capitale européenne de la culture 2007, le ministre-président du land de Hesse, Roland Koch, a effectué une visite au Luxembourg le 23 mai 2007.

À cette occasion, Roland Koch a été reçu par le Premier ministre Jean-Claude Juncker pour une entrevue consacrée aux questions d'actualité politique européenne et aux relations bilatérales entre le Luxembourg et le land de Hesse.

À l'issue de l'entretien, Jean-Claude Juncker et Roland Koch se sont félicités des positions communes sur les questions relatives au processus constitutionnel.

Pour le Premier ministre luxembourgeois, il importe que les progrès de substance contenus dans le traité constitutionnel soient maintenus dans le nouveau texte, notamment pour ce qui est de la répartition des compétences entre les États membres et l'Union européenne et de l'interprétation plus stricte du principe de subsidiarité.

«L'Union européenne doit intervenir lorsque son action est plus efficace que celle des États membres, des régions ou des communes, mais elle doit aussi se tenir à l'écart lorsque les actions locales peuvent être plus efficaces et rapides», a noté Jean-Claude Juncker à ce sujet.

Jean-Claude Juncker et Roland Koch ont poursuivi leurs discussions



Le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le ministre-président du land de Hesse, Roland Koch

lors d'un déjeuner de travail, auquel a participé également le ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, François Biltgen.

À l'occasion de sa visite, le ministre-président du land de Hesse, Roland Koch, et Madame Anke Koch ont par ailleurs été reçus en audience par S.A.R. le Grand-Duc au palais grand-ducal.

Visite au Luxembourg de la commissaire européenne Mariann Fischer Boel

31 mai 2007

Le 31 mai 2007, le ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, Fernand Boden, et la secrétaire d'État à

l'Agriculture, à la Viticulture et au Développement rural, Octavie Modert, ont reçu en visite la commissaire européenne chargée de l'Agriculture et du Développement rural, Mariann Fischer Boel.

La visite a débuté par une rencontre avec les représentants de la profession viticole qui s'est tenue au Musée du vin à Ehnen. Mariann Fischer Boel a présenté les grands axes des futures propositions de la Commission pour la réforme du secteur du vin qui seront présentées au Conseil des ministres en juillet 2007.

Mariann Fischer Boel a souligné tout d'abord que le budget destiné au secteur devait être maintenu et que l'Europe avait besoin d'un secteur viticole compétitif. Elle souhaite prolonger l'interdiction de nouvelles plantations jusqu'en 2013



Le ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, Fernand Boden, lors de la conférence de presse avec la commissaire européenne Mariann Fischer Boel

et introduire un programme d'arrachage des vignes pour les producteurs souhaitant abandonner la production. Elle a précisé qu'il faudrait trouver des mesures d'encadrement de l'arrachage afin d'éviter des répercussions négatives sur le paysage.

Les mesures de distillation actuelles devraient être abolies le plus vite possible, selon la commissaire. En parallèle, il faudrait renforcer les mesures de promotion du vin, surtout dans les pays tiers, et, d'une manière générale, les mesures de développement rural dans les régions viticoles.

En ce qui concerne les pratiques œnologiques, Mariann Fischer Boel a fait part de son intention de proposer l'interdiction de l'enrichissement du degré alcoolométrique par le saccharose et d'abolir l'aide au moût concentré. Au cours de l'échange de vues qui a suivi la

présentation de Mariann Fischer Boel, les représentants de la profession ont regretté que la discussion sur les pratiques œnologiques ait été relancée. Les intervenants se sont prononcés pour le maintien de la possibilité d'enrichissement par le saccharose.

Certains intervenants ont également souligné l'importance des actions de promotion sur les marchés de l'Union européenne.

La réunion avec les agriculteurs durant l'après-midi du 31 mai 2007 a permis à Mariann Fischer Boel de présenter ses idées sur les différents dossiers et d'entendre les points de vue des agriculteurs luxembourgeois.

La commissaire a considéré qu'en matière de conditionnalité (*cross compliance*), il faudrait améliorer le fonctionnement des contrôles et prévoir un niveau de tolérance

en cas de non-respect mineur des dispositions. En ce qui concerne le bilan de santé, analyse de la réforme de 2003, Mariann Fischer Boel a annoncé qu'elle ne présenterait pas de nouvelle réforme. Elle est d'avis qu'il faudrait discuter de l'utilité du *set-aside*, les mesures de gestion des crises et la modulation.

Pour Mariann Fischer Boel, une modulation supplémentaire de 5% serait utile pour la période 2009-2013 afin de mettre à disposition des fonds plus importants pour le développement rural.

En matière de quotas laitiers, la commissaire a précisé que ceux-ci viendront à terme en 2015 si le Conseil ne prend pas de décision contraire. Il faudrait que la politique soit prévisible pour les agriculteurs, raison pour laquelle il faut un signal clair pour ce qui est de la disparition des quotas en 2015. Parallèlement, la transition doit être préparée et dans ce contexte, une conférence avec le secteur aurait lieu l'hiver prochain.

Au cours de l'échange de vues, les agriculteurs ont exprimé leurs préoccupations quant à une augmentation du pourcentage de modulation. Ils ont également demandé une politique agricole commune prévisible et stable sur un certain nombre d'années. Certains ont également demandé une prise de décision rapide concernant des mesures de transition et d'adaptation en vue de l'expiration des quotas laitiers.

La visite de Mariann Fischer Boel a été clôturée par la visite d'une exploitation viticole.

Visite de travail de Jean-Pierre Jouyet, secrétaire d'État chargé des Affaires européennes de la République française

5 juin 2007

Le secrétaire d'État chargé des Affaires européennes de la République française, Jean-Pierre Jouyet, a effectué une visite de travail au Luxembourg le 5 juin 2007.

Il a été accueilli par le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, pour une entrevue à l'Hôtel Saint-Maximin. Jean-Pierre Jouyet a également eu un échange de vues avec le Premier ministre Jean-Claude Juncker à l'Hôtel de Bourgogne.

Les pourparlers ont essentiellement porté sur la préparation du Conseil européen des chefs d'État ou de



Le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, et le secrétaire d'État chargé des Affaires européennes de la République française, Jean-Pierre Jouyet

gouvernement, l'avenir du traité constitutionnel ainsi que les grands sujets d'actualité européenne.

Dans ce contexte, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a constaté

après son entrevue avec Jean-Pierre Jouyet «qu'une large intersection de vues entre les gouvernements français et luxembourgeois» existait en matière de renégociation du traité constitutionnel. Le gouvernement luxembourgeois tient à ce que «tous les éléments de substance du traité constitutionnel connaissent une entrée non entamée dans le nouveau texte».

Nicolas Schmit a salué que la France soit de nouveau un membre actif dans l'Union européenne. Il a souligné que les positions française et luxembourgeoise sur le traité constitutionnel étaient très proches sur la substance.

Jean-Pierre Jouyet, de son côté, a affirmé que les gouvernements luxembourgeois et français souhaitaient tous les deux sortir du blocage institutionnel.



Le Premier ministre Jean-Claude Juncker en conversation avec le secrétaire d'État chargé des Affaires européennes de la République française, Jean-Pierre Jouyet

Jean-Marie Halsdorf reçoit son homologue chypriote Neoklis Sylikiotis au Luxembourg

9-11 juin 2007

Le ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, Jean-Marie Halsdorf, a reçu son homologue de la République de Chypre, Neoklis Sylikiotis, en visite au Luxembourg du 9 au 11 juin 2007.

La délégation chypriote – composée en outre par Andreas Ashiotis, en charge de la Politique urbaine, et de George Antoniadis, en charge de l'Administration des politiques locales – était accompagnée par S.E. Monsieur Conrad Bruch, ambassadeur du Grand-Duché de Luxembourg pour la République de Chypre.

La visite du ministre chypriote a eu pour but de présenter, d'une part, la politique et les mesures mises en place par le gouvernement luxembourgeois en matière d'aménagement du territoire dans un contexte intégré et de développement durable et, d'autre part, le système des finances communales du Grand-Duché de Luxembourg.

La première journée du 10 juin 2007 était consacrée à des visites de la Philharmonie du Luxembourg, du Musée d'art moderne Grand-Duc Jean et de l'Institut viti-vinicole de Remich.

Dans la matinée du 11 juin 2007, figurait à l'ordre du jour une visite guidée du plateau de Kirchberg, permettant à la délégation chypriote de constater l'état d'avancement des différents travaux en cours. Ensuite, les deux délégations se sont rendues sur le site de Belval

à Esch-sur-Alzette pour une visite des lieux suivie de rencontres avec les responsables de l'Agora et du Fonds Belval.

La délégation chypriote s'est informée, dans le courant de l'après-midi lors d'une réunion avec la Direction des finances communales du ministère de l'Intérieur, du système des finances communales du Grand-Duché de Luxembourg.

Le ministre chypriote a également rencontré Paul Helminger, bourgmestre de la Ville de Luxembourg, avant de se rendre dans le nord du pays pour une visite du parc naturel de la Haute-Sûre, pendant laquelle les responsables du parc ont expliqué les objectifs primordiaux poursuivis, les structures, la gestion ainsi que les atouts du parc naturel.

La journée s'est clôturée par une visite de la Duchfabrik à Esch-sur-Sûre, suivie d'une rencontre avec les responsables du Syndicat des eaux du barrage d'Esch-sur-Sûre.

Entrevue de Jean-Claude Juncker avec Angela Merkel

17 juin 2007

Dans le cadre de ses consultations en amont du Conseil européen des 21 et 22 juin 2007, la chancelière fédérale allemande, présidente en exercice du Conseil européen, Angela Merkel, s'est rendue à Luxembourg le 17 juin 2007. Elle a été reçue par le Premier ministre Jean-Claude Juncker pour une entrevue suivie d'un dîner de travail au château de Senningen.



Le ministre Jean-Marie Halsdorf en compagnie de son homologue chypriote Neoklis Sylikiotis



Le Premier ministre Jean-Claude Juncker et la chancelière fédérale allemande, Angela Merkel, au château de Senningen

«Nous sommes d'avis – après le oui à la Constitution lors du référendum luxembourgeois – que les voix de ceux qui ont refusé la Constitution, voire ceux qui n'ont pas soumis le texte à ratification, ne doivent pas être les seules à être entendues. C'est pour cette raison que le mandat du gouvernement luxembourgeois est clair: nous sommes d'avis que les éléments de substance du traité constitutionnel – tel qu'il a été signé par 27 chefs d'État ou de gouvernement – sont sauvegardés», a déclaré le Premier ministre devant la presse.

Jean-Claude Juncker a également félicité la Présidence allemande du Conseil de l'Union européenne pour la qualité de son travail au cours du premier semestre 2007, une qualité qui ferait «que les indicateurs pour le Conseil européen pointent plutôt vers un accord que vers un échec». Si échec il devait y avoir, ce ne serait certainement pas la faute à la présidence, a conclu le Premier ministre.

En détail, le chef du gouvernement luxembourgeois a énuméré les points qui revêtent une importance capitale pour le Luxembourg:

- le maintien de la double majorité comme principe du processus de décision à majorité qualifiée;
- l'extension du champ d'application de la majorité qualifiée à de nouveaux champs politiques;
- l'intégration de la Charte des droits fondamentaux qui devrait en tout état de cause être juridiquement contraignante.

La chancelière allemande a pour sa part remercié le Premier ministre et le gouvernement luxembourgeois pour le soutien manifesté à la Présidence allemande tout au long du premier semestre 2007.

Angela Merkel a appelé de ses vœux que les États membres soient à même de forger un compromis sur

la réforme du traité constitutionnel lors du Conseil européen. «L'Europe ne doit pas s'occuper que d'elle-même», a-t-elle dit, «le monde bouge et n'attend pas l'Europe pour résoudre ses problèmes.»

À noter que l'entrevue avec le Premier ministre luxembourgeois a clôturé la série d'entretiens bilatéraux d'Angela Merkel en vue de la préparation du Conseil européen.

Nicolas Schmit reçoit le secrétaire d'État aux Affaires européennes du Portugal, Manuel Lobo Antunes

18 juin 2007

Le 18 juin, le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, a reçu le secrétaire d'État aux Affaires européennes du Portugal, Manuel Lobo Antunes.



Le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, et le secrétaire d'État aux Affaires européennes portugais, Manuel Lobo Antunes

Lors de leur rencontre, qui a eu lieu à l'occasion du déplacement de Manuel Lobo Antunes au Luxembourg en raison du Conseil des ministres des Affaires étrangères, les ministres ont évoqué différents sujets d'actualité européenne, dont notamment la question du processus constitutionnel en vue du Conseil européen les 21 et 22 juin 2007.

Ainsi, ils se sont accordés sur le fait qu'il importait d'arriver à un accord lors du Conseil européen et qu'il fallait soutenir la Présidence allemande afin d'obtenir un mandat clair et précis pour une conférence intergouvernementale. En ce sens, Nicolas Schmit a estimé qu'il n'y avait pas d'alternative à un succès au sommet de fin de semaine.

Par ailleurs, Manuel Lobo Antunes a présenté à Nicolas Schmit les priorités de la Présidence portugaise du Conseil de l'Union européenne. En effet, après l'Allemagne, le Portugal exercera la présidence du Conseil de l'UE à partir du 1^{er} juillet 2007.

Entrevue de Jean-Claude Juncker avec Viktor Ianoukovitch

18 juin 2007

Le 18 juin 2007, le Premier ministre d'Ukraine, Viktor Ianoukovitch, a effectué une visite de travail au Luxembourg. Il était accompagné du ministre des Affaires étrangères, Arseniy Yatsenyuk.

Viktor Ianoukovitch a été reçu par le Premier ministre Jean-Claude Juncker pour une entrevue à l'Hôtel



Le Premier ministre Jean-Claude Juncker accueille son homologue ukrainien Viktor Ianoukovitch

de Bourgogne. Les discussions ont essentiellement porté sur les relations bilatérales, la situation politique en Ukraine, les relations entre l'Union européenne et l'Ukraine, l'actualité politique européenne ainsi que sur des questions de politique internationale.

Après l'entrevue, Jean-Claude Juncker a indiqué que «des liens de solide amitié» s'étaient noués entre le Luxembourg et l'Ukraine depuis l'indépendance de cette dernière.

En ce qui concerne les relations entre l'Ukraine et l'Union européenne, Jean-Claude Juncker a rappelé que le premier sommet entre l'Ukraine et l'UE s'était tenu en 1997 sous Présidence luxembourgeoise.

Le Premier ministre a déclaré que le gouvernement luxembourgeois souhaitait que les relations entre l'Ukraine et l'UE soient les plus étroites possibles. «Mais il ne faut

pas brûler les étapes», a-t-il ajouté. Et de continuer: «Nous devons alimenter par des projets concrets l'amitié entre l'UE et l'Ukraine et nous devons nous préparer, et l'Ukraine, et l'UE, pour procéder à des rapprochements plus concrets dans les années à venir.»

Visite officielle de Dimitrij Rupel, ministre des Affaires étrangères de Slovénie

19 juin 2007

Le 19 juin 2007, Dimitrij Rupel, ministre des Affaires étrangères de la République de Slovénie, a effectué une visite officielle au Luxembourg.

Il a été accueilli par le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, à l'Hôtel Saint-Maximin.

Les pourparlers ont porté sur les relations bilatérales, la situation politique et économique en République de Slovénie, les priorités de la Présidence slovène du Conseil de l'Union européenne au premier semestre 2008 ainsi que sur les derniers développements dans les Balkans occidentaux, notamment en ce qui concerne le dossier sur le Kosovo.

Le processus de réforme des traités et la préparation du Conseil européen des 21 et 22 juin 2007 figuraient également à l'ordre du jour de l'entrevue. «Le Luxembourg et la Slovénie sont sur la même ligne dans le débat sur la réforme des traités: l'intégration doit aller de pair avec l'élargissement», a souligné Jean Asselborn à la conférence de presse conjointe.



Lors de la visite du président de Moldavie, Vladimir Voronin, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a affirmé que le Luxembourg serait «l'ambassadeur de la Moldavie en Europe»

Les deux parties ont aussi évoqué les grands sujets d'actualité européenne et internationale, en particulier la situation au Moyen-Orient.

Par ailleurs, le chef de la diplomatie slovène a été reçu en audience par S.A.R. le Grand-Duc au palais grand-ducal.

Visite de travail de Vladimir Voronin, président de la République de Moldavie

19 juin 2007

Le 19 juin 2007, le président de la République de Moldavie, Vladimir Voronin, a effectué une visite de travail au Luxembourg.

Il a été accueilli par le Premier ministre Jean-Claude Juncker à l'Hôtel de Bourgogne. Les pourparlers ont essentiellement porté sur les relations bilatérales politico-

économiques entre la République de Moldavie et le Luxembourg, les relations entre l'Union européenne et la Moldavie ainsi que sur les grands dossiers d'actualité politique internationale.

À l'issue de l'entrevue, Jean-Claude Juncker a déclaré devant la presse que les relations entre la Moldavie et l'UE devaient être renforcées et que les programmes d'action conclus entre la Moldavie et l'UE devaient être appliqués «avec zèle et dans leur entièreté».

En ce qui concerne les relations bilatérales entre la Moldavie et le Luxembourg, le Premier ministre a profité de l'occasion pour annoncer qu'une visite du ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, était prévue en Moldavie dans les prochains mois. Un accord de double imposition, qui facilitera les échanges commerciaux entre la Moldavie et le Luxembourg, sera signé à cette occasion.



Le ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, accueille le ministre des Affaires étrangères slovénien, Dimitrij Rupel

«Le Luxembourg essaiera, à chaque fois qu'il le faudra, d'être l'ambassadeur de la Moldavie en Europe», a conclu Jean-Claude Juncker.

Dans le cadre de sa visite, le président moldave a par ailleurs été reçu en audience par S.A.R. le Grand-Duc au palais grand-ducal.

Entrevue de Nicolas Schmit avec Blandine Kriegel, présidente du Haut Conseil à l'intégration

25 juin 2007

Le 25 juin 2007, le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, a reçu Blandine Kriegel, présidente du Haut Conseil à l'intégration.

Cette visite a permis d'avoir un échange de vues sur des questions liées à l'intégration, dans le cadre des consultations organisées en

vue de l'élaboration de la nouvelle loi sur la libre circulation et l'immigration.

Ainsi, Blandine Kriegel a présenté les projets mis en œuvre en faveur de l'intégration des étrangers sous l'impulsion du Haut Conseil à l'intégration. Ont été créés divers organes et institutions visant tous à promouvoir cette intégration, dont notamment l'Agence nationale d'accueil des étrangers et des migrations, service public de l'accueil s'adressant aux étrangers non ressortissants de l'Union européenne lors de leur arrivée régulière en France, ou encore l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, qui vise l'intégration des populations immigrées et issues de l'immigration résidant en France et qui supervisera également la lutte contre les discriminations.

Lors de cette entrevue, Blandine Kriegel a souligné l'importance de la sécularisation de la société fran-

çaise ainsi que de la garantie de l'égalité des femmes et des hommes comme bases pour une intégration réussie.

De même, Blandine Kriegel a présenté le contrat d'accueil et d'intégration introduit en France pour favoriser l'intégration des étrangers. Ce contrat, qui offre divers droits aux immigrés, dont le droit à un enseignement des langues, à une formation civique ainsi qu'à un suivi social, a connu un succès considérable en France.

Par ailleurs, Nicolas Schmit et Blandine Kriegel ont eu un déjeuner de travail auquel ont assisté également Marie-Josée Jacobs, ministre de la Famille et de l'Intégration, ainsi que Ben Fayot, président de la commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration.

Finalement, Nicolas Schmit, Marie-Josée Jacobs et Blandine Kriegel ont eu une entrevue avec des syndicats ainsi que des ONG actives dans le domaine de l'immigration et de l'intégration.

Visite officielle au Luxembourg de Bouasone Bouphavanh, Premier ministre de la République démocratique populaire lao

28 juin 2007

Le Premier ministre de la République démocratique populaire lao, Bouasone Bouphavanh, s'est rendu au Luxembourg pour une visite officielle le 28 juin 2007. Il



Le ministre délégué Nicolas Schmit, la présidente du Haut Conseil à l'intégration, Blandine Kriegel, et la ministre Marie-Josée Jacobs lors de leur entrevue avec des syndicats et des ONG



Le Premier ministre luxembourgeois et son homologue laotien écoutent les hymnes nationaux sur la place Clairefontaine à Luxembourg-Ville

était accompagné du ministre de la Santé publique, Ponemck Dalalay, du ministre de l'Éducation, Somkot Mangnormek, ainsi que du vice-ministre des Affaires étrangères, Phongsavath Boupha.

Le chef du gouvernement laotien a été accueilli officiellement par le Premier ministre Jean-Claude Juncker à la place Clairefontaine à Luxembourg.

Jean-Claude Juncker et Bouasone Bouphavanh se sont ensuite entretenus en tête-à-tête avant de rencontrer leurs délégations pour une réunion de travail suivie d'un déjeuner de travail.

S'exprimant devant la presse à l'issue des réunions, le Premier ministre luxembourgeois s'est félicité de la qualité des relations bilatérales avec le Laos: «Le Laos est un pays qui nous est très cher et avec lequel nous entretenons des

relations suivies depuis une bonne dizaine d'années.» Le dixième anniversaire des relations diplomatiques entre le Luxembourg et le Laos sera d'ailleurs célébré conjointement en septembre 2007.

En 1997, le Laos est devenu un des pays cibles de la coopération luxembourgeoise. «Les relations que nous avons avec le Laos s'inscrivent dans une atmosphère de partenariat. Nous ne faisons pas de l'aide au développement au Laos, mais nous organisons avec nos amis laotiens un partenariat qui s'élargit de jour en jour», a dit Jean-Claude Juncker.

À noter qu'en matière de développement de la santé, le Luxembourg est le deuxième bailleur de fonds au Laos, derrière le Japon.

Parmi les sujets bilatéraux discutés, Jean-Claude Juncker a évoqué la possible mise en place d'un accord

sur la protection des investissements ainsi que les négociations pour un accord de non double imposition. Les deux gouvernements s'engageront également pour «élargir et raffermir» les relations économiques et commerciales entre les deux pays.

Le Premier ministre a également insisté sur le fait que le gouvernement luxembourgeois suivait de près l'évolution de la question des minorités ethniques au Laos, notamment celle du peuple Hmong: «Nous sommes satisfaits des discussions que nous avons eues à cet égard.»

Pour conclure, le chef du gouvernement luxembourgeois a déclaré: «Il y a entre le Luxembourg et le Laos désormais une belle histoire. Nous voulons être les ambassadeurs du Laos en Europe, notamment pour ce qui est de l'adhésion du Laos à l'Organisation mondiale du commerce.»

Au niveau de la coopération luxembourgeoise avec le Laos, le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, a souligné que le premier programme indicatif de coopération (PIC), avec une enveloppe globale de 20 millions d'euros pour les années 2003 à 2006, était en train d'être relayé par le deuxième PIC d'une enveloppe de 35 millions d'euros couvrant les années 2007 à 2010.

Pour Jean-Louis Schiltz, les principes de ce deuxième PIC restent les mêmes que pour le premier, c'est-à-dire l'éradication de la pauvreté et le développement durable. Les programmes, dont certains sont déjà au stade de la formulation,

se concentrent sur trois domaines précis: la santé, l'éducation et la formation professionnelle ainsi que le développement local intégré. Au niveau de la santé, le Luxembourg participera à deux projets de développement de la santé ainsi qu'au programme national d'immunisation et au programme d'équipement médical. Les contributions luxembourgeoises dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle se concentreront sur la formation dans les domaines bancaire et touristique.

Jean-Louis Schiltz a spécialement souligné la qualité de la coopération entre les deux pays: «Il n'y a pas d'ombre au tableau de la coopération entre le Laos et le Luxembourg.»

Le Premier ministre laotien a pour sa part remercié le gouvernement et le peuple luxembourgeois pour leur participation au développement socioéconomique de son pays ainsi que pour le soutien dans les organisations internationales.

Après la conférence de presse, le Premier ministre laotien a été reçu en audience par S.A.R. le Grand-Duc au palais grand-ducal avant de rencontrer le président de la Chambre des députés, Lucien



La ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Mady Delvaux-Stehres, et le ministre Jean-Louis Schiltz, en compagnie du Premier ministre laotien après le dîner concluant sa visite au Luxembourg

Weiler. Au programme figuraient encore des rencontres avec le directeur de la Chambre de commerce, Pierre Gramegna, ainsi qu'avec le président de la Banque centrale du Luxembourg, Yves Mersch.

En fin d'après-midi, Bouasone Boupavanh a visité l'usine Arcelor Mittal à Belval.

La visite officielle s'est terminée par un dîner offert par la ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Mady Delvaux-Stehres.



Visites et entrevues à l'étranger

Visite d'une délégation luxembourgeoise à Sibiu

12-13 mai 2007

Le ministre de la Justice, ministre du Trésor et du Budget, Luc Frieden, et la secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, Octavie Modert, accompagnés du ministre d'État honoraire, Jacques Santer, étaient à la tête d'une délégation luxembourgeoise qui a effectué une visite de travail les 12 et 13 mai 2007 à Sibiu/Hermannstadt en Roumanie, ville partenaire du Luxembourg et de la Grande Région dans le cadre du projet capitale européenne de la culture 2007.

Réunion de travail à la mairie de Sibiu

Lors d'une réunion de travail à la mairie de Sibiu, à laquelle a également assisté l'ambassadeur du Luxembourg pour la Roumanie,



La secrétaire d'État à la Culture, Octavie Modert, lors de la réunion de travail à la mairie de Sibiu

Conrad Bruch, le ministre d'État honoraire, Jacques Santer, a évoqué les discussions au sein de la Commission européenne au moment où la Roumanie se préparait à entrer comme membre dans

l'Union européenne et il a affirmé que la diversité culturelle était une des forces de l'Union.

Luc Frieden a rappelé que le traité d'adhésion a été signé le 25 avril 2005 à Luxembourg et que le Luxembourg et la Roumanie ont l'obligation de défendre des valeurs communes fondamentales assurant la stabilité à l'Europe.

La secrétaire d'État à la Culture, Octavie Modert, s'est félicitée des liens d'amitié entre Sibiu et Luxembourg, capitales européennes de la culture 2007. L'adhésion de la Roumanie à l'UE s'est faite au moment même où Sibiu a commencé son mandat de capitale européenne de la culture. Elle y voit un heureux présage, d'autant plus que la participation très active des jeunes Roumains et des jeunes Luxembourgeois aux quelque 30 projets communs entre Sibiu et Luxembourg s'avère être un des points forts de toute l'année culturelle.



Une table ronde au collège Brukenthal

Une table ronde réunissant les visiteurs luxembourgeois et allemands avec une cinquantaine d'élèves du Colegiul National Samuel von Brukenthal – le collège qui produit avec le Lycée classique de Diekirch un film appelé *Exil, oder ...?* – a vu des jeunes Roumains et Luxembourgeois s'adresser aux décideurs politiques et leur poser des questions quant à l'avenir de l'Europe.

Parmi les questions auxquelles les jeunes ont eu des réponses figureraient notamment celles sur l'utilité de l'introduction de l'euro, les problèmes de corruption, le pays et la ville «en chantier», la reconnaissance des diplômes universitaires et la possibilité pour les jeunes Roumains de faire des études à l'étranger.



Le ministre de la Justice, Luc Frieden, en conversation avec son homologue roumain Tudor Chiuariu (dr.) et l'ancien ministre de l'Intérieur de la RFA et citoyen d'honneur de Sibiu, Otto Schily (g.)

Une version de travail du film *Exil, oder ...?* a ensuite été présentée au public intéressé. Le projet avec Sibiu repose sur une idée simple en apparence: réunir des jeunes de deux pays différents afin de les amener à mieux se connaître et

mieux se comprendre en les faisant travailler sur un projet commun. Le film sera présenté dans sa version finalisée en automne à Sibiu, à Luxembourg et à Diekirch.

Entrevue de Luc Frieden avec son homologue roumain Tudor Chiuariu

À quelques semaines du rapport de la Commission européenne sur la justice roumaine, le ministre de la Justice, Luc Frieden, a par ailleurs eu des entrevues politiques avec le ministre de la Justice roumain, Tudor Chiuariu.

Les ministres se sont longuement entretenus de la situation politique actuelle en Roumanie.

Dans le contexte de l'espace judiciaire européen, les ministres ont évoqué l'intensification de la lutte contre la criminalité et la corruption ainsi que la consolidation de l'État de droit.



La secrétaire d'État à la Culture, Octavie Modert, et le ministre de la Justice, Luc Frieden, en conversation avec des élèves du Lycée classique de Diekirch

À cette occasion, le ministre Luc Frieden a souligné l'importance des valeurs communes aux Européens, dont l'État de droit et l'impartialité d'une justice indépendante.

Luc Frieden a loué les efforts de la Roumanie au cours des années passées, en particulier en matière de réforme judiciaire et de lutte contre la corruption. Le ministre a encouragé la Roumanie à poursuivre dans cette voie et a souhaité un consensus national des institutions roumaines autour de ces objectifs.

Afin de renforcer la consolidation de l'État de droit et la réforme judiciaire en Roumanie, les ministres ont convenu d'un échange de vues entre magistrats luxembourgeois et roumains dans les mois à venir.

Jean Asselborn rencontre Boris Tadic et Vuk Jeremic en marge d'une conférence sur les Balkans occidentaux à Belgrade

16 mai 2007

Le 16 mai 2007, le ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a participé à la conférence sur les Balkans occidentaux du Parti socialiste européen (PSE) à Belgrade. La conférence s'est tenue le lendemain de la confirmation du nouveau gouvernement serbe par le Parlement serbe le 15 mai 2007.

La conférence était consacrée aux relations entre l'Union européenne et les pays des Balkans occidentaux ainsi qu'à la coopération

régionale dans les Balkans occidentaux en vue d'une stratégie d'intégration plus globale.

En marge de la conférence, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a eu une entrevue bilatérale avec le président de la République de Serbie, Boris Tadic. Les discussions ont porté sur la situation interne en Serbie, sur les priorités du nouveau gouvernement de coalition, sur le Kosovo ainsi que sur les relations entre la Serbie et l'Union européenne.

La conférence du PSE sur les Balkans a également été l'occasion pour le ministre de s'entretenir pour la première fois avec son nouvel homologue serbe, le ministre des Affaires étrangères, Vuk Jeremic.

Jean Asselborn s'est adressé à la conférence du PSE pour confirmer la perspective européenne des pays des Balkans occidentaux, tout en insistant sur l'importance de la coopération entre les pays de la région pour mieux préparer leur adhésion.

Jean Asselborn a profité de l'occasion pour féliciter le président Tadic et ses partenaires d'avoir réussi à former un gouvernement pro-européen dans les délais. Jean Asselborn a salué les déclarations du président serbe Tadic, pour qui l'intégration européenne constitue la première priorité du nouveau gouvernement. Il s'est dit confiant que les négociations en vue d'un accord de stabilisation et d'association de la Serbie avec l'UE pourraient reprendre dans un proche avenir. Il a rappelé les conclusions du Conseil «Affaires générales et relations extérieures» de février 2007: les négociations pourront



Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, et le président de la République de Serbie, Boris Tadic

reprendre si le gouvernement serbe démontre clairement qu'il est résolu à coopérer à tous égards avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), en prenant des mesures concrètes et appropriées à cet effet. Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a encouragé la Serbie à se tourner résolument vers son avenir européen.

Jean-Claude Juncker rencontre Pedro Solbes et Miguel Ángel Moratinos à Madrid

19 mai 2007

En vue de la préparation des prochaines échéances européennes, le Premier ministre Jean-Claude Juncker s'est déplacé à Madrid le 19 mai 2007 pour rencontrer deux des acteurs importants du gouvernement espagnol, à savoir le ministre



Le Premier ministre Jean-Claude Juncker en compagnie du ministre des Affaires étrangères espagnol, Miguel Ángel Moratinos, à Madrid

des Affaires étrangères, Miguel Ángel Moratinos, et le ministre de l'Économie et des Finances, Pedro Solbes.

Avec Miguel Ángel Moratinos, Jean-Claude Juncker a procédé à un large tour d'horizon des questions d'actualité, dont notamment la situation au Moyen-Orient. L'essentiel de l'entretien a cependant porté sur la préparation du Conseil européen de juin 2007 et la poursuite du processus constitutionnel. Les deux responsables politiques se sont félicités du fait qu'il existe auprès de tous les partenaires une réelle volonté de parvenir à un accord politique sur toutes les questions. Ils ont en même temps souligné qu'il est indispensable que tous les progrès de substance contenus dans le traité constitutionnel soient maintenus dans le nouveau traité.

Avec Pedro Solbes, Jean-Claude Juncker a évoqué la situation économique de l'Espagne ainsi que celle de la zone euro. L'économie espagnole a connu une longue période de croissance, notamment alimentée par la forte expansion du

secteur immobilier. Le gouvernement espagnol, soucieux d'éviter des risques de surchauffe de l'économie à court terme et afin d'assurer la pérennité des finances publiques, s'est obligé à mener une politique budgétaire responsable.

Le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, en visite de travail au Monténégro

21-23 mai 2007

Le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, était en déplacement au Monténégro du 21 au 23 mai 2007.

Lors de cette visite de travail, qui constituait la première visite officielle

d'un membre du gouvernement luxembourgeois dans ce pays depuis son indépendance en 2006, Nicolas Schmit a entre autres rencontré le ministre des Affaires étrangères monténégrin, Milan Rocen.

À l'occasion de cette entrevue, les ministres ont eu un échange de vues sur les relations entre l'Union européenne et le Monténégro. De même, ils se sont entretenus de la situation dans la région et notamment du Kosovo. Par ailleurs, ils ont évoqué les relations bilatérales entre le Monténégro et le Luxembourg.

Nicolas Schmit a également rencontré le secrétaire d'État aux Affaires étrangères, Vladimir Radulovic, ainsi que la secrétaire d'État à l'Intégration européenne, Ana Vukadinovic.

Enfin, le ministre a été reçu par des élus locaux et des représentants de la société civile au Monténégro.



Le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, en conversation avec le ministre des Affaires étrangères du Monténégro, Milan Rocen

Nicolas Schmit en déplacement à Athènes

1^{er} juin 2007

Le 1^{er} juin 2007, le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, était en déplacement à Athènes.

À cette occasion, le ministre délégué a rencontré le vice-ministre des Affaires étrangères, ministre en charge des Affaires européennes grec, Ioannis Valinakis. Lors de leur réunion, les deux ministres ont évoqué les sujets d'actualité européenne, notamment l'immigration en Europe ainsi que l'élargissement.

Ils se sont accordés sur le fait que la perspective européenne était importante pour les pays des Balkans occidentaux. Dans ce contexte, ils ont noté avec satisfaction les derniers développements en Serbie dans le contexte de la coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

En ce qui concerne l'immigration, le ministre Schmit a estimé qu'il était important que les États membres de l'Union européenne coopèrent davantage dans la lutte contre le travail et l'immigration illégaux. À cet effet, l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures devrait être renforcée afin de lui permettre de mieux accomplir ses fonctions de surveillance des frontières extérieures.

Les ministres ont également eu un échange de vues sur le processus constitutionnel. Ils ont souligné la nécessité de préserver la substance



Le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, en compagnie du ministre en charge des Affaires européennes grec, Ioannis Valinakis

du texte constitutionnel. De même, ils ont rappelé l'importance de la Charte des droits fondamentaux. Il serait ainsi primordial de préserver le caractère contraignant de cette charte, qui confère des droits importants aux citoyens.

Par ailleurs, Nicolas Schmit a abordé brièvement la question de la libéralisation des services postaux. En effet, dans ce dossier, le Luxembourg et la Grèce partagent l'avis qu'il importe de garantir un financement adéquat du service universel postal.

Visite de travail de Jean Asselborn et Jean-Louis Schiltz en Afghanistan

1^{er}-2 juin 2007

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, et le ministre de la Défense, ministre de la Coopération et de l'Action

humanitaire, Jean-Louis Schiltz, ont effectué une visite de travail en Afghanistan du 1^{er} au 2 juin 2007.

Rencontre avec le contingent luxembourgeois de l'ISAF

La délégation a rencontré le contingent luxembourgeois qui, dans le cadre de la Force internationale d'assistance à la sécurité en Afghanistan (ISAF), participe à la protection de l'aéroport de Kaboul.

Après s'être entretenus avec les neuf militaires luxembourgeois et avoir rencontré le commandant de l'aéroport, les ministres ont effectué une visite de la base militaire afin de se rendre compte de la réalité sur place. Les ministres se sont félicités de la manière dont les soldats luxembourgeois accomplissaient leur mission sur le terrain. «Le fait que les officiers belges qui travaillent avec les Luxembourgeois ont été très élogieux à propos du travail de nos militaires me donne particulièrement satisfaction», a déclaré le ministre Schiltz.



Les ministres Jean Asselborn et Jean-Louis Schiltz en conversation avec le commandant des forces de l'OTAN en Afghanistan, le général Dan McNeill

Les ministres ont ensuite eu des entretiens avec le commandant des forces de l'OTAN en Afghanistan, le général Dan McNeill, ainsi qu'avec le haut représentant civil de l'OTAN, l'ambassadeur Daan Everts.

Rencontres avec les autorités afghanes

La deuxième journée était consacrée à des rendez-vous avec les autorités afghanes. Les ministres ont ainsi eu des entrevues avec le président Hamid Karzaï, le ministre des Affaires étrangères, Dadfar Spanta, le ministre de la Défense, Abdul Rahim Wardak, le président de la Chambre basse, Yunus Qanooni, et le conseiller économique du président, le Dr Ishaq Naderi.

Les entretiens ont porté notamment sur les développements en Afghanistan depuis 2002 et le soutien de la communauté internationale en vue de la stabilisation, démocratisation et reconstruction du pays. Les responsabilités partagées du gouvernement afghan et

de la communauté internationale, à la base du pacte pour l'Afghanistan adopté en janvier 2006, ont été soulignées dans ce contexte.

Les ministres luxembourgeois ont réitéré l'engagement continu du Grand-Duché en faveur de l'Afghanistan, que ce soit dans le domaine politique, militaire ou de développement. Dans ce contexte, un accord sur la mise en œuvre d'un nouveau projet du United Nations Population Fund dans le secteur de la santé reproductive en Afghanistan a été signé lors de la visite.

Les relations de l'Afghanistan avec les États voisins ont de même été abordées, et notamment les récentes entrevues entre les responsables afghans et pakistanais en vue d'une coopération renforcée dans le domaine de la sécurité et de la tenue d'une *peace jirga* en été 2008.

Les ministres ont par ailleurs rencontré des responsables de l'Union européenne, des acteurs des agences onusiennes présentes en Afghanistan ainsi que des représentants de la société civile afghane.



Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, et le ministre de la Défense, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, lors de leur visite du contingent luxembourgeois à l'aéroport de Kaboul



Les ministres Jean Asselborn et Jean-Louis Schiltz lors de leur entrevue avec le président de l'Afghanistan, Hamid Karzaï

Visite de travail de Jean Asselborn au Portugal

8 juin 2007

Le 8 juin 2007, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a effectué une visite de travail à Lisbonne auprès de son homologue portugais, Luis Amado.

Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a également eu des entrevues avec Jaime Gama, président de l'Assemblée de la République portugaise, ainsi qu'avec Jorge Sampaio, haut représentant du secrétaire général des Nations unies pour l'alliance des civilisations et ancien président du Portugal.

À l'ordre du jour des pourparlers figuraient, outre les relations bilatérales, les priorités de la Présidence

portugaise du Conseil de l'Union européenne au deuxième semestre 2007, et notamment l'avenir du traité constitutionnel, la politique

européenne de voisinage, les questions de sécurité en Europe ainsi que le rôle de l'Union européenne sur la scène internationale.

Les deux parties ont par ailleurs évoqué les projets de la Présidence portugaise en matière de justice et affaires intérieures. Dans ce contexte, le développement d'une politique européenne d'immigration légale ainsi que la lutte contre l'immigration illégale ont été abordés.

Les discussions ont également porté sur l'élargissement à la lumière des rapports de la Commission européenne. Les ministres ont fait le point sur la situation dans les Balkans occidentaux, le processus de paix au Proche-Orient, l'Irak et l'Irak.

Le partenariat euro-méditerranéen, les relations UE-Afrique ainsi que les relations UE-Amérique latine, et dans ce contexte le 1^{er} sommet UE-B Brésil qui se tiendrait à Lisbonne, ont aussi été abordés.



Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, avec son homologue portugais Luis Amado

Le ministre de la Coopération, Jean-Louis Schiltz, au Mali et au Burkina Faso

8-9 juin 2007

Le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, a assisté le 8 juin à Bamako à la cérémonie d'investiture du président du Mali, Amadou Toumani Touré. Il a eu à la même occasion une réunion de travail avec Moctar Ouane, ministre des Affaires étrangères du Mali.

Jean-Louis Schiltz s'est ensuite rendu à Ouagadougou, où il a été reçu par le président du Burkina Faso, Blaise Compaoré, avant de procéder à l'inauguration du bureau



Le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, et le président du Burkina Faso, Blaise Compaoré



de la coopération luxembourgeoise dans la capitale burkinabé. Il a profité de son déplacement pour visiter le projet «Plateformes multifonctionnelles» du Programme des Nations unies pour le développement.

Jeannot Krecké à Saint-Pétersbourg et en Azerbaïdjan

9-13 juin 2007

Les 9 et 10 juin 2007, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, s'est rendu au 11^e Forum international économique à Saint-Pétersbourg. Du 11 au 13 juin 2007, le ministre a mené une mission économique en Azerbaïdjan.

11^e Forum international économique à Saint-Pétersbourg

Jeannot Krecké a participé au 11^e forum économique de Saint-Pétersbourg sur invitation de son homologue russe, German Gref. Cet événement, organisé par le gouvernement de la Fédération de Russie, rassemble des décideurs économiques ainsi que des hommes politiques de différents pays et est considéré comme le «Davos russe».

En marge du forum, Jeannot Krecké a eu un échange de vues sur les relations économiques entre le Luxembourg et la Russie avec le président de la Russie, Vladimir Poutine, et German Gref. Il a également rencontré Noursoultan Nazarbaïev, président du Kazakhstan, pays dans

lequel une mission économique, menée par le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, était prévue pendant la semaine du 11 juin 2007, mais a dû être reportée.

Le ministre a eu des discussions avec des dirigeants de plusieurs grandes entreprises russes du secteur financier et des télécommunications – dont la banque d'investissement Troïka – ayant des projets au Luxembourg.

Suite au Forum international économique de Saint-Pétersbourg, le ministre s'est rendu, le 11 juin 2007, près de la ville d'Iaroslavl pour assister à la pose de la première pierre du futur site de production d'Astron Buildings, appartenant au groupe suédois Lindab. Astron Buildings a

son siège ainsi qu'une unité de production à Echternach et son expansion en Russie sera complémentaire à ses activités au Luxembourg. Cette cérémonie a eu lieu en présence du gouverneur de la région d'Iaroslavl, Anatoly Lisitsyn, que Jeannot Krecké a également rencontré en tête-à-tête. Les dirigeants du groupe Lindab et d'Astron Buildings ont également participé à la pose de la première pierre.

Mission économique en Azerbaïdjan

En Azerbaïdjan, Jeannot Krecké a accompagné des hommes d'affaires luxembourgeois pour une mission économique. Il a eu une série d'entrevues bilatérales dans le domaine de la promotion du commerce extérieur et des relations aériennes.

Visite de Jean Asselborn en Pologne dans le cadre de l'inauguration de l'ambassade luxembourgeoise à Varsovie

11-12 juin 2007

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a effectué une visite en Pologne les 11 et 12 juin 2007 pour l'inauguration de l'ambassade du Luxembourg à Varsovie.

Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a eu une entrevue avec Anna Fotyga, ministre des Affaires étrangères de la Pologne, qui a également participé à la cérémonie d'inauguration.

Les discussions ont porté sur les développements en Pologne, sur l'avenir du traité constitutionnel, la politique européenne de voisinage, les relations UE-Russie et la situation dans les Balkans occidentaux.

En ce qui concerne l'échange de vues sur l'avenir du traité constitutionnel, qui sera le point principal à l'ordre du jour du Conseil européen des 21 et 22 juin 2007 à Bruxelles, Jean Asselborn a salué la volonté du gouvernement polonais de contribuer à la recherche de solutions permettant une ratification en temps utile pour les élections européennes de juin 2009. En référence à la proposition polonaise de modifier le système de vote à la double majorité prévu par le traité constitutionnel, le ministre luxembourgeois a, en renvoyant à l'exemple du Luxembourg, souligné que l'importance et l'influence



Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, pose la première pierre du site de production d'Astron Buildings du groupe Lindab



Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, et la ministre des Affaires étrangères polonaise, Anna Fotyga

Visite de travail de Jean Asselborn à New York et à Washington

14 juin 2007

Le 14 juin 2007, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a effectué une visite de travail à New York et à Washington.

Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a eu des entrevues avec le secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-moon, la sous-secrétaire générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, Carolyn McAskie, et la secrétaire d'État des États-Unis, Condoleezza Rice.

Les discussions ont porté sur la réforme de l'ONU, la Commission de consolidation de la paix, les questions du changement climatique, les derniers développements au Soudan, le processus de paix au Moyen-Orient, le dossier nucléaire iranien et la situation dans les Balkans occidentaux.

Les relations transatlantiques, les relations avec la Russie et la situation en Afghanistan figuraient également au programme des entrevues.

d'un État membre au sein de l'Union européenne ne dépendaient pas de son poids numérique.

Des entrevues avec le président du Parlement polonais Sejm, Ludwik Dorn, le président de la commission

des Affaires étrangères, Pawel Zalewski, et la présidente-maire de Varsovie, Hanna Gronkiewicz-Waltz, figuraient également au programme.

En marge de sa visite, Jean Asselborn a également eu des entrevues avec les anciens ministres des Affaires étrangères de Pologne, Adam Rotfeld et Stefan Meller.

Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a par ailleurs visité l'Agence européenne pour les frontières extérieures et a prononcé un discours (voir page 239) à la *Gazeta Wyborcza* sur les défis se présentant à l'Union européenne.



Le ministre Jean Asselborn avec le président de la commission des Affaires étrangères de Pologne, Pawel Zalewski

Visite de travail du ministre Luc Frieden en Russie

25-27 juin 2007

À l'invitation du ministre des Finances russe, Alexeï Koudrine, le ministre du Trésor et du Budget, Luc Frieden, a effectué une visite de travail en Fédération de Russie du 25-27 juin 2007. Le 25 juin, la veille de sa visite à Moscou, le ministre Luc Frieden s'est rendu à Saint-Pétersbourg. Le 26 juin 2007, il a eu des entretiens avec le conseiller spécial du président Poutine en matière de sécurité intérieure, Viktor Ivanov, et avec le ministre des Finances, Alexeï Koudrine.

25 juin: visite de Saint-Pétersbourg

À la veille de sa visite de travail à Moscou, le ministre du Trésor et du Budget, Luc Frieden, s'est rendu à Saint-Pétersbourg le 25 juin 2007, où il a notamment rencontré les responsables de la province chargés du développement économique.

En outre, le ministre Luc Frieden, accompagné du président de l'Association des banques et banquiers du Luxembourg (ABBL), Jean Meyer, a visité l'Institut bancaire international (IBI), université privée spécialisée dans la formation bancaire.

26-27 juin: visite de Moscou

La mission du ministre Luc Frieden à Moscou les 26 et 27 juin 2007 faisait suite à la visite du président Poutine à Luxembourg et avait pour objet de renforcer les relations économiques entre la Fédération de Russie et le Luxembourg. Les services financiers luxembourgeois représentent en effet un aspect important des relations écono-



De g. à dr.: à Saint-Pétersbourg, Jean Meyer, président de l'ABBL, Yuri Derevianko, directeur de l'IBI, Luc Frieden, ministre du Trésor et du Budget, et Carlo Krieger, ambassadeur du Luxembourg à Moscou

miques du Luxembourg avec la Russie et font du Grand-Duché l'un des investisseurs étrangers les plus importants en Russie.

Entrevue avec le ministre des Finances russe

Les perspectives de développement du secteur bancaire russe ainsi que les opportunités de coopération avec le centre financier luxembourgeois figuraient au centre des discussions de Luc Frieden avec le ministre des Finances.

Alexeï Koudrine est confiant que la place financière internationale du Luxembourg a un rôle important à jouer dans le cadre de l'intégration progressive de la Russie dans les circuits économiques, commerciaux et financiers mondiaux.

Grâce à l'importante croissance économique que connaît la Russie depuis plusieurs années, le développement du secteur bancaire est extrêmement dynamique: rien qu'en 2006, la capitalisation des institutions bancaires russes a augmenté de 47%. Par ailleurs, le ministre luxembourgeois a enregistré avec intérêt la volonté déclarée du gouvernement russe de garantir une transparence et une surveillance adéquate du secteur.

Accompagné par le président de l'ABBL, Jean Meyer, le ministre du Trésor et du Budget a également rencontré le président de l'Association des banques russes, Gareguine Tossounian. L'accord signé entre ces deux associations ainsi que la coopération des deux pays dans le



Le ministre du Trésor et du Budget, Luc Frieden, lors de son accueil par le ministre des Finances russe, Alexei Koudrine

domaine de la formation bancaire représentent des étapes importantes vers cet approfondissement envisagé des relations entre centres financiers.

Réunion avec le conseiller spécial de Vladimir Poutine

Luc Frieden, en sa qualité de ministre de la Justice, a également rencontré Viktor Ivanov, conseiller spécial du président russe Vladimir Poutine en matière de sécurité intérieure.

Dans la mesure où les questions de sécurité intérieure sont de plus en plus internationales, les ministres se sont prononcés en faveur d'une coopération renforcée dans les enceintes européennes pour ce qui est de la coopération policière et judiciaire. Les deux responsables politiques ont abordé le trafic international de stupéfiants, la traite des êtres humains, la migration et les frontières extérieures de l'UE. Viktor Ivanov a fourni des explications

sur des sujets d'actualité politique en matière de sécurité, en mettant l'accent sur les spécificités de la Russie. Les deux interlocuteurs ont conclu que la Russie constituait un partenaire important pour l'Union européenne sur le continent en matière de sécurité intérieure.

À Moscou, le ministre de la Justice a eu également des réunions de travail avec le ministre de l'Intérieur, Rachid Nourgamliiev, ainsi qu'avec le procureur général, Yuri Chaïka. Des questions en relation avec la sécurité internationale figuraient à l'ordre du jour.

Avant ses entretiens politiques, le ministre Frieden s'est incliné devant le monument du Soldat inconnu au Kremlin en signe de reconnaissance à l'armée rouge pour son rôle éminent joué lors de la Seconde Guerre mondiale dans la lutte contre l'occupation nazie.

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, en mission économique au Vietnam

30 juin-6 juillet 2007

Le ministre Jeannot Krecké, a mené une mission de promotion économique au Vietnam du 30 juin au 6 juillet 2007. Il était accompagné d'une délégation de représentants des secteurs des télécommunications, de la sidérurgie, de la logistique, des services financiers et de l'électronique.

La première étape de la mission s'est déroulée les 1^{er} et 2 juillet dans la capitale de Hanoï, où le ministre Jeannot Krecké a rencontré plusieurs membres du gouvernement vietnamien pour soutenir des dossiers tenant à cœur aux entreprises participant à la mission. Un séminaire organisé le 2 juillet a permis de présenter le Luxembourg comme site économique et porte d'accès à l'Europe à des dirigeants d'entreprises du Vietnam.

Entrevue avec le Premier ministre vietnamien

Jeannot Krecké a rencontré le Premier ministre vietnamien, Nguyen Tan Dung, avec lequel il a discuté de la reprise des vols de Cargolux à partir de Ho Chi Minh-Ville, d'un projet d'investissement d'Arcelor Mittal au Vietnam, de la coopération avec la place financière et des fonds d'investissement luxembourgeois ainsi que de la collaboration future de SES avec les autorités vietnamiennes. Le bon accueil de la part du Premier ministre a confirmé que le Luxembourg était apprécié au Vietnam, notamment pour son aide au développement.

Le ministre a également abordé ces dossiers économiques avec la vice-ministre du Commerce, Nguyen Thi Kim Ngan, lui faisant notamment part de la volonté d'Arcelor Mittal d'ouvrir un centre de distribution au Vietnam.

Lors d'un déjeuner avec le ministre du Plan et de l'Investissement, Vo Hong Phuc, en présence de la délégation luxembourgeoise, Jeannot Krecké a proposé à Roland Junck, membre de la direction générale d'Arcelor Mittal, d'exposer un projet d'investissement qui permettrait de produire de l'acier au Vietnam à partir de minerai extrait localement. En effet, le minerai vietnamien ayant une forte teneur en zinc, la technologie utilisée par Arcelor Mittal et mise au point par Paul Wurth permettrait de le transformer.

Une séance de travail avec le vice-ministre des Postes et Télécommunications, Tran Due Lai, a permis d'éclaircir certains points sur une éventuelle collaboration de SES avec les autorités vietnamiennes. SES participe au programme vietnamien de lancement d'un satellite en 2008 et souhaiterait être associé à la gestion du satellite afin de permettre aux Vietnamiens de le rentabiliser. Une partie du projet soutenu par le ministère de la Coopération et de l'Action humanitaire consiste en des formations pour permettre aux ingénieurs vietnamiens d'acquérir le savoir-faire nécessaire à la gestion du satellite.

Une entrevue le 2 juillet 2007 avec le vice-ministre des Transports, Nguyen Hong Truong, a permis de confirmer au plus haut niveau l'accord de principe donnant à



Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, est reçu par la vice-ministre du Commerce du Vietnam, Nguyen Thi Kim Ngan, le 2 juillet 2007

Cargolux la possibilité de desservir Ho Chi Minh-Ville deux fois par semaine. Cette liaison permettra d'accroître nettement les échanges commerciaux entre le Luxembourg et le Vietnam.

Séminaire économique à Ho Chi Minh-Ville

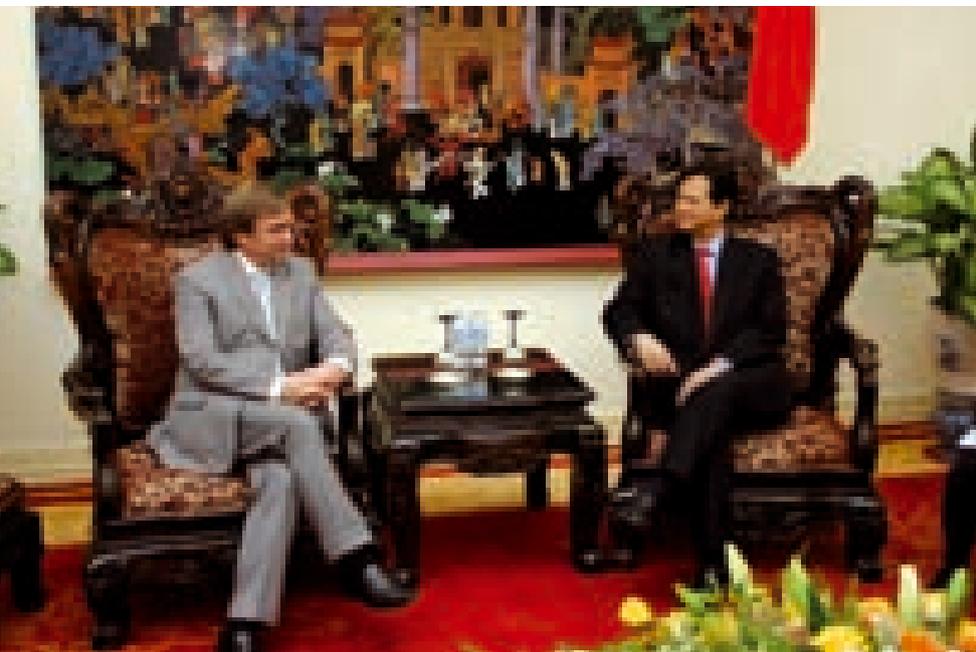
Le 3 juillet 2007, Jeannot Krecké s'est rendu à Ho Chi Minh-Ville pour une deuxième étape de sa mission économique consacrée principalement à des rencontres avec des hommes d'affaires vietnamiens de la «capitale économique» du Vietnam.

Dans un pays qui affiche une croissance économique de plus de 8% par an, Ho Chi Minh-Ville se distingue par une croissance supérieure à 12%. Néanmoins, le Vietnam reste

un pays en voie de développement qui nécessite de nombreux investissements étrangers. Le Luxembourg étant très présent dans le domaine de la coopération au développement, il souhaite également renforcer sa coopération avec le Vietnam au niveau économique.

Un séminaire économique organisé le 4 juillet 2007 a attiré une bonne centaine de participants. Ce séminaire avait pour objectif principal de présenter les opportunités de partenariat entre des entreprises des deux pays.

L'entreprise luxembourgeoise spécialisée dans les équipements du froid Dometic, présente à travers des projets de développement, est aujourd'hui bien implantée au Vietnam.



Le ministre Jeannot Krecké lors de son entrevue avec le Premier ministre vietnamien, Nguyen Tan Dung

Un secteur qui se prête forcément à une collaboration étroite est le secteur de la logistique. Cargolux, qui a reçu l'accord de desservir l'aéroport de Ho Chi Minh-Ville, permet de présenter aux entreprises vietnamiennes le Luxembourg comme porte d'entrée privilégiée vers l'Europe.

Au niveau du secteur financier, de nombreuses voies de collaboration existent, notamment pour aider le secteur financier vietnamien à se développer. Certaines possibilités de collaboration ont été évoquées lors de la visite à la bourse de Ho Chi Minh-Ville de Jeannot Krecké et d'experts issus du secteur financier luxembourgeois.

Dans le cadre de la visite, le ministre Jeannot Krecké et toute la délégation luxembourgeoise ont égale-

ment été reçus par le président du Comité du peuple de Ho Chi Minh-Ville, Le Hoang Quan.

Le 5 juillet 2007, le ministre a visité une entreprise vietnamienne avant d'entamer son voyage de retour le 6 juillet 2007.

Jean-Louis Schiltz aux Nations unies à Genève: rencontres avec Ban Ki-moon et Kofi Annan

2-3 juillet 2007

Les 2 et 3 juillet 2007, le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, a participé à Genève au segment de haut niveau du Conseil économique et social des Nations unies (Ecosoc).

Entrevue avec Ban Ki-moon

Le 2 juillet, Jean-Louis Schiltz a rencontré le secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-moon. Considérant le Luxembourg comme une «locomotive» de la scène internationale dans le domaine de la coopération au développement, le secrétaire général a abordé en particulier la coopération future avec le ministre pour faire respecter les engagements internationaux en matière d'aide publique au développement. Parmi ceux-ci figure en particulier l'engagement des États membres de l'UE pour atteindre d'ici à 2015 une aide publique au développement de 0,7% du revenu national brut.

L'entretien a par ailleurs porté sur la réforme des Nations unies dans le domaine du développement, les contributions du Luxembourg aux missions de maintien de la paix de l'ONU ainsi que la situation en Afghanistan et au Darfour.

Discours de Jean-Louis Schiltz devant l'Ecosoc

Le 3 juillet 2007, le ministre Schiltz a prononcé un discours lors de la session de l'Ecosoc sur le sujet du «Renforcement de l'action menée pour éliminer la pauvreté et la faim, notamment grâce au partenariat mondial pour le développement».

Entrevue avec Kofi Annan

En marge de cette conférence ministérielle, le ministre Schiltz a rencontré l'ancien secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, sur le point de lancer le Forum humanitaire global à Genève.

Les objectifs et les modalités de ce nouveau forum figuraient au centre

des discussions. Le Forum humanitaire global est destiné à rassembler annuellement les acteurs principaux dans le domaine humanitaire à Genève. Jean-Louis Schiltz et Kofi Annan se sont également entretenus de la concrétisation des engagements internationaux pour l'aide publique au développement ainsi que d'une initiative nouvelle de Kofi Annan, l'Alliance pour la révolution verte en Afrique, destinée à œuvrer en faveur de l'autonomie agroalimentaire du continent africain.

Entrevues avec le Dr Margaret Chan et Juan Somavia

Le ministre s'est également entretenu avec le directeur général de l'OMS, le Dr Margaret Chan, et avec le directeur général de l'OIT, Juan Somavia.

La réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement, la réforme des Nations unies ainsi que la consolidation de la coopé-

ration du Luxembourg avec ces deux organisations ayant leur siège à Genève ont été abordées lors de ces entretiens.

Entrevues avec Pascal Lamy et António Guterres

Dans l'après-midi du 3 juillet 2007, Jean-Louis Schiltz a rencontré le directeur général de l'OMC, Pascal Lamy, et le haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés, António Guterres.

Avec Pascal Lamy, le ministre Schiltz s'est entretenu des derniers développements dans le cadre des négociations du Doha Round. Ont de même été abordés la question des accords de partenariat économique (APE) et l'impact potentiel de ces négociations dans le contexte de l'OMC.

Les discussions avec António Guterres ont porté sur les pays en crise dans lesquels l'UNHCR est actif (Afghanistan, Soudan,

Gabon, Laos, Somalie). Le haut-commissaire et le ministre ont profité de l'occasion pour faire le point sur les relations entre l'UNHCR et le Luxembourg et ils se sont félicités de l'excellence de celles-ci.

Visite de Jean Asselborn en Moldavie: signature d'un accord de non double imposition

11-12 juillet 2007

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a effectué les 11 et 12 juillet 2007 une visite en République de Moldavie. Le chef de la diplomatie luxembourgeoise s'est rendu à Chisinau où il a été reçu par Andrei Stratan, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Intégration européenne. Des entrevues avec le président de la République de Moldavie, Vladimir Voronin, et le président du Parlement moldave, Marian Lupu, figuraient également au programme de la visite.

Les discussions ont porté sur les relations bilatérales, la situation politique et économique en Moldavie, la question transnistrienne, les relations UE-Moldavie et des sujets d'actualité internationale.

Les deux parties se sont félicités des excellentes relations bilatérales et ont exploré des moyens pour les intensifier. Dans ce contexte, Jean Asselborn a confirmé la participation du Luxembourg, à partir du 1^{er} janvier 2008, au Centre commun de traitement des demandes



Jean-Louis Schiltz et Ban Ki-moon en marge du Conseil économique et social des Nations unies à Genève

de visas, qui a ouvert ses portes à Chisinau en avril 2007 sur initiative de la Hongrie.

Jean Asselborn a par ailleurs signé un accord de non double imposition entre le Luxembourg et la Moldavie.

Jean Asselborn a en outre souligné l'excellente coopération sur le plan bilatéral en matière de formation bancaire et s'est félicité du grand intérêt que la Moldavie portait aux formations organisées par l'Agence de transfert de technologie financière. De plus, il a encouragé ses interlocuteurs moldaves à continuer la mise en œuvre des réformes politiques recommandées par l'UE, le Conseil de l'Europe et l'OSCE, notamment dans le domaine de la démocratie, de l'État de droit et des droits de l'Homme.

En ce qui concerne la question transnistrienne, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a rappelé la position de l'UE qui soutient entièrement les efforts de médiation de l'OSCE et a salué tout particulièrement l'engagement, dans cette question, du nouveau représentant spécial de l'UE pour la Moldavie, Kalman Mizsei. Dans ce contexte, Jean Asselborn a rappelé la disposition de l'UE à assumer un rôle de facilitation dans le cadre des négociations entre les parties.

Jean-Claude Juncker en visite de travail au Portugal

31 août 2007

Le 31 août, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a rencontré à Lisbonne le Premier ministre du Portugal, José Socrates, pour une réunion de travail dans le cadre de la Présidence portugaise du Conseil de l'Union européenne.

Cette réunion, à laquelle a également participé le ministre des Finances, Fernando Teixeira, président en exercice de l'Écofin, a porté sur les grands chantiers de la Présidence portugaise. Jean-Claude Juncker a félicité son homologue portugais de l'excellent travail effectué jusqu'à présent, notamment en ce qui concerne la conférence intergouvernementale pour la rédaction d'un traité modifiant les traités actuels. Les deux chefs de gouvernement se disent déterminés à œuvrer en faveur d'un accord politique lors du Conseil informel des 18 et 19 octobre à Lisbonne.

La relance du dialogue des 27 pays européens avec l'Afrique constitue l'une des autres grandes priorités du Portugal durant sa présidence, qui devrait culminer par le 2^e sommet UE-Afrique en décembre 2007. Le chef du gouvernement luxembourgeois a assuré son collègue portugais de tout son appui en faveur

du renforcement des relations avec l'Afrique – rendu indispensable par les nouveaux développements internationaux –, renforcement qui se fera par la mise en place d'un nouveau partenariat stratégique ambitieux.

L'agenda de Lisbonne, la question du Kosovo, le partenariat spécial UE - Cap-Vert, les sommets avec entre autres la Russie et la Chine figuraient parmi les autres sujets abordés lors d'entretiens marqués par un large consensus.



Regard sur les activités gouvernementales

PREMIER MINISTRE

Remise du Europäischen Friedenspreis 2007 au Premier ministre Jean-Claude Juncker

14 mai 2007

Le 14 mai 2007, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a reçu l'Europäischer Friedenspreis 2007, décerné pour la deuxième fois par la Stiftung für Ökologie und Demokratie e.V. Par ce prix, le Premier ministre a été honoré pour son engagement en faveur de l'intégration européenne.

Le discours élogieux a été prononcé par le président de la Stiftung für Ökologie und Demokratie e.V., Hans-Joachim Ritter, qui a qualifié Jean-Claude Juncker de «moteur et acteur décisif dans toutes les étapes d'intégration européenne des deux dernières décennies». Hans-Joachim Ritter a notamment souligné l'engagement du Premier ministre dans le contexte des négociations sur le traité de Maastricht et sa détermination à rendre l'Union européenne plus sociale. «L'Europe en tant que région de la paix» doit beaucoup aux efforts d'hommes politiques tels que Jean-Claude Juncker, a précisé le président de la fondation.



Le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le président de la Stiftung für Ökologie und Demokratie, Hans-Joachim Ritter

Dans son intervention, le Premier ministre s'est dit encouragé par l'Europäischer Friedenspreis, qui confirme sa volonté de continuer à œuvrer en faveur de la construction européenne. En ce qui concerne l'avenir du traité constitutionnel européen, Jean-Claude Juncker a souligné qu'il faudrait entre autres veiller à doter l'Union européenne d'un profil social pour la rendre plus durable.

En 2004, l'Europäischer Friedenspreis avait une première fois été décerné au pape Jean-Paul II.

Jean-Claude Juncker prononce le panégyrique en l'honneur de Javier Solana à la remise du prix Charlemagne 2007

17 mai 2007

Le 17 mai 2007, le Premier ministre Jean-Claude Juncker s'est rendu à Aix-la-Chapelle pour prononcer le panégyrique (voir page 229) en l'honneur de Javier Solana, haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union européenne ainsi que secrétaire général du Conseil de l'Union européenne, qui s'est vu remettre le prix Charlemagne 2007 (Internationaler Karlspreis zu Aachen).

Ce prix est remis chaque année à une personnalité œuvrant en faveur



De g. à dr.: le Premier ministre Jean-Claude Juncker, Javier Solana, le lauréat du prix Charlemagne 2007, et S.M. le roi Juan Carlos d'Espagne

de l'unification européenne. Parmi les anciens lauréats se trouvaient notamment l'ancien chancelier allemand, Helmut Kohl, l'ancien président italien, Carlo Azeglio Ciampi, et l'ancien président français, Valéry Giscard d'Estaing.

Le Luxembourg a déjà été mis à l'honneur trois fois: le prix Charlemagne a en effet été décerné à Joseph Bech en 1960, au peuple luxembourgeois en 1986 et au Premier ministre Jean-Claude Juncker en 2006.

AFFAIRES EUROPÉENNES

Fernand Boden et Octavie Modert au Conseil «Agriculture et pêche» de l'Union européenne à Bruxelles

7-8 mai 2007

Le Conseil de l'Union européenne des ministres de l'Agriculture et de la Pêche s'est réuni à Bruxelles les 7 et 8 mai 2007. Le gouvernement luxembourgeois y était représenté par le ministre Fernand Boden et par la secrétaire d'État Octavie Modert.

Après avoir brièvement abordé les points à l'ordre du jour concernant

la pêche, le Conseil européen des ministres de l'Agriculture a mené une discussion approfondie sur le rapport de la Commission concernant la mise en œuvre de la conditionnalité. Ce rapport, présenté lors du Conseil «Agriculture» les 16 et 17 avril 2007, a trouvé un large soutien auprès des délégations. Les ministres ont notamment analysé le calendrier de mise en œuvre proposé, le traitement de cas mineurs de non-conformité ou encore l'analyse de risques ainsi que le taux de contrôle.

Tout en remerciant la Commission européenne et la Présidence allemande du Conseil de l'Union européenne pour l'efficacité avec laquelle ce dossier a été pris en charge, le ministre Fernand Boden a soutenu l'idée que les amendements législatifs entraînent en vigueur dès que possible et que des cas mineurs de non-respect pourraient être classés sans suite si des actions immédiates de mise en conformité aux normes étaient prises par les agriculteurs concernés. En outre, il a souligné que le concept des bonnes conditions agronomiques et environnementales doit continuer à être adaptable aux spécificités régionales et locales, et cela dans un souci de subsidiarité.

À l'instar d'une grande majorité d'États membres, Fernand Boden a soutenu la proposition consistant à examiner la conditionnalité et notamment son champ d'application lors du bilan de santé de la politique agricole commune prévu pour 2008, afin d'écourter dans la mesure du possible la liste des exigences réglementaires en matière de gestion. Finalement,

Fernand Boden a indiqué que le Luxembourg était favorable à une harmonisation des taux de contrôle, ceci en vue de limiter ces derniers au strict minimum.

La commissaire en charge de l'Agriculture, Mariann Fischer Boel, a de son côté souligné qu'il ne fallait pas surcharger l'exercice de la révision de la conditionnalité, afin de ne pas retarder la mise en œuvre des modifications envisagées à ce stade.

Après ce débat, le Conseil a pris note de la présentation de la Commission d'une proposition visant à améliorer les mesures de restructuration dans le domaine de la production du sucre. Jusqu'à présent, les instruments introduits en 2006 et visant à réduire la production de sucre en Europe n'ont pas connu le succès escompté et doivent donc être adaptés.

En outre, la Présidence allemande a informé les délégations de l'état des lieux de la mise à l'intervention du maïs, où l'introduction d'un plafonnement dégressif est envisagée.

Ensuite, les ministres de l'Agriculture européens ont examiné la situation concernant les négociations agricoles dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Des rencontres à haut niveau du G4 (États-Unis, UE, Inde et Brésil) sont prévues pour mi-mai 2007 à Paris. À l'instar de bon nombre de délégations, la commissaire Mariann Fischer Boel a qualifié le récent «document sur les défis», présenté par le président du Comité de l'agriculture de l'OMC, Crawford Falconer, comme peu utile. Elle a ainsi exprimé l'avis qu'il ne fallait pas surestimer l'importance de

ce papier, afin de ne pas donner l'impression que l'Europe était dans une position de défense. En outre, Mariann Fischer Boel a insisté sur le fait que le contenu de ce texte n'était pas conforme, sur de nombreux points, aux négociations en cours et qu'il ne pouvait en aucun cas être considéré comme base de discussion.

Fernand Boden a approuvé cette analyse et il a regretté le manque de parallélisme entre l'offre de l'UE et d'autres partenaires clés à l'OMC. La Présidence allemande a ainsi conclu qu'une mise à jour régulière du Conseil sur les négociations à l'OMC était très importante. Elle a exprimé son soutien à la Commission dans le cadre du mandat de négociation défini par les conclusions du Conseil du 18 octobre 2005 et du 12 juin 2006.

Le Conseil européen des ministres de l'Agriculture s'est ensuite penché sur la proposition de directive concernant le bien-être des poulets de chair, présentée d'ailleurs sous Présidence luxembourgeoise au premier trimestre 2005. Après des débats ardues, les ministres ont réussi à conclure un accord politique à la majorité qualifiée. Le consensus retenu prévoit une densité maximale limitée à 33 kg/m², tandis que les élevages dont les installations respectent des critères supplémentaires, tels que la température, l'humidité et la ventilation, pourront monter jusqu'à 39 kg/m², soit trois poulets de plus, avec un bonus de 3 kg/m² en cas de mortalité réduite.

Cette nouvelle directive européenne entrera en vigueur au plus tard en juin 2010, date à laquelle les États

membres doivent l'avoir transposée dans leur législation. Le Conseil et le commissaire en charge de la Santé, Marcos Kyprianou, ont accueilli avec une grande satisfaction cet accord. Sachant qu'à l'inverse de la plupart des filières agricoles, les conditions d'élevage des poulets de chair ne relevaient jusqu'à présent d'aucune législation européenne spécifique, le commissaire a encore souligné que le texte actuel ne pouvait que constituer une avancée améliorant la situation de façon significative par rapport au statu quo. En outre, il a signalé que ces normes étaient à considérer comme un standard minimum et que les États membres pouvaient introduire des critères plus stricts.

Suite à cette décision importante, le Conseil a adopté des conclusions concernant l'étiquetage dans le domaine du bien-être des animaux, conclusions basées sur les débats dans le cadre d'une conférence qui s'est déroulée en avril 2007 ainsi que sur la simplification législative dans le domaine des semences et variétés végétales.

Le Conseil est finalement revenu sur les points relevant de la pêche. Un accord sur la proposition de règlement du Conseil instituant des mesures de reconstitution du stock d'anguilles européennes ainsi que sur la proposition de règlement du Conseil établissant un plan pluriannuel de reconstitution des stocks de thon rouge dans l'Atlantique et la Méditerranée n'a cependant pas pu être trouvé. La Présidence allemande a ainsi proposé de poursuivre les débats lors de la session du Conseil «Agriculture» les 11 et 12 juin 2007 à Luxembourg.

Jeannot Krecké aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières»

7-8 mai 2007

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a participé aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières» les 7 et 8 mai 2007 à Bruxelles.

Eurogroupe

La réunion des ministres des Finances des pays membres de la zone euro était présidée par le ministre des Finances allemand et vice-président de l'Eurogroupe, Peer Steinbrück, en absence du président Jean-Claude Juncker, malade.

L'Eurogroupe a procédé à son traditionnel tour d'horizon de la situation économique et financière de la zone euro et a écouté une première présentation des prévisions de printemps sur la situation économique

de la part du commissaire européen aux Affaires économiques et monétaires, Joaquín Almunia.

Les ministres se sont penchés ensuite sur le dossier des politiques budgétaires et leurs possibles incidences sur l'évolution de l'inflation.

D'autres points concernaient l'intégration des marchés financiers et l'amélioration des mécanismes de transmission de la politique monétaire ainsi que la mobilité transfrontalière des travailleurs dans la zone euro.

Conseil «Affaires économiques et financières»

Lors du Conseil, les ministres des Finances et/ou de l'Économie de l'Union européenne ont débattu des sujets suivants:

- le rapport du groupe de surveillance interinstitutionnel dans le cadre du processus Lamfalussy (régulation bancaire);

- les conclusions du Conseil sur la stabilité des marchés financiers, notamment en ce qui concerne les fonds spéculatifs;

- le livre blanc de la Commission européenne sur la modernisation du cadre européen pour les fonds d'investissement;

- le rapport de surveillance de la Commission européenne sur le fonctionnement et le financement du Bureau des normes internationales comptables (International Accounting Standards Board);

- le vieillissement des populations et des marchés financiers.

Jean Asselborn à la 17^e réunion ministérielle entre l'UE et le Conseil de coopération du Golfe à Riyad

8 mai 2007

Le 8 mai 2007, Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, a participé au 17^e Conseil conjoint entre l'Union européenne et les six pays membres du Conseil de coopération du Golfe (CCG) à Riyad.

Le CCG a été fondé le 25 mai 1981 et compte six pays membres: l'Arabie Saoudite, le Bahreïn, les Émirats arabes unis, le Koweït, l'Oman et le Qatar.

La délégation du CCG était dirigée par S.A.R. le prince Saoud al-Fayçal Bin Abdulaziz Al Saoud, ministre



Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, et le ministre des Finances allemand, vice-président de l'Eurogroupe, Peer Steinbrück



Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, et le président en exercice du Conseil ministériel du CCG, S.A.R. le prince Saoud al-Fayçal Bin Abdulaziz Al Saoud

des Affaires étrangères d'Arabie Saoudite et président en exercice du Conseil ministériel du CCG.

Le Conseil conjoint a fait le point sur les négociations d'un accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Conseil de coopération du Golfe.

Les deux parties ont convenu que des progrès étaient encore nécessaires sur un certain nombre de questions commerciales en suspens, en particulier les questions liées aux services, aux droits de douane appliqués aux produits industriels et aux marchés publics.

Dans le cadre du partenariat stratégique avec la Méditerranée et le Moyen-Orient, les ministres ont également abordé certains sujets d'intérêt mutuel sur le plan régional et international, tels que le conflit israélo-palestinien, la situation en Iran et en Irak, la lutte contre le terrorisme et la protection des droits de l'Homme.

Introduisant la discussion sur les développements européens, le ministre Jean Asselborn a rappelé la déclaration de Berlin, qui met en évidence les succès accomplis par la construction européenne et les valeurs sur lesquelles elle repose.

Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a ainsi réitéré l'importance

d'une «solidarité européenne» et d'un «soutien sans faille à la Présidence allemande» dans le dossier sur le futur institutionnel de l'UE. Dans ce contexte, Jean Asselborn a souligné le rôle historique de la France et des Pays-Bas dans le processus d'intégration européenne. Suite aux élections dans ces deux pays, le ministre luxembourgeois a exprimé l'espoir qu'«une volonté politique pourra se développer en vue d'une solution sur le futur de l'Europe sans dilution de sa substance».

En marge de la réunion ministérielle, Jean Asselborn a eu des rencontres bilatérales avec le secrétaire d'État aux Affaires étrangères des Émirats arabes unis, Mohammed Hussein Al Chaali, et avec le ministre des Affaires étrangères du Sultanat d'Oman, Yousuf bin Alawi bin Abdallah. Les entrevues ont essentiellement porté sur les relations bilatérales, les développements internes, les relations avec l'Union européenne ainsi que sur l'actualité régionale et internationale.



Le ministre Jean Asselborn et le secrétaire d'État aux Affaires étrangères des Émirats arabes unis, Mohammed Hussein Al Chaali

Jean Asselborn et Nicolas Schmit au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» à Bruxelles

14 mai 2007

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a participé le 14 mai 2007 au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» à Bruxelles.

Le principal point à l'ordre du jour de la session «Affaires générales» était la préparation du Conseil européen des 21 et 22 juin 2007.

Dans le cadre de la session «Relations extérieures», les ministres des Affaires étrangères ont notamment débattu des relations entre l'UE et la Russie à la lumière du sommet UE-Russie les 17 et 18 mai 2007 à Samara ainsi que des relations entre l'UE et l'Ouzbékistan. Le Conseil a décidé de proroger de six mois les sanctions de visas imposés à l'encontre de huit responsables ouzbèkes suite aux événements d'Andijan en 2005.

La nouvelle initiative de coopération de l'UE pour la région de la mer Noire figurait également au programme du Conseil. La Commission européenne a présenté son projet de création d'une «synergie de la mer Noire» dans le but d'ajouter une dimension régionale à la politique européenne de voisinage.

En ce qui concerne la situation en Irak, les ministres ont évoqué les résultats de la récente conférence ministérielle des pays voisins de l'Irak ainsi que de la réunion du



Le ministre Jean Asselborn et le ministre des Affaires étrangères de l'Autorité palestinienne, Ziad Abu Amr

lancement officiel du pacte international pour l'Irak. Ils ont salué la disponibilité des pays voisins à s'engager en vue d'une stabilisation du pays.

Le Conseil a également été appelé à adopter des conclusions sur la coopération régionale en Europe du Sud-Est, à la suite de la décision de remplacer le pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est par une structure régionale. La situation politique en Serbie et les négociations en cours au Conseil de sécurité des Nations unies sur le statut du Kosovo figuraient également à l'ordre du jour des ministres.

Pour ce qui est de l'Iran, les ministres ont évoqué les derniers développements du dossier nucléaire, notamment à la lumière de la date limite du 23 mai 2007, fixée par le Conseil de sécurité des Nations unies, pour la suspension du programme nucléaire de l'Iran.

Dans le cadre d'une rencontre informelle avec des représentants des États de la Ligue arabe, le Conseil a fait le point sur la situation au Proche-Orient et les perspectives de relance du processus de paix suite au sommet de Riyad. Les ministres ont insisté sur la nécessité de saisir l'opportunité qui se présente actuellement pour réengager les parties et offrir une perspective politique à la région. «Le Proche-Orient a besoin de paix et pas seulement d'un processus de paix», a souligné le ministre Asselborn.

Entrevue bilatérale avec le ministre des Affaires étrangères de l'Autorité palestinienne

En marge du Conseil, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a eu une entrevue bilatérale avec le ministre des Affaires étrangères de l'Autorité palestinienne, Ziad Abu Amr.

Jean-Louis Schiltz aux réunions des ministres de la Défense et des ministres de la Coopération au développement à Bruxelles

14-15 mai 2007

Le ministre de la Défense, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, a participé aux travaux du Conseil «Affaires générales et relations extérieures» consacrés aux questions de défense ainsi qu'aux questions de coopération au développement les 14 et 15 mai 2007.

Réunion des ministres de la Défense

Les ministres de la Défense se sont penchés plus particulièrement sur les enseignements à tirer de l'opération militaire EUFOR en République démocratique du Congo, opération menée en 2006 avec la participation du Luxembourg. Dans son intervention, le ministre Jean-Louis Schiltz a plaidé, avec d'autres ministres, pour le renforcement significatif de la capacité de planification et de conduite d'opérations militaires autonomes de l'Union européenne.

Les ministres ont également reçu un rapport sur le désengagement progressif du contingent militaire de l'UE, EUFOR-Althea, en Bosnie-Herzégovine. En juin 2007, l'effectif de la mission devrait passer de 6 000 à 2 500 personnes. Le sous-officier luxembourgeois qui fait partie de cette mission depuis le début restera sur place.

Concernant la crise au Darfour, les ministres de la Défense ont fait le

point sur le soutien que l'UE apporte à la mission de l'Union africaine au Soudan (AMIS).

En session conjointe, les ministres de la Défense et des Affaires étrangères ont évoqué l'état de préparation des deux nouvelles missions civiles de l'UE en Afghanistan et au Kosovo.

Réunion des ministres de la Coopération

Le 15 mai 2007, Jean-Louis Schiltz a participé aux travaux du Conseil «Affaires générales et relations extérieures» consacrés aux questions de coopération au développement.

Les ministres de l'Union européenne se sont penchés plus particulière-

ment sur les questions liées à la négociation d'accords de partenariat économiques avec les pays ACP (États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique), à la complémentarité et à la division du travail ainsi qu'au suivi des engagements de l'Union européenne en matière d'aide publique au développement.

À la veille de la réunion a eu lieu une rencontre informelle à l'attention des ministres de la Coopération organisée par le ministre Jean-Louis Schiltz et le secrétaire d'État aux Affaires étrangères portugais, João Tittington Gomes Cravinho, avec le ministre des Affaires étrangères cap-verdien, Victor Borges, au sujet du futur «partenariat spécial UE - Cap-Vert».



Le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, en conversation avec son homologue néerlandais, Albert Gerard Koenders

Fernand Boden à la réunion informelle des ministres du Tourisme à Potsdam

15-16 mai 2007

Le ministre des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement, Fernand Boden, a participé à la réunion informelle des ministres en charge du Tourisme qui s'est tenue à Potsdam les 15 et 16 mai 2007. Réunissant les 27 États membres de l'UE, elle était présidée par le ministre fédéral de l'Économie et de la Technologie et par le délégué du gouvernement fédéral au Tourisme, Ernst Hinsken. La Commission européenne était représentée par le commissaire bulgare en charge de la protection des consommateurs, Megleva Kuneva.

Cette conférence des ministres du Tourisme avait comme sujet central «L'Europe, région de tourisme, et la concurrence internationale». Des présentations proposées par le cabinet de conseil d'entreprises Booz Allen Hamilton et Pacific Asia Travel Association concernant la compétitivité des destinations touristiques ont suscité un vif débat parmi les ministres et les délégués.

En ce qui concerne le Grand-Duché de Luxembourg, les résultats présentés étaient pour le moins élogieux. Sur 124 pays analysés dans le domaine du tourisme et du voyage, le Luxembourg se classe en 9^e position au niveau mondial et en 4^e position au niveau européen, derrière la Suisse, l'Autriche et l'Allemagne. Les domaines comparés sont aussi vastes que variés, allant des conditions en matière de santé et d'hygiène, de sécurité ou de formation du person-

nel, aux sites inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco, en passant par la qualité des infrastructures touristiques.

Lors de son intervention, Fernand Boden, tout en saluant la création récente par la Commission européenne d'un portail pour le tourisme européen, a particulièrement mis en exergue l'importance du tourisme culturel comme outil de développement touristique régional, notamment dans les régions rurales et transfrontalières. Il a par ailleurs rappelé l'importance des PME dans le tourisme, qui, avec plus de 90% des entreprises et des emplois, constituent un secteur clé dans la plupart des économies nationales.

Afin d'illustrer ces propos, il est intéressant de citer la récente étude effectuée par le World Travel & Tourism Council (WTTC) pour l'année 2007, visant à quantifier les effets du tourisme et du voyage sur l'économie générale d'un pays à travers l'emploi des comptes satellites du tourisme (Tourism Satellite Account-TSA). En termes prévisionnels, le secteur touristique luxembourgeois devrait contribuer directement et indirectement à 9,7% du PIB pour l'année 2007, et ce taux devrait dépasser les 10% en 2017.

Le WTTC s'est également penché sur la question de l'emploi: un emploi sur huit peut ainsi être mis en relation avec l'économie touristique au Luxembourg, soit 25 000 postes de travail en 2007. Une croissance à 32 000 postes est pronostiquée pour l'année 2017. Avec ces chiffres, le Luxembourg se situe au-dessus des moyennes européennes et mondiales.

Cette réunion informelle des ministres était précédée d'une conférence européenne sur le tourisme qui a rassemblé plus de 500 représentants internationaux de la politique, de l'économie et des sciences.

Lors de cette manifestation, qui s'est tenue à Berlin sur le thème «Le tourisme – moteur de croissance pour l'avenir», plusieurs groupes d'experts ont abordé les domaines du tourisme européen qui sont porteurs de croissance: le tourisme d'affaires, les coopérations entre villes en matière d'art et de culture ainsi que les répercussions du changement démographique sur le tourisme en Europe.

Marie-Josée Jacobs à la réunion informelle des ministres de l'Égalité des chances et de la Famille

15-16 mai 2007

Marie-Josée Jacobs, ministre de l'Égalité des chances, ministre de la Famille et de l'Intégration, a participé à la réunion informelle des ministres de l'Égalité des chances et de la Famille des États membres de l'Union européenne à Bad Pyrmont en Allemagne les 15 et 16 mai 2007.

La contribution de Marie-Josée Jacobs a porté sur le thème des alliances stratégiques entre l'État et les entreprises du secteur privé en matière d'égalité des femmes et des hommes.

(Pour le discours complet,  voir page 227.)



Photo de famille des ministres de l'Égalité des chances et de la Famille lors de la réunion informelle à Bad Pyrmont

Jeannot Krecké au Conseil «Compétitivité» à Bruxelles

21 mai 2007

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a participé au Conseil «Compétitivité» le 21 mai 2007 à Bruxelles.

À cette occasion, le Luxembourg n'a pas pu se rallier à l'adoption, à la majorité qualifiée, de la directive sur le crédit aux consommateurs. En effet, au fil de la négociation, le texte a été vidé de sa substance et a fini par perdre sa plus-

value. «Nous avons manqué une occasion de remplir les objectifs annoncés initialement pour assurer une harmonisation à haut niveau de la protection des consommateurs et créer un marché intérieur en ce domaine», a estimé Jeannot Krecké. La Belgique, les Pays-Bas et la Grèce n'ont pas non plus donné leur voix à ce texte qui est à présent envoyé au Parlement européen.

Le point suivant, concernant la proposition de règlement sur le droit applicable dans les relations commerciales entre les entreprises et

les consommateurs, appelée Rome I, avait été mis à l'ordre du jour par le Luxembourg. Le ministre a ainsi pu sensibiliser ses collègues ainsi que la commissaire aux consommateurs, Meglena Kuneva, sur ce dossier qui préoccupe beaucoup le gouvernement luxembourgeois, car il risque de nuire gravement tant aux entreprises qu'aux consommateurs du Grand-Duché.

En obligeant les entreprises à adopter leurs contrats à 27 droits nationaux différents et à prendre en charge des coûts de mise en conformité très élevés, la proposi-



De g. à dr.: le ministre de l'Économie et des Technologies allemand, Michael Glos, le secrétaire d'État aux Affaires européennes français, Jean-Pierre Jouyet, et le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké

Finalement, les ministres de l'Économie ont discuté de l'avenir de la politique industrielle européenne. Les discussions ont porté en particulier sur l'industrie automobile, la façon de stimuler l'innovation et de réduire la consommation des voitures en carburant. Jeannot Krecké a assuré la Commission européenne de son soutien absolu pour les propositions avancées. Le ministre a toutefois interpellé le commissaire et vice-président de la Commission, Günther Verheugen: «Il faut que nous soyons capables de tenir le rythme!» En effet, pour rester crédible, il faut que l'Union européenne se donne les moyens pour réaliser son plan d'action ambitieux qui vise à rendre les véhicules plus sûrs et moins polluants.

tion rend le commerce transfrontalier beaucoup plus difficile, en particulier pour nos PME. «Le système proposé va entraver de manière très concrète, et quotidiennement, la capacité de nos entreprises à se développer et à offrir leurs biens et services au-delà des frontières», a expliqué le ministre.

Du côté des consommateurs, les inconvénients sont également très importants, surtout pour un petit marché comme le marché luxembourgeois: «Quelle entreprise prendra en charge les coûts de mise en conformité en contrepartie de l'accès à un marché de taille réduite?» La proposition va

ainsi considérablement aggraver un phénomène que le consommateur luxembourgeois connaît bien, à savoir celui de l'accès à l'offre lorsque telle entreprise ne livre pas au Luxembourg, ou que tel produit n'est pas disponible pour les résidents luxembourgeois.

Une dizaine d'États membres ont soutenu le Luxembourg et partagé les préoccupations du ministre Jeannot Krecké. La Commission européenne a indiqué vouloir tenir compte dans la suite de la procédure des préoccupations exprimées et rechercher un équilibre entre les intérêts des entreprises et ceux des consommateurs.

Fernand Boden et Octavie Modert participent à la réunion informelle des ministres de l'Agriculture à Mayence

21-22 mai 2007

Fernand Boden, ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, et Octavie Modert, secrétaire d'État à l'Agriculture, à la Viticulture et au Développement rural, ont participé à la réunion informelle des ministres de l'Agriculture qui s'est tenue à Mayence les 21 et 22 mai 2007.

Sur base d'un document de la présidence, intitulé *Garantir les bases d'existence dans les régions d'Europe – promouvoir la diversité, la qualité et l'innovation*, les ministres ont eu un échange de vues approfondi sur l'avenir de la politique de développement rural.

Dans son intervention, Fernand Boden a souligné qu'à l'avenir, les tâches des agriculteurs seront multiples et constitueront d'une certaine manière un développement du rôle multifonctionnel de l'agriculture tel qu'il a été défini en 1997.

Les trois piliers du développement durable – environnement, aspect social et aspect économique – doivent être considérés en parallèle.

Fernand Boden a également rappelé que le rôle premier de l'agriculture est celui de produire des aliments sains, de qualité et en quantité suffisante pour une population croissante au niveau planétaire et dans beaucoup de pays de l'Union. Il a souligné le rôle prépondérant de l'agriculture dans la gestion du territoire et du paysage.

Pour Fernand Boden, la production agricole devra à l'avenir se faire

également dans toutes les régions, aussi dans les régions périurbaines qui se situent près du consommateur. Il a par ailleurs souligné que la production de matières premières à des fins non alimentaires jouera un rôle grandissant à l'avenir et que l'agriculture fait partie intégrante de la réponse que nous sommes appelés à donner au changement climatique.

En ce qui concerne les zones rurales, celles-ci devront être des zones économiquement vivantes, dynamiques, générant des emplois.

Les régions périurbaines, quant à elles, devront également être les «poumons» des agglomérations et d'une certaine manière des habitants de ces agglomérations.

Pour Fernand Boden, la politique agricole commune dispose d'un large éventail d'instruments, dans le



Photo de famille des participants au quatrième Conseil «Espace» à Bruxelles

cadre des plans de développement rural, afin de tenir compte des défis qui se présentent.

Cependant, une coopération étroite entre les différents domaines d'action – aménagement du territoire, politique régionale et politique économique – est indispensable pour établir des stratégies de développement rural intégrées, multisectorielles et durables.

Finalement, Fernand Boden a souligné l'importance de l'approche Leader qui se caractérise par une implication étroite des habitants d'une région.

François Biltgen assiste au Conseil «Compétitivité» à Bruxelles

22 mai 2007

Le ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, François Biltgen, a assisté au Conseil «Compétitivité» le 22 mai 2007 à Bruxelles.

Le matin s'est déroulé le quatrième Conseil «Espace», qui a réuni les ministres des États membres de l'Union européenne et de l'Agence spatiale européenne. La Commission européenne et le directeur général de l'Agence spatiale européenne, Jean-Jacques Dordain, ont présenté le cadre politique pour le développement d'un secteur spatial européen durable et solide. Leur proposition est en particulier axée sur une exploitation plus efficace des ressources grâce à des efforts combinés, les États membres ne pouvant relever isolément les défis

mondiaux. Les ministres ont eu un échange de vues sur cette nouvelle proposition et ont approuvé une résolution relative à la politique spatiale européenne.

Ensuite, la Présidence allemande a présenté le nouveau texte de compromis visant la création de l'Institut européen de technologie, dont l'objectif est de contribuer à améliorer le potentiel compétitif des États membres en faisant intervenir des organisations partenaires dans des activités intégrées d'innovation, de recherche et d'éducation, et de devenir, à travers le monde, le porte-drapeau européen de l'innovation axée sur l'excellence.

Les ministres de la Recherche ont procédé à un échange de vues et ont souligné que le changement climatique et les énergies renouvelables pourraient faire l'objet des premières Communautés de la connaissance et de l'innovation (CCI), qui sont des partenariats intégrés entre le secteur privé, la communauté des chercheurs et d'excellentes équipes de recherche.

Le ministre François Biltgen a remercié dans son intervention la Présidence allemande parce qu'elle a retenu l'approche en deux étapes, telle que proposée par la délégation luxembourgeoise lors du dernier Conseil informel à Würzburg, dont la première étape de 24 mois comporterait la constitution d'un Conseil de gouvernance et la sélection des premières CCI. La deuxième étape commencerait fin 2009 avec le lancement de trois CCI. Le ministre Biltgen a demandé dans son intervention d'ajouter aux domaines prioritaires «changement climatique» et «énergies renouvela-

bles» le secteur des services et les nanotechnologies comme candidats potentiels des CCI.

Ensuite, les ministres de la Recherche ont assisté à la présentation des deux initiatives technologiques conjointes (ITC), notamment Artemis concernant les systèmes informatiques intégrés et l'initiative Médicaments innovants. Les ITC sont introduites par le 7^e programme-cadre en tant que nouveau moyen de réaliser des partenariats publics-privés dans la recherche à l'échelon européen. De même, les ministres de la Recherche ont procédé à un échange de vues concernant le livre vert sur les nouvelles perspectives de l'Espace européen de la recherche.

Au déjeuner, les ministres de la Recherche ont discuté des questions relatives aux infrastructures de recherche dans l'espace européen de la recherche, sur base d'une feuille de route européenne élaborée par le Forum stratégique européen sur les infrastructures de recherche.

Jean-Louis Schiltz au Conseil «Audiovisuel» à Bruxelles

24 mai 2007

Le ministre des Communications, Jean-Louis Schiltz, a représenté le Luxembourg au Conseil «Audiovisuel» le 24 mai 2007 à Bruxelles.

Les ministres de l'Union européenne ont finalisé lors de ce Conseil le texte de la nouvelle directive



Le ministre des Communications, Jean-Louis Schiltz, en conversation avec le ministre délégué à la Culture et aux Médias allemand, Bernd Neumann, lors du Conseil «Audiovisuel»

«Télévision sans frontières», appelée désormais directive «Services de médias audiovisuels».

Cette directive définit les conditions de la transmission de services de médias audiovisuels dans le marché unique européen. Les ministres se sont mis d'accord sur le principe du pays d'origine, selon lequel les services des médias audiovisuels doivent souscrire uniquement aux dispositions légales en vigueur dans leur pays d'établissement.

Jean-Louis Schiltz a rappelé qu'en 2005, 13 États membres s'étaient encore prononcés contre ce principe. Le Luxembourg a été un des moteurs dans les négociations pour rassembler les autres États membres autour du principe du pays d'origine. «Cet accord permet non seulement que l'avenir du Luxembourg en tant que centre de

l'industrie audiovisuelle soit assuré, mais assure également la libre circulation des programmes en Europe», a déclaré le ministre devant la presse.

Jean-Marie Halsdorf à la réunion informelle du développement urbain et de la cohésion territoriale à Leipzig

24-25 mai 2007

Dans le cadre de la Présidence allemande de l'Union européenne, le ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, Jean-Marie Halsdorf, a participé à la réunion informelle des ministres du Développement urbain et de la Cohésion territoriale les 24 et 25 mai 2007 à Leipzig.

Lors de la réunion informelle, deux documents importants pour l'avenir du développement durable du territoire européen ont été adaptés par les ministres pour approbation: la charte de Leipzig sur la ville européenne durable et l'Agenda territorial de l'Union européenne.

L'Agenda territorial de l'Union européenne

L'Agenda territorial de l'UE est l'expression de la nouvelle politique européenne de cohésion territoriale.

L'Agenda territorial de l'UE indique les voies à suivre pour:

- permettre à toutes les régions de l'Union européenne d'augmenter

leurs contributions à une croissance économique durable et à la création d'emplois;

- permettre d'élargir les zones de croissance en Europe à travers une mise en réseau des réseaux urbains;
- mettre en pratique une conception moderne du développement: les milieux économiques et scientifiques, les groupes sociaux et l'administration œuvrent ensemble pour développer leur région.

Étant donné que les assises de l'Agenda territorial ont été posées lors de la réunion informelle de mai 2005, tenue sous la Présidence luxembourgeoise de l'UE, le ministre Jean-Marie Halsdorf a été invité par la Présidence allemande à tenir un discours d'introduction sur l'évolution de l'Agenda territorial intitulé «De Rotterdam à Leipzig: introduction à l'Agenda territorial de l'Union européenne» (voir page 232 pour le discours complet).

Le ministre a évoqué le processus concernant l'établissement en mai 1999 du Schéma de développement de l'espace communautaire, dont les idées maîtresses ont également marqué l'Agenda territorial. La cohésion territoriale représente l'élément complémentaire à la cohésion économique et sociale européenne. Concrètement, cela présuppose que l'espace représente une composante importante pour le développement non seulement économique et social, mais aussi environnemental de l'espace européen. Cette philosophie a d'ailleurs déjà été appliquée au Grand-Duché de Luxembourg aussi bien dans le programme directeur que dans l'IVL



Photo de famille des ministres à la réunion informelle du développement urbain et de la cohésion territoriale

(Integratives Verkehrs- und Landesentwicklungskonzept), le concept intégré des transports et du développement spatial. Il s'agit maintenant d'appliquer cette philosophie au niveau européen en tant que principe directeur pour la politique régionale et pour d'autres politiques sectorielles. L'Agenda territorial propose des priorités pour le développement de l'espace européen ainsi que des mesures de transposition par le biais d'un programme d'action qui sera précisé lors de la réunion informelle suivante sous Présidence portugaise.

En outre, le ministre Jean-Marie Halsdorf a souligné que les idées maîtresses de l'Agenda territorial avaient déjà inspiré le Grand-Duché

de Luxembourg dans le cadre de la coopération transfrontalière au sein de la Grande Région: «Du point de vue du Luxembourg, nous essayons d'appliquer au niveau de la Grande Région les priorités de l'Agenda territorial en ce qui concerne le développement polycentrique. Ainsi, lors du prochain sommet de la Grande Région, sous Présidence luxembourgeoise, le développement polycentrique et la coopération entre les villes constitueront une perspective de développement importante à dégager. Ceci est d'autant plus important qu'il n'existe au sein de la Grande Région aucune ville ayant la masse critique d'une métropole européenne classique. Le concept de l'Agenda territorial offre ainsi un bon point de départ

pour nos démarches à venir. Dans ce contexte, nous profiterons également des travaux menés par ESPON, notamment en ce qui concerne le positionnement de la Grande Région en Europe.»

De même, le ministre a souligné que les acteurs politiques au Luxembourg travaillent à la mise en place des fondements d'une politique urbaine intégrée. Ces fondements sont par ailleurs pleinement compatibles avec les principes de l'aménagement du territoire.

Du point de vue de la planification, l'IVL est à considérer comme le point de départ pour la réalisation de ce concept qui sera concrétisé sous la forme d'un centre de coordination

pour les questions urbaines. Au Grand-Duché de Luxembourg, les principes de l'Agenda territorial et de la charte de Leipzig se rejoignent donc parfaitement.

Charte de Leipzig sur la ville européenne durable

La charte de Leipzig porte sur la stratégie du développement urbain intégré et durable ainsi que sur les champs d'intervention particulière pour les zones déséquilibrées.

La charte de Leipzig évoque l'approche de planification intégrée du développement urbain comme étant la condition indispensable à la réussite de la ville européenne durable.

Les principaux axes sont:

- la stratégie de mise en valeur du cadre bâti face aux impératifs résultant des changements économiques et face aux défis imposés par le patrimoine architectural;
- le renforcement de l'économie locale et de la politique locale du marché de l'emploi, formant la base du développement urbain durable;
- une politique de développement urbain porteur d'avenir à travers une politique active d'enseignement et de formation en faveur des enfants et des jeunes;
- des transports urbains justifiables sur le plan social;
- l'intégration locale des migrants en tant que thème horizontal.

Lors des discussions portant sur l'exclusion sociale, le ministre

Jean-Marie Halsdorf a également profité de l'occasion pour défendre le principe qu'une politique active de formation et d'innovation pourrait contribuer à la réduction de l'exclusion sociale en milieu urbain.

La participation du Grand-Duché de Luxembourg au programme «European Urban Knowledge Network» ainsi que la création d'un centre de coordination et d'information pour les questions urbaines promouvant l'échange d'expériences et de connaissances dans ce domaine constituent un jalon important pour la politique urbaine luxembourgeoise.

Lors des discussions portant sur le changement climatique, le ministre a souligné qu'une planification intégrée des politiques en matière de développement urbain et des transports pouvait contribuer de façon significative à l'amélioration de l'environnement. Il a été rappelé que le ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire applique déjà une telle approche

intégrée dans le cadre très dynamique du sud-ouest de l'agglomération de la Ville de Luxembourg, en partenariat avec cinq communes.

En comparaison avec d'autres États membres de l'UE, le Luxembourg se trouve ainsi sur la bonne voie en matière de politique urbaine et il figure dans le peloton de tête pour ce qui est de la cohésion territoriale.

Mady Delvaux-Stehres au Conseil «Éducation» à Bruxelles

25 mai 2007

Mady Delvaux-Stehres, ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, a assisté le 25 mai 2007 au Conseil «Éducation» à Bruxelles.

Le Conseil «Éducation» a mené une discussion sur l'accès à l'enseignement supérieur dans l'UE, suite à



La ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Mady Delvaux-Stehres, en conversation avec la ministre de l'Éducation et de la Recherche allemande, Annette Schavan

un jugement antérieur de la Cour de justice des Communautés européennes mettant l'égalité d'accès en cause.

Au nom du gouvernement luxembourgeois, Mady Delvaux-Stehres a souligné l'importance, surtout pour les petits États membres qui ne sont pas en mesure d'offrir toutes les formations universitaires, de pouvoir conclure des accords bilatéraux intergouvernementaux. L'organisation du système d'enseignement supérieur luxembourgeois dépend notamment de la possibilité de conclure des accords entre universités et États.

La réunion s'est terminée sur les communications de la Commission au Conseil: «Un cadre cohérent d'indicateurs et de critères de référence pour le suivi des progrès accomplis vers les objectifs de Lisbonne dans le domaine de l'éducation et de la formation» et «Un cadre pour l'enquête européenne sur les compétences linguistiques».

Jean Asselborn à la 8^e réunion des ministres des Affaires étrangères de l'ASEM à Hambourg

28-29 mai 2007

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a participé à la 8^e réunion des ministres des Affaires étrangères du Asia-Europe Meeting (ASEM) qui s'est tenue les 28 et 29 mai 2007 à Hambourg.

L'ASEM réunit les ministres des Affaires étrangères des 27 États



Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, avec le ministre des Affaires étrangères du Pakistan, Kurshid Kasuri, lors de la 8^e réunion de l'ASEM

membres de l'Union européenne et des dix États membres de l'Association of Southeast Asian Nations (ASEAN), à savoir le Brunei, le Cambodge, l'Indonésie, le Laos, la Malaisie, le Myanmar, les Philippines, Singapour, la Thaïlande et le Vietnam, ainsi que d'autres États asiatiques dont la Chine, le Japon, la Corée du Sud, l'Inde, le Pakistan et la Mongolie. L'ASEM, qui est un forum de rencontre, de dialogue et de coopération entre ces deux régions du monde, a tenu son premier sommet en 1996 à Bangkok.

Lors de la 8^e réunion, les ministres des Affaires étrangères ont fait entre autres le point sur la situation politique et sécuritaire en Afghanistan. Les partenaires de l'ASEM ont réitéré leur volonté de continuer à assister l'Afghanistan dans le rétablissement de la paix, la stabilité et la sécurité du pays. Dans ce contexte, l'importance de la mise en œuvre des principes du pacte pour l'Afghanistan, adopté début 2006 à Londres, a aussi été soulignée.

Les ministres ont salué la décision de l'Union européenne de déployer une mission de la politique européenne de sécurité et de défense en matière d'État de droit, dont le but est surtout de renforcer les forces de police nationales afghanes.

En ce qui concerne l'Iran, les ministres des Affaires étrangères ont évoqué les derniers développements du dossier nucléaire, notamment à la lumière du non-respect de l'Iran de la date limite du 23 mai 2007, qui avait été fixée par le Conseil de sécurité des Nations unies pour la suspension de son programme nucléaire. Les partenaires de l'ASEM ont également souligné la nécessité d'une coopération plus active et transparente de l'Iran avec l'Agence internationale d'énergie atomique (AIEA).

La réunion de l'ASEM a en outre fait le bilan de la déclaration sur le changement climatique, adoptée au 6^e sommet de l'ASEM à Helsinki en 2006. Les ministres ont encouragé

une coopération plus poussée au niveau de l'ASEM en matière de changement climatique, notamment dans le domaine des énergies renouvelables.

En marge de la réunion des ministres des Affaires étrangères de l'ASEM, le chef de la diplomatie luxembourgeoise, Jean Asselborn, a eu des entrevues bilatérales avec ses homologues du Pakistan et du Vietnam.

Les pourparlers avec le ministre des Affaires étrangères du Pakistan, Kurshid Kasuri, ont porté sur la situation interne de la République islamique suite à la suspension du président de la Cour suprême, Iftikhar Mohammed Chaudry, par le président du Pakistan, Pervez Musharraf, suspension qui a déclenché des manifestations dans plusieurs villes pakistanaises. Les deux chefs de la diplomatie ont aussi eu un échange de vues sur la situation en Afghanistan et notamment les relations afghano-pakistantaises. Les relations bilatérales et les relations UE-Pakistan ont aussi été évoquées. Le ministre des Affaires étrangères pakistanais a enfin renouvelé ses remerciements à l'égard du gouvernement et du peuple luxembourgeois pour l'aide fournie suite au tremblement de terre en 2005.

L'entrevue avec le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères du Vietnam, Pham Gia Khiêm, a surtout porté sur le renforcement des relations bilatérales entre le Luxembourg et le Vietnam. Jean Asselborn a par ailleurs abordé la situation des droits de l'Homme au Vietnam suite aux récentes condamnations à des peines de prison d'un nombre de défenseurs de droits humains.

Jean-Claude Juncker aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières» à Luxembourg

4-5 juin 2007

Le Premier ministre, ministre des Finances, Jean-Claude Juncker a présidé la réunion de l'Eurogroupe le 4 juin 2007, et a participé à la réunion du Conseil «Affaires économiques et financières» le 5 juin 2007.

Eurogroupe

L'Eurogroupe a consacré la première partie de ses débats à l'analyse de la situation conjoncturelle dans la zone euro et a entendu à cet effet les commentaires de Michael Deppler, directeur pour l'Europe du Fonds monétaire international (FMI).

Selon le président Jean-Claude Juncker, «le FMI estime que les perspectives de croissance à moyen terme sont favorables, qu'il n'y a pas de risques majeurs à court et à moyen terme pour la stabilité des prix et que les développements très positifs sur les marchés du travail montrent que les réformes structurelles que nous avons mises en œuvre aux cours des dernières années conduisent aux résultats souhaités».

Concernant le passé, le FMI constate qu'à une ou deux exceptions près, tous les États membres ont utilisé leurs recettes budgétaires inattendues pour réduire le déficit et la dette publique. Les ministres ont ensuite continué leurs discussions sur la revue budgétaire à mi-terme à

la lumière des prévisions conjoncturelles de printemps de la part de la Commission européenne.

Ils ont ainsi examiné les données budgétaires de neuf États membres, à l'exception de l'Irlande et de la France, pour lesquels des indications plus précises devraient être disponibles à la suite des déclarations de politique générale des gouvernements issus des récentes élections législatives en Irlande et des élections législatives à venir en France.

Pour Jean-Claude Juncker, «chaque État membre doit non seulement veiller à ce que la politique budgétaire [tienne] compte de cette contrainte qu'imposent les règles du pacte de stabilité et de croissance. [...] Au cours des deux dernières années, nous avons montré qu'après la réforme du pacte de stabilité et de croissance de mars 2005, le volet correctif a continué à fonctionner et on peut même dire qu'il a mieux fonctionné qu'auparavant. Dans les deux années à venir, nous devons maintenant assurer que le volet préventif fonctionne aussi bien que le volet correctif».

Les ministres des 13 pays membres de la zone euro, la Banque centrale européenne et la Commission européenne ont ensuite examiné les recommandations de la Commission européenne en ce qui concerne l'abrogation des procédures de déficit excessif à l'encontre de l'Allemagne et de la Grèce. Les membres de l'Eurogroupe se sont déclarés être d'accord avec les recommandations de la Commission européenne.

Finalement, l'Eurogroupe a débattu des rapports de convergence de



Le Premier ministre et président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, en conversation avec le ministre de l'Économie, des Finances et de l'Emploi français, Jean-Louis Borloo, et le président de la Banque centrale européenne, Jean-Claude Trichet

la Commission européenne et de la Banque centrale européenne pour ce qui est d'une éventuelle adhésion de Chypre et de Malte à l'Union économique et monétaire. La décision que ces deux pays pourront adopter l'euro reviendra au Conseil européen des chefs d'État ou de gouvernement. Elle ne pourra être définitivement entérinée par le Conseil «Affaires économiques et financières» qu'après la décision du Conseil européen.

L'Eurogroupe salue les performances budgétaires et financières des deux pays et soutiendra leur demande d'adhésion. Dans l'hypothèse d'un feu vert du Conseil européen, les ministres des Finances chypriote et maltais assisteront à partir de septembre 2007 aux réunions de l'Eurogroupe, d'abord en

tant qu'observateurs, et à partir du 1^{er} janvier 2008 en tant que membres à part entière.

Conseil «Affaires économiques et financières»

Le Conseil «Affaires économiques et financières», auquel participent les 27 ministres des Finances et/ou de l'Économie des États membres de l'UE, a donné le feu vert officiel à l'abrogation des procédures de déficit excessif à l'encontre de l'Allemagne, de la Grèce et de Malte.

Le Conseil a ensuite discuté des conclusions à donner au débat sur la qualité des finances publiques dans les États membres de l'Union européenne.

Un dernier point concernait diverses questions fiscales:

- lutte contre la fraude fiscale (conclusions du Conseil);
- paquet TVA (accord politique);
- assiette commune consolidée pour l'impôt des sociétés (débat d'orientation);
- code de conduite sur la fiscalité des entreprises (conclusions du Conseil);
- forum conjoint de l'UE sur les prix de transfert – lignes directrices relatives aux accords préalables sur les prix (conclusions du Conseil).

Pour ce qui est du paquet TVA, le Conseil n'a pas pu se mettre d'accord sur tous les éléments le constituant, la délégation luxembourgeoise ne pouvant donner son accord sur le changement du principe du pays d'origine vers le principe du pays de destination pour les services de commerce électronique d'entreprises vers les consommateurs (B2C – *business to consumer*). Pour le Premier ministre, ministre des Finances, Jean-Claude Juncker, il s'agit d'un «intérêt essentiel» pour le Luxembourg, qui héberge plusieurs sociétés actives dans ce domaine et qui génèrent des recettes fiscales de 220 millions d'euros par an, soit 1% du PNB. Le paquet sera transmis à la Présidence portugaise du Conseil européen qui essaiera à son tour de dégager un compromis.

Jean-Claude Juncker devant l'Assemblée plénière du Comité des régions de l'Union européenne

6 juin 2007

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker était l'invité d'honneur de l'Assemblée plénière du Comité des régions de l'Union européenne le 6 juin 2007 à Bruxelles.

Dans son discours consacré au processus de réforme du traité constitutionnel, le chef du gouvernement luxembourgeois s'est dit opposé à toute tentative de vider le futur traité des progrès substantiels inclus dans le traité constitutionnel.

«Ma disposition d'esprit est celle d'un homme qui n'acceptera pas que lors de cette nécessaire renégociation, tous les éléments de substance sur lesquels nous nous étions mis d'accord – qui étaient

des éléments de progrès en termes d'intégration – ne figureront pas dans ce nouveau traité.»

Pour Jean-Claude Juncker, le fait de ne plus mentionner dans le nouveau traité les symboles de l'Union européenne (drapeau, hymne) ne pose pas problème. Par contre, le Premier ministre luxembourgeois ne voit pas pourquoi les États européens devraient renoncer à faire de la Charte des droits fondamentaux une partie contraignante du nouveau traité.

«On ne peut pas expliquer à la planète entière les règles de bonne gouvernance et lorsqu'il s'agit de mettre sur papier – ce que nous avons fait – les règles qui déterminent la vie entre les hommes et surtout la vie entre les nations et donc les peuples d'Europe, retirer cette avancée sur laquelle nous nous étions mis d'accord. Que les citoyens d'Europe, puisque l'Union européenne est aussi une

communauté de droit, puissent invoquer le catalogue et le canon de droit à l'encontre et à l'égard de l'Union européenne lorsqu'ils ont l'impression que ces droits sont insuffisamment respectés, voilà tout de même une avancée en termes de maturité démocratique à laquelle je ne voudrais pas que nous renoncions.»

S'il s'avérait impossible de garder la Charte en l'état, le Premier ministre se prononce en faveur d'une référence à cette Charte, à inclure dans la première partie du traité et qui obligerait les États membres à la publier dans tous les journaux officiels nationaux, garantissant ainsi son caractère légal contraignant.

Pour ce qui est de l'équilibre institutionnel, Jean-Claude Juncker a mis en garde les pays qui voudraient le remettre en question: «Si nous revenions au principe de la double majorité, nous ouvririons la boîte de Pandore que nous serions incapables de refermer. Ce principe de la double majorité combine la dignité des États membres et le fait démographique auquel on ne peut pas échapper.»

Le Premier ministre a poursuivi: «Retenons tout de même dans cette troisième partie celle qui reflète les politiques qui sont celles de toujours, et ne jetons pas aux oubliettes les éléments de progrès que la négociation a fait naître. On ne peut tout de même pas contester que nous avons besoin d'une autre base légale pour la politique extérieure et de sécurité commune. On ne peut pas contester à l'Europe le droit de se doter d'une base légale suffisamment large en matière de politique énergétique, y compris sa



Le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le président du Comité des régions de l'UE, Michel Delebarre, lors de l'Assemblée plénière

dimension extérieure. Respectons tout de même les quelques progrès que nous avons su réaliser en matière d'affaires intérieures et de justice. Acceptons tout de même que l'Europe est là pour lutter contre la criminalité transfrontalière, et n'acceptons plus cette réalité que les gangsters soient les seuls à avoir compris la logique du marché intérieur dans son intégralité. Mais faisons en sorte que les polices et les États, en œuvrant ensemble, puissent résister à un aspect d'insécurité qui, aujourd'hui, est attribué quant à sa responsabilité première à l'Europe, alors que l'Europe ne se dote pas des moyens pour faire en sorte que le premier des droits des citoyens – le droit à la sécurité – soit réalisé par l'Union européenne.»

Jean-Claude Juncker a en outre insisté pour que les avancées «minimales» en matière de politique sociale soient préservées dans le nouveau traité, quoique des ambitions plus poussées soient nécessaires.

Le Premier ministre a appelé de ses vœux que les dispositions en matière de subsidiarité soient «intégralement repris[es] dans le nouveau traité».

Jean-Claude Juncker s'est prononcé en faveur d'un mandat clair et limité pour la conférence intergouvernementale sous Présidence portugaise qui permette de clore les négociations sur le nouveau traité vers la fin 2007.

Jeannot Krecké signe un memorandum of understanding concernant le marché de l'électricité de cinq pays

6 juin 2007

En marge du Conseil «Énergie», le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a signé le 6 juin 2007 un *memorandum of understanding* avec ses homologues d'Allemagne, de Belgique, de France et des Pays-Bas, ainsi qu'avec les représentants des régulateurs, des gestionnaires du réseau de transport, des bourses d'électricité, des distributeurs et des producteurs d'électricité des cinq pays.

Cet accord vise un meilleur couplage des marchés de l'électricité des cinq pays signataires et l'amélioration de la sécurité d'approvisionnement pour toute la région.

Pour Jeannot Krecké, cette signature est un pas important vers un marché intérieur intégré dans le domaine de l'électricité, car «c'est la première fois en Europe que l'ensemble des acteurs d'une aussi grande région s'engagent pour rapprocher leurs marchés respectifs». Le ministre attend beaucoup de cet accord qui «permettra de faciliter le commerce de l'électricité entre le Luxembourg et ses fournisseurs et d'améliorer la sécurité d'approvisionnement de notre pays».

Dans le cadre de la mise en œuvre de cet accord, une plateforme régionale d'échange d'électricité sera créée. Jeannot Krecké tente de convaincre ses collègues d'implanter le siège de cette plateforme



Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, lors de la signature du memorandum of understanding

ainsi que la société commerciale en résultant au Grand-Duché de Luxembourg.

Lors du Conseil «Énergie», les ministres des 27 États membres ont eu un débat politique sur le marché du gaz et de l'électricité. Concernant la séparation patrimoniale des activités de transport et de production visée par la Commission, le ministre a souligné l'importance de considérer également les caractéristiques spécifiques des acteurs sur le plan régional, car «si cette séparation peut s'avérer

bénéfique sur de grands marchés, elle risque d'hypothéquer le développement des acteurs d'un petit marché comme celui du Luxembourg sans pour autant garantir un meilleur prix et un meilleur service au consommateur».

Suite au débat, la Commission a informé les ministres de l'état des relations internationales dans le domaine de l'énergie, notamment avec la Russie, les États-Unis ou l'OPEP (Organisation des pays exportateurs de pétrole).

Jean-Louis Schiltz au Conseil «Télécommunications» à Luxembourg

7 juin 2007

Le ministre des Communications, Jean-Louis Schiltz, a assisté au Conseil «Télécommunications» à Luxembourg le 7 juin 2007. À l'ordre du jour du Conseil figurait notamment la directive sur la libéralisation des services postaux.

Jean-Louis Schiltz a fait part de l'opposition du Luxembourg à la proposition de la Commission au sujet de la libéralisation du marché postal. Il a fermement défendu le principe d'un service universel de qualité (garantie de distribution du courrier dans chaque boîte aux lettres cinq fois par semaine, garantie d'acheminement, accès facile aux services postaux, garantie de prix abordables), financé par le service réservé. En effet, «vu que ce mécanisme de financement est neutre et transparent et fonctionne parfaitement bien, on ne doit pas l'abandonner», a-t-il déclaré. Il a par



Le ministre des Communications, Jean-Louis Schiltz, et Viviane Reding, membre de la Commission européenne en charge de la Société de l'information et des Médias

ailleurs mis en lumière l'importance particulière des services postaux pour la cohésion sociale et a assuré que les efforts du Luxembourg en vue de défendre les intérêts de l'utilisateur allaient continuer de façon constructive dans les négociations à venir.

Les ministres ont également donné leur aval à la baisse des prix pour les communications téléphoniques mobiles en itinérance (*roaming*).

Le Conseil a par ailleurs adopté les conclusions sur le rapport annuel 2007 sur la société de l'information, dans lequel le Luxembourg a d'ailleurs présenté un excellent résultat en matière de pénétration des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Les ministres ont exprimé le souhait de créer une société de l'information sûre et accessible à tous, contribuant à atteindre les objectifs de la stratégie de Lisbonne.

Enfin, un échange de vues au sujet de l'identification par radiofréquence (RFID) a eu lieu. RFID est une technologie qui permet d'identifier automatiquement par puce des données en utilisant les radiofréquences. Les enjeux sont particulièrement importants dans le cadre du développement de la société de l'information et de l'«Internet des objets» (la mise en relation d'objets de la vie quotidienne tels que les vêtements, les biens de consommation, etc., via Internet). Les ministres ont convenu qu'il faut faire bénéficier la société de cette nouvelle technologie. Jean-Louis Schiltz a souligné l'importance de RFID sur le plan économique et a plaidé en faveur d'un cadre législatif équilibré qui accorde aux citoyens des garanties en matière de confidentialité des données et en matière de respect de la vie privée.

Lucien Lux au Conseil «Transports, télécommunications et énergie» à Luxembourg

8 juin 2007

Le 8 juin 2007, le ministre des Transports, Lucien Lux, a représenté le Luxembourg lors du Conseil «Transports, télécommunications et énergie» à Luxembourg-Kirchberg. Figuraient notamment à l'ordre du jour le développement de l'initiative européenne en matière de système mondial de navigation par satellite, Galileo. Ce programme d'envergure se trouve dans une impasse due à l'échec des négociations menées avec le consortium privé pour la conclusion d'un contrat de concession.

Le scénario initialement arrêté, basé sur un partenariat public-privé (PPP) avec un investissement et une prise de responsabilité importants, a été abandonné.

Le Conseil «Transports, télécommunications et énergie» de mars 2007

avait adopté des conclusions par lesquelles il a imposé au partenaire privé de prendre plusieurs mesures avant le 10 mai 2007. Parallèlement à l'ultimatum imposé aux industriels, le Conseil avait demandé à la Commission de:

- réaliser une analyse sur le progrès global du programme et de présenter un rapport sur ce point;
- soumettre des solutions à long terme pour la contribution financière du public;
- présenter un état des négociations avec le consortium candidat pour la concession et soumettre des options alternatives au PPP projeté.

Résolution du 8 juin 2007 concernant le projet Galileo

La Commission a, conformément à la demande du Conseil, soumis à celui-ci sa communication accompagnée d'un document de travail plus détaillé. Sur base de ces informations, la Présidence allemande a

élaboré un projet de résolution que les ministres des Transports ont adopté le 8 juin 2007.

Les négociations sur le contenu de cette décision étaient très animées au sein des instances préparatoires et du Conseil même.

La résolution finalement adoptée à l'unanimité par les ministres des Transports comporte les principes suivants:

- le Conseil constate l'échec du processus des négociations avec le consortium et prend la décision formelle de les arrêter définitivement;
- le Conseil décide de poursuivre le développement de Galileo au vu de son importance économique, stratégique, technologique et politique;
- le Conseil a discuté deux scénarios alternatifs proposés par la Commission européenne pour l'avenir du programme, se distinguant notamment par des modes de financement différents, l'un étant plus axé sur un financement public, l'autre sur le modèle dit PPP;
- le Conseil remet à l'automne 2007 sa décision définitive sur le choix d'une option, d'un échéancier précis, du mode de financement et de la méthode de passation des marchés.

Position du Luxembourg

Le ministre des Transports, Lucien Lux, est intervenu dans le débat avec une position très claire. Il a avant tout exprimé le soutien entier



Lors du Conseil, le ministre des Transports, Lucien Lux, a exprimé le franc soutien du Luxembourg au projet Galileo

du Luxembourg pour ce grand projet européen. Une large majorité des citoyens européens (80% en moyenne européenne et 74% des Luxembourgeois) et des États membres partagent d'ailleurs l'avis que l'Europe a besoin d'un système indépendant.

Il a insisté sur le fait que les décisions à prendre devaient être fondées sur une analyse critique des nouvelles données. Comme le commissaire Jacques Barrot, le ministre exige une gouvernance améliorée du programme.

Lucien Lux a demandé qu'un échéancier réaliste et ambitieux soit retenu. Il a insisté que l'échéance 2012 soit respectée et a souligné l'importance cruciale du facteur temps dans ce dossier.

En ce qui concerne la passation des marchés, le ministre a demandé à ce que soient appliquées des règles transparentes et équitables de mise en concurrence. Il a recueilli le soutien de plusieurs délégations sur ce point.

La question du financement, qui sera décidée sous Présidence portugaise, est au cœur des préoccupations. De sa résolution dépend largement l'avenir de Galileo. Le ministre s'est exprimé en faveur d'un modèle de financement public respectant les principes de bonne gestion financière qui permet une gestion efficiente des ressources. Deux options se présentent: le recours à des fonds exclusivement publics (provenant du budget communautaire uniquement ou également de l'Agence spatiale européenne, voire même directement des États membres), ou le

mélange de fonds publics et privés (à des degrés divers). Sur ce fond se décidera le choix du scénario alternatif. L'option privilégiée par la Commission et par une majorité des États membres, dont le Luxembourg, est la première.

Le ministre a attiré l'attention de ses collègues sur la nécessité de sauvegarder la crédibilité de l'action de l'Union européenne aux yeux des citoyens qui, à juste titre, attendent beaucoup de la réalisation de ce grand projet commun.

Le projet Galileo

Galileo repose sur une constellation de 30 satellites et de stations terrestres permettant de fournir des informations sur leur positionnement à des usagers de nombreux secteurs, tels que le transport (localisation de véhicules, recherche d'itinéraire, contrôle de la vitesse, systèmes de guidage, etc.), les services sociaux (par exemple, aide aux handicapés ou aux personnes âgées), la justice et les douanes (contrôles frontaliers), les travaux publics (systèmes d'information géographique), le sauvetage de personnes en détresse ou les loisirs (orientation en mer et en montagne, etc.).

Galileo proposera plusieurs niveaux de service à accès ouvert ou plus ou moins restreint:

- Un service de base ouvert et gratuit, destiné notamment à des applications «grand public» et à des services d'intérêt général. Ce service est comparable à celui offert par le GPS civil, qui est gratuit pour de telles applications, mais avec une qualité et une fiabilité améliorées.

- Un service commercial permettant le développement d'applications à des fins professionnelles et offrant pour cela des performances accrues par rapport au service de base, en particulier en termes de garantie de service.

- Un service vital (*Safety of Life*) de très haute qualité et intégrité pour des applications mettant en jeu la vie humaine, comme la navigation aérienne ou maritime.

- Un service de recherche et de sauvetage destiné à améliorer sensiblement les systèmes d'assistance en cas de détresse et de sauvetage existants.

- Un service gouvernemental (dit *Public Regulated Service* ou PRS) crypté et résistant aux brouillages et interférences, réservé principalement aux besoins des institutions publiques en matière de protection civile, de sécurité nationale et de respect du droit, qui requièrent une grande continuité. Il permettra le développement d'applications sécurisées dans l'Union européenne et pourra être notamment un outil important pour améliorer les instruments que l'Union européenne utilise dans la lutte contre les exportations illicites et l'immigration clandestine.

Stratégie énergétique des transports

La discussion dans le cadre de l'adoption de conclusions par le Conseil sur une stratégie énergétique au niveau communautaire dans le domaine des transports a démontré que la politique des

transports peut bel et bien évoluer dans un cadre respectueux de l'environnement.

Certaines mesures concrètes que l'Union européenne aborde dans cette réflexion sont déjà en vigueur au Luxembourg, dont notamment le réaménagement des taxes automobiles et le subventionnement des véhicules particuliers ayant un bon bilan d'émissions de gaz à effet de serre et notamment de CO₂.

L'action en ce sens de l'Union européenne se concentre notamment sur l'amélioration du partage modal en faveur des transports publics, la promotion des modes de transport les plus efficaces en matière de consommation d'énergie, les investissements dans les infrastructures de transports, les efforts de recherche d'alternatives techniques concernant la propulsion (moteurs hybrides, hydro-carburants, etc.) ainsi que l'inclusion de l'aviation dans un système d'échange des droits d'émission de gaz à effet de serre.

Lucien Lux adhère entièrement au concept de mobilité durable du commissaire Jacques Barrot qui consiste à ne pas limiter la mobilité, tout en rendant les moyens de transport plus propres, sûrs et efficaces.

Fernand Boden et Octavie Modert au Conseil «Agriculture et pêche» de l'UE

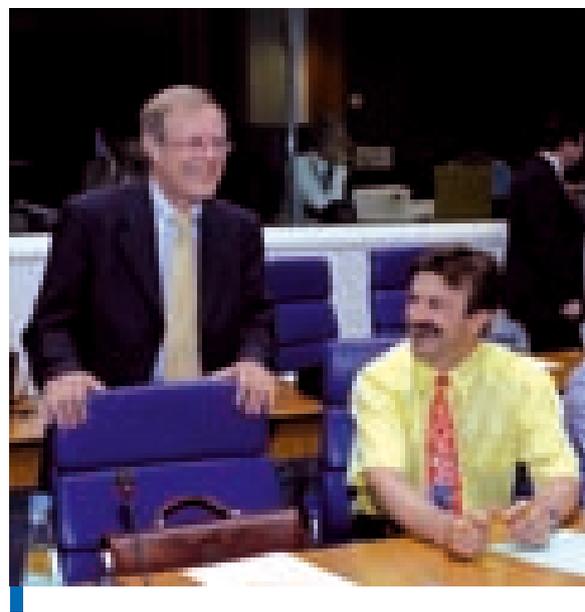
11-12 juin 2007

Le Conseil de l'Union européenne des ministres de l'Agriculture et de la Pêche s'est réuni à Luxembourg les

11 et 12 juin 2007. Le gouvernement y était représenté par le ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, Fernand Boden, et par la secrétaire d'État à l'Agriculture, à la Viticulture et au Développement rural, Octavie Modert.

Ce Conseil a pu, entre autres, adopter sans débat un règlement introduisant un plafonnement dégressif en ce qui concerne l'intervention du maïs et un règlement introduisant des mesures de traçabilité et d'étiquetage de viande de bovins âgés de moins de 12 mois. Deux catégories seront dorénavant d'usage pour désigner la viande de veau (veau pour les animaux de moins de 8 mois et viande de jeune bovin pour les animaux de 8 à 12 mois). En outre, le Conseil a adopté des conclusions en ce qui concerne les accords vétérinaires et phytosanitaires avec les pays tiers ainsi que deux règlements très attendus dans le domaine de la pêche concernant des mesures de reconstitution des stocks, d'une part de l'anguille européenne et d'autre part du thon rouge.

Dans le domaine de la pêche, les ministres ont discuté la proposition de règlement du Conseil établissant un plan pluriannuel de reconstitution des stocks de cabillaud dans la mer Baltique ainsi que la proposition de règlement du Conseil sur la conclusion d'un accord de partenariat dans le domaine de la pêche entre la Communauté européenne et le Groenland. Suite à des négociations intenses, un accord politique a pu être conclu sur ces deux points.



Le ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, Fernand Boden, avec le ministre de l'Agriculture de Lettonie, Martins Roze, lors du Conseil à Luxembourg

À propos de l'agriculture, un accord politique a pu être conclu concernant la proposition de règlement établissant une organisation commune de marché (OCM) unique. Ce règlement vise à réunir dans un seul texte les 21 OCM existantes à ce stade et constitue donc l'élément phare du plan d'action de la Commission pour simplifier et rationaliser la politique agricole commune. Ce texte implique plus qu'une consolidation, mais entend créer un cadre législatif horizontal. Il entrera en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2008, avec différentes dates effectives selon les secteurs concernés.

En outre, les ministres se sont penchés sur les conclusions du Conseil concernant le rapport de la Commission sur la mise en œuvre de la conditionnalité. Ce rapport, présenté et discuté lors des dernières

sessions du Conseil «Agriculture», a trouvé un large soutien auprès des délégations. Les conclusions en question, élaborées sur la base de ces travaux, ont été adoptées en accord avec la Commission. Elles soulignent notamment que des mesures de tolérance pour des cas mineurs de non-conformité devront être introduites et saluent l'intention de la Commission de simplifier, en collaboration avec les États membres, certains aspects des règles d'application de la conditionnalité. Elles insistent sur le fait que la charge administrative pour les agriculteurs ainsi que pour les administrations publiques ne devra pas être augmentée, mais réduite autant que possible.

Une autre décision importante de ce Conseil «Agriculture» était l'adoption, après un an et demi de négociations, d'un nouveau règlement relatif au mode de production biologique et à son étiquetage.

Ces nouvelles règles définissent un ensemble d'objectifs et de principes fondamentaux pour le mode de production biologique et comprennent un nouveau régime permanent d'importation. L'utilisation du logo biologique de l'UE sera dorénavant obligatoire, mais il pourra être accompagné de logos nationaux ou privés. L'origine des produits doit être indiquée afin d'informer les consommateurs. Les denrées alimentaires ne pourront porter un logo biologique que si au moins 95% des ingrédients sont biologiques. L'utilisation d'organismes génétiquement modifiés restera interdite.

Malgré cela, c'est la réforme du secteur des fruits et légumes qui était le sujet dominant de cette réunion du Conseil «Agriculture».

Le Conseil a ainsi réussi à voter à l'unanimité un accord politique sur ce dossier, sur la base d'un compromis proposé par la Présidence et amendé à plusieurs reprises au cours de longues négociations.

L'élément principal de cette réforme consiste en l'intégration du secteur des fruits et légumes dans le système découplé du paiement unique et d'un renforcement du rôle des organisations de producteurs (OP). La gestion de crises pourra ainsi être organisée par ces OP et 33% des fonds prévus pour les plans opérationnels pourront être attribués à ces mesures. En outre, les OP pourront inclure dans leurs activités la promotion des fruits et légumes, en ciblant notamment les enfants et les établissements éducatifs.

Dans cet ordre d'idées, la Commission présentera, après avoir finalisé les études d'impact nécessaires, une mesure visant la distribution de fruits dans les écoles (appelée «fruits scolaires»), comparable à ce qui existe déjà dans le secteur laitier.

Dans son intervention, Fernand Boden a indiqué que le Luxembourg pouvait souscrire à ce que le secteur des fruits et légumes, y compris les pommes de terre de consommation, soit intégré dans le paiement unique. Il a accueilli favorablement l'intention de la Commission de présenter un régime de fruits scolaires, outil important dans la lutte contre l'augmentation alarmante de l'obésité des enfants. En outre, sur

demande de plusieurs délégations, dont le Luxembourg, les mesures de gestion de crises pourront être étendues, sous certaines conditions précises, à tous les producteurs et non seulement aux seuls membres des OP.

En outre, les ministres de l'Agriculture européens ont examiné sous «divers» la situation concernant les négociations agricoles dans le cadre de l'OMC.

Des rencontres du G4 (États-Unis, UE, Inde et Brésil) au niveau ministériel sont ainsi prévues du 19 au 23 juin 2007 à Potsdam. Une session spéciale du Conseil «Affaires générales et relations extérieures» est fixée au 25 juin 2007, afin de donner suite à ces rencontres importantes.

Bon nombre de délégations ont fait part de leurs craintes quant aux récentes évolutions dans ce dossier difficile, soulignant le déséquilibre croissant entre l'offre faite par l'Union européenne et la position d'autres partenaires à l'OMC. Le ministre Fernand Boden est intervenu pour exprimer sa confiance et son plein soutien à la commissaire Mariann Fischer Boel. Il a cependant souligné que le cycle de Doha ne devrait pas être réduit à un seul round agricole. Il ne serait donc pas approprié de reporter les décisions concernant les services à l'automne. En outre, il a insisté sur le fait que le respect des principes de parallélisme entre les différents dossiers de négociation et les partenaires serait essentiel pour que le cycle soit un succès.

La commissaire Mariann Fischer Boel a pour sa part confirmé que le

round de Doha serait une démarche unique et que l'accord final devrait être global et équilibré entre les trois piliers agricoles, l'accès au marché des produits non agricoles et les services.

Sans accord à l'OMC, la Communauté pourrait à l'avenir faire face à des panels et risquerait d'être accusée par les pays en développement d'être responsable de l'échec.

Elle a précisé que les agriculteurs européens avaient besoin de prévisibilité pour planifier leur avenir et que personne n'avait l'intention de sacrifier l'agriculture à d'autres secteurs. En guise de conclusion, Mariann Fischer Boel a cité les opportunités de marché croissantes en Chine et en Inde comme aspect positif et a promis aux ministres européens de l'Agriculture un maximum de transparence.

Également sous «divers», le Conseil a pris note du rapport de la conférence des directeurs d'agence de paiement, qui a eu lieu du 25 au 27 avril 2007 à Potsdam, ainsi que de l'état des lieux dans les discussions sur le paquet de proposition de législation concernant la mise sur le marché et l'utilisation durable des pesticides.

Luc Frieden présente les conclusions du Conseil «Justice et affaires intérieures»

12 juin 2007

Le 12 juin 2007, le ministre de la Justice, Luc Frieden, a présenté les conclusions du Conseil «Justice et affaires intérieures». Le ministre s'est réjoui des grands accords obtenus dans le domaine de l'Europe de la sécurité, soit l'incorporation du traité de Prüm dans la législation de l'Union européenne et la mise en place d'un système d'information centralisé sur les visas (VIS).

Incorporation du traité de Prüm dans la législation de l'UE

«Les résultats du Conseil d'aujourd'hui clôturent un long travail que nous avons entamé sous la Présidence luxembourgeoise», s'est félicité le ministre. En même temps, il a tenu à saluer les efforts de la

Présidence allemande dans ce dossier. L'intégration du traité de Prüm dans la législation de l'Union européenne constitue selon Luc Frieden «une grande avancée pour un petit pays comme le Luxembourg où la criminalité franchit facilement les frontières».

L'accord renforce la coopération transfrontalière, notamment en matière de lutte contre le terrorisme et la criminalité transfrontalière. Le traité de Prüm est un accord international de coopération dans le domaine policier signé en 2005 par la Belgique, l'Allemagne, l'Espagne, la France, le Luxembourg, les Pays-Bas et l'Autriche. «Ce modèle décidé au Luxembourg a joué un rôle de leader au sein de l'Union européenne et sera désormais appliqué à tous les États membres», s'est félicité le ministre de la Justice. L'intégration de ce traité facilitera le travail de prévention en instaurant des points de contact au sein des services répressifs des États membres. C'est



Le ministre de la Justice, Luc Frieden, en conversation avec le ministre de l'Intérieur allemand, Wolfgang Schäuble, lors du Conseil à Luxembourg

là que les services de police et les autorités judiciaires auront accès aux données relatives aux profils ADN, aux empreintes digitales et aux plaques d'immatriculation contenus dans les systèmes d'information des autres États membres.

Système d'information centralisé sur les visas

Le Conseil «Justice et affaires intérieures» a également conclu un accord politique sur les mesures législatives relatives au système d'information sur les VIS. L'accord permettra de développer un système d'échange d'informations sur les visas octroyés ou refusés par les États membres. Il fournira aux consulats et à d'autres autorités compétentes des données relatives à 70 millions de personnes au maximum, concernant les visas pour les séjours ou le transit dans les pays de l'espace Schengen. Parmi ces données figureront la photo et les empreintes digitales des demandeurs.

À partir de 2009, les données seront collectées dans une base de données à Strasbourg. «Le système ne compliquera en aucun cas la procédure d'octroi des visas, mais la rendra plus rapide et plus efficace», a tenu à préciser Luc Frieden. Le ministre a cependant regretté que les États membres n'aient pas su se mettre d'accord sur la protection de l'utilisation des données à caractère personnel.

(Source: www.europaforum.lu)

Jean Asselborn et Nicolas Schmit au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» à Luxembourg

18 juin 2007

Le 18 juin 2007, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, ainsi que Nicolas Schmit, ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, ont participé au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» à Luxembourg.

Session «Affaires générales»

Les principaux points à l'ordre du jour de la session «Affaires générales» étaient le processus de réforme des traités et la préparation du Conseil européen des 21 et 22 juin 2007.

Session «Relations extérieures»

Dans le cadre de la session «Relations extérieures», le Conseil a fait un état des lieux des négocia-

tions du cycle de Doha en vue de la réunion ministérielle du G4 (Brésil, Inde, États-Unis, Union européenne) qui se tiendra à Potsdam en juin 2007.

Les ministres ont également fait le point sur les derniers développements à Cuba suite à la passation des pouvoirs entre Fidel et Raoul Castro.

De même, le Conseil a discuté du projet de stratégie à l'égard de l'Asie centrale. La stratégie prévoit de renforcer les relations avec les cinq pays de la région dans des domaines-clé (éducation, transport et énergie, droits de l'Homme et État de droit, drogues et crime organisé...) selon une double approche, régionale et individuelle.

Les ministres ont ensuite débattu de la politique européenne de voisinage sur base d'un rapport de progrès de la présidence concernant le renforcement de cette politique.

Le Conseil s'est encore penché sur la stratégie à suivre au cours des



Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, en conversation avec le ministre des Affaires étrangères et européennes français, Bernard Kouchner, lors du Conseil à Luxembourg



Le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, avec le ministre délégué aux Affaires européennes néerlandais, Frans Timmermans, et le ministre des Affaires étrangères néerlandais, Maxime Verhagen

prochains mois dans le contexte de la lutte contre la peine de mort, notamment en vue d'assurer un moratoire international sur la peine de mort.

Par ailleurs, le Conseil a fait le point sur la situation humanitaire et sécuritaire au Soudan et a abordé les différentes options d'action possible de l'UE au Darfour et dans les régions limitrophes du Tchad ainsi que de la République centrafricaine.

Pour ce qui est des Balkans occidentaux, les ministres ont discuté des relations avec le nouveau gouvernement serbe, dans le contexte notamment de la reprise des négociations sur l'accord de stabilisation et d'association. Les discussions

ont également porté sur la question de la facilité de visa ainsi que sur la question du futur statut du Kosovo.

Lors du déjeuner, les ministres ont abordé l'affaire Litvinenko et ont été informés de la suite de la procédure judiciaire en cours au Royaume-Uni dans le cadre de cette affaire.

En ce qui concerne l'Iran, les ministres ont évoqué les derniers développements du dossier nucléaire, notamment pour ce qui est de l'adoption de mesures supplémentaires par le Conseil de sécurité des Nations unies contre les programmes controversés de l'Iran.

De même, les discussions ont porté sur le sort des cinq infirmières bulgares et du médecin détenus en

Libye, la situation au Proche-Orient et le renforcement du dialogue entre l'UE et la Ligue arabe.

En marge du Conseil, Jean Asselborn a eu une entrevue bilatérale avec la Vice-Première ministre, ministre des Affaires étrangères d'Israël, Tzipi Livni.

Également en marge du Conseil, Nicolas Schmit a eu un déjeuner de travail avec ses homologues du Benelux, Frans Timmermans, ministre délégué aux Affaires européennes des Pays-Bas, et Didier Donfut, secrétaire d'État aux Affaires européennes de la Belgique. De même, le ministre délégué a eu une entrevue avec le secrétaire d'État aux Affaires européennes portugais, Manuel Lobo Antunes.

Claude Wiseler à la 13^e réunion informelle des ministres responsables de la Fonction publique dans l'Union européenne

22 juin 2007

Le ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative, Claude Wiseler, a participé à la 13^e réunion informelle des ministres responsables de la Fonction publique dans l'Union européenne, qui a eu lieu le 22 juin 2007 à Berlin.

À l'agenda de cette réunion figuraient en particulier le défi démographique et ses effets sur les secteurs publics européens, le développement futur du dialogue social européen ainsi que le programme à

moyen terme du Réseau européen des administrations publiques pour les années 2008 et 2009.

L'exposé introductif portait sur l'évolution de nos administrations publiques et de nos services publics dans le contexte du défi démographique et il a été présenté par le Dr Wolfgang Schäuble, ministre allemand de l'Intérieur.

Les activités du Réseau européen des administrations publiques, chapeauté par les ministres et les directeurs généraux en charge de la Fonction publique, ont pour objectif d'échanger des expériences et des bonnes pratiques dans le domaine des services publics innovants, des ressources humaines, de l'*e-government* et de la meilleure réglementation.

Les réflexions du réseau portent notamment sur l'amélioration de la qualité dans nos administrations, sur le renforcement de l'efficacité et de l'efficacé, sur l'introduction de l'identité électronique ainsi que sur le développement des capacités managériales dans nos fonctions publiques. À cette fin, des thèmes tels qu'une meilleure mise en œuvre du Common Assessment Framework, le système d'auto-évaluation des administrations publiques, l'analyse des critères clés en vue d'un leadership plus efficace ainsi que des différents systèmes d'évaluation de la performance ont été abordés.

Dans le but de promouvoir des administrations publiques plus efficaces et performantes, les thèmes prioritaires du nouveau programme à moyen terme incluent entre autres la gestion stratégique des

ressources humaines, l'amélioration des services rendus à nos citoyens, l'introduction des indicateurs de performance et la simplification administrative.

L'Europe de la recherche et de l'innovation progresse: accord politique sur le futur Institut européen de technologie

25 juin 2007

La secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, Octavie Modert, a représenté le Luxembourg au Conseil «Compétitivité» le 25 juin à Luxembourg.

Sur la base des échanges de vues lors des sessions du Conseil informel «Compétitivité» à Würzburg

le 26 avril 2007 et du Conseil «Compétitivité» du 22 mai 2007, les ministres de la Recherche sont parvenus à un accord sur une orientation générale visant la création de l'Institut européen de technologie (IET) suite au mandat du Conseil européen.

Pour parvenir à cet accord, les ministres se sont prononcés en faveur d'un budget communautaire de 308,7 millions d'euros pour la période 2008-2013.

En outre, les débats se sont concentrés sur les communautés de la connaissance et de l'innovation qui constituent des partenariats intégrés entre le secteur privé, la communauté des chercheurs et d'excellentes équipes de recherche. Dans ce contexte, les ministres de la Recherche ont souligné que le changement climatique et les



De g. à dr.: Jan Figel, commissaire européen en charge de l'Éducation, de l'Apprentissage, de la Culture et du Multilinguisme, Maria Van der Hoeven, ministre des Affaires économiques des Pays-Bas, et Octavie Modert, secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, au Conseil «Compétitivité» à Luxembourg

énergies renouvelables pourraient constituer des futures thématiques prioritaires.

Le Luxembourg figurait parmi les délégations à avoir favorisé le changement climatique et les énergies renouvelables comme futures thématiques prioritaires de l'IET, tout en proposant d'y ajouter le secteur des services et les nanotechnologies en tant que futures thématiques prioritaires de l'IET, en raison du retard que l'UE risque d'accuser dans ces domaines. Tout en constatant que la présidence a retenu de nombreux éléments proposés par la délégation luxembourgeoise, le Luxembourg a eu satisfaction partielle sur ce point.

Ensuite, les ministres de la Recherche ont adopté des conclusions du Conseil sur base d'une communication de la Commission intitulée: *Améliorer le transfert de connaissances entre les organismes de recherche et les entreprises à travers l'Europe: vers l'innovation ouverte*. Cette Commission vise une nette amélioration de l'exploitation des résultats, notamment par l'établissement d'une charte européenne concernant la gestion de la propriété intellectuelle des institutions de recherche publique et des universités, ainsi qu'une intensification du transfert de connaissances entre les organismes de recherche et les entreprises.

De même, les ministres de la Recherche ont procédé à un échange de vues concernant le livre vert sur les nouvelles perspectives de l'Espace européen de la recherche (EER). Les discussions ont porté sur trois éléments essentiels, à savoir le renforcement des institutions de

recherche, la dimension internationale de l'EER et la diffusion des connaissances. Le Luxembourg a souligné l'importance des travaux sur l'EER et la coopération internationale.

Ensuite, les ministres de la Recherche ont assisté à la présentation des deux initiatives technologiques conjointes (ITC), notamment l'ITC Clean Sky qui vise à améliorer de façon radicale l'impact du transport aérien sur l'environnement et à trouver des technologies et des solutions innovatrices pour réduire les émissions et la pollution sonore, ainsi qu'Electronic Numerical Integrator and Computer qui doit aider l'économie européenne à conquérir un leadership mondial dans le domaine de la nanoélectronique. Les ITC sont introduites par le septième programme-cadre en tant que nouveau moyen de réaliser des partenariats publics-privés dans la recherche et ce, à l'échelon européen. Les ministres de la Recherche ont en effet souligné que la recherche, qui produit des résultats tangibles améliorant la vie quotidienne des citoyens. Elle constitue un élément fondamental de leurs préoccupations afin de faire bénéficier les gens le plus rapidement possible des bienfaits de ces initiatives de recherche.

Jean-Claude Juncker devant la commission des Affaires économiques et monétaires du Parlement européen à Bruxelles

27 juin 2007

Le 27 juin 2007, le Premier ministre Jean-Claude Juncker, en sa qualité de président de l'Eurogroupe, a eu un échange de vues avec la commission des Affaires économiques et monétaires du Parlement européen. Cet échange de vues a lieu une fois par semestre quand le président de l'Eurogroupe fait rapport aux parlementaires européens sur les travaux du groupe.

Jean-Claude Juncker s'est félicité de la reprise de la croissance économique dans la zone euro qui, selon les prévisions de la Commission européenne, atteindra 2,6% en 2007. La croissance est robuste et elle peut s'appuyer sur la reprise de la demande intérieure, notamment la consommation privée et l'investissement. L'emploi continue à augmenter et le chômage diminue plus rapidement que prévu. En avril 2007, le taux de chômage de la zone euro a atteint 7,1%. À court et moyen terme, les pressions inflationnistes semblent être maîtrisées. Les déficits et la dette publique sont en train de diminuer.

Sur l'arrière-fond d'une situation conjoncturelle favorable, il a ensuite identifié les principaux défis auxquels la zone euro et l'Eurogroupe seront confrontés dans le futur.

Conformément à l'accord obtenu lors de la réunion de l'Eurogroupe à Berlin le 20 avril 2007, tous les États membres devraient profiter de la

reprise de la conjoncture pour accélérer la consolidation budgétaire et réduire leur dette publique afin d'assurer la viabilité des finances publiques à long terme. Malgré une croissance économique plus vigoureuse, des efforts supplémentaires doivent être entrepris pour augmenter le potentiel de croissance de l'euro. Néanmoins, pour que les réformes structurelles nécessaires pour améliorer le potentiel de croissance puissent continuer, les bénéfices des réformes devront être palpables pour les citoyens et il faudra donc veiller à la distribution équitable des fruits de la croissance, notamment entre le travail et les autres sources de revenus et entre ceux qui ont un travail et ceux qui n'en ont pas.

Évoquant les résultats du Conseil européen du 21 et 22 juin 2007, le président de l'Eurogroupe s'est d'abord réjoui de la décision du Conseil qui a confirmé que Chypre et Malte adopteront l'euro au 1^{er} janvier 2008.

Concernant le processus de révision du traité, il s'est dit satisfait mais pas enthousiaste du résultat obtenu, dans la mesure où la substance du traité constitutionnel a pu être préservée. Il s'est toutefois félicité de l'inscription dans le nouveau traité «simplifié» de l'Union économique et monétaire et de sa monnaie – l'euro – comme un des objectifs de l'Union européenne.

Concernant enfin l'annonce du président de la République française, Nicolas Sarkozy, de venir personnellement à la prochaine réunion de l'Eurogroupe afin de présenter les orientations budgétaires et économiques de la France dans les années

à venir, Jean-Claude Juncker a déclaré: «J'apprécie beaucoup ce geste puisque nous pourrions discuter avec celui qui est à l'origine de tous les projets de planification français des tenants et des aboutissants de la politique budgétaire française. J'applaudis des deux mains cette initiative, cela prouve qu'il y a une conscience accrue des interactions entre politiques budgétaires et de la nécessité d'une coordination renforcée dans ce domaine.»

Lucien Lux présente les résultats préliminaires des délibérations du Conseil «Environnement» de l'Union européenne

28 juin 2007

Le 28 juin 2007, le ministre de l'Environnement, Lucien Lux, a fait le point sur les résultats préliminaires des délibérations du Conseil «En-

vironnement» de l'Union européenne qui s'est tenu à Luxembourg le même jour.

Dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, les initiatives suivantes ont été prises par les ministres de l'Environnement européens:

- affirmation de la volonté politique de l'Union européenne d'œuvrer en faveur d'une feuille de route aux négociations de Bali en décembre 2007;
- réduction des émissions de CO₂ en provenance des voitures et des véhicules à 120 g/km d'ici à 2012;
- modernisation de la directive-cadre sur les déchets.

Préparation de la conférence de Bali

Le réchauffement climatique était au centre de l'ordre du jour du Conseil «Environnement». Ainsi, il s'agissait de préparer la conférence de Bali en



Le ministre de l'Environnement, Lucien Lux, avec son homologue néerlandaise Jacqueline Cramer

décembre 2007. Cette conférence entamera les négociations sur la réduction des gaz à effet de serre pour l'après-2012, lorsque le protocole de Kyoto aura expiré.

Les ministres de l'Environnement ont exigé que la conférence de Bali établisse une feuille de route fixant des mesures concrètes et établissant un calendrier contraignant. L'objectif fixé par l'Union européenne est d'aboutir à un accord mondial avant 2010.

En outre, les ministres ont constaté avec satisfaction que l'urgence d'avancer contre le réchauffement planétaire est de plus en plus prise en compte par les États-Unis d'Amérique et les pays en voie de développement tels que le Brésil, l'Afrique du Sud, l'Argentine et l'Australie.

Lucien Lux dit avoir constaté un changement de paradigme: «Certains pays ont manifesté leur volonté d'entamer des négociations à Bali, alors qu'à la conférence de Nairobi, ils s'étaient encore contentés de discussions.»

Et depuis le sommet du G8 de juin 2007 à Heiligendamm, «rars sont ceux qui remettent encore en cause les conclusions scientifiques d'experts sur l'évolution du climat», a ajouté Lucien Lux.

«L'initiative d'une politique ambitieuse en matière de changement climatique doit venir des pays industrialisés», a poursuivi le ministre, en ajoutant que ces pays ont une «responsabilité morale, économique et financière».

Dans ce contexte, les pays industrialisés doivent venir en aide à ces pays «qui, à l'heure actuelle, sont déjà brutalement exposés aux conséquences du réchauffement climatique». D'où l'idée de débloquer dans une première phase 440 millions d'euros afin d'aider ces pays à mettre en place des politiques d'ajustement.

L'aide sera assortie d'un transfert de technologies des pays industrialisés vers les pays en voie d'industrialisation et prévoit des mesures pour lutter efficacement contre la déforestation, qui a déjà engendré des dommages irréversibles.

Réduction des émissions de carburant des voitures à 120 g/km d'ici à 2012

Pour renforcer la stratégie communautaire de réduction de CO₂, les ministres se sont accordés pour réduire les émissions de CO₂ en provenance des voitures et des véhicules à 120 g/km d'ici à 2012. Pour les voitures neuves équipées d'améliorations technologiques pour ce qui est des moteurs ou du carburant, la limite est fixée à 130 g/km.

Diverses mesures sont prévues pour inciter le consommateur à un comportement plus responsable en matière environnementale. Ainsi, un nouvel étiquetage apposé sur les voitures neuves fournit au consommateur des informations sur les nuisances causées par la voiture achetée. Au Luxembourg, l'achat d'une voiture dont les émissions de carburant sont inférieures à 120 g/km sera subventionné à hauteur de 750 euros par le gouvernement luxembourgeois à partir du 1^{er} janvier 2008.

Enfin, le texte prévoit l'instauration d'une vignette fiscale conceptualisée en fonction de critères écologiques, similaire à celle déjà en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

Une nouvelle directive-cadre sur les déchets

Finalement, les ministres de l'Environnement se sont mis d'accord sur une nouvelle directive-cadre sur les déchets.

Cette directive vise à clarifier certaines définitions, harmonise les règles et instaure une claire hiérarchisation des déchets, classant les solutions de traitement en fonction de leur incidence écologique.

Nicolas Schmit à la Chambre des députés: rapports sur la politique européenne et la transposition des directives

2 juillet 2007

Le 2 juillet 2007 à la Chambre des députés, le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, a eu un échange de vues avec la commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration sur le rapport de la politique européenne 2006-2007 du gouvernement.

Il s'agit d'une innovation dans la pratique gouvernementale, dans la mesure où il s'agit de la première fois que le gouvernement rédige et adopte un tel rapport.

Nicolas Schmit a toutefois rappelé que cette pratique existait déjà dans d'autres pays européens. Il a par ailleurs mis en avant les objectifs de la rédaction du rapport: rendre des comptes sur la politique européenne à la Chambre des députés, aux citoyens et à toutes les parties intéressées de la société civile et rendre la politique européenne dans le débat national davantage visible.

Les membres de la commission ont salué cette innovation en mettant en avant son utilité. La discussion qui s'en est ensuivie a essentiellement porté sur l'organisation de la politique européenne par les différentes institutions politiques luxembourgeoises, surtout le gouvernement, la Chambre des députés et les partis politiques. Un autre point important du débat était la manière dont on pourrait mieux informer les citoyens sur la politique européenne.

De même, Nicolas Schmit a présenté pour la première fois le rapport semestriel sur la transposition des directives. Il a constaté que, malgré des efforts considérables, le Luxembourg connaît encore des retards conséquents. Dès lors, des démarches additionnelles devront être mises en œuvre afin de réduire ce retard.

Lucien Lux commente la présentation du livre vert de la Commission européenne sur l'adaptation au changement climatique

3 juillet 2007

En date du 29 juin 2007, la Commission européenne a présenté un livre vert sur l'adaptation au changement climatique.

Une hausse de la température pouvant atteindre 6,4 °C

«Alors que les efforts des décennies à venir devront être portés avant tout sur une réduction substantielle des émissions de gaz à effet de serre pour éviter que le réchauffement global ne prenne des dimensions catastrophiques et irréversibles, nous ne pouvons pas ignorer que le changement climatique nous affecte déjà et nous devons continuer à prendre des mesures préventives pour y faire face», a observé Lucien Lux, ministre de l'Environnement.

En effet, le Groupe d'experts intergouvernementaux du climat (GIEC) a mis en évidence dans ses récents rapports que les effets du réchauffement planétaire, qui s'élève à l'heure actuelle à 0,76 °C par rapport à l'ère préindustrielle, sont observés partout dans le monde.

Lucien Lux précise que «sachant que l'inertie du système climatique est telle que même dans les scénarios ambitieux, supposant que l'on parviendra à réduire les émissions de CO₂ à l'échelle mondiale de moitié d'ici à 2050, la hausse de la température moyenne annuelle mondiale avoisinera les

2°C, il paraît évident que nous ressentirons encore davantage les effets du changement climatique au cours des prochaines décennies. Nous devons nous y préparer dès aujourd'hui». Les scientifiques n'excluent pas, dans des scénarios moins optimistes, que la hausse de la température puisse atteindre 6,4 °C.

Prendre des mesures préventives revient moins cher que réparer les dommages causés par le changement climatique

À côté du réchauffement général, l'on observe avant tout des changements du rythme des précipitations et une augmentation des événements météorologiques extrêmes, telles les vagues de chaleur.

Seront affectés les systèmes physiques (fonte des glaciers, hausse du niveau des mers), les systèmes naturels (changement de la répartition spatiale des espèces animales et végétales) ainsi que les systèmes anthropiques (conséquences pour l'agriculture et la sylviculture, effets sur la santé, etc.).

«De nombreuses études ont montré que prévenir le changement climatique, respectivement prendre des mesures préventives pour se protéger contre les effets déjà en cours, revient à terme beaucoup moins cher que de réparer les dommages causés par le changement climatique», a ajouté le ministre de l'Environnement. Les efforts d'adaptation au changement climatique se traduisent par une panoplie de mesures, dont entre autres une gestion plus rationnelle des ressources en eau, l'édification de digues et de murs de protection contre les crues, le choix d'essences fores-



Jean-Claude Juncker et le président français Nicolas Sarkozy lors de la conférence de presse après la réunion de l'Eurogroupe du 9 juillet 2007

tières plus adaptées aux conditions météorologiques changeantes et moins vulnérables aux tempêtes tout comme aux attaques de certains insectes, etc.

Le livre vert publié par la Commission européenne, qui lance un vaste débat de consultation en la matière – la Commission mettra en place un site Internet à cet effet –, identifie un certain nombre de domaines où une action coordonnée au niveau communautaire s'impose. Tel est le cas pour les secteurs de l'agriculture, de la gestion de l'eau et de la biodiversité notamment, pour lesquels il conviendra d'intégrer les objectifs d'adaptation au changement climatique dans les politiques sectorielles.

La solidarité avec les pays en voie de développement, souvent les plus vulnérables aux effets du changement climatique, revêt aussi une importance capitale.

Jean-Claude Juncker à la réunion de l'Eurogroupe: «Nous avons retenu l'engagement du président français et de son gouvernement de tout faire pour arriver à l'objectif de moyen terme en 2010»

9-10 juillet 2007

Le Premier ministre, ministre des Finances, Jean-Claude Juncker, a présidé la réunion de l'Eurogroupe qui s'est tenue le 9 juillet 2007 à Bruxelles. Le gouvernement luxembourgeois y était représenté par le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké. Le 10 juillet 2007, Jean-Claude Juncker et Jeannot Krecké ont assisté aux Conseil «Affaires économiques et financières» de l'Union européenne.

Eurogroupe

Les 13 ministres des Finances des pays membres de la zone euro ont discuté du programme de travail de l'Eurogroupe pour le deuxième semestre 2007 et se sont penchés sur le programme de stabilité de l'Autriche. Les ministres ont ensuite eu un débat sur l'amélioration de l'efficacité du volet préventif du pacte de stabilité et de croissance avant de se consacrer à l'examen de la revue budgétaire à mi-terme de l'Irlande et de l'Italie.

Finalement, l'Eurogroupe a reçu la visite du président de la République française, Nicolas Sarkozy, qui y a exposé les orientations et priorités budgétaires et financières de la France pour les cinq années à venir.

S'exprimant devant la presse conjointement avec Nicolas Sarkozy, le président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, s'est dit optimiste quant au fait que la France pourrait tenir ses engagements en matière de réduction de son déficit public afin d'atteindre des finances publiques équilibrées à l'horizon 2010:

«Nous avons retenu l'engagement du président français et de son gouvernement de tout faire pour arriver à l'objectif de moyen terme en 2010. Pour nous permettre de nous faire une idée exacte de cette intention, le président et son gouvernement introduiront au niveau européen un programme de stabilité actualisé au mois de septembre, alors qu'il avait été prévu de le faire au mois de décembre. Nous sommes donc reconnaissants au président français de vouloir se rendre redevable, "contrôlable" sur un plan européen

de ce qu'il a l'intention de faire, après l'avoir annoncé en détail au cours de la campagne présidentielle en France.

C'est la première fois qu'un gouvernement et qu'un chef d'État sont d'accord pour anticiper les procédures en actualisant le programme de stabilité qui a toujours cours. L'attente de l'Eurogroupe étant bien sûr que suite aux réformes structurelles qui seront engagées par le président et son gouvernement, nous puissions d'une façon vérifiable constater que ce programme de réformes conduira à l'augmentation du potentiel de croissance de la France et conséquemment au bon résultat du côté des recettes fiscales.

Le président s'est engagé, sans que nous ayons à l'y pousser – j'insiste sur ce point –, à ce que toutes les recettes conjoncturelles supplémentaires qui seraient réalisées au-delà des prévisions budgétaires soient affectées à la réduction du déficit. Par conséquent, sur base de la liste et de l'évaluation des réformes et compte tenu de la disposition du pacte de stabilité réformé qui dit que les réformes structurelles doivent être canalisées du point de vue de leur coût, bénéfique et efficacité, nous pensons que d'ici quelques semaines, nous serons à même de réaliser une bonne intersection entre la volonté de réformes du président de la République et du gouvernement français, qui a été saluée, et les attentes de consolidation budgétaire qui sont les nôtres.

[...]

Il y a trois éléments importants: D'abord, nous disons "oui" à ce programme ambitieux de réformes structurelles en France.

Deux: nous tenons beaucoup à ce qu'aucune espèce de contradiction ne soit établie entre la volonté de réformes et la volonté de consolider. Le président nous a dit que le déficit en 2008 serait inférieur au déficit prévisionnel de 2007. Nous avons dit à Berlin, le 20 avril, que de grands efforts devaient être faits pour que tous les pays atteignent leur objectif à moyen terme en 2010. Le président nous a dit qu'il allait faire tous les efforts généralement quelconques pour y être.

Trois: nous voulons penser que le programme de réformes qu'il engagera se traduira par un plus de croissance – si je peux me permettre de citer le Premier ministre français: "d'avoir ce point de croissance qui manque à la France" –, le Premier ministre qui avait dit à l'Assemblée nationale "qu'au plus tard" en 2012 la France serait au rendez-vous.

Le président nous a beaucoup rassurés sur sa volonté d'y être en 2010. L'important est le soulagement qui est le nôtre de voir la France engagée sur une piste de réformes qui sera du plus grand bénéfice non pas seulement des Françaises et des Français, mais également de l'Europe toute entière.

Donc, le message de ce soir est "oui" aux réformes, "oui" à l'intention du président – puisque cela correspond à notre attente – d'arriver à l'objectif à moyen terme en 2010, ne pas donner le signal que réformes et consolidation seraient des concepts contradictoires, parce

que si on donnait cette impression – que le président n'a pas donnée ce soir –, il se pourrait très bien que les efforts de consolidation dans d'autres pays soient ralentis. Le président a explicitement encouragé les autres pays à rester sur la piste qu'ils ont prise et de maintenir leur volonté à laquelle il se sont engagés.»

Conseil «Affaires économiques et financières»: adoption des actes légaux permettant l'adhésion de Chypre et de Malte à la zone euro à partir du 1^{er} janvier 2008

Les ministres des Finances et/ou de l'Économie des 27 États membres de l'Union européenne ont eu un échange de vues sur le programme de travail de la Présidence portugaise. Le Conseil a examiné le programme de stabilité de l'Autriche ainsi que les programmes de convergence de la Hongrie et de la République tchèque.

En outre, le Conseil a adopté les actes légaux permettant l'adhésion de Chypre et de Malte à la zone euro à partir du 1^{er} janvier 2008. Les ministres ont également eu un échange de vues sur la qualité des finances publiques dans l'Union économique et monétaire et ont adopté des conclusions en matière de gouvernance et de financement du Conseil international des normes comptables (IASB).

Finalement, le Conseil «Affaires économiques et financières» a débattu du financement du système européen de navigation par satellite Galileo à la suite de l'échec des négociations entre la Commission européenne et un consortium d'investisseurs privés.

Jean-Claude Juncker devant le Parlement européen: «Les États membres de la zone euro doivent redoubler leurs efforts pour atteindre à temps leurs objectifs de moyen terme»

11 juillet 2007

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a participé, en sa qualité de président de l'Eurogroupe, au débat sur le rapport annuel 2007 de l'Eurogroupe, au Parlement européen à Strasbourg le 11 juillet 2007.

Dans son discours devant les députés, le président de l'Eurogroupe s'est dit satisfait des évolutions récentes de l'économie européenne, notamment avec une croissance qui reste forte et se développe.

«Le tout étant de savoir si d'ici quelques mois, nous pourrions constater que cette croissance prolongée nous permet de dire que le potentiel de croissance de l'Union européenne, et de la zone euro en particulier, aura substantiellement augmenté.» Jean-Claude Juncker a également constaté que le niveau de chômage est en train de se corriger vers le bas, tout en soulignant «qu'une Union européenne qui se veut être un modèle pour le monde, mais qui reste avec un taux de chômage structurellement au-dessus de 7% n'a aucune raison de se faire applaudir par d'autres ou de s'autoproclamer victorieuse du phénomène du chômage sur notre continent».

Entre 2005 et 2006, l'Union européenne a connu un net redressement

des finances publiques dans les États membres, surtout pour ce qui est de la réduction des déficits qui ont baissé de 2,5% en 2005 à 1,6% en 2006, «ce qui prouve à l'évidence que le volet correctif du pacte de stabilité et de croissance réformé a fait ses preuves».

Toutefois, le président Juncker a noté que le volet préventif du pacte restait à parfaire. Les membres de l'Eurogroupe restent attachés à «l'efficacité des politiques qui doivent être mises en œuvre pour donner son véritable essor au bras préventif du pacte», surtout en ce qui concerne l'affectation exclusive des plus-values budgétaires à la réduction du déficit public.

«Les États membres de la zone euro doivent redoubler leurs efforts pour atteindre à temps leurs objectifs de moyen terme», a dit Jean-Claude Juncker en rappelant les engagements y relatifs pris lors de la réunion informelle des ministres des Finances à Berlin, le 20 avril 2007, où tous les États membres se sont engagés à présenter des budgets équilibrés à l'horizon 2008 et 2009. Pour certains États, cette échéance a été fixée à 2010, mais «jamais il n'a été question d'y être en 2012».

Pour ce qui est de la réunion de l'Eurogroupe avec le président de la République, Nicolas Sarkozy, Jean-Claude Juncker a déclaré que l'Eurogroupe applaudissait «des deux mains le train de réformes qui est engagé – puisqu'il s'agit de réformes structurelles – par le président et le gouvernement français, mais nous insistons sur notre exigence que la France, comme les autres États membres de la zone euro, doit être au rendez-vous du

moyen terme au 1^{er} janvier 2010. Nous avons reçu des assurances sur une baisse du déficit en 2008 par rapport à 2007 ainsi que sur le principe, agréé par les autorités françaises, de toutes les plus-values de recettes par rapport aux prévisions budgétaires – pour autant qu'il s'agisse de recettes conjoncturelles – à la réduction du déficit et de la dette».

Au sujet de la Banque centrale européenne, le président de l'Eurogroupe a déclaré: «Aucun pays, s'exprimant dans n'importe quelle langue de travail de l'Union européenne, lundi, à l'Eurogroupe, n'a essayé de mettre en cause l'indépendance de la Banque centrale européenne. D'ailleurs, si on le faisait – il ne suffit pas d'être expressif dans sa façon d'articuler des pensées qu'il ne faudrait pas avoir –, il s'agit de respecter le traité. Nous avons voulu une banque centrale indépendante. Nous avons une banque centrale indépendante et elle restera bien sûr une autorité monétaire indépendante.»

Jean-Claude Juncker a appelé à la modération dans le domaine de la politique salariale. Cette modération ne devrait pas se faire aux seuls dépens des travailleurs, mais inclure également les cadres dirigeants: «Les salariés en Europe ne comprennent plus une Europe où les uns gagnent des fortunes sans travailler avec le volume de travail qui, moralement, mériterait de tels salaires et que les autres doivent se résigner à subir les appels qui sont les nôtres, qui visent à les encourager à la modération salariale. C'est l'injustice économique-sociale qui est en train de s'installer. Il faudra réagir à cela.»

Jean-Claude Juncker s'est défendu contre l'idée que l'euro fort nuisait à la croissance économique en Europe. Plutôt que de s'attaquer à la politique monétaire de la Banque centrale européenne, les pays qui «se sentent mal à l'aise avec la force de la devise européenne» devraient faire en sorte de rendre leurs économies plus compétitives, notamment en entamant ou en poursuivant des réformes structurelles.

Finalement, Jean-Claude Juncker a souligné que l'euro et la zone euro continueraient d'être représentés dans les forums internationaux par le président de l'Eurogroupe, le président de la Banque centrale européenne et le commissaire aux Affaires économiques et monétaires.

Fernand Boden et Octavie Modert au Conseil de l'UE des ministres de l'Agriculture et de la Pêche à Bruxelles

16 juillet 2007

Le Conseil de l'Union européenne des ministres de l'Agriculture et de la Pêche s'est réuni à Bruxelles le 16 juillet 2007. Le gouvernement y était représenté par le ministre Fernand Boden et la secrétaire d'État Octavie Modert.

S'agissant du premier Conseil «Agriculture» sous Présidence portugaise, il revenait à Jaime Silva, ministre de l'Agriculture du Portugal, de présenter les éléments centraux du programme pour le prochain semestre. Il s'agit notamment de la consolidation de la réforme de



Conseil «Agriculture et pêche» du 16 juillet: Fernand Boden, Octavie Modert et Jaime Silva, ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche portugais, président en exercice du Conseil

la politique agricole commune (vin, restructuration du secteur du sucre, coton), de la simplification (conditionnalité, organisation commune de marché unique et promotion) ainsi que d'autres dossiers tels que le financement de la PAC et le paquet de propositions pour la mise sur le marché des produits phytosanitaires et l'utilisation durable des pesticides.

La réforme du marché du vin

La proposition de réforme du marché du vin a été présentée par Mariann Fischer Boel, commissaire responsable de l'Agriculture. Les éléments-clés sont l'introduction d'une aide dégressive à l'arrachage des vignes, la libéralisation des droits de plantation ainsi que la suppression de certaines mesures de soutien du marché jugées inefficaces, telles que l'aide à la distillation ou au stockage privé et les restitutions à l'exportation.

Des enveloppes nationales seraient ainsi créées afin de permettre aux États membres d'adopter les mesures de gestion de crise à leur situation particulière. De plus, les crédits alloués au développement rural devraient augmenter. En ce qui concerne les pratiques œnologiques, la Commission européenne propose notamment d'interdire la chaptalisation et de supprimer l'aide relative aux moûts destinés à l'enrichissement. Le Luxembourg fait partie de la grande majorité de délégations ayant exprimé des réserves fondamentales à l'égard de cette proposition de réforme.

Dans son intervention, Fernand Boden a indiqué en premier lieu que le Luxembourg, à l'instar de dix-sept autres délégations, s'oppose résolument à l'interdiction de l'enrichissement par le saccharose. Il a insisté sur le fait que la chaptalisation était une pratique œnologique reconnue et traditionnelle en Europe depuis plus d'un siècle et que les régions

ayant recours à cette méthode ne connaissent pas de surproduction de vin. Le ministre a souligné que le statu quo en matière d'enrichissement devra être maintenu. En outre, Fernand Boden a regretté que le menu de mesures proposé dans le cadre de l'enveloppe nationale soit trop limitatif et que la méthode de répartition du budget entre les États membres repose pour une part trop importante sur les références historiques. À ce stade, vu les très nombreuses difficultés, l'appréciation globale de la délégation luxembourgeoise concernant cette proposition de réforme est négative. La Présidence portugaise envisageait de fixer les grandes lignes d'un accord politique pour le Conseil de décembre 2007, tandis que l'avis du Parlement européen concernant cette réforme très importante est attendu début 2008.

La restructuration de l'industrie sucrière

Suite à cette discussion, le Conseil a mené un débat d'orientation au sujet de la restructuration de l'industrie sucrière dans la Communauté, qui doit faire face à un excédent de production. La Commission estime que les modifications proposées permettraient la libération de 3,8 millions de tonnes de quotas de sucre, s'ajoutant aux 2,2 millions de tonnes déjà supprimées. Les délégations concernées ont soutenu dans les grandes lignes la proposition de la Commission européenne. Après certaines adaptations techniques, ce paquet devrait être adopté en septembre 2007.

En application des règles de comitologie, le Conseil a été invité à prendre position sur une proposition

de décision de la Commission visant à autoriser la mise sur le marché d'une pomme de terre génétiquement modifiée pour l'obtention d'un amidon à teneur accrue en amylopectine. Le Conseil a confirmé l'absence de majorité qualifiée, la décision sur ce dossier reviendra à la Commission. La délégation luxembourgeoise a voté contre cette proposition.

Un taux de jachère obligatoire de 0% en 2008?

La Suède, soutenue par huit autres délégations, dont le Luxembourg, a demandé à fixer le taux de jachère obligatoire à 0% pour la campagne de commercialisation 2008-2009, vu la demande croissante de céréales et d'oléagineux sur le marché communautaire et mondial. La commissaire a annoncé qu'elle présenterait fin août une proposition au collège des commissaires allant dans le sens de la demande suédoise. Le taux de jachère obligatoire serait donc de 0% pour l'année de récolte 2008. La Commission fera une communication formelle dans les meilleurs délais, qui sera publiée au *Journal officiel de l'Union européenne*. En effet, sachant que les textes législatifs pourront seulement être adoptés en automne, il convient de donner un signal clair aux exploitations agricoles pour que celles-ci puissent planifier l'ensemencement en toute connaissance de cause.

Les ministres de l'Agriculture européens ont examiné ensuite la situation concernant les négociations agricoles dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). La commissaire Fischer Boel a confirmé que les négociations continuaient, même après

l'échec de la réunion ministérielle du G4 de Potsdam en juin 2007. Suite à la publication du rapport Falconer sur les modalités agricoles, la Commission consultera dans les prochains jours les États membres, et ceci avant les réunions à l'OMC à Genève. La prochaine phase de négociation intensive était prévue pour début septembre. La présidence et le Conseil ont réaffirmé leur soutien à la Commission pour poursuivre la négociation sur la base du mandat donné par le Conseil du 18 octobre 2005.

La grippe aviaire

Le Conseil a aussi pris note du rapport du commissaire Markos Kyprianou sur les récentes évolutions de la grippe aviaire en Europe. Le virus a fait récemment son apparition dans un élevage de dindes en République tchèque ainsi que chez des oiseaux sauvages en France et en Allemagne. La souche identifiée en 2007 est comparable à celle trouvée au Koweït et au Bangladesh, mais différente de celle isolée en 2006 et début 2007 au Royaume-Uni et en Hongrie. Markos Kyprianou a appelé les États membres à renforcer les mesures de prévention et de vigilance pendant toute l'année pour éviter la propagation du virus. Les délégations tchèque, française et allemande ont présenté dans ce contexte un aperçu des mesures prises au niveau national, conformément à la législation communautaire en vigueur.

Les délégations roumaine et bulgare ont fait part de la gravité de la situation liée à une forte sécheresse dans la région de la mer Noire et de ses conséquences pour le secteur agricole. De même, la

délégation chypriote a informé le Conseil des dégâts graves causés par des incendies de grande ampleur qui ont dévasté les forêts et les surfaces agricoles. La Commission a invité ces délégations à transmettre au plus vite les données pertinentes en la matière, afin de permettre que les mesures appropriées soient décidées. À noter que la Présidence portugaise prévoyait d'aborder la problématique de la sécheresse lors de la réunion informelle suivante des ministres de l'Environnement.

Finalement, la réunion du Conseil s'est achevée par une intervention de la délégation italienne, qui a attiré l'attention du Conseil sur la situation de crise résultant de l'augmentation du prix des matières premières laitières entrant dans l'alimentation des jeunes veaux.

Bilan du fonds Kirchberg: un quartier en plein mouvement

18 juillet 2007

Responsable depuis le début des années 1960 de l'évolution du quartier, le Fonds d'urbanisation et d'aménagement du plateau de Kirchberg a présenté le 18 juillet 2007 son rapport annuel 2006 ainsi que ses projets pour les prochaines années.

Satisfait des progrès obtenus, Claude Wiseler, ministre des Travaux publics, s'est dit impressionné par les changements qui s'opèrent sans relâche dans cette partie de la ville. À ses côtés, le président du Fonds, Patrick Gillen, a pu confirmer que le bénéfice du fonds a été doublé

(27 millions d'euros) et que la réduction de la dette a été accélérée (de 56,9 à 44,8 millions d'euros) en 2006.

Actuellement, 20 000 personnes travaillent au plateau de Kirchberg. Selon les responsables du Fonds, ce chiffre devrait passer à 30 000 d'ici à 2020. Le nombre d'habitants du quartier devrait de son côté passer de 2 000 à environ 10 000 d'ici à 2027, notamment au Kiem, dans les quartiers du Réimerwee et du Grünewald.

Cette évolution ne sera pas sans conséquence sur la situation du trafic au Kirchberg. D'après Claude Wiseler et Patrick Gillen, les moyens de transport y seront adaptés: construction d'une ligne de tram à sept arrêts et ajout de pistes cyclables. En ce qui concerne l'adaptation du réseau routier, le carrefour giratoire Bricherhaff connaît actuel-

lement des modifications, notamment pour être accessible par le tram et faciliter l'accessibilité au Kirchberg, surtout depuis les quartiers limitrophes.

Lors de la présentation du rapport, des projets ambitieux concernant l'extension des institutions européennes ont été dévoilés: le Parlement européen sera agrandi de 67 000 m², la Cour des comptes de 40 000 m² et le bâtiment Konrad Adenauer de 90 000 m².

Projets en cours

La quatrième extension de la Cour de justice des communautés européennes prendra fin en octobre 2008 et le troisième agrandissement de la Banque européenne d'investissement va s'achever en juin 2008, a expliqué le président du Fonds. La Commission européenne disposera au même endroit, après avoir



Jeannot Krecké en présence de Maria van der Hoven, ministre des Affaires économiques des Pays-Bas, et de Günter Verheugen, vice-président de la Commission européenne

rasé son bâtiment actuel, d'un immeuble plus fonctionnel. La construction de plusieurs hôtels et le souci de garder beaucoup d'espace vert vont façonneront le nouveau visage du quartier, a souligné le ministre des Travaux publics.

Luxexpo?

La question du futur emplacement de Luxexpo a aussi été soulevée lors de la conférence de presse. Claude Wiseler et Patrick Gillen ont noté à ce sujet qu'il fallait d'abord attendre les résultats d'une étude urbanistique. Pour le moment, tout semble indiquer que les halles d'exposition resteront au Kirchberg.

«Au Kirchberg éclot un quartier avec toutes les fonctionnalités nécessaires à la vie urbaine», a conclu Claude Wiseler. «Ce développement est perçu comme précurseur pour la conception future de Gasperich et de Hollerich.»

Jeannot Krecké et François Biltgen au Conseil «Compétitivité» informel à Lisbonne

19-21 juillet 2007

Le ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, François Biltgen, et le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, ont assisté au Conseil «Compétitivité» informel, qui s'est tenu sous Présidence portugaise du 19 au 21 juillet 2007 à Lisbonne.

François Biltgen, dans sa fonction de ministre de la Recherche, a

participé aux travaux du Conseil les 19 et 20 juillet. À cette occasion, les ministres de la Recherche ont procédé à un échange de vues sur les investissements dans la recherche privée. Le ministre Biltgen a souligné dans son intervention «la nécessité pour l'Europe d'offrir à ses entreprises, et en particulier aux petites et moyennes entreprises, un marché favorable à l'innovation et des mesures supplémentaires pour accroître les ressources destinées à promouvoir l'excellence scientifique, à favoriser la recherche et le développement industriels et à renforcer le lien entre la science et l'industrie».

Après un exposé du professeur Fotis Kafatos, président du Conseil européen de la recherche, sur le programme Idées du 7^e programme-cadre visant l'excellence scientifique, les ministres de la Recherche se sont prononcés sur les investissements dans la recherche publique. Le ministre Biltgen a déclaré dans son intervention que «le gouvernement luxembourgeois a réalisé de sérieux efforts depuis l'an 2000 en matière d'accroissement de l'investissement public pour ce qui est de la recherche et de l'innovation, qui s'exprime notamment par un accroissement de presque 150% sur la période 2003-2007».

Les ressources humaines en S&T en Europe étaient également au centre des discussions des ministres. Le ministre Biltgen a souligné que «l'existence de ressources humaines suffisantes et bien développées en R & D est cruciale pour l'avancement des connaissances scientifiques et le progrès technologique ainsi que pour renforcer la compétitivité de l'Europe». Il a

souligné «qu'il convient d'offrir aux chercheurs et, en particulier aux jeunes chercheurs, des perspectives de carrière durables à tous les stades de la carrière et de traiter les chercheurs comme des professionnels ayant un vrai rôle à jouer dans les institutions au sein desquelles ils travaillent, et de tenir compte de façon générale des principes énoncés dans la Charte européenne du chercheur et dans le Code de conduite pour le recrutement des chercheurs lors de l'élaboration de mesures relatives aux ressources humaines et aux aspects de leur mobilité». À ce sujet, il s'est référé au projet de loi visant une réforme des aides à la formation-recherche que le gouvernement vient de déposer à la Chambre des députés, et qui comporte notamment une généralisation du principe du contrat de travail pour les chercheurs aux niveaux doctoral et postdoctoral.

Les 20 et 21 juillet, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a participé au Conseil «Compétitivité» informel. Le 20 juillet, les ministres ont discuté de la politique en faveur des petites et moyennes entreprises (PME). Jeannot Krecké a insisté sur l'importance des échanges internationaux pour les PME afin de pouvoir profiter pleinement des opportunités du marché unique européen. «Diminuer les barrières légales et administratives doit constituer la toute première priorité», a indiqué Jeannot Krecké.

Une attention particulière doit être portée à l'impact des nouvelles législations. Le ministre a ainsi demandé à la Commission européenne d'être plus vigilante: certaines propositions, en particu-

lier celles qui obligent nos entreprises à se conformer aux différents droits de chacun de nos partenaires, comme la proposition dite Rome I, risquent de porter un grave préjudice à nos PME. «Nous voulons un véritable marché intérieur et non pas 27 mini-marchés», a lancé le ministre, qui craint qu'une reterritorialisation du marché intérieur ne prive les consommateurs – surtout ceux des petits pays – de l'accès à certaines offres, notamment sur Internet.

Les discussions ont continué au cours de la journée du 21 juillet, lors de laquelle les ministres se sont penchés sur la politique industrielle durable. La Commission européenne a en effet annoncé vouloir tenir compte pleinement des défis du développement durable dans le cadre de sa politique industrielle. Les ministres ont discuté de la manière de transformer les défis du changement climatique en opportunités pour les entreprises. Promouvoir l'éco-innovation pour stimuler la fabrication de produits plus durables sera un élément-clé de cette nouvelle approche.

Il faut une approche globale de la part des industries, a encore estimé la Commission européenne. Les discussions ont notamment porté sur la possibilité de recourir à l'avenir à des accords sectoriels pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Jeannot Krecké a estimé que l'approche globale, telle que proposée par le secteur de la sidérurgie à travers Eurofer, constitue une initiative très intéressante à cet égard.

Jean Asselborn et Nicolas Schmit au Conseil «Affaires générales et relations extérieures»: lancement de la Conférence intergouvernementale portant sur la réforme des traités

23 juillet 2007

Le 23 juillet 2007, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, et le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, ont participé au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» à Bruxelles.

Dans le cadre de la session «Affaires générales», la Commission a fait une présentation du 4^e rapport sur la politique de cohésion de l'Union européenne (UE). Dans le cadre de la session «Relations extérieures», les ministres des Affaires étrangères ont brièvement évoqué l'état des négociations du cycle de Doha et ses perspectives.

La réunion ministérielle a ensuite fait le point sur la situation humanitaire et sécuritaire au Soudan et a abordé les différentes options sur les actions possibles de l'UE au Darfour et dans les régions limitrophes du Tchad et de la République centrafricaine afin de sécuriser les camps de réfugiés. Les ministres ont également fait le point sur la situation sécuritaire dans l'est de la République démocratique du Congo suite au déplacement du ministre des Affaires étrangères belge dans la région. Le Conseil a en outre évoqué les derniers

éléments concernant la situation des infirmières bulgares et du médecin palestinien.

Les ministres se sont par ailleurs consacrés à la préparation du sommet UE-Ukraine du 14 septembre 2007, qui se tiendra environ deux semaines avant les élections dans le pays. L'importance de voir ces élections organisées de la manière la plus transparente possible et conformément aux normes internationales a été soulignée dans ce contexte.

À la lumière des résultats de la réunion du quartet international, qui s'est tenue à Lisbonne le 19 juillet 2007, les ministres ont fait un tour d'horizon de la situation au Proche-Orient.

Le principal point à l'ordre du jour du déjeuner était la situation dans les Balkans occidentaux et la question du futur statut du Kosovo. Les ministres ont regretté que le Conseil de sécurité des Nations unies n'ait pas su adopter de résolution et se sont exprimés en faveur d'une poursuite du processus de négociation pendant quelque 120 jours, processus dont l'UE devrait faire partie intégrante. Les ministres ont réaffirmé la détermination de l'UE à assumer ses responsabilités en ligne avec les positions agréées existantes.

Les discussions pendant le déjeuner ont en outre porté sur les derniers développements de l'affaire Litvinenko, la situation politique et économique au Zimbabwe, l'avenir de l'Université européenne des humanités (université biélorusse



Jean Asselborn, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, en discussion avec Adrian Cioroianu, ministre des Affaires étrangères roumain lors du Conseil «Affaires générales et relations extérieures» du 23 juillet 2007 à Bruxelles

exilée à Vilnius) ainsi que sur la situation du patriarcat œcuménique en Turquie.

Suite à l'accord intervenu au Conseil européen précédent sur le projet de mandat pour la Conférence intergouvernementale (CIG) portant sur la réforme des traités, les ministres ont lancé les travaux de la CIG par la tenue d'une brève cérémonie en présence du président de la Commission et des représentants du Parlement européen.

En marge du conseil «Affaires générales», Jean Asselborn a rencontré le nouveau ministre britannique des Affaires étrangères, David Miliband. Les discussions entre les deux ministres ont porté notamment sur les Balkans occidentaux et la question du futur statut du Kosovo.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET RELATIONS INTERNATIONALES

Jeannot Krecké et Nicolas Schmit participent à la réunion du Conseil des ministres de l'OCDE

15-16 mai 2007

Les 15 et 16 mai 2007, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, et le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, ont participé à la réunion du Conseil des ministres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à Paris.

Réunion des ministres des Finances et de l'Économie des pays membres de l'OCDE

Le 15 mai 2007, Jeannot Krecké a assisté à la réunion des ministres des Finances et de l'Économie des pays membres de l'OCDE qui ont débattu, en présence des représentants des pays émergents comme la Chine, l'Inde, le Brésil et la Russie, des politiques économiques et sociales à mettre en œuvre face à la mondialisation.

Sous la présidence de Pedro Solbes, Vice-Premier ministre, ministre de l'Économie et des Finances espagnol, les ministres ont confirmé que la mondialisation, qui se traduit par une intensification accrue des échanges de produits, de la mobilité du travail et de la circulation des technologies, est globalement positive.

Cependant, les nombreux travaux de recherche ont progressivement amené le secrétariat de l'OCDE à nuancer son discours sur la mondialisation, rejoignant un sentiment d'inquiétude largement partagé par l'opinion publique. D'un côté, les études confirment l'augmentation générale du niveau de vie dans les pays développés, de l'autre, les statistiques montrent que la mondialisation engendre des pertes d'emploi dans les branches les plus concurrencées, déforme le partage de la valeur ajoutée au détriment des travailleurs et creuse les inégalités de salaire et de revenu des ménages.

Jeannot Krecké a soulevé la question du lien entre l'inflation et l'activité qui a tendance à se distendre sous l'effet de la mondialisation. Il a également souligné



Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, en conversation avec le ministre de l'Économie et des Finances espagnol, Pedro Solbes

que les gouvernements avaient un rôle important à jouer pour assurer que la mondialisation ne profite pas uniquement aux actionnaires et aux grands patrons, mais que «ses fruits permettent de nouveaux investissements, plus d'innovation, plus de formation et ainsi des emplois plus nombreux et de meilleure qualité».

Dans le contexte d'une reprise économique vigoureuse dans l'Union européenne, l'OCDE prévoit que le Luxembourg enregistre une croissance économique solide de 4,8% en 2007 et 5,1% en 2008, confirmant le bien-fondé du paquet de mesures adopté par la Tripartite d'avril 2006, «Rétablir les équilibres, préparer l'avenir». Ces mesures ont permis un retour plus rapide à l'équilibre budgétaire, permettant de dégager des marges de manœuvre pour accompagner un passage maîtrisé à la société de la connaissance, tout en préservant le modèle social luxembourgeois.

Les ministres de l'Économie et des Finances ont également discuté de l'innovation comme facteur de

croissance économique, soulignant le rôle déterminant qu'elle jouera pour relever des défis planétaires comme le réchauffement climatique et le développement durable.

Le soir du 15 mai 2007, Nicolas Schmit, ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, a participé à un dîner de travail des ministres de l'OCDE au sujet de l'économie politique de la réforme.

Réunion du Conseil des ministres de l'OCDE en plénière

Le 16 mai 2007, le ministre délégué Nicolas Schmit a également assisté à la réunion du Conseil des ministres de l'OCDE en plénière. Lors de cette réunion, les ministres ont eu un échange de vues sur l'élargissement de l'OCDE. À cette occasion, le Conseil a décidé d'entamer des



Le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, et le représentant adjoint luxembourgeois auprès de l'OCDE, Marcel Reimen, en conversation avec le représentant de la France, Xavier Darcos

négociations d'adhésion avec la Russie, le Chili, Israël, et deux États membres de l'Union européenne, à savoir la Slovaquie et l'Estonie.

Par ailleurs, les ministres ont convenu d'une réforme sur le financement de l'OCDE au vu de son élargissement. Ainsi, le Conseil a décidé du cadre de la future réforme et a chargé un groupe du Conseil de l'OCDE de négocier, dans l'année à venir, les conditions de cette réforme. À cet effet, 11 petits et moyens États membres, dont fait aussi partie le Luxembourg, se sont regroupés afin de veiller à ce que leurs intérêts soient mieux pris en compte, notamment en matière de financement.

Enfin, les ministres ont convenu du principe de l'engagement renforcé avec notamment les pays tiers à l'OCDE à économie émergente, tels que, entre autres, la Chine, l'Inde, le Brésil, l'Indonésie et l'Afrique du Sud.

Le ministre délégué Nicolas Schmit a insisté sur l'éligibilité des autres États membres de l'Union européenne pour qu'ils ne soient pas exclus dans les négociations pour une deuxième vague d'adhésion.

AGRICULTURE ET SERVICES VÉTÉRINAIRES

Présentation de la loi agraire: «Encourager les investissements afin d'améliorer la compétitivité du secteur agricole»

3 août 2007

Le 3 août 2007, Fernand Boden, ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, et Octavie Modert, secrétaire d'État à l'Agriculture, à la Viticulture et au Développement rural, ont présenté le projet de loi concernant le renouvellement du soutien au développement rural.

Ce projet de loi, souvent appelé «loi agraire», a été approuvé par le Conseil de gouvernement du 27 juillet 2007. Il transpose dans un texte juridique les mesures prévues au Plan de développement rural (PDR), qui a été approuvé par le Conseil de gouvernement du 10 novembre 2006.

Le projet de loi porte sur une durée de sept ans, de 2007 à 2013, et comporte une enveloppe budgétaire de 415 millions d'euros, dont 90 millions en provenance de l'Union européenne. Il constitue la base légale pour le paiement de l'ensemble des aides en faveur du développement rural, le deuxième pilier de la politique agricole commune (PAC).

Le projet de loi est regroupé en trois volets:

- amélioration de la compétitivité du secteur agricole;
- amélioration de la qualité de vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale;
- l'action Leader: constitution de capacités locales pour l'emploi et la diversification.

Amélioration de la compétitivité du secteur agricole

«Il s'agit d'encourager les investissements dans le secteur agricole afin de permettre la modernisation des exploitations agricoles et d'améliorer leur compétitivité», a expliqué Fernand Boden au sujet du premier volet, de loin le plus important.

À cette fin, le régime d'aides soutenant les investissements des exploitants sera poursuivi. Cependant, les changements suivants seront appliqués:

- abandon du plafond d'investissement, mesure décidée surtout à cause du phénomène accru des fusions d'exploitations agricoles;
- réduction du taux d'aide de base de 5 points de pourcentage, diminuant l'aide aux exploitants professionnels en zone défavorisée à 30% (investissements meubles), respectivement à 45% (investissements immeubles);
- augmentation du taux de majoration jeunes de 5 points de pourcentage par rapport à la période 2000-2006.

Des investissements visant la production de bioénergie, l'utilisation rationnelle de l'énergie, la protection de l'environnement, l'innovation et l'utilisation de techniques innovantes ainsi que l'amélioration des conditions sanitaires, d'hygiène, de bien-être animal et de sécurité alimentaire bénéficieront d'un soutien particulier.

Outre les aides d'investissement, une prime de première installation et une bonification d'intérêts pour des prêts contractés en vue de couvrir les charges découlant de l'installation sont accordées au jeune agriculteur qui s'installe en qualité de chef d'exploitation à titre principal.

En ce qui concerne les investissements utilisés en commun, ayant pour but une utilisation plus rationnelle du matériel agricole ou des bâtiments agricoles, un régime particulier est introduit. Des taux majorés pour la production de bioénergie y sont prévus.

Outre l'encouragement des investissements, le volet de l'amélioration de la compétitivité prévoit des mesures en faveur des activités d'information et de promotion pour les produits agricoles de qualité ou encore des mesures en faveur de l'environnement.

Ainsi, le projet de loi établit la base légale pour un ensemble de mesures favorisant les méthodes de production agricole compatibles avec les exigences de la protection de l'environnement et de l'entretien de l'espace naturel, comme:

- l'agriculture biologique;

- le maintien et l'entretien des vergers traditionnels;
- les travaux de débardage à cheval.

Amélioration de la qualité de vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale

La diversification des activités économiques en milieu rural, la conservation et la rénovation du milieu rural ainsi que des activités et traditions socioculturelles sont les objectifs de cette partie du projet de loi.

À cette fin est prévu un régime d'aides portant sur les mesures visant:

- la diversification vers des activités non agricoles;
- l'aide à la création et au développement des microentreprises;
- la promotion et l'encouragement des activités touristiques;
- l'amélioration et le rétablissement des services de base pour l'économie et la population rurale;
- la rénovation et le développement des villages;
- la mise en valeur et la conservation du patrimoine rural;
- la formation et l'information des acteurs économiques en milieu rural.

Octavie Modert a souligné dans ce contexte qu'au Luxembourg, contrairement à la plupart des autres pays, on peut observer un exode non pas vers le milieu urbain, mais plutôt vers le milieu rural, où vivent

40% de la population. Bien que les structures et infrastructures du milieu rural soient en conséquence bien développées, «il convient tout de même de prendre des mesures pour améliorer la qualité de vie en milieu rural: les services de base, l'artisanat, le tourisme ou encore la réinsertion des femmes dans le monde du travail figurent notamment parmi ces mesures», a précisé la secrétaire d'État.

L'action Leader: constitution de capacités locales pour l'emploi et la diversification

L'action Leader (liaison entre actions de développement de l'économie rurale) est un concept pour la réalisation de projets à caractère innovant, réalisés en coopération avec d'autres groupes d'action locale et en respect des principes de *bottom-up* et du pouvoir décisif des groupes d'action locale.

«Les premiers projets Leader ont débuté au nord du Grand-Duché avec l'objectif de mobiliser le potentiel local et régional. Aujourd'hui, il y en a plusieurs à travers le pays», a déclaré Octavie Modert. Pour la période de programmation 2007-2013, le budget Leader s'est considérablement élargi et représente actuellement environ 5,2 millions d'euros contre 2,1 millions d'euros pour la période de 2000-2006.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Jean-Marie Halsdorf à la Journée des politiques urbaines

7 mai 2007

Le ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, Jean-Marie Halsdorf, a assisté le 7 mai 2007 à la Journée des politiques urbaines organisée par le ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, en collaboration avec l'Université du Luxembourg et le European Urban Knowledge Network National Focal Point Luxembourg.

L'importance des questions urbaines a été reconnue sous les présidences successives du Conseil de l'Union européenne, en particulier lors des Conseils informels de Rotterdam en novembre 2004 et de Bristol en décembre 2005. En juillet 2006, elle a été réaffirmée par la publication de la communication de la Commission européenne, *La politique de cohésion et les villes: la contribution des villes et des agglomérations à la croissance et à l'emploi au sein des régions*.

Le 24 mai 2007, au Conseil informel de Leipzig, l'approche intégrée du développement urbain sera au centre des discussions menées par les ministres responsables de la politique urbaine.

Une approche intégrée devra non seulement prendre en compte les aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement urbain, mais veiller également

à coordonner les intérêts des différents acteurs de la politique urbaine. Afin de pouvoir répondre aux défis locaux, l'approche intégrée du développement urbain doit en outre considérer les spécificités territoriales.

Dans ce contexte, l'approche intégrée du développement urbain était le thème principal de cette journée de réflexion. Le ministre Jean-Marie Halsdorf a entamé la journée en présentant les orientations y relatives. (📄 Voir page 208 pour le discours.)

Le but de la manifestation consistait à offrir aux acteurs luxembourgeois la possibilité d'échanger leurs expériences et leurs points de vue relatifs au domaine des politiques urbaines et plus spécifiquement concernant l'approche intégrée du développement urbain. Le défi était, d'une part, de discerner les spécificités et les besoins locaux du développement urbain et, d'autre part, de développer ensemble des initiatives futures dans ce domaine.

Par ailleurs, cette plate-forme d'échanges a permis d'intégrer les réflexions émises dans les débats menés au niveau européen.

Jean-Marie Halsdorf informe sur l'interaction et les missions des trois acteurs étatiques de l'aménagement du territoire

16 mai 2007

Le 16 mai 2007, Jean-Marie Halsdorf, ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, a informé sur l'interaction et les

missions des trois acteurs étatiques de l'aménagement du territoire – la Direction de l'aménagement du territoire, la Direction de l'aménagement communal et la Commission d'aménagement.

La Direction de l'aménagement du territoire poursuit le développement du territoire national en respectant les particularités et les ressources propres des diverses régions qui le composent. Elle cherche à assurer aux habitants du pays des conditions de vie optimales par une mise en valeur harmonieuse et un développement durable de ses régions, en valorisant leurs ressources respectives et en maintenant un équilibre structurel et économique entre elles.

Les moyens à mettre en œuvre pour l'exécution de la politique d'aménagement du territoire du gouvernement sont notamment le programme directeur de l'aménagement du territoire, les plans directeurs sectoriels et les plans directeurs régionaux ainsi que les plans d'occupation du sol.

La Direction de l'aménagement communal et du développement urbain s'occupe des relations entre l'État et les communes en ce qui concerne l'organisation spatiale du territoire communal. Elle assiste le ministre de l'Intérieur en sa qualité d'autorité de tutelle en matière d'aménagement communal et de développement urbain, en approuvant ou en refusant les projets d'aménagement présentés par les communes et les particuliers. Elle assiste le ministre également dans sa mission de coordination de



Jean-Marie Halsdorf à la journée d'information sur la coopération transnationale en Europe du Nord-Ouest et sur la coopération interrégionale en Europe

16 mai 2007

Le 16 mai 2007, le ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, Jean-Marie Halsdorf, a participé à une journée d'information sur la coopération transnationale en Europe du Nord-Ouest et sur la coopération interrégionale en Europe concernant la nouvelle période 2007-2013 (Interreg IV B et C). Cette journée était organisée par le ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire/ Direction de l'aménagement du territoire et de ses partenaires de la Grande Région.

l'action des communes et du gouvernement dans le cadre de l'aménagement des communes.

La charge de la Direction de l'aménagement communal et du développement urbain consiste notamment dans l'examen des différents instruments de planification communaux, soumis pour approbation au ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire. Les communes sont en principe responsables de l'aménagement de leur territoire en vertu du principe de l'autonomie communale. Les principaux instruments de planification ainsi soumis au ministre, conformément à la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, sont le plan d'aménagement général et le plan d'aménagement particulier.

La Commission d'aménagement est instituée auprès du ministre ayant dans ses attributions la tutelle des communes en matière d'aménagement communal et de développement urbain. Elle a pour mission principale de donner son avis au sujet de projets d'aménagement général qui lui sont soumis par les communes.

Dans ses avis, la Commission se base sur les orientations du programme directeur de l'aménagement du territoire ainsi que sur les prescriptions des plans directeurs régionaux et sectoriels et des plans d'occupation du sol.

Pendant la période 2000-2006, les opérateurs luxembourgeois ont largement profité des coopérations transfrontalières, transnationales et interrégionales avec la participation active à plus de 90 projets Interreg. La nouvelle période de coopération 2007-2013 offre également une multitude de possibilités pour des opérations à travers toute l'Europe.

La journée d'information du 16 mai 2007 était centrée sur les nouveaux programmes européens Interreg IV B en Europe du Nord-Ouest et Interreg IV C, avec une enveloppe budgétaire respectivement de 355 et 322 millions d'euros de fonds européens alloués pour la période 2007-2013.

La première partie de la journée d'information était consacrée à la

présentation des nouveaux programmes B et C par les secrétariats techniques de Lille.

Les deux projets en cours – TIMIS flood (Transnational Internet Map Information System on Flooding) et Aquafil – ont été présentés pour illustrer les possibilités de coopération offertes par ces programmes européens. TIMIS flood a permis la mise en place d'un système d'information transnational concernant les inondations qui couvrent les bassins versants internationaux de la Moselle et de la Nahe. Quant à Aquafil, il s'agit d'un réseau de territoires centré sur les problématiques de gestion des cours d'eau et d'éducation à l'environnement.

Au cours de la deuxième partie de la journée d'information, trois ateliers thématiques – à savoir «L'innovation et le savoir», «L'environnement», «La mobilité, la démographie et les communautés et régions prospères» – sont programmés, d'une part, afin de faciliter un premier échange sur les idées de projets potentiels et d'établir des nouveaux contacts, et, d'autre part, pour explorer les besoins d'aide d'ordre technique pour monter un projet.

( Voir page 228 pour le discours de Jean-Marie Halsdorf.)

Tournée régionale de Jean-Marie Halsdorf concernant la mise en œuvre de l'IVL

13 juin 2007

Le ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, Jean-Marie

Halsdorf, a entamé le 13 juin 2007 une tournée régionale ayant pour but de présenter aux membres des conseils communaux des six régions d'aménagement du Grand-Duché de Luxembourg l'état d'avancement de la mise en œuvre du concept intégré des transports et du développement spatial (Integratives Verkehrs- und Landesentwicklungskonzept – IVL).

Le concept de planification non contraignant IVL est, d'une part, un instrument stratégique pour le choix entre différents scénarios de développement partant d'une nouvelle approche de planification et, d'autre part, un outil de travail pour la coordination et l'intégration des plans sectoriels ainsi qu'un cadre pour les planifications aux niveaux régional et communal.

La première des six réunions prévues dans le cadre de cette tournée s'est ainsi tenue à Hosingen dans la région d'aménagement Nord, en présence des responsables communaux de la région.

Lors de cette séance d'information, le ministre a énoncé la philosophie qui sous-tend l'IVL ainsi que ses lignes directrices notamment en ce qui concerne l'élaboration des quatre plans sectoriels «transports», «logement», «zones d'activités économiques» et «préservation des grands ensembles paysagers et forestiers».

Les autres réunions d'information se tiendront dans les localités suivantes:

- à Rambrouch le 28 juin 2007, en présence des responsables communaux de la région d'aménagement Ouest;
- à Colmar-Berg le 5 juillet 2007, en présence des responsables communaux de la région d'aménagement Centre-Nord;
- à Mensdorf le 9 juillet 2007, en présence des responsables communaux de la région d'aménagement Est.

Les séances d'information dans les régions d'aménagement Sud et Centre-Sud se dérouleront après la rentrée 2007.

Présentation par l'OCDE de l'examen territorial du Grand-Duché de Luxembourg

21 juin 2007

La Direction de l'aménagement du territoire du ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont présenté l'examen territorial du Grand-Duché de Luxembourg le 21 juin 2007 à Rome, à l'occasion de la 17^e session de travail du Comité des politiques de développement territorial.

Cet examen territorial s'inscrit dans un programme d'examens territoriaux nationaux et thématiques menés par la Direction de la gouvernance et du développement territorial de l'OCDE. Ils ont pour objectif général de fournir des recommandations pratiques de politique,

notamment dans trois domaines: la gouvernance à plusieurs niveaux, le développement durable aux échelons régional et local ainsi que les réseaux régionaux au service de la compétitivité.

Suite aux deux missions menées par l'OCDE aux mois de mai et d'octobre 2006 ayant permis de récolter tout un ensemble d'informations et de rencontrer des fonctionnaires des autres ministères luxembourgeois impliqués, cet examen a tenu compte des facteurs ayant un impact majeur sur le Luxembourg, parmi ceux-ci l'évolution démographique, économique et sociale, ainsi que des alternatives de développement territorial. L'examen se place également dans un cadre territorial plus large que celui du seul territoire national. Dans cette optique, la coopération transfrontalière dans le cadre de la Grande Région tenait une place importante dans les analyses de l'examen.

L'OCDE a souhaité répondre plus particulièrement à deux questions: Quelles sont les conséquences si l'évolution territoriale luxembourgeoise continue de la même manière? L'aménagement du territoire, notamment au vu de l'IVL (Integratives Verkehrs- und Landesentwicklungskonzept), est-il à même de canaliser et d'anticiper – seul ou en concertation avec les entités partenaires de la Grande Région – l'évolution économique, démographique et environnementale du Luxembourg?

L'examen territorial du Grand-Duché de Luxembourg a été favorablement accueilli par les États membres de l'OCDE lors de la réunion du 21 juin 2007. Les différentes mesures

mises en place par le ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire en matière de planification et de développement spatial, notamment le programme directeur et l'IVL ainsi que les quatre plans sectoriels «transports», «logement», «zones d'activités économiques» et «préservation des grands ensembles paysagers et forestiers» ont retenu une attention particulière et ont été positivement jugés par le Comité des politiques de développement territorial.

De même, la coopération transfrontalière dans la Grande Région a retenu une attention toute particulière de la part de l'OCDE, notamment de la Belgique, de l'Allemagne et de la France, mais aussi de l'Autriche, de la Grèce, des Pays-Bas ainsi que du Mexique et des États-Unis d'Amérique.

L'OCDE a félicité le Grand-Duché de Luxembourg pour les politiques mises en place, surtout eu égard à sa petite taille et son implication pour le développement socioéconomique de l'espace de la Grande Région.

Dans l'attente de son approbation définitive et de sa traduction en langue anglaise, l'examen territorial sera officiellement présenté par le ministre Jean-Marie Halsdorf en novembre 2007 à l'occasion d'une conférence de presse.

COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT ET ACTION HUMANITAIRE

La coopération au développement et l'économie nationale: état des lieux et perspectives

7 mai 2007

Le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, a fait le point sur les «synergies intelligentes» réelles et potentielles entre la coopération luxembourgeoise et les entreprises établies au Luxembourg.

Avant de passer aux différents aspects de ces synergies possibles, le ministre Schiltz a tenu à souligner qu'il n'était pas question d'aide liée dans ce contexte, autrement dit, d'une politique de coopération au développement à orientation mercantile, celle-ci étant contraire aux principes de partenariat, de durabilité et d'appropriation inhérents à la coopération au développement, tels que prônés par l'ONU et l'OCDE.

Gaston Schwartz, directeur général de l'agence d'exécution Lux-Development, a exposé la procédure d'appels d'offres ainsi que les trois types de marchés susceptibles d'intéresser les entreprises domiciliées au Luxembourg, à savoir:

- les contrats pour la construction d'infrastructures;
- les contrats pour équipements et fournitures, notamment dans les domaines de l'irrigation et de la santé;

- les contrats de services, marchés souvent remportés par des bureaux d'étude luxembourgeois.

Par ailleurs, le ministre Jean-Louis Schiltz a encouragé les entreprises luxembourgeoises à participer aux appels d'offres lancés par la Commission européenne, la Banque mondiale et l'ONU, mais aussi par le Centre pour le développement de l'entreprise.

Centres d'excellence

Jean-Louis Schiltz a ensuite présenté un deuxième type de «synergies intelligentes», sollicitées directement par les pays partenaires dans des domaines où des entreprises et organismes luxembourgeois excellent:

- Les produits et services de l'entreprise Dometic, spécialisée dans le domaine de la chaîne du froid, ont été utilisés à maintes reprises dans des programmes de la coopération luxembourgeoise et de Lux-Development ainsi que d'agences internationales, telles que l'OMS et l'Unicef.
- Le secteur bancaire et financier se démarque également par la qualité de ses prestations et son intérêt croissant pour les activités de coopération au développement, notamment dans le secteur de la microfinance (par exemple l'introduction d'un label de qualité Luxflag pour les fonds d'investissement en microfinance).
- L'Agence de transfert de technologie financière (ATTF) assure des formations dans le secteur bancaire dans bon nombre de pays partenaires de la coopération

luxembourgeoise, tels que le Cap-Vert, le Laos, le Vietnam et le Salvador, mais aussi la Mongolie et la Chine. L'ATTF est à ce titre, à l'instar de la Banque centrale luxembourgeoise, un partenaire régulier de la coopération luxembourgeoise.

- La société SES a négocié un contrat avec le gouvernement vietnamien dans le domaine des satellites. En parallèle, une requête pour la formation de personnel dans le même secteur a été adressée à la coopération luxembourgeoise. Ces contacts ont été largement facilités par le bureau de la coopération luxembourgeoise à Hanoi.

Transition de la coopération classique à la coopération économique

Le ministre Jean-Louis Schiltz a ensuite soulevé la question du passage de la coopération au développement classique à une coopération économique dans des pays comme le Vietnam, dont l'évolution devrait permettre à moyen terme de constater que la coopération classique y a accompli sa mission avec succès.

Les programmes indicatifs de coopération de deuxième génération ont été signés avec quasiment tous les pays partenaires privilégiés. De plus, la tendance est à une baisse progressive de l'aide apportée aux pays qui n'ont pas ce statut, et à un renforcement de cette aide pour les pays qui en ont le plus grand besoin, à savoir les pays d'Afrique de l'Ouest. Enfin, des programmes de consolidation de l'acquis de la coopération bilatérale sont prévus

pour les pays connaissant une évolution positive, comme le Salvador, la Namibie et le Vietnam.

Cette évolution soulève le défi de la mise en place progressive d'une coopération économique en profitant des bases établies par la coopération au développement classique.

Jean-Louis Schiltz accueille Jakob Kellenberger, président du Comité international de la Croix-Rouge

5 juin 2007

Le 5 juin 2007, le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, a reçu le président du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Jakob Kellenberger, lors d'une visite de travail à Luxembourg.

Après s'être entretenus sur les relations entre la coopération luxembourgeoise et le CICR, l'importance du droit humanitaire ainsi que la situation dans différents contextes humanitaires, Jean-Louis Schiltz et Jakob Kellenberger ont signé un accord pluriannuel de coopération entre le Luxembourg et le CICR pour les années 2007 à 2010.

Au cours d'une conférence de presse donnée en présence du président du CICR, le ministre Schiltz a souligné que la visite de Jakob Kellenberger témoignait de l'intensité des relations entre le Luxembourg et le CICR, le plus ancien partenaire de la coopération luxembourgeoise dans le domaine

de l'action humanitaire, comme le montrent les mémorandums signés tous les ans depuis 1999 entre le CICR et le gouvernement luxembourgeois.

Jean-Louis Schiltz a également tenu à rendre hommage au président et aux collaborateurs du CICR, rappelant que cette organisation occupe une place à part dans l'architecture internationale de l'aide humanitaire, notamment en raison des principes de neutralité, d'impartialité et d'indépendance qui caractérisent son action de par le monde.

Le mémorandum signé en 2007 revêt une importance particulière dans la mesure où il s'agit du premier accord signé pour une durée de quatre ans entre le Luxembourg et le CICR. Un tel accord pluriannuel accorde au CICR les garanties de constance, de stabilité et de prévisibilité dont il a plus que jamais besoin pour mener à bien ses opérations.

Cet accord, par lequel le gouvernement luxembourgeois s'engage à verser 6 millions d'euros par an au CICR, porte sur trois volets, en accordant une place importante aux crises ignorées et oubliées:

- la réponse aux crises humanitaires;
- les activités dans le domaine de la prévention;
- les programmes de reconstruction et de réhabilitation.

Jakob Kellenberger a, quant à lui, exprimé sa reconnaissance pour le soutien généreux et exemplaire du Luxembourg et a rappelé que le Grand-Duché faisait partie, depuis



Le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, lors d'une conférence de presse avec le président du CICR, Jakob Kellenberger

décembre 2006, du Donor Support Group, un groupe informel réunissant les 17 principaux donateurs du CICR.

( Voir page 237 pour la contribution écrite du ministre Schiltz.)

Jean-Louis Schiltz signe des protocoles d'accord avec le Burkina Faso et le Vietnam

22 juin 2007

Le 22 juin 2007, le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, l'ambassadeur du Burkina Faso, S.E. Kadré Désiré Ouedraogo, ainsi que S.E. Phan Thuy Thanh, ambassadrice du Vietnam, ont signé des protocoles d'accord respectivement entre

le Luxembourg et le Burkina Faso ainsi qu'entre le Luxembourg et le Vietnam.

Protocole d'accord entre le Grand-Duché et le Burkina Faso

Il s'agit d'un accord relatif à la deuxième phase du projet «Appui au Centre national de transfusion sanguine (CNTS)», lancé en 2001. Avant le démarrage de ce projet, le secteur de la transfusion sanguine au Burkina Faso était caractérisé par un manque de structures habilitées.

Le projet

- assure une disponibilité continue des produits sanguins en quantité suffisante sur l'ensemble du territoire;
- améliore la garantie de qualité des produits sanguins.



Le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, avec l'ambassadeur du Burkina Faso au Luxembourg, Kadré Désiré Ouedraogo

La deuxième et dernière phase du projet va durer de 2007 à 2009. Elle renforcera le CNTS comme l'un des acteurs majeurs du système de santé burkinabé. Il est prévu de former des professionnels du secteur afin de leur donner les compétences nécessaires pour assumer dès 2009 leurs responsabilités sans appui extérieur, d'installer des équipements et d'améliorer l'organisation de la collecte et de la distribution des produits sanguins à travers une assistance technique.

Protocoles d'accord relatifs à des projets de coopération au développement entre le Vietnam et le Luxembourg

Les trois projets ont été signés dans le cadre du programme indicatif de coopération (PIC) 2006-2010 qui régit la coopération au développement entre le Vietnam et le Luxembourg.

Il s'agit des trois projets suivants:

- Le Quang Dien Local Development Project vise à une réduction durable de la pauvreté et à un développement socioéconomique du district de Quang Dien dans la province de Thua Thien Hué à travers un appui à la production

locale (principalement agricole) et l'infrastructure sociale (santé, éducation, transport, marchés), ainsi qu'à travers le renforcement des capacités en matière de gouvernance locale.

- Le projet Strengthening the Management of Vietnam's National Blood Cold Chain contribue aux efforts du gouvernement vietnamien en vue de garantir la qualité des soins de santé fournis à la population entière du Vietnam. Plus particulièrement, le projet vise à améliorer la qualité, la sécurité et la disponibilité des composants sanguins et des services liés à la transfusion sanguine. Un autre volet couvrira la mise en œuvre de systèmes de gestion efficaces et modernes au niveau des hôpitaux centraux et provinciaux ainsi que ceux des districts, tout comme la formation professionnelle du personnel. La collaboration entre le Service national de sécurité



Le ministre Jean-Louis Schiltz et l'ambassadrice du Vietnam au Luxembourg, Phan Thuy Thanh, lors de la signature du protocole d'accord

sanguine, des centres régionaux et des banques de conservation du sang sera en outre optimisée.

- Le projet Strengthening the Cold Chain in the Framework of EPI a pour but le renforcement du Programme élargi d'immunisation (EPI) du ministère de la Santé. Ce projet vise la fourniture d'équipements de chaîne du froid pour vaccins ainsi qu'un appui en matière de gestion et de maintenance.

Jean-Louis Schiltz présente la stratégie du gouvernement luxembourgeois dans le domaine de l'action humanitaire

2 août 2007

Le 2 août 2007, Jean-Louis Schiltz, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, a présenté la nouvelle stratégie du gouvernement luxembourgeois dans le domaine de l'action humanitaire.

Tout d'abord, Jean-Louis Schiltz a évoqué les expériences de son ministère en matière de gestion de crises humanitaires. «Nous avons acquis une certaine expérience au cours des dix dernières années dans le domaine de la gestion de crises humanitaires, notamment lors du tsunami en Asie du Sud-Est, au Pakistan ou lors de la famine au Sahel en 2005. Ces expériences nous ont permis de modifier, voire compléter, notre approche dans la gestion de ces crises humanitaires», a expliqué Jean-Louis Schiltz.

Alors que jusqu'à récemment, la réponse aux catastrophes huma-

nitaires se caractérisait par des interventions ponctuelles, l'action humanitaire est aujourd'hui complétée par une approche stratégique qui repose sur trois piliers:

- l'aide d'urgence;
- la réhabilitation-reconstruction dans la phase transitoire;
- la prévention.

Si l'aide d'urgence constitue toujours le pilier le plus important de l'action humanitaire, le volet prévention, qui se voit consacrer 5% du budget humanitaire, revêt également une grande importance.

Selon des calculs des Nations unies, un euro investi dans la prévention permet d'épargner huit euros dans la réaction et la résolution de crises. «Ce qu'on néglige dans la prévention de crises revient plus tard très cher dans la réaction», a déclaré Jean-Louis Schiltz et cité l'exemple du tsunami, où un système d'alerte, tel qu'il existe aujourd'hui, aurait considérablement pu limiter les dégâts.

Pour illustrer l'approche proactive adoptée par le gouvernement luxembourgeois dans le domaine de l'action humanitaire, le ministre Schiltz a également abordé la question de l'insécurité alimentaire dans la région du Sahel, notamment au Niger, ainsi que les crises humanitaires au Soudan et en République démocratique du Congo.

«Les 5% dédiés à la prévention constituent la particularité de la coopération et de l'action humanitaire luxembourgeoise», a conclu Jean-Louis Schiltz.

Le ministre de la Coopération a émis le souhait que d'autres pays reconnaissent l'importance de la prévention de crises et suivent ce chemin. Il a en outre annoncé que le Programme alimentaire mondial des Nations unies a récemment salué cette décision du Luxembourg.

CULTURE ET LANGUES

Octavie Modert fait le point sur l'état du projet «Musée 3 Eechelen»

1^{er} août 2007

À l'occasion d'une conférence de presse sur le site des Trois Glands, la secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, Octavie Modert, a fait le point sur l'état du projet «Musée 3 Eechelen, forteresse, histoire et identités» le 1^{er} août 2007.

Au sujet du concept du musée, Octavie Modert a expliqué que le contenu a été développé autour de trois axes.

Le premier thème du musée, installé au Fort Thungen, aborde la question du «pourquoi» de la forteresse, de sa gestion, de son sens, de sa fonction et de son fonctionnement. Le second thème propose une réflexion sur l'impact de la forteresse sur l'histoire sociale, culturelle et économique de la ville de Luxembourg et du pays, ainsi que sur les relations entre habitants et garnison. Le troisième thème étudie

la question du développement de la société luxembourgeoise, en particulier du XIX^e siècle à nos jours.

«Ce musée, qui se veut aussi un centre de réflexion et d'interprétation, ne sera pas un musée sous sa forme classique. Il sera plus interactif avec un concept multiforme et évolutif, basé non seulement sur l'exposition d'objets, mais surtout sur des supports interactifs, retraçant le lien entre la forteresse, l'histoire nationale et l'identité nationale. Il appellera le visiteur à réfléchir sur les représentations du passé, telle que nous les concevons aujourd'hui», a déclaré la secrétaire d'État à la Culture, Octavie Modert.

Concernant l'ouverture du musée, Octavie Modert a expliqué que le musée n'ouvrirait pas ses portes comme initialement prévu en septembre 2007. Ce contretemps serait dû à certaines divergences entre le ministère de la Culture et le Service des sites et monuments, l'agence

chargée d'élaborer un concept muséographique et scénographique, a expliqué la secrétaire d'État.

«Le concept élaboré par un premier groupe d'experts s'est orienté dans une direction qui ne correspondait pas à ce que nous avons convenu. En effet, ces experts avaient bâti leur concept essentiellement autour de l'histoire militaire, la balistique et les fortifications, en ignorant totalement le volet social et les aspects de l'identité. Après plusieurs tentatives de la part du ministère pour réorienter le travail de ce groupe, nous avons dû nous séparer de ces experts», a ajouté Octavie Modert.

Dès 2005, un groupe de travail s'est formé autour du professeur Michel Margue de l'Université du Luxembourg pour élaborer un nouveau concept, en partenariat avec les agences e/n/t design et Willmotte Associés, responsables du volet muséographique et scénographique.

Si la conception et la programmation du musée sont bien terminées, il s'agit d'attendre maintenant la mise en place des infrastructures pour donner la touche finale au musée, ont conclu Octavie Modert et Michel Margue.

Rapport annuel 2006 du Fonspa: 24,9 millions d'euros investis dans la production audiovisuelle au Luxembourg

6 août 2007

À l'occasion d'une conférence de presse en date du 6 août 2007, Jean-Louis Schiltz, ministre des Communications, et Octavie Modert, secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, ont présenté le rapport annuel 2006 du Fonds national de soutien à la production audiovisuelle (Fonspa). Par la même occasion, ils ont annoncé que la 3^e édition du Lëtzebuurger Filmpräis aurait lieu le 30 novembre 2007.

Jean-Louis Schiltz a d'abord fait le point sur les modifications de la loi instaurant un régime fiscal temporaire spécial pour les certificats d'investissement audiovisuel, qui devraient permettre à la production audiovisuelle luxembourgeoise et européenne de continuer leur développement.

Les certificats d'investissement audiovisuel

Le ministre a ensuite expliqué les différents mécanismes d'aides financières à la production audiovisuelle qui existent au Luxembourg



Michel Margue, historien à l'Université du Luxembourg, et Octavie Modert, secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, lors de la conférence de presse concernant le point de l'état du projet «Musée 3 Echelen»

avant d'évoquer les aides distribuées en 2006 par le biais des certificats d'investissement audiovisuel. Jean-Louis Schiltz a déclaré qu'au niveau de ces certificats, 23 demandes ont été examinées par le Fonspa en 2006. Quatorze œuvres ont pu bénéficier des avantages de la loi pour l'exercice en question.

24 930 000 euros ont été investis dans la production audiovisuelle au Luxembourg, notamment dans les salaires des producteurs, réalisateurs, comédiens, techniciens ainsi que dans les services spécialisés du secteur de l'audiovisuel.

La contribution financière du gouvernement au secteur de la production audiovisuelle par le biais du régime des certificats d'investissement audiovisuel s'est élevée à 7 479 000 euros en 2006. Parmi les œuvres retenues figure entre autres le grand succès *Irina Palm* de Samsa Film.

Les aides financières sélectives

Octavie Modert a présenté de son côté les aides financières sélectives ayant bénéficié en 2006 d'une dotation budgétaire de 4 500 000 euros. Le Fonspa a enregistré 42 demandes d'aides financières sélectives (contre 23 en 2005), dont 28 ont été retenues (contre 14 en 2005) et ont bénéficié d'aides pour un montant total de 3 974 581 euros.

«Il faut souligner que les films sélectionnés pour cette aide sont essentiellement des œuvres de jeunes réalisateurs, qui s'établissent peu à peu sur la scène internationale, notamment dans le domaine du film documentaire, où le Luxembourg

peut se vanter d'avoir de nombreux jeunes talents», s'est félicitée Octavie Modert.

Le Fonspa a en outre accordé des subsides pour un montant total de 40 230 euros. De plus, neuf productions luxembourgeoises ont bénéficié des aides à la promotion pour un montant total de 64 926 euros.

La troisième édition du Lëtzebuenger Filmpräis

La secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche a annoncé que la troisième édition du Lëtzebuenger Filmpräis aura lieu le 30 novembre 2007 dans les locaux de la Rockhal.

«Le but de cette manifestation n'est pas seulement de récompenser les meilleures productions audiovisuelles luxembourgeoises, mais aussi de valoriser ces œuvres et d'encourager les productions et créations audiovisuelles luxembourgeoises. Cette manifestation permet de faire connaître la production luxembourgeoise au niveau européen et de favoriser ainsi le développement de l'industrie audiovisuelle.»

Jean-Louis Schiltz était heureux d'annoncer que la première édition du Sukuma Millennium Award ferait partie intégrante de la cérémonie du Lëtzebuenger Filmpräis en 2007. Cette récompense vise à promouvoir les Objectifs du millénaire pour le développement et s'adresse tout particulièrement aux amateurs.

ÉCONOMIE

Ouverture officielle de la Foire de printemps

5 mai 2007

Le 5 mai 2007, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a prononcé le traditionnel discours d'ouverture de la Foire de printemps qui se déroule chaque année à la Luxexpo au plateau de Kirchberg.

( Voir page 203 pour le texte du discours.)

Jeannot Krecké annonce l'établissement d'un nouveau quartier général de Performance Fibers au Luxembourg

9 juillet 2007

Le 9 juillet 2007, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a annoncé que Performance Fibers, producteur mondial de fibres en polyester à haute ténacité, tissus modifiés et matériaux avancés, a décidé d'établir son nouveau centre de service européen ainsi que sa direction générale au Luxembourg.

Le site central rassemblera les effectifs qui travaillent pour Performance Fibers en France et en Allemagne au sein de la direction générale, du service clients, des ressources humaines, de la comptabilité, du service financier, des achats ainsi

que des services techniques, vente et marketing et autres services administratifs.

Dans un premier temps, trente personnes travailleront pour Performance Fibers dans les locaux de l'ancien bâtiment administratif de TDK Recording Media à Bascharage. Par la suite, ces employés seront relocalisés à partir d'unités du groupe en France et en Allemagne. Performance Fibers engagera également de nouveaux employés locaux sur le site luxembourgeois, qui pourra être développé conformément aux objectifs de croissance permanents et agressifs poursuivis par le groupe.

Lors d'une mission de prospection économique aux États-Unis du 17 au 24 juin 2007, Jeannot Krecké a eu une réunion avec Gregory S. Rogowski, président-directeur général de Performance Fibers, à Richmond en Virginie, à l'issue de laquelle il s'est félicité «de cette décision de Performance Fibers, qui a la réputation méritée d'être un des leaders dans son secteur. Cette décision traduit le bon climat d'affaires au Luxembourg et la santé fondamentale de notre économie».

L'environnement propice à la croissance, la qualité de la main-d'œuvre ainsi que les bonnes infrastructures au Luxembourg sont à la base de la décision de Performance Fibers de s'établir au Luxembourg. En plus, la centralisation d'autres fonctions, comme la recherche et le développement, pourrait constituer un avantage pour l'entreprise, selon les dires du vice-président et directeur général de Performance Fibers Europe, Alex Carnevale.

ÉDUCATION NATIONALE

Enseignement préscolaire et primaire: Mady Delvaux-Stehres présente trois projets de loi qui remplaceront la loi scolaire de 1912

19 juillet 2007

Le 19 juillet 2007, à l'occasion d'une conférence de presse, Mady Delvaux-Stehres, ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, a présenté trois projets de loi qui remplaceront la loi scolaire de 1912, à savoir:

- le projet de loi portant organisation de l'enseignement fondamental;
- le projet de loi relatif à l'obligation scolaire;
- le projet de loi concernant le personnel de l'enseignement fondamental.

Mady Delvaux-Stehres a déclaré que la volonté de «créer une école qui permet à tous les enfants d'acquérir les meilleures qualifications possibles en fonction de leurs aptitudes» se trouvait à la base de ces projets de loi.

L'organisation de l'enseignement fondamental

Le projet de loi sur l'organisation de l'enseignement fondamental organise les neuf premières années de l'enseignement obligatoire, détermine les missions, définit l'offre scolaire et fixe les matières enseignées.

De plus, il souligne la place des parents en tant que premiers responsables de l'éducation de leurs enfants et partenaires de l'école.

Les principales dispositions se résument comme suit:

- L'instauration de l'école fondamentale: le projet propose un terme général, l'enseignement fondamental, pour les neuf premières années de scolarisation. Sa mission est de contribuer à la socialisation des enfants et à les préparer tant à la vie en commun qu'au travail en commun.
- La création de cycles d'apprentissage: l'enseignement fondamental est organisé en quatre cycles d'apprentissage. Le premier cycle se compose de l'éducation précoce (facultative) et du préscolaire; les trois cycles suivants correspondent à l'enseignement primaire et ont chacun une durée de deux ans.
- Amener chaque enfant au succès scolaire: «tout enfant est capable d'apprendre», cette nouvelle organisation du système scolaire permet de différencier les apprentissages et peut maintenir un niveau d'exigences élevé et amener le plus grand nombre d'élèves vers une réussite scolaire.

L'organisation en cycles d'apprentissage, selon Mady Delvaux-Stehres, assure la continuité de l'apprentissage. Ainsi, les apprentissages sont définis en termes de compétences à acquérir. Pour chaque fin de cycle, les compétences que l'élève devra avoir acquises pour avancer au cycle suivant sont définies. La durée normale d'un cycle est de deux ans,

mais elle peut être, dans des cas exceptionnels, réduite ou allongée d'un an. Cette décision devra être prise par les enseignants en étroite concertation avec les parents. Le projet de loi prévoit également la possibilité de prendre des mesures de différenciation allant de regroupements temporaires d'élèves de la même ou de différentes classes à la permission donnée à un élève de suivre des enseignements dans un autre cycle.

Dans ce contexte, la ministre a souligné l'importance qu'elle attribue à la notion de compétences. Elle a déclaré que l'acquisition de connaissances théoriques fait partie des compétences à transmettre, tout comme les compétences dites transversales: capacité de travailler indépendamment et en groupe, attitude des élèves vis-à-vis de l'effort et du travail, compétences culturelles:

- Une prise en charge cohérente des élèves en difficulté: pour garantir une prise en charge cohérente des enfants à besoins éducatifs spécifiques, une ou plusieurs équipes multiprofessionnelles sont créées dans chaque arrondissement d'inspection.
- Une équipe pédagogique et un comité d'école soumis à des évaluations régulières: le personnel enseignant des classes d'un même cycle constitue une équipe pédagogique, qui devra se réunir régulièrement pour se concerter sur l'organisation des apprentissages à l'intérieur du cycle.

Dans chaque école est créé un comité d'école qui traite les questions relevant de l'organisation de l'école et qui élabore une «politique»

de l'école. De plus, chaque école participe à une évaluation externe que le SCRIPT commande auprès de l'Université du Luxembourg.

Chaque commune doit offrir un encadrement périscolaire, assuré par l'école et, le cas échéant, en collaboration avec un organisme d'accueil socioéducatif agréé par l'État.

La durée de l'obligation scolaire

Le projet de loi relatif à l'obligation scolaire prévoit que l'obligation scolaire de 4 à 16 ans. La durée de la scolarité obligatoire est donc portée de 11 années à 12, ceci dans le but de former des citoyens plus responsables et mieux préparés à faire face aux défis du monde du savoir.

La nomination du personnel

Le projet de loi concernant le personnel de l'enseignement fondamental définit les conditions d'admission, de nomination et d'affectation du personnel d'enseignement fondamental, qui comprend également des éducateurs gradués afin de permettre à l'enseignement fondamental de mieux remplir sa mission d'instruction et de socialisation.

En outre, il règle les modalités concernant la nomination du personnel enseignant nommé par l'État. Les enseignants font partie d'un corps national du personnel de l'enseignement fondamental, placé sous l'autorité du ministre. Ainsi, les affectations aux communes sont prononcées par le ministre sur base d'un classement et des préférences exprimées par le candidat. L'occupation des postes à l'intérieur de la commune demeure sous l'autorité du conseil communal.

Inauguration de l'école binationale Deutsch-Luxemburgisches Schengen-Lyzeum à Perl

27 août 2007

L'école binationale Deutsch-Luxemburgisches Schengen-Lyzeum Perl a été inaugurée en date du 27 août 2007 à l'occasion de la première rentrée des 130 élèves originaires de la Sarre, du Luxembourg, de la Rhénanie-Palatinat et de la Lorraine, regroupés en cinq classes de la 5^e année scolaire.

L'inauguration s'est déroulée en présence du Premier ministre Jean-Claude Juncker, du ministre-président de la Sarre, Peter Müller, de la ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Mady Delvaux-Stehres, du ministre de l'Éducation, de la Culture et des Sciences de la Sarre, Jürgen Schreier, ainsi que de la Landrätin du Landkreis Merzig-Wadern, Daniela Schlegel-Friedrich.

Cérémonie d'inauguration

Peter Müller a souligné l'importance de l'éducation comme domaine de coopération transfrontalière: «En tant qu'école pilote commune, le Schengen-Lyzeum est un magnifique exemple d'ouverture et d'échange.» Le ministre-président de la Sarre s'est particulièrement réjoui du grand intérêt qu'a rencontré le lycée, les demandes d'inscription ayant dépassé les attentes initiales.

«L'Europe se construit à petits pas et l'ouverture du Schengen-Lyzeum constitue un pas de plus en avant», a affirmé Jean-Claude Juncker.

Pour le Premier ministre luxembourgeois, la mise en place de l'école binationale est également le signe que la nouvelle génération partage les visions des constructeurs de l'Europe en s'engageant résolument dans la voie européenne.

Mady Delvaux-Stehres s'est surtout réjouie du concept moderne et innovateur du nouvel établissement scolaire, qui, organisé en journée continue, répond parfaitement aux besoins des élèves dont les parents exercent une activité professionnelle. «Je suis convaincue que les responsables du projet ont su allier le meilleur des deux systèmes scolaires», a souligné la ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle. Elle a également tenu à remercier les parents des élèves de la confiance qu'ils ont placée dans la nouvelle école en y inscrivant leurs enfants.

«Il ne suffit pas d'avoir des visions, encore faut-il les concrétiser», a conclu le ministre de l'Éducation de la Sarre, Jürgen Schreier. «Avec le Schengen-Lyzeum, nous avons montré que nous avons l'enthousiasme de réaliser nos visions.»

En guise de clôture de la cérémonie d'inauguration, Daniela Schlegel-Friedrich, Landrätin du Landkreis Merzig-Wadern, a remis au directeur du Schengen-Lyzeum, Volker Staudt, et à la directrice adjointe, Marion Zenner, la maquette du projet de construction de nouvelles infrastructures prévues pour le Schengen-Lyzeum.

Descriptif du Schengen-Lyzeum

Le Schengen-Lyzeum ne connaît pas de sections nationales. Dès



Volker Staudt, directeur du lycée, et Daniela Schlegel-Friedrich, Landrätin du Landkreis Merzig-Wadern, présentent une maquette de l'école. À l'arrière: Jürgen Schreier, ministre de l'Éducation, de la Culture et des Sciences de la Sarre, Mady Delvaux-Stehres, ministre de l'Éducation nationale, Peter Müller, ministre-président de la Sarre, et Jean-Claude Juncker, Premier ministre

le début, les élèves d'origines différentes sont rassemblés au sein d'une classe commune. Avec l'allemand comme langue d'enseignement principale, le français comme langue d'enseignement pour au moins deux matières, l'anglais et le luxembourgeois, une très grande importance est accordée au plurilinguisme. Le luxembourgeois est enseigné comme langue vivante lors de la 5^e et 6^e année et l'anglais constitue la troisième langue vivante à partir de la classe de 7^e.

Il est prévu de constituer une école secondaire qui accueillera les élèves de la 5^e à la 12^e année scolaire. À partir de la classe de 10^e, les élèves sont orientés vers deux filières: une filière générale et une filière de la formation de technicien.

Les élèves peuvent acquérir les certifications suivantes:

- le Hauptschulabschluss allemand;

- le Mittlerer Bildungsabschluss allemand;
- le diplôme de technicien administratif et commercial luxembourgeois;
- le baccalauréat général allemand (Abitur);
- le diplôme de fin d'études secondaires luxembourgeois.

La nouvelle école comprend un certain nombre d'atouts:

- des deux côtés de la Moselle, elle constitue une offre scolaire qui répond à un réel besoin et permet l'accès aux études supérieures;
- elle permet aux enfants et aux enseignants de se rencontrer et de collaborer au-delà des frontières et constitue ainsi un creuset culturel qui contribue tout particulièrement à l'éducation à la citoyenneté, au respect mutuel et à l'ouverture au monde;

- elle offre un concept pédagogique novateur, des enseignants qui travaillent en équipe et un équipement technique approprié;
- elle donne aux élèves la possibilité d'acquérir trois certifications générales et une formation professionnelle spécifique;
- elle permet d'obtenir le diplôme de fin d'études secondaires en 12 ans (contre 13 au Luxembourg);
- elle raccourcit également la formation du technicien administratif et commercial (trois années au lieu de quatre);
- elle permet d'acquérir les connaissances et les capacités langagières indispensables pour pouvoir s'intégrer sur le marché du travail dans la Grande Région;
- elle offre aux parents les avantages d'une école à plein temps (cours les après-midis du lundi, mercredi, vendredi, accueil de 7 à 18 heures pendant cinq jours de la semaine).

Historique

Le 20 janvier 2006, le Conseil de gouvernement accorde son soutien à la création d'un lycée à Perl dans le cadre d'une coopération entre la Sarre et le Luxembourg, fonctionnant sur le modèle du Neie Lycée. Le 30 juin 2006, le Conseil de gouvernement approuve le projet de loi portant approbation de l'accord entre les gouvernements du Luxembourg et de la Sarre concernant la création d'un établissement d'enseignement secondaire germano-luxembourgeois. Ce projet de loi vise à approuver l'accord

entre le Luxembourg et la Sarre au sujet de la création, du financement et du fonctionnement de l'établissement, des cursus offerts ainsi que du recrutement et de la rémunération du personnel. Le 4 décembre 2006, les gouvernements du Grand-Duché et de la Sarre signent un traité binational, créant une école secondaire commune, le Deutsch-Luxemburgisches Schengen-Lyzeum Perl.

ÉGALITÉ DES CHANCES

La ministre de la Famille et de l'Intégration, Marie-Josée Jacobs, présente les projets de l'Année européenne de l'égalité des chances pour tous

7 mai 2007

La ministre de la Famille et de l'Intégration, Marie-Josée Jacobs, a présenté le 7 mai 2007 les projets qui auront lieu au Luxembourg dans le cadre de l'Année européenne de l'égalité des chances pour tous.

L'année 2007 a été désignée par la Commission européenne comme Année européenne de l'égalité des chances pour tous. Le but est de créer une nouvelle dynamique politique et de réaliser un nouveau pas en avant, au-delà des parties prenantes habituelles, en vue précisément d'atteindre un large public, mais aussi d'approfondir le débat public portant sur la diversité et l'égalité des chances pour tous.

À la demande de la Commission européenne, le Commissariat du gouvernement aux étrangers, en tant qu'organe national de coordination et de mise en œuvre de l'Année de l'égalité des chances pour tous pour le Grand-Duché de Luxembourg, a élaboré une stratégie nationale.

Cette stratégie, rédigée après consultation et d'un commun accord avec les comités de consultation constitués de représentants de la société civile et des ministères concernés, se base sur les acquis de la campagne nationale de lutte contre les discriminations menée depuis 2002 par le Commissariat du gouvernement aux étrangers du ministère de la Famille et de l'Intégration et soutenue par le programme communautaire de lutte contre la discrimination.

Les objectifs

Les objectifs visés par l'Année européenne de l'égalité des chances pour tous sont:

1. La recherche de synergies avec d'autres grandes manifestations et campagnes d'envergure nationale qui auront lieu tout au long de 2007 et qui visent le grand public dans son ensemble. Des synergies visibles et durables ont ainsi été identifiées avec
 - Luxembourg et Grande Région, capitale européenne de la culture;
 - la campagne du Conseil de l'Europe, «Tous différents, tous égaux»;
 - les activités prévues dans le cadre du programme annuel national

de lutte contre les discriminations soutenu par le programme d'action communautaire de lutte contre la discrimination;

- la politique d'intégration menée par les différentes instances compétentes en la matière.

2. Le lancement d'un débat public par l'organisation de nouvelles activités bien visibles.

3. L'utilisation d'événements organisés depuis des années, et ce toujours dans le but de garantir une bonne visibilité de l'Année.

4. La mise en réseau, voire la coopération, entre différents partenaires concernés, notamment les associations non encore habituées à travailler ensemble dans ce domaine.

5. La poursuite des efforts visant l'acquisition d'une expertise nationale dans le domaine.

Les domaines prioritaires

La stratégie luxembourgeoise présente l'Année européenne de l'égalité des chances pour tous comme étant une occasion pour le Grand-Duché de Luxembourg de lancer de nouvelles initiatives et tenter de sensibiliser des publics différents de ceux qui ont été visés jusqu'à ce jour.

Pour ce faire, cinq domaines prioritaires ont été identifiés:

- le milieu du travail;
- les jeunes;
- les juristes/praticiens du droit;

- les arts;
- la formation d'experts nationaux.

Dans chacun de ces domaines prioritaires, des actions soutenues par le budget de l'Année européenne de l'égalité des chances pour tous ont été retenues.

L'approche adoptée par la stratégie nationale permet de sensibiliser à la fois le grand public dans son ensemble et des publics plus spécifiques. Par ce biais, il s'agira de mettre en pratique une approche intégrée de tous les motifs de discrimination visés par l'Année de l'égalité des chances pour tous (à savoir le genre, la race ou l'origine ethnique, le handicap, la religion ou les convictions, l'âge et l'orientation sexuelle).

Récapitulatif des projets

- Union des entreprises luxembourgeoises:
 - sous-label «Égalité des chances professionnelles» dans le contexte du label «Entrepreneuriat socialement responsable»;
 - Conférence «Diversité dans le milieu du travail»;
- HR One: gala et partenariat annuel;
- Service national de la jeunesse: festival de clôture de la campagne «Tous différents, tous égaux»;
- Conférence générale de la jeunesse : «Conventions des jeunes»;
- Conférence du jeune barreau de Luxembourg: table ronde sur l'application de la nouvelle législation;

- Comité de liaison et d'action des étrangers: formations, animations et sensibilisation;

- Caritas: «Être femme réfugiée au Luxembourg»;

- Association de soutien aux travailleurs immigrés: «Ensemble pour la diversité»;

- Commissariat du gouvernement aux étrangers à la Philharmonie: événement grand public, Babel 2007.

Les ministres Marie-Josée Jacobs et Jean-Marie Halsdorf à la Conférence internationale sur la politique d'égalité des femmes et des hommes dans les communes

2 juillet 2007

Le 2 juillet 2007, le ministère de l'Égalité des chances a organisé une conférence internationale au château de Mamer dans le cadre du projet «L'égalité entre les femmes et les hommes dans le développement local».

La ministre de l'Égalité des chances, Marie-Josée Jacobs, et le ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, Jean-Marie Halsdorf, ont ouvert la conférence. Jean-Pierre Klein, président du Syndicat des villes et communes luxembourgeoises (Syvicol), a présenté la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale. Ensuite, les participants

ont procédé à une analyse des projets nationaux et internationaux de bonne pratique.

La conférence internationale a en outre permis:

- de présenter les initiatives prises dans les pays partenaires, le Danemark et la Slovénie, pour soutenir le développement au niveau local de politiques de l'égalité des femmes et des hommes;
- d'échanger des stratégies et des bonnes pratiques entre les trois pays partenaires;
- d'analyser les exemples de bonnes pratiques.

Deux ateliers se sont déroulés en parallèle avec présentation et discussion d'exemples de bonnes pratiques et d'outils de mise en œuvre au niveau national et européen.

Le projet «L'égalité entre les femmes et les hommes dans le développement local» est une mesure du Plan d'action national d'égalité des femmes et des hommes. Il a pour objectifs:

- de développer des indicateurs quantitatifs et qualitatifs pour mesurer les réussites des politiques locales;
- de définir des critères de qualité pour la mise en œuvre des politiques d'égalité des femmes et des hommes au niveau local;
- d'échanger des stratégies et bonnes pratiques avec les pays partenaires.

Au Luxembourg, la mise en œuvre du projet a rassemblé le ministère de l'Égalité des chances, le ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, le ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le Syvicol et le Conseil national des femmes du Luxembourg.

Le projet du ministère de l'Égalité des chances est soutenu par la Communauté européenne dans le cadre du programme relatif à la stratégie-cadre communautaire en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (2001-2007).

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

François Biltgen présente les conclusions de la conférence ministérielle de Londres sur le processus de Bologne

23 mai 2007

Le 23 mai 2007, François Biltgen, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a présenté les conclusions de la conférence des ministres de l'Enseignement supérieur les 17 et 18 mai 2007 à Londres sous l'égide du Conseil de l'Europe. Cette conférence a réuni les ministres de l'Éducation de 46 pays européens dans le cadre du processus de Bologne, dont l'objectif est de créer un espace européen d'enseignement supérieur d'ici à 2010. Les ministres ont évalué les progrès réalisés et

défini les objectifs de la réforme de l'enseignement supérieur pour 2008 et 2009.

Progrès réalisés

En ce qui concerne les progrès réalisés par le Luxembourg, François Biltgen a indiqué que le rapport d'évaluation établi par un groupe de travail du processus de Bologne attribuait «la mention "bien", voire "très bien" au Luxembourg».

Le fait que 60% à 89% des étudiants inscrits à l'Université du Luxembourg étudient d'ores et déjà sous le système du processus de Bologne est l'un des indicateurs de progrès les plus importants, a déclaré le ministre.

Le Luxembourg a également été évalué positivement en ce qui concerne les audits qualité: un système de contrôle externe est en place et le niveau de participation internationale dans les audits est élevé.

Cependant, en ce qui concerne la participation des étudiants aux audits qualité, François Biltgen a déclaré que l'évaluation interne des professeurs par les étudiants faisait encore défaut, mais que des représentants d'étudiants participaient à divers groupes de contrôle.

En outre, le Luxembourg devra fournir plus d'efforts au niveau de la mise en place d'un cadre de qualification national. Un tel cadre définit quelles compétences doivent être acquises à la fin d'un niveau d'études et décrit tous les diplômes sur la base de résultats relatifs aux apprentissages et aux compétences.



Le ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, François Biltgen, lors de la conférence de presse

Priorités pour 2009

En ce qui concerne les priorités pour 2008 et 2009, le ministre a mentionné en premier lieu la question de la mobilité des étudiants et des professeurs. Dans ce contexte, François Biltgen a indiqué qu'il ne suffisait pas seulement de promouvoir la mobilité, mais qu'il fallait favoriser l'idée d'établir des taux minimums de mobilité que les pays impliqués dans le processus de Bologne devraient tenter d'atteindre.

La dimension sociale, la collection des données et l'employabilité des diplômés figurent également parmi les domaines de priorité pour la période 2007-2009.

La conférence suivante aura lieu sous présidence du Benelux à Louvain-la-Neuve du 28 au 29 avril 2009. François Biltgen a annoncé que l'ordre du jour de cette conférence comporterait notamment la question de l'avenir du processus de Bologne, qui touche à sa fin en 2010.

ENVIRONNEMENT

Forum «Klimaschutz schafft Chancen»: une première évaluation du plan d'action national

3 mai 2007

Afin de faire un premier bilan du plan d'action et d'accentuer la stratégie nationale contre le changement climatique, le ministre de l'Environnement, Lucien Lux, a invité tous les acteurs concernés au forum «Klimaschutz schafft Chancen», qui s'est déroulé le 3 mai 2007 à la Chambre de commerce.

La réalité du réchauffement de la planète ne fait plus débat parmi les scientifiques, sinon par l'ampleur des scénarios. La publication du quatrième rapport du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a confirmé la perturbation anthropique dangereuse du système climatique: de 1,4 à 5,8 °C

de réchauffement global d'ici à la fin du siècle. La réalité du réchauffement climatique dépendra des politiques du moment. Le Luxembourg a pris des engagements ambitieux: réduire de 28% ses émissions de CO₂ entre 2008 et 2012 par rapport au niveau de 1990. Pour atteindre cet objectif, le gouvernement s'est doté d'un plan d'action national en avril 2006. Conçu pour susciter l'action de l'ensemble de la société civile et des administrations, le plan d'action doit permettre au Luxembourg de rester sur la bonne trajectoire.

Rassemblant quelque 120 personnes, le forum «Klimaschutz schafft Chancen» a procédé à une première évaluation du plan d'action national. Trois panels ont permis d'aborder plus en détail les thèmes suivants:

- les énergies renouvelables et la protection de l'environnement/de la nature;



Le ministre de l'Environnement, Lucien Lux, a déclaré que «les émissions de CO₂ ont baissé en 2006 pour la première fois depuis longtemps»

- les économies d'énergie en général et spécialement celles dans les bâtiments;
- le secteur des transports.

À l'issue de ce forum, Lucien Lux a présenté un bilan positif des discussions. Il s'est réjoui du fait que la problématique du changement climatique jouisse désormais d'une grande attention auprès du public et que les récentes conférences sur le climat, la publication du rapport Stern ainsi que la visite d'Al Gore au Luxembourg aient éveillé une prise de conscience considérable au Grand-Duché.

Au forum, les participants se sont accordés sur le fait que l'importance du parc automobile au Grand-Duché de même que le tourisme lié à l'essence demeuraient les principaux problèmes. Dans ce contexte, le ministre de l'Environnement a déclaré que «les émissions de CO₂ ont baissé en 2006 pour la première fois depuis longtemps et l'évolution des dernières années a donc pu être freinée». De même, le tourisme lié à l'essence a connu en 2006 une baisse de 2 à 3%. Lucien Lux voit ceci comme une amorce, certes symbolique, mais tout de même comme un pas dans la bonne direction.

La nécessité d'une politique gouvernementale cohérente en matière de lutte contre le changement climatique, la priorité accordée au transport public et l'information conséquente des citoyens sur l'efficacité énergétique étaient d'autres questions soulevées par les participants au forum.

Lucien Lux présente la situation actuelle et future du réseau national des décharges pour déchets inertes

16 mai 2007

Le 16 mai 2007, le ministre de l'Environnement, Lucien Lux, et le directeur de l'Administration de l'environnement, Robert Schmit, ont présenté la situation actuelle et future du réseau national des décharges pour déchets inertes.

La majorité des déchets inertes – 84,5% de la masse totale – proviennent du secteur de la construction.

Tandis que le taux de recyclage global des déchets inertes s'élève à 45%, les 55% restants doivent être déposés dans une décharge. La politique envisagée prévoit l'établissement d'un réseau de décharges régionales couvrant l'ensemble du territoire national.

La recherche de nouveaux sites de décharge suit la procédure prévue par le règlement grand-ducal du 9 janvier 2006 déclarant obligatoire le plan directeur sectoriel «décharges pour déchets inertes».

En 2007, trois décharges – situées à Mondercange, Bettembourg/Dudelange et Rosswinkel – s'ajouteront au réseau existant. La décharge de Mondercange aura une capacité de 6 500 000 m³, celle de Bettembourg/Dudelange de 5 200 000 m³.

Lucien Lux présente le Plan national concernant la protection de la nature

21 mai 2007

Le 21 mai 2007, le ministre de l'Environnement, Lucien Lux, a présenté le Plan national concernant la protection de la nature (PNPN) et l'adhésion du Luxembourg à l'initiative «Countdown 2010».

Depuis les années 1960, plus de 80% des zones humides et environ 35% des pelouses sèches ont disparu au Luxembourg. En même temps, la surface occupée par des vergers a été réduite de 58,5%. Au niveau des éléments structurants des paysages, près de 28,5% des haies et rangées d'arbres et plus de la moitié (55%) des arbres solitaires ont été éliminés. Dans le but de renverser cette tendance de banalisation et d'uniformisation du milieu naturel, et afin de focaliser l'action du gouvernement et de ses partenaires en matière de protection de la nature, le Conseil de gouvernement a adopté le PNPN en sa séance du 11 mai 2007.

Le PNPN, en tant que programme d'action politique en matière de protection de la nature pour la période 2007-2011, se fixe sept cibles spécifiques et deux objectifs stratégiques:

- enrayer la perte de la biodiversité d'ici à 2010;
- protéger des paysages et services écosystémiques.

Le PNPN met l'accent avant tout sur la mise en œuvre de mesures concrètes de protection et de

conservation de la nature et a retenu 41 mesures prioritaires, dont 15 mesures hautement prioritaires, ainsi que 36 sites prioritaires à classer en tant que zone protégée. Une estimation des répercussions budgétaires de ces mesures fait partie intégrante du PNPN.

Dans le contexte international, le PNPN constitue l'engagement national pour enrayer la perte de la diversité biologique d'ici à 2010, engagement pris par les chefs d'État lors du Sommet mondial pour le développement durable à Johannesburg en 2002. L'engagement du Luxembourg dans ce contexte sera mis en exergue par son adhésion officielle à l'initiative «Countdown 2010», un partenariat international sous l'effigie de l'Union internationale pour la conservation de la nature et regroupant gouvernements, autorités régionales et locales ainsi que des organisations non gouvernementales en vue de la mobilisation des forces vives pour la protection de la diversité biologique et de la sensibilisation du public.

Nouvelles mesures de promotion des énergies renouvelables et de l'utilisation rationnelle de l'énergie

25 juillet 2007

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, et le ministre de l'Environnement, Lucien Lux, ont présenté le 25 juillet 2007 deux projets de règlement fixant les nouvelles mesures de promotion des énergies renouvelables et de l'utilisation rationnelle

de l'énergie. Jeannot Krecké a présenté les aides à l'investissement et les nouveaux tarifs d'injection pour l'électricité à base d'énergies renouvelables.

Il a expliqué qu'il s'agissait d'instruments pour atteindre l'objectif ambitieux d'exploiter au maximum le potentiel en énergies renouvelables au Grand-Duché de Luxembourg. D'après une étude présentée en mars 2007, le potentiel maximal en électricité à base d'énergies renouvelables est de 8,9% de la consommation totale d'électricité. Le nouveau dispositif prévoit une définition des tarifs d'injection pour chaque secteur technologique, qu'il s'agisse d'énergie hydraulique, éolienne, photovoltaïque, de biogaz, de biomasse ou de bois de rebut.

Lucien Lux a présenté les aides pour les particuliers qui investissent dans des mesures d'économie d'énergie dans le domaine du bâtiment ou dans le recours à des sources d'énergie renouvelables pour le chauffage. Il a souligné que ce règlement permettrait d'améliorer la balance Kyoto du Luxembourg.

Les nouvelles aides soutiennent notamment la construction de maisons à performance énergétique élevée, en mettant un accent particulier sur les maisons dites passives, ainsi que l'assainissement énergétique, même partiel, des bâtiments existants. Elles encouragent également le recours aux installations solaires thermiques, aux pompes à chaleur, aux chaudières fonctionnant aux pellets et plaquettes de bois ainsi que le remplacement des chaudières à faible rendement.

Lucien Lux a précisé qu'une campagne de sensibilisation relative aux économies d'énergie projetée en octobre 2007 ainsi que l'amélioration et l'extension de l'offre en matière d'information, de conseil et de formation en énergie viendront appuyer la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables.

Les deux règlements visent également à simplifier les procédures. Les nouveaux régimes qui entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2008 sont généralement plus favorables que les régimes actuellement en vigueur.

FAMILLE ET INTÉGRATION

Marie-Josée Jacobs présente la cartographie de la prostitution au Luxembourg

14 juin 2007

Le 14 juin 2007, Marie-Josée Jacobs, ministre de l'Égalité des chances, a présenté une étude intitulée *Cartographie de la prostitution au Luxembourg* ainsi qu'une enquête représentative réalisée par TNS ILRES sur l'opinion publique en matière de prostitution au Luxembourg.

Les deux études se situent dans le cadre de la mise en application des mesures qui figurent dans le plan d'action national d'égalité des femmes et des hommes du ministère de l'Égalité des chances et



La ministre de l'Égalité des chances, ministre de la Famille et de l'Intégration, Marie-Josée Jacobs, lors de la présentation de la cartographie de la prostitution au Luxembourg

dans le cadre de la stratégie et du plan d'action en matière de lutte contre le VIH-sida 2006-2010.

Lors de la présentation, Marie-Josée Jacobs a déclaré qu'il importait d'informer et de sensibiliser sur le thème de la prostitution, et ce, autant le grand public que le milieu prostitutionnel lui-même.

Concernant l'approche politique à adopter en matière de prostitution, Marie-Josée Jacobs s'est dit défavorable à l'établissement au Luxembourg d'un *eros center*, un établissement dans lequel les prostituées peuvent exercer leur métier. Elle a affirmé être plus favorable à une approche semblable au modèle suédois, qui pénalise les clients plutôt que les prostituées et vise une abolition de la prostitution à longue durée. Cependant, la ministre a ajouté qu'une telle approche pouvait mener à une délocalisation encore

plus accrue de la prostitution vers la clandestinité. «Il n'existe pas de bonne solution», a-t-elle conclu.

Cartographie de la prostitution

La cartographie de la prostitution, réalisée par observation dans le milieu prostitutionnel luxembourgeois, entend donner un aperçu aussi complet que possible du phénomène de la prostitution au Luxembourg. Ainsi, les entretiens menés dans le cadre de l'étude avec une trentaine de prostituées permettent d'établir un profil des prostituées et des clients, des activités prostitutionnelles, des connaissances des prostituées en matière de soins de santé et de prévention, de leurs contacts sociaux et de leur prise en charge sociale ainsi que de leurs perspectives de vie.

Un autre volet de l'étude traite des positions de la police grand-ducale, du parquet de Luxembourg, des syndicats d'intérêts

locaux, du bourgmestre de la Ville de Luxembourg et des principaux partis politiques en matière de prostitution.

Enquête représentative sur la prostitution

L'enquête de TNS ILRES, mandatée par le ministère de l'Égalité des chances et effectuée via Internet, a examiné comment l'opinion publique perçoit la prostitution. 1 010 personnes d'au moins 18 ans et vivant au Luxembourg ont participé à cette étude.

Les questions portaient notamment sur l'idée que les participants se font des consommateurs de la prostitution, des raisons pour lesquelles une personne se prostitue ou fréquente des prostituées, des causes de la prostitution, des types de prostitution existant au Luxembourg, ou encore de la façon dont les autorités publiques devraient traiter le phénomène de la prostitution.



FINANCES, TRÉSOR ET BUDGET

Jean-Claude Juncker au Luxembourg Financial Forum

1^{er} juin 2007

En date du 1^{er} juin 2007, le Premier ministre et ministre des Finances, Jean-Claude Juncker, a participé à la deuxième édition du Luxembourg Financial Forum à l'Hémicycle à Luxembourg-Kirchberg.

Organisé par la Fédération des professionnels du secteur financier Luxembourg, le forum a réuni plus de 500 participants pour une journée de réflexion et d'échanges.

À cette occasion, un dialogue intitulé «Project Euro – On the Path

towards a Unified Europe» a eu lieu entre le Premier ministre Jean-Claude Juncker et l'ancien chancelier allemand Helmut Kohl.

Figurait également au programme un échange de vues sur les différents systèmes de pension légaux européens. Réunissant plusieurs ministres européens, dont le ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, Mars Di Bartolomeo, ainsi que le commissaire européen à l'Emploi et aux Affaires sociales, Vladimir Spidla, cet échange de vues a ainsi porté sur l'un des défis majeurs de l'UE, à savoir le vieillissement de la population.

Finalement, la régulation des marchés de capitaux dans le contexte de la globalisation financière a également fait partie du programme du forum.

Luc Frieden en mission économique en Europe de l'Est

3-6 juin 2007

Du 3 au 6 juin 2007, le ministre du Trésor et du Budget, Luc Frieden, a mené une mission économique en République tchèque, en Hongrie et en Pologne. Le ministre était accompagné d'une délégation composée d'une cinquantaine de représentants du secteur bancaire et financier luxembourgeois, des directeurs des associations des banques et banquiers et des fonds d'investissement ainsi que de dirigeants d'entreprises luxembourgeoises actives dans les pays de l'Europe de l'Est.

Des séminaires d'information, organisés conjointement par la Chambre de commerce, les associations professionnelles et le ministère des Finances, et présidés par le ministre Frieden, ont permis de présenter le cadre juridique pragmatique dans lequel évoluent les produits et services offerts sur la place financière du Grand-Duché.

Ces séminaires étaient combinés à des séances de contacts entre les représentants des entreprises luxembourgeoises et les hommes d'affaires de la région.

Grand intérêt pour la place financière luxembourgeoise en Europe centrale et de l'Est

En République tchèque et en Pologne, le Luxembourg est un partenaire privilégié des efforts visant à développer des marchés financiers diversifiés en général et l'industrie de fonds d'investissement en



De g. à dr.: le Premier ministre, ministre des Finances, Jean-Claude Juncker, le directeur de la Frankfurter Allgemeine Zeitung, Günther Nonnenmacher, et l'ancien chancelier allemand, Helmut Kohl, lors d'un débat sur l'euro

Regard

sur les activités
gouvernementales



Le ministre du Trésor et du Budget, Luc Frieden, lors du séminaire financier du 6 juin 2007 à Prague

particulier. Les organismes de placement collectif domiciliés à Luxembourg et dotés d'un «passport européen», facilitant leur commercialisation transfrontalière, occupent une part de marché dominante dans chacun de ces marchés.

Depuis la privatisation du secteur bancaire, l'offre des services et produits financiers sur les marchés polonais, hongrois et tchèque s'est énormément diversifiée pour inclure fonds d'investissement, structures de gestion patrimoniale et contrats d'assurance-vie. Surtout le marché bancaire de détail et des crédits personnalisés connaît une croissance importante pour répondre entre autres aux besoins d'une clientèle conséquente de jeunes entrepreneurs.

À l'occasion des séminaires d'information sur la place financière luxembourgeoise à Budapest, à Varsovie et à Prague – qui ont attiré un large public de représentants des secteurs financiers locaux –, le ministre du Trésor et du Budget, Luc Frieden, a positionné le Luxembourg comme un partenaire de choix pour ce qui est des efforts visant à intégrer davantage l'Europe centrale et de l'Est dans les flux financiers transfrontaliers. Luc Frieden a insisté dans ce contexte surtout sur l'environnement législatif et réglementaire stable et diversifié de la place financière du Luxembourg.

Au centre des discussions politiques avec le ministre des Finances hongrois, János Veres, figuraient les réformes structurelles de l'économie hongroise et l'ambition de répondre

aux critères de convergence permettant à la Hongrie de se qualifier pour l'adoption de l'euro.

Sujets de discussion sur le plan judiciaire

À une semaine d'un Conseil «Justice et affaires intérieures» et à deux semaines d'un Conseil européen où la réforme des traités sera au cœur des débats, Luc Frieden, en sa qualité de ministre de la Justice, a par ailleurs eu des entretiens politiques sur l'avenir de la coopération judiciaire et policière en Europe.

À Varsovie, Budapest et Prague, le ministre Luc Frieden a ainsi rencontré les ministres de la Justice des trois pays respectifs ainsi que le ministre tchèque de l'Intérieur. À Budapest, le tout nouveau ministre de la Justice, Albert Takács, a reçu son homologue luxembourgeois quelques heures seulement avant sa prestation de serment au Parlement hongrois.

Le ministre luxembourgeois a plaidé dans les trois capitales pour un renforcement de la politique européenne en matière de liberté, de sécurité et de justice et pour une modification du processus décisionnel dans ce domaine.

Les échanges de vue avec les ministres respectifs ont porté sur la coopération au sein de l'espace judiciaire européen ainsi que sur la réforme du cadre institutionnel de l'UE dans le domaine de la justice et de la sécurité intérieure.

FONCTION PUBLIQUE

Claude Wiseler fait le point sur la politique énergétique pour les bâtiments de l'État et l'assainissement du patrimoine existant

14 mai 2007

Le 14 mai 2007, le ministre des Travaux publics, Claude Wiseler, a fait le point sur la politique énergétique pour les bâtiments de l'État et l'assainissement du patrimoine existant.

En guise d'introduction, Claude Wiseler a souligné que la politique énergétique mise en œuvre par le ministère des Travaux publics s'inscrivait dans le cadre des objectifs du ministère de l'Environnement en matière de réduction des émissions de CO₂.

Les efforts en matière de politique énergétique sont fournis, d'un côté, au niveau des bâtiments existants et, de l'autre, au niveau de la construction de nouveaux bâtiments, a poursuivi le ministre.

Politique énergétique pour la construction des nouveaux bâtiments de l'État

En ce qui concerne la construction de nouveaux bâtiments, Claude Wiseler a fourni des exemples concrets de mise en œuvre de la politique énergétique. Ainsi, le bâtiment annexe du Lycée technique du Centre à Dommeldange est raccordé au chauffage urbain à base de copeaux de bois de la Ville de



Le ministre des Travaux publics, Claude Wiseler, lors de la conférence de presse

Luxembourg. De même, le Parc Hosingen (Centre scolaire, Centre écologique, Fondation APEMH) a été raccordé au chauffage urbain fonctionnant à base de biogaz.

Les nouveaux lycées en voie de construction à Redange, Lallange, Luxembourg (Lycée technique pour professions de santé) et Bertrange/Mamer (2^e École européenne) sont construits en accord avec le concept énergétique pour les lycées, tandis que la deuxième extension du Centre de conférences à Luxembourg-Kirchberg et la construction de la Justice de paix à Esch/Alzette se font dans le plein respect du concept énergétique pour les bâtiments administratifs.

Les principes directeurs des concepts énergétiques sont au nombre de trois:

- optimiser l'enveloppe du bâtiment (p.ex. limiter la surface vitrée pour éviter les surchauffements; protection solaire très efficace);

- maximiser l'inertie thermique (p.ex. favoriser les constructions massives...);
- minimiser les installations techniques (p.ex. favoriser les installations techniques à base d'énergies renouvelables; favoriser les systèmes à régulation simple et facilement gérable; optimiser l'éclairage naturel...).

Après la mise en service des bâtiments, il est procédé à un *monitoring* des consommations thermiques et électriques afin d'établir un suivi et une évaluation.

Assainissement énergétique des bâtiments du patrimoine de l'État luxembourgeois

Le patrimoine immobilier de l'État est constitué de quelque 1 500 bâtiments. En font partie entre autres les 35 lycées du pays, les surfaces de bureaux des ministères, administrations et services de l'État et la prison de Schrassig. La maintenance,

la remise en état, la conformation, la rénovation, la transformation et, le cas échéant, l'agrandissement de ces bâtiments incombent à la Division de la gestion du patrimoine.

En 2007, un nouveau Fonds d'entretien et de rénovation permet à la Division de la gestion du patrimoine d'exercer encore mieux sa mission. Le Fonds d'entretien et de rénovation est doté d'environ 55 millions d'euros annuellement.

En outre, certains projets de rénovation – comme par exemple la Piscine olympique du Kirchberg – seront financés par les fonds des accords de Kyoto, dont la première dotation (d'une somme de 30 millions d'euros pour une période de six ans) entrera en vigueur à partir de 2008. Les Fonds Kyoto permettront d'augmenter le rythme de la mise en place systématique de l'efficacité énergétique dans les bâtiments du patrimoine de l'État.

Pour chaque projet de rénovation, une étude détermine les besoins réels en énergie du bâtiment (facture énergétique), le type d'assainissement énergétique à prévoir et le gain théorique en tonnes de CO₂ par an – vérifié par les besoins réels en énergie après rénovation. Des décisions doivent également être prises quant au niveau de l'assainissement: il s'agit de déterminer s'il faut procéder à un assainissement selon la réglementation en vigueur ou si un assainissement extraordinaire, allant au-delà des niveaux prescrits, est conseillable. «Une méthode de travail rationnelle mènera à des résultats concrets et efficaces», a conclu Claude Wiseler.

Présentation du «guichet unique» virtuel pour entreprises aux responsables des différents ministères et administrations

16 mai 2007

Le 16 mai 2007, le ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative, Claude Wiseler, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, et le ministre des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement, Fernand Boden, ont invité les responsables de différents ministères et administrations à une réunion d'information à la Chambre des métiers.

Cette réunion avait notamment pour objectif de préciser la stratégie, les principes et la démarche du gouvernement pour la mise en œuvre de l'échange d'informations par voie électronique entre administrations et entreprises, ainsi que l'implication et l'appui nécessaires des administrations concernées.

Tous les efforts entrepris à ce moment en matière de gouvernance électronique devront aboutir à la réalisation d'un «guichet unique» virtuel pour entreprises considéré comme un pilier du plan directeur de la gouvernance électronique. L'outil qui est en train d'être développé se définit comme un espace virtuel unifié, dont l'objectif principal est de permettre un accès simplifié et transparent aux informations et à l'ensemble des procédures administratives, avec la possibilité d'effectuer tout ou partie de ces démarches en ligne.

La première phase du «guichet unique» a consisté à mettre en ligne, fin novembre 2004, le portail à guichet unique pour entreprises avec les informations disponibles à ce moment-là. La phase suivante du projet prévoit la mise en place d'une version interactive puis transactionnelle du «guichet unique» par la mise en œuvre d'un assistant électronique aboutissant à la réalisation de démarches en ligne.

Un tel système d'assistance par voie électronique couvre dans une première phase les procédures de la création d'entreprise et s'élargira à terme à d'autres formalités administratives auxquelles une entreprise est confrontée au cours de son existence. L'assistant aide à déterminer le cas de figure de l'utilisateur et les démarches à accomplir auprès des différents organismes jusqu'à la soumission, par voie électronique, de ses données aux administrations compétentes.

Lors de son allocution, Claude Wiseler a rappelé au nom des trois ministères que la modernisation de l'État constituait l'un des principaux défis des années à venir pour répondre non seulement aux attentes des entreprises et des administrations, mais également aux exigences de la stratégie de Lisbonne et de la directive services. «La réalisation des assistants électroniques nécessite une collaboration efficace entre les organismes concernés et une coopération active à tous les niveaux», a estimé le ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative.

De nombreux projets différents sont en cours et devront aboutir à la mise en œuvre du «guichet unique».

S'agissant d'un projet atypique à caractère essentiellement transversal dans l'intérêt de l'économie nationale et de sa compétitivité, le «guichet unique» est réalisé par étapes, en y associant à un stade précoce et à des degrés divers, les ministères et administrations qui interviennent dans les procédures clés en matière de *business to government*. Ce chantier a été entamé au niveau gouvernemental et il est piloté par un bureau regroupant le ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative, le ministère des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement ainsi que le ministère de l'Économie et du Commerce extérieur.

Le ministre de la Fonction publique ouvre la première édition de la Journée de la qualité dans le secteur public

11 juillet 2007

Claude Wiseler, ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative, a inauguré le 11 juillet 2007 la première Journée de la qualité dans le secteur public.

Cette journée, organisée dans les locaux du Centre de recherche public Henri Tudor au Kirchberg, s'inscrivait dans le cadre des activités du programme CAF (Common Assessment Framework) mis en œuvre conjointement par le ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative et le CRP Henri Tudor. Elle a pour objectif de stimuler et de soutenir les administrations dans leurs démarches d'amélioration continue. La journée

se voulait un forum d'informations, de discussions et d'échanges entre ministères, administrations et services de l'État autour des thèmes de la qualité, de l'organisation et de l'amélioration continue.

Afin de renforcer la dynamique de changement et de favoriser les échanges entre les administrations engagées dans un projet d'amélioration, le programme CAF propose aux administrations intéressées de se regrouper sous forme de grappes d'amélioration. Cette façon de procéder permet aux entités participantes de progresser ensemble et de pouvoir ainsi s'entraider, étant donné qu'une caractéristique essentielle de la culture qualité est son recours méthodique à l'échange d'informations et d'expériences ainsi que le partage de bonnes pratiques comme facteur-clé de réussite.

La journée du 11 juillet s'adressait aussi bien à des entités administratives engagées au sein des grappes en cours qu'à tous les ministères, administrations et services intéressés. Afin de fournir un aperçu général des différentes dimensions de la qualité et des activités en cours dans le cadre du plan d'action de la réforme administrative, les sujets suivants ont été abordés:

- le management de la qualité dans le secteur public en Europe;
- l'application du modèle CAF;
- la mise en œuvre de plans d'amélioration à la suite d'une autoévaluation;
- le rôle du leadership dans une démarche d'amélioration;

- la mise en œuvre d'indicateurs de performance;
- l'évaluation de la satisfaction des usagers;
- les entretiens de développement professionnel;
- les plans de formation.

FORMATION PROFESSIONNELLE

Mady Delvaux-Stehres présente le rapport d'activité 2006 de l'Institut national pour le développement de la formation professionnelle continue

16 mai 2007

Le 16 mai 2007, la ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Mady Delvaux-Stehres, a assisté à la présentation du rapport d'activité 2006 de l'Institut national pour le développement de la formation professionnelle continue (INFPC) et le plan d'action 2007.

Rétrospective 2006

Analyse des demandes de cofinancement

La législation FPC (formation professionnelle continue) permet aux entreprises de bénéficier d'une aide publique d'un montant de 10% net de leurs investissements accordés à la formation professionnelle continue dans le cadre de l'exercice d'exploitation. En exigeant, en

contrepartie, une structuration de leur plan de formation, le législateur vise à la professionnalisation des pratiques de formation en entreprise.

Dans ce contexte, l'INFPC se positionne comme un trait d'union privilégié entre l'État et les entreprises. Il procède, entre autres, à l'analyse des demandes de cofinancement déposées par ces dernières. Ainsi, le nombre de demandes analysées en 2006 s'est élevé à 749, niveau jamais atteint depuis 2001.

Parallèlement à cette tâche de contrôle, l'INFPC s'est rendu tout au long de l'année 2006 «sur le terrain», à la rencontre des petites et moyennes entreprises. Ces «rendez-vous de la formation» contribuent à bannir l'idée arrêtée selon laquelle la demande de cofinancement est entourée de lourdeur administrative.

Promotion de la formation professionnelle continue

La stratégie de promotion de la FPC élaborée par l'INFPC s'appuie sur des démarches pragmatiques et notamment sur la construction d'outils appropriés. Ainsi, plusieurs instruments ont vu le jour en 2006: un kit pédagogique, une fiche pratique sur le principe du cofinancement de la FPC, un documentaire audiovisuel dressant un tableau du système de la FPC au Luxembourg et un répertoire des offreurs de formation adhérents du portail www.lifelong-learning.lu, classés selon des index alphabétique et thématique.



La ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Mady Delvaux-Stehres, et le président sortant du conseil d'administration de l'INFPC, Marc Hostert, lors de la conférence de presse

Portail www.lifelong-learning.lu

Plateforme de rencontre dynamique entre l'offre et la demande de la FPC et base de données, sans précédent au Luxembourg en termes d'information et de documentation sur la FPC, le portail occupe une part essentielle de l'activité de l'INFPC. Son bilan est très prometteur: 63 offreurs de formation ont bénéficié du portail en 2006 pour se présenter ou pour publier leurs catalogues de formation, faisant passer le nombre moyen de formations consultables à 2 200. Les domaines de formation les plus représentés sont «Langues», «Logiciels» et «Informatique».

La fréquentation n'est pas en reste, puisque le portail a totalisé quelque 44 500 visites. Enfin, le

succès de *Formanews*, la newsletter électronique mensuelle du portail, a été confirmé avec un total de 1 400 abonnés.

Objectifs à moyen terme

L'ambition majeure de l'INFPC, pour les années futures, réside dans la création d'un observatoire de la FPC. Le projet est actuellement en phase de gestation afin de peaufiner les objectifs et le champ d'action d'un tel instrument. Un projet de cette envergure nécessite, par ailleurs, de construire une synergie de compétences constituée par un réseau d'acteurs clés du système socioéconomique luxembourgeois.

La visée de cet observatoire est d'offrir des éclairages aux politiques publiques et aux stratégies privées

dans les domaines de l'éducation et de la FPC, notamment afin d'optimiser la relation formation-emploi.

LOGEMENT

Fernand Boden présente le premier rapport d'activité de l'Observatoire de l'habitat

18 juin 2007

Le 18 juin 2007, Fernand Boden, ministre du Logement, a présenté le premier rapport annuel de l'Observatoire de l'habitat mis en place début 2003 au sein du Département du logement.

L'Observatoire de l'habitat a pour mission de collecter, d'analyser et de diffuser de l'information relative au logement résidentiel en particulier et à l'habitat en général.

Depuis 2004, des informations ont été collectées dans les domaines suivants:

- les prix de vente et de location annoncés des logements;
- le confort des logements;
- la consommation foncière;
- le potentiel foncier constructible.

Ces informations ont notamment permis la constitution d'indicateurs et la réalisation d'études qui ont été diffusés à l'attention du grand public via le site Internet de l'Observatoire de l'habitat.

Lors de la présentation du rapport d'activité, le ministre du Logement a donné un aperçu sur les travaux réalisés depuis la création de l'Observatoire ainsi que sur les travaux programmés à moyen terme.

Fernand Boden a également présenté les chiffres-clés de la note de l'Observatoire portant sur «L'évolution des offres de vente de logements entre 2004 et 2006».

À la même occasion, le ministre a signé une convention de partenariat entre le Département du logement et le CEPS/Instead permettant la poursuite de la mission d'assistance en matière de coordination, de gestion technique ainsi que du développement scientifique de l'Observatoire de l'habitat pour une période de trois ans.

Travaux de l'Observatoire de l'habitat prévus en 2008

Le thème de l'analyse des aides en matière de logement, appréhendé en 2006-2007, sera étudié à partir de 2008/2009. Compte tenu de la complexité des aides au logement, les premiers travaux reposent sur une analyse des fichiers disponibles dans le but d'envisager, à terme, la constitution d'une base reprenant les différentes aides perçues par les ménages.

Par ailleurs, le programme de travail intègre également une mise à jour des informations sur la disponibilité foncière. Ce travail vise à apporter l'information nécessaire afin de pouvoir enfin enrayer à terme l'évolution, voire l'explosion des prix des terrains à bâtir. Il s'avère indispensable de connaître la disponibilité foncière au Luxembourg en vue

de pouvoir entamer par la suite les mesures politiques appropriées, notamment en vue de combattre la retenue des terrains à bâtir à des fins de spéculation.

Dans le cadre de la loi sur les baux à loyer du 12 juillet 2006, la Chambre des députés a invité le gouvernement à procéder à une évaluation approfondie des répercussions de cette nouvelle législation sur le marché locatif national ainsi que sur la demande éventuelle de logements sociaux.

Vu la date récente de mise en application de cette législation ainsi que du peu d'informations disponibles, l'Observatoire de l'habitat propose de mettre en œuvre une investigation spécifique pour répondre précisément à cette demande. Cette investigation plus approfondie vise à suivre un échantillon du parc de logements locatifs à partir d'une enquête.

MIGRATIONS ET ASILE

Avant-projet de loi sur la libre circulation des personnes et l'immigration: créer un cadre clair pour l'immigration légale et lutter contre l'immigration illégale

27 juin 2007

Le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, a présenté l'avant-projet de loi sur la libre circulation des personnes et l'immigration le 27 juin 2007. Cette loi a pour objectif

de créer un cadre clair pour l'immigration légale et pallier ainsi aux carences du cadre juridique.

Vu l'importance du projet pour le pays et la société luxembourgeoise dans son ensemble – la loi doit fournir une approche pour régler l'immigration et organiser la vie en commun entre Luxembourgeois et non-Luxembourgeois – et eu égard au fait que le Luxembourg constitue depuis longtemps un pays d'immigration, le ministre délégué entend mener une large consultation publique sur ce sujet avec la société civile, notamment avec les syndicats, le patronat et les ONG.

Les carences du cadre juridique actuel

Le cadre juridique actuel en matière d'immigration date de 1972. Il s'agit de la loi modifiée du 28 mars 1972 concernant l'entrée et le séjour des étrangers, le contrôle médical des étrangers, l'emploi de la main-d'œuvre étrangère. Selon Nicolas Schmit, la loi n'aborde ni la citoyenneté européenne ni le regroupement familial. Les conditions de séjour de certaines catégories d'étrangers, comme par exemple les étudiants, n'y sont pas non plus définies. En outre, la société luxembourgeoise a considérablement évolué depuis, a signalé le ministre délégué.

Pour Nicolas Schmit, la nouvelle loi apportera une simplification au niveau des procédures ainsi qu'une précision relative aux situations dans lesquelles peuvent se trouver les immigrants. Les droits et devoirs des personnes et familles concernées seront mieux définis. De même, cette loi permettra de transposer pas moins de six directives

européennes, preuve d'ailleurs de l'évolution du droit européen en la matière.

La situation actuelle en matière d'immigration

Lors de la conférence de presse, le ministre délégué Nicolas Schmit est revenu sur la question de l'immigration au Luxembourg. Ainsi, en 2005, quelque 13 500 personnes (dont 1 300 venant de pays tiers, c'est-à-dire hors des frontières de l'UE) se sont installées dans le pays, tandis que près de 10 000 personnes l'ont quitté. Le solde migratoire s'établit donc à 2 600, alors qu'en 1980, il ne s'élevait qu'à 1 300, a souligné Nicolas Schmit, pour qui cet apport de l'immigration est essentiel pour l'économie luxembourgeoise et, à long terme, indispensable pour le pays.

Avant de présenter plus en détail le projet, le ministre délégué aux

Affaires étrangères a souligné que toute politique d'immigration nécessitait évidemment une politique d'intégration dynamique. Ainsi, il a souligné que l'immigration ne pouvait constituer un succès, tant pour le migrant que pour le pays d'accueil, qu'à travers une intégration réussie. Même si le présent avant-projet de loi ne comprend pas une révision fondamentale de la politique d'intégration au Luxembourg, elle opère tout de même, dans son chapitre 9, une ouverture vers une modernisation de la politique d'intégration. Nicolas Schmit a également exprimé son espoir que la révision de la loi de 1993 sur l'intégration des étrangers pourrait se faire en même temps que l'adoption de la présente loi. Des réflexions dans ce sens auraient été entamées au sein des ministères compétents, à savoir le ministère de la Famille et de l'Intégration.



Le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, lors de la conférence de presse

Les nouveautés introduites par la loi: création d'un titre unique

L'avant-projet de loi distingue deux volets. Le premier reprend le droit respectivement du citoyen européen et des membres de sa famille de circuler et de séjourner librement sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg. Cette partie définit sous quelles conditions un citoyen européen peut s'installer au Luxembourg et énumère ses droits et obligations.

Le deuxième volet concerne le ressortissant de pays tiers. Ce volet introduit un titre de séjour unique qui indique le type d'autorisation dont le ressortissant d'un pays tiers est titulaire. Ce titre prend, selon les besoins, différentes dénominations et confère différents droits à son titulaire.

L'autorisation de séjour pour travailleurs salariés

C'est le règlement grand-ducal modifié du 12 mai 1972 déterminant les mesures applicables pour l'emploi des travailleurs étrangers sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg qui dispose à l'heure actuelle sous quelles conditions le ressortissant d'un pays tiers peut exercer une activité salariée. Afin d'alléger le dispositif mis en place par ce règlement (quatre catégories de permis de travail), la nouvelle loi ne prévoit plus qu'un seul titre de séjour pour travailleurs salariés, incluant le droit d'accès au marché de l'emploi.

L'autorisation de séjour vaut d'abord pour une année. Elle est valable pour un travail dans un seul secteur et pour une profession, elle peut être

prolongée pour deux années supplémentaires. Il s'agit donc d'une ouverture par rapport à la loi actuelle qui limite l'autorisation à un seul emploi auprès d'un seul employeur. Au-delà du deuxième prolongement, l'autorisation vaut pour trois années et tout secteur.

L'autorisation de séjour pour travailleurs hautement qualifiés

La nouvelle loi prévoit l'autorisation de séjour pour travailleurs hautement qualifiés, valable pour trois années. Cette facilitation de l'accès à l'autorisation de séjour pour les travailleurs hautement qualifiés est, d'après le ministre délégué Schmit, un élément essentiel pour assurer la compétitivité et l'attractivité économique du pays.

L'autorisation de séjour pour travailleurs indépendants

Il n'existe pas de base légale qui établirait les conditions d'obtention d'une autorisation de séjour pour le ressortissant d'un pays tiers en vue de l'exercice d'une activité indépendante. La nouvelle loi prévoit un titre de séjour pour travailleurs indépendants accordé au ressortissant d'un pays tiers qui remplit un certain nombre de conditions, à vérifier par une commission consultative. Cette commission est obligatoirement entendue en son avis avant toute décision d'attribution d'une autorisation de séjour.

L'autorisation de séjour pour sportifs

La nouvelle loi prévoit qu'un ressortissant d'un pays tiers souhaitant exercer à titre exclusif une activité

de sportif ou d'entraîneur peut se voir accorder, sous certaines conditions, un titre de séjour pour sportif.

L'autorisation de séjour pour étudiants, élèves, stagiaires et volontaires

En transposant la directive 2004/114 du 13 décembre 2004 relative aux conditions d'admission des ressortissants de pays tiers à des fins d'études, d'échange d'élèves, de formation non rémunérée ou de volontariat, la nouvelle loi règle, sous certaines conditions, l'octroi des titres précités.

L'autorisation de séjour pour chercheurs

La nouvelle loi simplifie les conditions d'admission des chercheurs en transposant la directive 2005/71 du 12 octobre 2005 relative à une procédure d'admission spécifique des ressortissants de pays tiers aux fins de recherche scientifique. Elle crée à cet effet un titre de séjour pour chercheurs, visant donc à faciliter la recherche au Luxembourg.

L'autorisation de séjour du membre de la famille du ressortissant d'un pays tiers

Le regroupement familial, c'est-à-dire le droit de s'installer et, le cas échéant, de travailler, dont bénéficient certains membres de la famille du ressortissant d'un pays tiers résidant régulièrement au Luxembourg est une des sources importantes d'immigration. Le regroupement familial n'est à l'heure actuelle couvert par aucun texte légal, les critères du regroupement familial relevant de la pratique administrative. Au niveau communautaire, la directive 2003/86

du 22 septembre 2003 relative au regroupement familial établit des règles communes concernant le droit au regroupement familial.

L'autorisation de séjour du résident de longue durée

Une nouvelle notion sera dorénavant introduite dans l'ordre juridique luxembourgeois, celle du statut de résident de longue durée. La directive 2003/109 du 25 novembre 2003 relative au statut des ressortissants de pays tiers résidents de longue durée a un double objectif: rapprocher le statut du résident de longue durée à celui du citoyen de l'Union et rapprocher les législations nationales en matière de migration légale. Le statut de résident de longue durée s'acquiert après une durée de séjour régulier et ininterrompu sur le territoire d'un État membre pendant les cinq années qui ont précédé l'introduction de la demande afférente.

De même, le statut de résident permanent pour les citoyens européens est introduit par ce texte.

Sanctions

Selon Nicolas Schmit, cette loi doit créer un cadre clair pour l'immigration légale, tout en rendant plus difficile l'immigration illégale. Il s'agit ainsi de lutter davantage contre l'immigration illégale en sanctionnant le travail illégal. Ces sanctions ne visent pas, en premier lieu, les personnes en situation illégale mais, avant tout, ceux des employeurs qui exploitent et bénéficient de la situation précaire de ces personnes.

PROTECTION CIVILE

EULUX 2007: exercice européen de gestion de crise à Belval au Luxembourg

6-9 juin 2007

L'Administration des services de secours du Grand-Duché de Luxembourg (ASS), en collaboration avec la Commission européenne et plusieurs pays partenaires, a organisé un exercice de gestion de crise de grande envergure, intitulé EULUX 2007, sur le terrain des anciennes friches industrielles de Belval du 6 au 9 juin 2007.

De quoi s'agissait-il?

EULUX 2007 est un exercice de simulation, dont le but est de vérifier sur le terrain la rapidité d'intervention, l'interaction et la coopération de plusieurs unités de services de secours provenant de différents pays. De tels exercices servent à augmenter la rapidité et l'efficacité des secours en cas d'urgence majeure, suite à une catastrophe naturelle, technologique, radiologique ou environnementale. Ces exercices servent également de formation pratique aux acteurs sur le terrain.

Qui a organisé et participé à l'exercice?

La Commission européenne a mis en place un mécanisme de mobilisation et d'interopérabilité des services de secours des différents États membres, destiné à répondre plus rapidement aux besoins en matière de secours des pays

frappés par une catastrophe. Le mécanisme européen de protection civile prévoit l'organisation régulière de tels exercices de simulation dans les différents États membres.

L'exercice EULUX 2007 a été organisé par l'ASS en étroite coopération avec l'Allemagne, la Belgique et la France. Des équipes de secours des quatre pays organisateurs ainsi que des quatre pays invités, à savoir la Hongrie, les Pays-Bas, la Pologne et le Portugal, ont participé à l'exercice avec près de 400 secouristes et sapeurs-pompiers.

Des corps spécialisés ont ainsi procédé entre autres à des opérations de déblaiement et de décontamination, à la mise en place d'un hôpital de camp et d'une chaîne médicale.

Une centaine d'observateurs nationaux et internationaux spécialisés en la matière ont suivi le déroulement des opérations de secours. Dans la matinée du 8 juin, les autorités des pays organisateurs et participants ont effectué une visite sur le terrain.

Lors des sessions de bilan, les chefs des équipes d'intervention et les observateurs internationaux ont par ailleurs pu échanger leurs impressions. Celles-ci permettent aux participants de se servir des expériences de cet exercice en vue du perfectionnement de l'assistance internationale en matière de secours.

À noter qu'EULUX 2007 est le seul exercice de protection civile à grande échelle organisé dans l'Union européenne en 2007. Il s'agit également du premier exercice organisé conjointement par



Le ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, Jean-Marie Halsdorf, en discussion avec un secouriste sur le site de Twinerg

quatre États membres. Dans le cadre des célébrations du 50^e anniversaire du traité de Rome, signé en 1957 par les quatre pays organisateurs, cet exercice permet d'illustrer un des grands accomplissements de l'Union européenne, à savoir la coopération et l'entraide.

Stavros Dimas, membre de la Commission chargé de l'Environnement et de la Protection civile, a déclaré à ce propos: «La simulation de situations d'urgence nous permet d'améliorer la rapidité et l'efficacité de l'intervention des autorités de la protection civile lorsque des catastrophes se produisent réellement. La coopération de huit États membres avec le soutien de la Commission européenne illustre l'esprit de solidarité qui est au cœur du mécanisme de protection civile européen.»

Le scénario

Le scénario de l'exercice EULUX 2007 prévoyait la simulation d'incidents d'une certaine envergure ayant lieu simultanément avec 350 personnes victimes.

Deux sociétés étaient impliquées dans le cadre de cette simulation: Twinerg, la centrale TGV d'Esch-sur-Alzette, et la Rockhal.

Twinerg a mis à disposition son site, ses bâtiments et ses infrastructures. Le scénario consistait en l'intervention d'équipes de secours spécialisées suite à la simulation d'une explosion engendrant des contaminations de matériel et de personnes. Le scénario prévoyait notamment un effondrement de tribunes de spectateurs à la Rockhal pendant

un concert du groupe luxembourgeois Stories to Tell, auquel ont assisté près de 500 figurants. Simultanément, une collision entre un camion-citerne et une voiture a entraîné une fuite de substance chimique dans le garage souterrain du bâtiment de la Rockhal.

Pourquoi un exercice au Grand-Duché de Luxembourg?

Le scénario de l'exercice européen de Belval était d'une telle envergure que si une urgence similaire avait réellement lieu, le Luxembourg ne pourrait y faire face et serait obligé de faire appel à l'assistance internationale via le mécanisme communautaire de protection civile.

L'exercice européen a ainsi servi à évaluer la communication et la coopération entre les différentes équipes de secours des États participants et à mettre à l'épreuve le mécanisme européen, ceci dans le but d'optimiser la coordination de l'intervention des secours en cas d'urgence.

De plus, l'exercice EULUX 2007 était une excellente occasion pour l'ASS de mettre au point la coopération avec les services de secours des pays et régions avoisinants, et de créer de nouvelles relations de coopération transfrontalière.

Bilan

Le 8 juin 2007, Jean-Marie Halsdorf, ministre luxembourgeois de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, Peter Altmaier, secrétaire d'État parlementaire d'Allemagne, et Pia Bucella, directrice de la direction générale de l'environnement de la Commission européenne, ont tenu

Regard

sur les activités
gouvernementales

une conférence de presse conjointe afin de faire le bilan du déroulement de l'exercice européen de gestion de crise, EULUX 2007.

Le ministre a félicité d'emblée les nombreux intervenants de leur «travail et de leur coopération exemplaires». «Tout n'a pas fonctionné, c'est inhérent à un exercice d'une telle envergure», a déclaré Jean-Marie Halsdorf, en rappelant que le concept était conçu de telle façon qu'une coopération internationale s'avérait nécessaire: «Il est normal qu'il y ait eu des scénarios imprévisibles.»

«Le mécanisme communautaire de la protection civile est un outil formidable pour des pays en détresse», a-t-il souligné par ailleurs. Il est

important «d'informer le public et de sensibiliser les gens pour ce travail extrêmement difficile».

L'ensemble des participants s'est d'ailleurs félicité, lors d'une session de réflexion sur l'organisation et le déroulement de l'exercice, du réalisme et notamment de la complexité d'un scénario impliquant l'engagement de nombreux moyens de secours européens.

Tous les participants ont remercié les autorités luxembourgeoises pour la qualité de l'accueil (hébergement, restauration, logistique, transport, etc.) et de l'excellente ambiance entre les équipes.

L'excellente coopération entre les équipes d'intervention sur le terrain, malgré leurs différences de struc-

ture et de procédures, a été soulignée unanimement par les chefs d'équipe, allant jusqu'à échanger des équipiers.

L'exercice a confirmé l'existence et la disponibilité d'une haute capacité technique, tant au niveau de l'équipement que de l'expertise.

La volonté de création de réseaux forts entre les services de secours a également été soulignée.

Cet exercice a mis en évidence la nécessité de renforcer les points suivants:

- l'amélioration de la remontée de l'information vers l'ensemble des chaînes de commandement;
- la création d'un langage technique commun;
- la poursuite des travaux sur les équipes d'intervention (modules européens interopérables);
- l'amélioration des moyens de communication.

Cet exercice a démontré que les protections civiles des États membres de l'Union européenne ont contribué au renforcement du mécanisme européen de protection civile par un regroupement des moyens en vue d'une protection efficace des citoyens.



Des secouristes s'occupent de victimes de l'incident chimique dans le garage souterrain de la Rockhal

RECHERCHE

Présentation du rapport annuel 2006 de Luxinnovation

3 mai 2007

Le 3 mai 2007, l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche, Luxinnovation, représentée par son président Marco Valentiny et son vice-président Paul Emering, a présenté le bilan de ses activités en 2006, en présence du ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, du ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, François Biltgen, et du ministre des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement, Fernand Boden.

À cette occasion, Jeannot Krecké, le ministre en charge de l'innovation, a noté que depuis quelques années, le gouvernement avait su se montrer innovant.

Ainsi, avec François Biltgen, les deux ministres ont expliqué comment ils comptaient collaborer plus étroitement au sein d'un haut comité pour la recherche et l'innovation, lequel s'appuierait sur deux agences: le Fonds national de la recherche et Luxinnovation.

Fernand Boden, pour sa part, a souligné l'importance de l'innovation pour les PME, pour lesquelles le soutien et l'encadrement par Luxinnovation étaient indispensables dans l'établissement d'une stratégie d'innovation.

Chiffres-clés du rapport 2006

En 2006, l'Agence a conseillé plus de 280 entreprises et organisations (dont 40% de PME et 21% de créateurs d'entreprises innovantes) dans leurs démarches d'innovation. Dix-neuf dossiers de recherche suivis par l'Agence (10 en 2005) ont trouvé un cofinancement public national – représentant un total de 70 projets soumis par 16 entreprises différentes, dont six PME et trois *start-up*. Ces projets couvrent des secteurs aussi diversifiés que l'automobile, l'électronique, l'informatique, les télécommunications, la chimie, la transformation des matériaux et la sidérurgie.

Quinze nouvelles entreprises technologiques accompagnées par Luxinnovation (neuf en 2005) se sont implantées au Luxembourg; elles

sont issues des domaines de l'informatique et des télécommunications, des nanotechnologies et des matériaux, des biotechnologies, de l'électronique, de la finance et des services. Plus de 3 500 profils technologiques ont été analysés, permettant la conclusion de plusieurs accords de transfert de technologie.

Par ailleurs, plus de 1 200 membres inscrits bénéficient des fonctionnalités du portail luxembourgeois de l'innovation et de la recherche animé par Luxinnovation depuis 2003.

Perspectives pour 2007

Le gouvernement projette d'associer Luxinnovation à de nouvelles missions pour 2007, telles que l'Alliance pour l'innovation qui comportera différentes nouvelles aides à l'innovation.



De g. à dr.: Fernand Boden, Jeannot Krecké et François Biltgen lors de la présentation du rapport annuel 2006 de Luxinnovation

De plus, l'Agence s'est d'ores et déjà engagée dans le renforcement des activités de promotion de l'innovation envers les PME et les créateurs d'entreprises innovantes, ainsi que dans un partenariat privilégié avec l'Université du Luxembourg.

Luxinnovation a en outre lancé un cycle de formation en gestion de projets d'innovation. Elle prévoit également la mise en place de plusieurs nouvelles grappes technologiques, le développement d'activités de valorisation des résultats de recherche, ou encore la création d'une revue annuelle de promotion de la R & D luxembourgeoise.

Deux défis majeurs vont guider l'ensemble des activités de l'Agence en 2007: accroître le nombre de PME actives dans le domaine de l'innovation et de la recherche ainsi que renforcer les collaborations entre les entreprises et les laboratoires publics sur les plans national et international.

François Biltgen assiste à la présentation du rapport d'activité 2006 du Fonds national de la recherche

20 juin 2007

Le 20 juin 2007, François Biltgen, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a assisté à la présentation du rapport d'activité 2006 du Fonds national de la recherche. Les points suivants donnent un aperçu de l'essentiel du rapport.

Programmes en cours

Depuis sa création en 1999, le Fonds a mis en place un total de huit programmes de recherche thématiques et de deux programmes structurels, dotés d'un budget total de 67,2 millions d'euros. 89 projets de recherche sont ou ont été financés dans le cadre de ces programmes. Les huit programmes thématiques couvrent des domaines aussi variés que le commerce électronique, le traitement des surfaces, la nanotechnologie, l'eau, la biotechnologie et la santé, les sciences sociales et humaines ou encore la sécurité alimentaire.

La grande majorité des projets soutenus par le Fonds affichent des résultats prometteurs. En 2006, de nombreux projets ont fait l'objet d'une publication dans des journaux scientifiques internationaux et un brevet a été déposé pour le projet «Biotechnologie et santé» (Biosan). À travers ses programmes et projets, le Fonds a su attirer des chercheurs de haut niveau au Luxembourg et l'on observe un développement d'équipes de recherche et d'une certaine masse critique autour des projets du Fonds.

Au cours de l'année 2006, deux appels à propositions de projets ont été lancés dans le cadre des programmes du Fonds, à savoir les deuxièmes appels des programmes Processus de vieillissement (Provie) et Vivre demain au Luxembourg (VIVRE). Pour Provie, trois projets parmi les six propositions soumises ont été retenus pour financement; pour VIVRE, 21 nouveaux projets parmi les 43 propositions soumises ont été sélectionnés. Ces projets démarreront en 2007.

Programmes structurels

À côté des programmes thématiques, le Fonds a également mis en place deux programmes structurels en 2006, INTER et Attract.

Le programme INTER est un moyen flexible qui donne aux chercheurs luxembourgeois la possibilité d'établir des coopérations dans le monde entier, et cela à travers la participation à des programmes internationaux déjà existants ou encore à développer. Depuis début 2006, sept projets réunissant des chercheurs luxembourgeois et étrangers ont été financés par le Fonds avec des agences de financement étrangères.

Le programme Attract vise à renforcer l'excellence de la recherche au Luxembourg en attirant au Grand-Duché de jeunes chercheurs d'un excellent niveau scientifique ou technologique. Pour ce faire, le programme offre à ces chercheurs non encore établis au Luxembourg l'opportunité de créer un groupe de recherche dans un organisme public luxembourgeois. Un premier appel à propositions vient d'être lancé et les propositions soumises sont en cours d'évaluation.

Mesures d'accompagnement

En complément du financement de la recherche proprement dite, le Fonds soutient également des mesures d'accompagnement pour renforcer le cadre général de la recherche scientifique au Luxembourg. Ces mesures concernent par exemple la participation active de chercheurs débutants à des conférences scientifiques internationales, l'organisation de conférences scientifiques

au Luxembourg, la mobilité des chercheurs ou encore la formation en gestion de projets de recherche. En 2006, le Fonds a sélectionné un total de 144 activités parmi les 165 propositions soumises. Une nouvelle mesure destinée à promouvoir la collaboration entre les organismes de recherche et les administrations ou services publics vient d'être implémentée début 2007.

FNR Foresight: identification et préparation de nouveaux programmes

Étant donné que les premiers programmes pluriannuels du Fonds viennent à échéance fin 2007, le Fonds s'est concentré en 2006 sur l'identification et la préparation de nouveaux programmes dans le cadre de l'étude FNR Foresight, lancée le 20 janvier 2006. FNR Foresight vise à consolider les vues des principaux acteurs intéressés par la recherche publique et privée au Luxembourg et à identifier pour le secteur public des domaines de recherche et des axes de priorité ayant un intérêt socioéconomique à moyen et/ou à long terme pour la société luxembourgeoise. Elle a pour but d'identifier aussi bien les nouveaux programmes de recherche pluriannuels du Fonds que les priorités thématiques nationales en général.

Lors de la 1^{re} phase de l'étude, six champs de recherche intéressants pour le Luxembourg ont été identifiés:

- les technologies de communication et d'information;
- les sciences physiques et ingénierie;

- les sciences de la vie;
- les sciences de l'environnement;
- l'économie, le droit et les finances;
- les sciences sociales et humaines.

Lors de la 2^e phase, l'étude a abouti à l'identification de six domaines de recherche prioritaires au sein des champs identifiés lors de la 1^{re} phase:

- les domaines d'innovation dans les services;
- la gestion durable des ressources au Luxembourg;
- les nouveaux matériaux et surfaces fonctionnels et intelligents, les nouveaux capteurs;
- les sciences biomédicales;
- le marché du travail, le système éducatif et la protection sociale;
- les identités, la diversité et l'intégration.

Le Fonds vient de soumettre les résultats de l'étude FNR Foresight au ministère de la Recherche. Il revient au gouvernement de décider sur quelles priorités de recherche concentrer les efforts nationaux. L'implémentation des priorités choisies sera ensuite discutée avec les acteurs concernés. Concernant ses propres programmes, le Fonds soumettra fin 2007 une proposition pour de nouveaux programmes au gouvernement.

Principaux travaux en 2007

Les principaux travaux en 2007 seront ainsi axés sur l'implémentation des résultats de l'étude FNR Foresight, du développement de nouveaux programmes de recherche, mais aussi de la signature d'un contrat de performance entre le ministère de la Recherche et le Fonds, suite aux recommandations émises par l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) en 2006 dans son rapport sur le dispositif national de la recherche et de l'innovation au Luxembourg.

Dans ce contexte, il existe un réel besoin d'aborder les différentes questions relatives aux ressources humaines en R & D au Luxembourg, afin d'accroître la compétitivité de la recherche luxembourgeoise vis-à-vis de l'étranger. Plusieurs initiatives dans ce sens ont émergé récemment, tout autant de la part du gouvernement que des différents acteurs. De plus, l'évolution prometteuse de l'Université du Luxembourg et de la Cité des sciences devraient permettre un meilleur soutien des chercheurs à l'avenir. Toutefois, le Fonds est d'avis que l'ensemble des acteurs, y compris le Fonds lui-même, devraient repenser leurs stratégies et instruments afin d'aboutir à un meilleur soutien des chercheurs et à de meilleures conditions de travail pour les chercheurs au Luxembourg.

En 2007, une attention particulière sera accordée à la communication et à la promotion de la culture scientifique, entre autres par le biais d'ateliers réunissant les principaux acteurs de la recherche en vue de

développer une approche et des actions communes. Pour le Fonds, la sensibilisation du grand public et plus particulièrement des jeunes constitue une priorité.

Octavie Modert et François Biltgen présentent le projet de loi relatif aux aides à la formation-recherche

21 juin 2007

Le 21 juin 2007, Octavie Modert, secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, et François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ont présenté le projet de loi relatif aux aides à la formation-recherche.

Le Conseil de gouvernement du 11 mai 2007 a approuvé ce projet de loi, dont le dépôt est prévu à la Chambre des députés.

Ce projet de loi s'inscrit dans le cadre de la réalisation de l'objectif déclaré dans le plan national pour l'innovation et le plein emploi visant, entre autres, à augmenter la main-d'œuvre scientifique de façon à atteindre en 2010 un niveau d'emploi scientifique de plus de dix chercheurs sur 1 000 emplois (situation en 2005: six chercheurs sur 1 000 emplois). Afin d'atteindre l'objectif précité, le projet de loi tend à favoriser la mise en place de nouveaux instruments pour le développement de la carrière des chercheurs et à créer en général

des conditions plus favorables au déploiement de carrières durables et plus attractives en R & D.

Il est dès lors proposé de réformer l'instrument des bourses de formation-recherche introduit par la loi du 9 mars 1987 ayant pour objet la R & D.

Le nouveau mécanisme innove en ce qu'il lie, en règle générale, l'attribution de l'aide à la formation-recherche à l'établissement d'un contrat de travail entre le chercheur en formation et son établissement d'accueil.

Le projet de loi inclut par ailleurs, au-delà des dispositions ayant trait à la formation-recherche, également des dispositions visant la modification du Code du travail, en vue d'y

inscrire des dérogations concernant la conclusion de contrats à durée déterminée avec respectivement des chercheurs et des étudiants.

Finalement, suite aux conclusions de l'étude-évaluation de l'Organisation de coopération et de développement économiques portant sur le dispositif de la recherche publique au Luxembourg, il est proposé de confier à l'avenir la gestion du programme des aides à la formation-recherche au Fonds national de la recherche.



Le ministre François Biltgen et la secrétaire d'État Octavie Modert lors de la présentation du projet de loi relatif aux aides à la formation-recherche

François Biltgen présente la mesure de soutien LuxLaunch: faciliter la participation luxembourgeoise aux programmes de l'ASE

28 juin 2007

Le 28 juin 2007, François Biltgen, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a présenté la mesure spéciale de soutien LuxLaunch.

«Même s'il ne fait aucun doute que l'adhésion du Luxembourg à l'Agence spatiale européenne a déjà ouvert et ouvrira encore de nouvelles opportunités pour les acteurs luxembourgeois du secteur spatial, l'expérience a montré jusqu'ici que la concrétisation de celles-ci demande un engagement important et un effort soutenu en particulier de la part des entreprises et des organismes de recherche qui souhaitent établir une relation durable avec l'ASE», a indiqué le ministre à cette occasion.

C'est donc pour faciliter ce processus d'apprentissage que le gouvernement a décidé en novembre 2005 de mettre en place une mesure spéciale de soutien pour la période 2006-2011.

La mesure LuxLaunch a pour principal objectif de faciliter l'intégration du secteur spatial luxembourgeois au réseau d'acteurs internationaux dans ce domaine et par conséquent d'augmenter les chances de participation des entreprises et des organismes de recherche luxembourgeois dans les programmes de l'ASE.

Lors de son intervention, le ministre a précisé que «LuxLaunch visait la réalisation d'études préparatoires destinées à faciliter le positionnement des entreprises et organismes de recherche dans le secteur spatial». Il a également ajouté que «ces études devront avoir une portée suffisamment large pour permettre le positionnement d'un ensemble d'entités individuelles dans les secteurs des produits et services s'appuyant sur une infrastructure satellitaire». Cela concerne entre autres les télécommunications, la navigation et l'observation de la Terre.

Une telle mesure ne remplira sa tâche que si les études réalisées s'alignent avec les stratégies des intervenants privés et publics luxembourgeois. C'est donc pour être aussi proche que possible des besoins du terrain que le processus de sélection des projets a été basé sur un appel à idées. Une fois les idées reçues, elles sont confrontées à l'avis d'experts indépendants de réputation internationale et d'experts de l'ASE. Celles qui ont été jugées les plus innovantes et ayant un potentiel socioéconomique élevé seront retenues pour la suite du processus. Ce dernier s'achève par une invitation à remettre une proposition détaillée, qui sera également évaluée avant de procéder au démarrage de l'étude.

Depuis la décision du Conseil de gouvernement, quatre études ont déjà été initiées. Ces premières études sont consacrées à Galileo et Global Monitoring for Environment and Security (GMES), les deux grands projets européens réalisés en partenariat entre la Commission européenne et l'ASE. Les deux



Le ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, François Biltgen, lors de la conférence de presse

projets relatifs à Galileo abordent les opportunités sur le marché des applications et des services basés sur des signaux de navigation.

La première étude est plus générale et brosse le tableau du paysage des applications à travers tous les secteurs pour identifier les domaines qui pourraient présenter le plus d'intérêt pour le Luxembourg. La seconde étude sur Galileo a une approche plus centrée sur un service en particulier, le *clearing*. Cette activité tente de faire le lien entre un secteur déjà très développé au Luxembourg, le secteur financier, et les applications et services utilisant des signaux de navigation par satellite. Les deux études consacrées à GMES s'articulent principalement autour du programme de l'ASE GMES Space Component. L'une a pour objectif de préciser le positionnement des entreprises et organismes de recherche luxembourgeois dans ce programme pour garantir une participation efficiente, tandis que l'autre, plus ciblée, tente

de faire valoir les compétences luxembourgeoises en matière de sécurité dans le contexte des applications développées par ce programme.

Au début de l'année 2007, une vingtaine de nouvelles idées ont été évaluées, dont sept ont été retenues pour un développement plus détaillé. Le processus de sélection devrait s'achever durant l'été, permettant ainsi le démarrage des projets dès la rentrée.

Signature par Jeannot Krecké d'une convention avec Axoglia Therapeutics sur le financement d'un projet de R & D en matière de maladies neurodégénératives

18 juillet 2007

Le gouvernement du Luxembourg, représenté par le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a signé le 18 juillet 2007 une convention avec la société Axoglia Therapeutics portant sur le financement d'un projet de recherche-développement. Le Luxembourg favorise ainsi la création d'entreprises technologiques issues de la recherche publique.

Créée le 7 février 2006, Axoglia Therapeutics S.A. a pour objet la conception, le développement et la commercialisation de molécules à usage thérapeutique. La société est la première *spin-off* universitaire au Luxembourg, dans la mesure où elle base le développement de ses activités sur les résultats d'un projet de recherche fondamentale mené

par l'Université du Luxembourg, en collaboration avec le CNRS (Centre national de la recherche scientifique, France) et l'université Louis Pasteur de Strasbourg.

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur a félicité les responsables d'Axoglia Therapeutics de l'esprit entrepreneurial dont ils ont fait preuve à travers la création de cette nouvelle entreprise. Jeannot Krecké a également souligné que le projet d'entreprise d'Axoglia Therapeutics cadre parfaitement avec l'objectif du gouvernement de favoriser le développement et la diversification économiques à travers la promotion du secteur des technologies de la santé, secteur en plein essor qui présente des opportunités de marché fort intéressantes. Il a également souligné que ce projet illustre parfaitement le type de coopération privée-publique que le gouvernement entend promouvoir plus particulièrement.

À travers la poursuite d'une recherche industrielle et préconcurrentielle, la société entend développer une nouvelle famille de molécules chimiques innovantes, trouvant leur application dans le traitement des maladies neurodégénératives et inflammatoires du système nerveux, telles que la maladie d'Alzheimer ou la sclérose en plaques. Les médicaments actuellement disponibles sur le marché ont uniquement un effet palliatif de traitement des symptômes ou de ralentissement de l'évolution de ces maladies. Toutefois, les résultats issus de la recherche fondamentale laissent entrevoir une percée dans la lutte contre ces maladies. Cette recherche a en effet produit une molécule qui présente des propriétés curatives permettant d'espérer le rétablissement des patients.

En cas de réussite du projet de recherche-développement industriel et préconcurrentiel, la société procédera à la cession de licences sur les molécules développées à des laboratoires pharmaceutiques de taille



Jeannot Krecké et Jean-Paul Scheuren de la société Axoglia Therapeutics

moyenne ou à des grands groupes pharmaceutiques. La prévalence de la maladie d'Alzheimer dans le monde s'élève à quelque 12 millions de malades et celle de la sclérose en plaques à environ 2,5 millions de malades. La taille du marché visé par Axoglia Therapeutics est donc considérable.

Malgré le risque d'échec inhérent à tout projet d'entreprise hautement technologique, plusieurs investisseurs privés ont consenti à participer au financement du démarrage des affaires. À relever qu'Axoglia Therapeutics bénéficie également d'un cofinancement de la part de la SNCI.

SANTÉ

Présentation de la campagne d'information et de sensibilisation «Ne fermez pas les yeux sur le cancer de la prostate»

2 mai 2007

Le 2 mai 2007, le ministre de la Santé, Mars Di Bartolomeo, a présenté la campagne d'information et de sensibilisation «Ne fermez pas les yeux sur le cancer de la prostate», concernant la détection précoce du cancer de la prostate.

La campagne a été élaborée par le ministère de la Santé en collaboration avec le groupe interdisciplinaire Détection précoce du cancer de la prostate, dont font partie la Société luxembourgeoise d'urologie, l'Asso-



L'affiche réalisée dans le cadre de la campagne

ciation des médecins et médecins dentistes et le Cercle des médecins généralistes.

Au Luxembourg, le cancer de la prostate est le cancer le plus fréquent chez l'homme. C'est la 3^e cause de décès due au cancer chez l'homme, après le cancer de l'intestin et le cancer du poumon. En 2003, 329 hommes étaient atteints d'un cancer de la prostate au Luxembourg et 50 en sont décédés.

À partir de 50 ans, le risque de développer un cancer de la prostate augmente progressivement. Dépisté à temps, ce cancer est guérissable. À un stade avancé de la maladie, les chances d'une guérison sont réduites. Les hommes dont le père,

un frère, un oncle ou un grand-père ont souffert d'un cancer de la prostate courent un risque plus grand d'en être atteints.

Mars Di Bartolomeo présente la campagne d'information et de sensibilisation «Keen Alkohol ënner 16 Joer. Mir halen eis drun!»

10 mai 2007

Le 10 mai 2007, le ministre de la Santé, Mars Di Bartolomeo, a présenté la campagne d'information et de sensibilisation «Keen Alkohol ënner 16 Joer. Mir halen eis drun!»

Élaborée par le ministère de la Santé en collaboration avec le Centre de prévention des toxicomanies, cette campagne fait appel à la responsabilité de tous les adultes envers les enfants et les adolescents en matière de consommation d'alcool.



L'affiche de la campagne «Keen Alkohol ënner 16 Joer. Mir halen eis drun!»

En effet, un nombre croissant de jeunes est enclin à un comportement de consommation d'alcool particulièrement dangereux, dont le seul but consiste à s'enivrer le plus rapidement possible. Intoxication alcoolique et coma éthylique peuvent en être la conséquence.

De plus, la consommation d'alcool par les enfants et adolescents peut avoir des conséquences néfastes à long terme. À titre d'exemple, plus l'âge de la première consommation d'alcool est précoce et plus l'ivresse est fréquente, plus le risque de développer une dépendance alcoolique augmente. Les jeunes consommateurs de boissons alcooliques sont également soumis à un risque accru de lésions organiques et de dysfonctionnements hormonaux.

Ces raisons de santé publique ont servi de base à la loi du 22 décembre 2006 portant interdiction de la vente de boissons alcooliques à des mineurs de moins de 16 ans.

La campagne «*Keen Alkohol ënner 16 Joer. Mir halen eis drun!*» s'adresse au grand public, mais également aux organisateurs de bals et de fêtes, pour lesquels un manuel pratique a été élaboré, ainsi qu'au personnel des points de vente et des débits de boissons.

Une affiche, un autocollant, une brochure ainsi qu'un spot radio faisaient également partie de la campagne.

Mars Di Bartolomeo assiste à une conférence sur les dépenses publiques en matière de lutte contre les drogues illicites et les toxicomanies

11 mai 2007

Le 11 mai 2007, le ministre de la Santé, Mars Di Bartolomeo, a assisté à l'académie du Réseau européen d'information sur les drogues et les toxicomanies (Reitox) de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT) au Centre culturel de rencontre Abbaye de Neumünster.

«Les dépenses publiques en matière de lutte contre les drogues illicites et les toxicomanies dans les États membres de l'UE», tel était le thème retenu par l'OEDT pour cette manifestation.

L'académie Reitox a réuni les experts les plus renommés de l'UE et a fait état des connaissances et des méthodologies de recherche du moment, dans le but d'améliorer la qualité et la comparabilité des données sur les dépenses publiques en matière de lutte antidrogue.

La qualité des travaux de recherche en la matière effectués par l'antenne luxembourgeoise de l'OEDT implantée au sein du CRP-Santé est une des raisons pour lesquelles le Luxembourg a accueilli l'académie Reitox.

L'antenne de l'OEDT a notamment publié en 2002 une étude intitulée *Le coût économique direct de la politique et des interventions publiques en matière d'usage illicite de drogues*

au Grand-Duché de Luxembourg, présentant un inventaire détaillé des dépenses publiques visées et permettant une comparaison fiable avec les données disponibles dans d'autres États membres de l'Union européenne.

Selon les données fournies par l'étude de 2002, l'État luxembourgeois consacre 0,5% (moyenne des sept pays de l'UE faisant état de données comparables en la matière: 0,45%) de son budget à la lutte contre les drogues illicites et les toxicomanies équivalant à 0,13% du PIB national. Ces chiffres situent le Grand-Duché de Luxembourg en dessous de la valeur moyenne (0,21% du PIB) des sept pays de l'UE qui font état de données comparables en la matière.

60% de ces dépenses sont affectées au domaine de la réduction de la demande (soins et prise en charge), alors que 40% des coûts sont générés par la réduction de l'offre (répression). À l'échelle de l'UE, le Luxembourg se place ainsi parmi les pays qui consacrent une part plus importante de leurs dépenses publiques aux mesures de prise en charge plutôt qu'aux mesures répressives.

Une mise à jour des données se référant à l'année 2005 est en cours. Bien que les résultats définitifs de cette étude seront disponibles seulement vers la fin de 2007, il apparaît d'ores et déjà que le Luxembourg a consacré en 2005 une part plus importante du budget d'État à la lutte antidrogue que ce ne fut le cas en 1999.

Mars Di Bartolomeo à la réunion d'échange sur les systèmes de codification de procédures médicales: un système homogène de la documentation médicale est de mise

18 juillet 2007

Le 18 juillet 2007, le ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, Mars Di Bartolomeo, a informé sur les discussions menées dans le cadre de la réunion d'échange sur «Les systèmes de codification de procédures médicales» organisée par le ministère de la Santé le jour même.

Cette réunion avait pour objectif de présenter les modèles de codification des actes médicaux en application en France et en Allemagne et les expériences qui en ont été tirées, en vue de faciliter la prise de décision lors de la mise en place au Luxembourg d'un système homogène de la documentation médicale. En vue de l'informatisation du dossier du patient, une telle codification systématique s'avère indispensable.

La codification vise surtout à aboutir à plus de transparence et d'efficacité dans la gestion des dossiers médicaux. Ainsi, les codes fourniront aux médecins, au personnel soignant et aux patients des informations sur les médicaments et traitements employés. En outre, l'échange de données systématique entre les différents services médicaux évitera que les patients aient à subir les mêmes tests à plusieurs reprises. Finalement, une transparence accrue aidera également à

éviter une explosion des coûts dans le secteur de la santé, a indiqué Mars Di Bartolomeo.

TOURISME

Marie-Josée Jacobs lance une campagne de sensibilisation contre l'exploitation sexuelle des enfants dans le tourisme

8 mai 2007

Le 8 mai 2007, la ministre de la Famille et de l'Intégration, Marie-Josée Jacobs, a lancé une campagne de prévention de l'exploitation sexuelle des enfants dans le tourisme.

La campagne «Non au tourisme sexuel avec des enfants» a été réalisée par le ministère de la Famille et de l'Intégration et End Child Prostitution and Trafficking (ECPAT) Luxembourg, en collaboration avec le ministère des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement, le Syndicat des agents de voyage (SAVL) et le Groupement des agences de voyages (GAVL).

Selon des chiffres de l'Unicef, trois millions d'enfants sont victimes d'exploitation sexuelle chaque année, a noté Marie-Josée Jacobs. La ministre a énuméré comme raisons principales de cette situation déplorable la pauvreté extrême dans de nombreuses régions du monde, allant souvent de pair avec l'instabilité politique, ainsi que les bénéfices importants réalisés par les proxénètes.

La nouvelle campagne vise à sensibiliser, informer et responsabiliser les voyageurs qui se rendent dans des pays concernés par le tourisme sexuel. La campagne veut avant tout inciter les voyageurs à diffuser le message «Non au tourisme sexuel avec des enfants» dans leur pays de destination et à dénoncer les passages à l'acte ou les situations suspectes dont ils seraient témoins sur place, a expliqué la ministre.

À cette fin, un dépliant appelant les voyageurs à s'informer sur leur pays de destination et à dénoncer des événements suspects sur place a été élaboré et sera distribué notamment par les agences de voyages, qui joindront ce dépliant à tous les documents de voyage qu'elles émettent.

Afin de faciliter la dénonciation, ECPAT Luxembourg a mis en place une adresse e-mail (temoigner@ecpat.lu) à laquelle d'éventuels témoins peuvent écrire. Suite à une dénonciation, l'association informera ses partenaires sur place, qui pourront ainsi donner une suite concrète aux accusations.

Outre la responsabilisation de tous les voyageurs, la campagne se veut une campagne de dissuasion, a conclu la ministre. Surtout les touristes sexuels occasionnels sont visés, profitant de l'anonymat que leur procure le voyage et de l'éloignement des contraintes morales et sociales de leur pays. La ministre a exprimé l'espoir que ces personnes seraient dissuadées en se rendant compte qu'elles risquaient d'être dénoncées et condamnées dans leur pays d'origine.



La ministre Marie-Josée Jacobs lors de la conférence de presse à l'occasion du lancement de la campagne «Non au tourisme sexuel avec des enfants»

Dans ce contexte, la ministre a ajouté que le Luxembourg s'est en effet doté en 1999 d'une loi visant à renforcer les mesures contre la traite des êtres humains et l'exploitation sexuelle des enfants. Celle-ci contient un article spécifique aux poursuites pénales des ressortissants luxembourgeois ou des personnes résidant au Luxembourg ayant abusé sexuellement d'enfants dans des pays tiers.

TRANSPORTS

Mady Delvaux-Stehres et Jean-Marie Halsdorf font le point de la situation après l'accident d'un autobus luxembourgeois près de Reims le 14 juin 2007

15 juin 2007

Suite à l'accident d'autobus survenu le 14 juin 2007 sur l'autoroute A4 Metz-Paris à la hauteur de Thillois près de Reims, Mady Delvaux-Stehres, ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Jean-Marie Halsdorf, ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, et Jean-Pierre

Klein, député-maire de la commune de Steinsel, ont fait le point de la situation le 15 juin 2007 lors d'une conférence de presse. Les ministres et le député-maire ont manifesté leurs plus vives émotions suite à cet accident tragique et ont exprimé leurs condoléances ainsi que leur soutien aux victimes et à leurs familles.

Sur base des rapports reçus tant par les autorités luxembourgeoises que françaises, Jean-Marie Halsdorf a retracé de manière chronologique les événements de la journée du 14 juin 2007. Il a expliqué l'organisation des secours sur les lieux de l'accident ainsi que la prise en charge des victimes blessées et des autres personnes impliquées dans l'accident. «La prise en charge des victimes ainsi que l'encadrement psychologique des personnes indemnes se sont déroulés dans de très bonnes conditions», a précisé le ministre.

Une enquête sur les circonstances de l'accident a été ouverte par le parquet de Reims. Le procureur général de ce dernier s'est rendu sur les lieux de l'accident.

À la demande du préfet de région, un train TGV spécial a été aménagé afin d'assurer le retour au Luxembourg de toutes les personnes non hospitalisées ainsi que de leurs proches dans la soirée du 14 juin. Le ministre Jean-Marie Halsdorf a qualifié cette mise en place de «geste humain extraordinaire de la part des autorités françaises».

Jean-Marie Halsdorf a également remercié toutes les personnes impliquées dans l'organisation des secours: «Je tiens à remercier vivement toutes les autorités françaises



La ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Mady Delvaux-Stehres, le ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, Jean-Marie Halsdorf, et le député-maire de la commune de Steinsel, Jean-Pierre Klein, lors de la conférence de presse

et luxembourgeoises impliquées pour l'aide qu'elles ont apportée dans la mise en place des secours.» Et de poursuivre: «La collaboration entre les autorités françaises et luxembourgeoises a été exemplaire.»

La ministre de l'Éducation nationale, Mady Delvaux-Stehres, a eu une pensée émue pour tous les enfants victimes de l'accident. «Ce souvenir continuera encore longtemps à les hanter, l'épreuve ne sera pas facile à surmonter.»

Mady Delvaux-Stehres a tenu à exprimer son soutien à la communauté scolaire de la commune de Steinsel dans ces moments difficiles.

TRAVAIL ET EMPLOI

Mars Di Bartolomeo présente l'état des lieux concernant les conditions de travail dans les entreprises luxembourgeoises

11 juin 2007

Le 11 juin 2007, le ministre de la Santé, Mars Di Bartolomeo, a présenté l'état des lieux concernant les conditions de travail dans les entreprises luxembourgeoises et les premiers résultats de la campagne 2003-2006 y relative.

Entre janvier 2003 et janvier 2006, 835 entreprises, totalisant plus de 86 000 salariés, ont participé à cette première campagne nationale. Les données de cette enquête ont été

exploitées en collaboration avec le Conservatoire national des arts et métiers de Lorraine.

L'enquête, unique dans l'Union européenne, reflète les conditions de travail dans les entreprises luxembourgeoises et ouvre des pistes pour des mesures préventives à mettre en place prioritairement.

Concrètement, l'établissement d'un inventaire aide à répertorier les «postes à risques» dans l'entreprise pour guider et organiser la surveillance médicale des travailleurs, détecter les risques professionnels et éviter les accidents de travail.

Résultats

L'enquête montre, entre autres, que dans la majorité des entreprises (90%), il existe des risques concernant les agents physiques, tels que le travail sur écran ou les contraintes posturales.

Dans 49% des entreprises ont été identifiés des risques spécifiques d'accidents sur les lieux de travail, parmi lesquels on compte les blessures, plaies, glissades, ou encore les chutes de hauteur.

Les risques de maladies professionnelles – l'hypoacousie provoquée par le bruit professionnel, les affections cutanées sévères ou récidivantes, les maladies infectieuses – concernent les travailleurs dans 48,5% des entreprises.

Dans 20% des entreprises, les travailleurs sont exposés à des risques chimiques, des risques concernant des affections de la peau et des risques relatifs aux affections des voies respiratoires.

Inventaire des postes à risques: synthèse

Risques répertoriés	Nombre d'entreprises travailleurs concernés	Nombre d'expositions	Risques les plus fréquents et leur part relative	Part relative	Exposition journalière et niveau 3 + 4 + 5
Maladies professionnelles	405 / 60.294	62 933	Hypoacousie provoquée par le bruit professionnel	40,5 %	16,3 %
			Maladies infectieuses	12,0 %	5,5 %
			Affections cutanées sévères ou récidivantes	10,6 %	1,7 %
Risques chimiques*	219 / 41.316	31 720	Dégraissants, formaldéhyde, substances hépato et néphrotoxiques, toluène, métaux lourds	32,5 %	7,9 %
			Huiles	16,2 %	2,3 %
			Solvants	7,3 %	1,4 %
Agents biologiques et infectieux*	103 / 21.695	4 397	Travaux dans les installations de production alimentaire	58,0 %	20,8 %
			Activités avec contact avec animaux	16,3 %	0,9 %
			Installations d'élimination de déchets	5,3 %	2,6 %
Affections de la peau*	180 / 37.244	16 581	Irritants de la peau	37,3 %	13,7 %
			Allergisants de la peau	32,3 %	15,6 %
			Expositions ultraviolets	26,3 %	19,6 %
Maladie des voies respiratoires*	211 / 41.924	12 740	Poussières aspécifiques	32,7 %	3,7 %
			Poussières nocives	25,2 %	3,3 %
			Poussières minérales	15,6 %	0,8 %
Risques spécifiques d'accidents sur le lieu de travail	410 / 61.147	82 587	Blessures/plaies/coupures/contusion	18,5 %	4,4 %
			Chutes/glissades/chocs	16,9 %	4,2 %
			Risques d'agression physique et psychique	11,0 %	1,7 %
			Risques de chutes de hauteur	10,2 %	2,4 %
Agents physiques	753 / 84.441	138 071	Travail sur écran	25,7 %	0,9 %
			Manutention	23,9 %	10,8 %
			Contraintes posturales	19,4 %	7,4 %
Agents cancérigènes	72 / 24.163	1 863	Travaux exposants aux hydrocarbures	65,4 %	10,5 %
			Exposition au goudron	18,0 %	2,6 %
			Exposition aux cytostatiques	12,4 %	4,0 %
Dangers pour tiers suite à une activité dangereuse	436 / 64.385	31 748	Conduite de véhicules	38,0 %	24,9 %
			Engins de levage	25,4 %	7,2 %
			Collision par engins	11,1 %	2,2 %
Travail de nuit	112 / 26.992	10 235	Problèmes psychiques		
			Troubles digestifs et cardiaques		

* Risques supplémentaires en dehors de ceux inclus dans le tableau des maladies professionnelles

Mesures prioritaires

Les mesures prioritaires qui ont été identifiées en fonction des résultats de l'enquête sont les suivantes:

- lutter contre les risques physiques et promouvoir une éducation pour un maniement correct des charges en évitant les contraintes posturales;
- combattre le bruit sur le lieu de travail;
- éviter les blessures, contusions, plaies superficielles, les chutes par glissade et celles de hauteur.

François Biltgen à la 96^e Conférence internationale du travail de l'OIT à Genève

12-14 juin 2007

Du 12 au 14 juin 2007, François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi, a participé à la 96^e Conférence internationale du travail (CIT) de l'Organisation internationale du travail (OIT) à Genève.

Discours du ministre du Travail et de l'Emploi devant l'Assemblée plénière de la CIT

Le 12 juin 2007, le ministre du Travail et de l'Emploi a pris la parole devant l'Assemblée plénière de la CIT (voir page 245). François Biltgen a annoncé que le Luxembourg apporterait son appui à toute démarche aidant à renforcer l'impact de l'OIT sur la politique internationale et le système multilatéral. Selon le ministre, il s'agira de réaffirmer, aux niveaux national et

international et d'une manière inter-institutionnelle, une politique volontariste combinant le développement économique, l'environnement ainsi que l'emploi et le social. L'OIT doit continuer à jouer un rôle moteur dans cette approche dite des trois piliers du développement durable.

Le ministre a également affirmé que le gouvernement luxembourgeois souhaitait une réaffirmation politique claire de la nécessité d'un encadrement cohérent de tous les éléments de la globalisation, les marchés ne pouvant pas se substituer à une politique publique commune alliant exigences économiques, environnementales, de l'emploi et sociales. En effet, François Biltgen a souligné que les récents développements de la politique économique et sociale internationale avaient montré que le consensus de Washington, donnant la prééminence aux institutions de Bretton Woods et aux impératifs de politique de stabilité monétaire et économique ainsi qu'à la liberté de commerce au niveau global, est définitivement obsolète dans sa forme initiale.

Selon le ministre, il revient désormais à l'OIT de jouer un rôle clé dans une politique globale et cohérente et afin de contribuer à cet objectif, le Luxembourg soutiendra toutes les réformes visant à renforcer les capacités de l'OIT. Dans ce contexte, il s'agira de sauvegarder les éléments fondamentaux de fond et de forme qui ont fait la force de l'OIT, tout en essayant de faire des progrès. Ainsi, François Biltgen s'est prononcé en faveur du recours aux rapports par pays et au *peer review* généralisé en matière de travail décent pour tous, des éléments prometteurs à ses yeux.

Par ailleurs, le ministre a déclaré qu'un recours plus systématique à la notion de responsabilité sociale des entreprises, le cas échéant encadré par le BIT, pourrait constituer une piste d'action volontaire, et ce, avant la mise en œuvre de l'action normative de l'OIT, qui devrait cependant rester au centre de son activité, surtout grâce au système unique du tripartisme assurant l'acceptation des normes.

Plus précisément, le ministre a confirmé que le Luxembourg soutiendrait, surtout par le recours renforcé aux actions de soutien financier bilatérales, toutes les initiatives ayant pour but de concrétiser les efforts globaux pour la justice sociale, d'une part, par la reconnaissance que chaque société a besoin d'un socle minimal de protection sociale et, d'autre part, par le biais d'une réforme fondamentale de la gouvernance économique et sociale au sein du système multilatéral, où il s'agira de soutenir un renforcement du rôle de l'OIT.

Finalement, François Biltgen s'est montré inquiet par rapport à la problématique de la lutte contre le travail des enfants, qui doit demeurer le centre d'intérêt politique, notamment lors des futures conférences internationales du travail. Le ministre a profité de la Journée de la lutte contre le travail des enfants, qui a lieu tous les ans le 12 juin, pour se montrer indigné du fait qu'il y a 250 millions d'enfants qui travaillent dans le monde; 170 millions d'entre eux le font dans des conditions inhumaines et 73 millions de ces enfants ont entre 5 et 9 ans.

Dans ce contexte, François Biltgen a rappelé que le gouvernement

luxembourgeois avait mis les droits des enfants et la lutte contre le travail des enfants au centre de ses activités dans le cadre de la manifestation Luxembourg et Grande Région, capitale européenne de la culture 2007. En effet, aux yeux du ministre, l'ancrage dans les consciences des pays développés des misères et effets néfastes liés au travail des enfants passe en grande partie par l'action culturelle. Ainsi, c'est dans le cadre d'une exposition phare de l'année culturelle intitulée «*All we need*», centrée sur les contraintes et nécessités des pays développés et des pays en voie de développement, que le gouvernement luxembourgeois a confronté la population à la dure réalité du travail des enfants.

Il est important de souligner que le sommet G8 de Heiligendamm, qui a eu lieu du 6 au 8 juin 2007, a également fait siennes les propositions et positions de l'OIT.

Entrevues bilatérales

Par la suite, toutes ces idées ont été approfondies lors de diverses entrevues bilatérales, tout d'abord entre le ministre luxembourgeois et le directeur général du Bureau international du travail (BIT), Juan Somavia.

Lors de l'entrevue, le ministre a exprimé son intérêt pour la nouvelle formule de la conférence, dont le regroupement du segment de haut niveau, au niveau ministériel, dans la dernière semaine de la CIT semble avoir été le bon choix.

François Biltgen a souligné l'intérêt de personnalités de premier rang, dont six chefs d'État ou de gouvernement, à la tribune de l'OIT. Parmi celles-ci figuraient le prince des Asturies et successeur du trône en Espagne, le prince Philippe, le prince héritier du Bahreïn, le cheikh Salman bin Hamad Al-Khalifa, les présidents du Sénégal, du Ghana, du Chili et de Sri Lanka ainsi que la Première ministre de Jamaïque.

Dans ce contexte, le directeur du BIT, Juan Somavia, a salué l'engagement du gouvernement luxembourgeois, particulièrement remarqué dans le chef de Jean-Claude Juncker, en tant qu'ancien ministre du Travail, ministre des Finances, membre de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, en faveur d'investissements internationaux



Le ministre François Biltgen entouré de professionnels luxembourgeois au Festival international du film d'animation d'Annecy

prenant en compte les aspects social et environnemental. Le Luxembourg est un des défenseurs les plus ardens de cette approche dite des trois piliers, dont l'OIT a fait une méthode privilégiée dans le cadre de sa stratégie en faveur d'un emploi décent pour tous.

François Biltgen a également eu des entrevues bilatérales avec Piet Hein Donner, ministre des Affaires sociales et de l'Emploi des Pays-Bas, et avec Cleopatra Doumbia-Henry, directrice du Département des normes internationales du travail au BIT.

En marge de la conférence, François Biltgen a en outre rencontré Jean Feyder, ambassadeur et représentant permanent auprès de l'ONU à Genève. Le ministre a assisté au dîner traditionnel offert aux membres de la délégation tripartite officielle du Grand-Duché et aux collaborateurs de la Représentation permanente à Genève ainsi qu'aux Luxembourgeois travaillant ou habitant à Genève.

Programme culturel

Dans le cadre de sa visite officielle à Genève, François Biltgen a participé à l'inauguration officielle de l'exposition «Origines et originalités» organisée du 12 au 25 juin 2007 dans le Palais des Nations unies à Genève, et ce dans le cadre de la manifestation Luxembourg et Grande Région, capitale européenne de la culture 2007. Cette exposition, illustrant le passé et le présent d'une nation de près de 480 000 habitants, a initialement été organisée par le Service des sites et monuments nationaux. Il s'agit de la première manifestation

culturelle organisée par la mission du Luxembourg au Palais des Nations unies à Genève.

À la même occasion, le public peut également visiter la sculpture *Le Prisonnier politique* de Lucien Wercollier mise à disposition par le ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, par le biais du Centre de documentation et de recherche sur la résistance. L'encadrement musical du vernissage était assuré par le violoncelliste luxembourgeois André Mergenthaler.

Le ministre du Travail et de l'Emploi était également présent au Festival international du film d'animation d'Annecy (11-14 juin 2007) pour soutenir les sociétés et studios d'animation luxembourgeois. Coordonnée par le Fonds national de soutien à la production audiovisuelle, la présence luxembourgeoise à ce festival, où le Benelux était l'invité d'honneur, met à l'honneur la créativité artistique, puisant en partie ses racines dans l'apprentissage et des parcours de formation. Ainsi, François Biltgen s'est particulièrement réjoui d'avoir pu rencontrer une classe d'étudiants en BTS du Lycée technique des arts et métiers de Luxembourg, représentant le Grand-Duché à cette manifestation.

François Biltgen en visite chez Elth S.A. dans le cadre de sa politique de contacts directs avec les entreprises

11 juillet 2007

Le 11 juillet 2007, François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi,

a rendu visite aux dirigeants de la société Elth S.A., installée à Steinsel, dans le cadre de sa politique de contacts directs avec les entreprises.

À cette occasion, le ministre était accompagné d'une délégation composée de représentants du ministère du Travail et de l'Emploi (MTE), de l'Administration de l'emploi (ADEM), de l'Inspection du travail et des mines (ITM), ainsi que du ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. La Fédération des industriels luxembourgeois (FEDIL) était représentée par son directeur, Nicolas Soisson.

René Elvinger, administrateur délégué-directeur général d'Elth, a présenté les activités principales de l'entreprise spécialisée en matière de développement et de production de pièces mécaniques finies destinées à l'industrie de la transformation des métaux. La société figure parmi les principaux fournisseurs des groupes actifs dans le secteur de l'industrie automobile et de l'électroménager en Europe.

Le ministre du Travail et de l'Emploi s'est plus particulièrement intéressé aux politiques du groupe en matière d'emploi et de sécurité/santé au travail et a noté avec satisfaction que la société réussissait à maintenir un effectif stable (environ 670 salariés) sur son site de production à Luxembourg, malgré l'automatisation incessante des procédés. François Biltgen a noté également avec intérêt que 65% du personnel de l'entreprise Elth affichaient comme pays de résidence le Luxembourg et que l'ancienneté moyenne des salariés s'élevait à 15,72 ans.

Dans le contexte de la politique de recrutement d'Elth, les responsables se sont félicités d'une collaboration satisfaisante avec les services de l'ADEM. En matière de lutte contre le chômage, François Biltgen a également salué comme socialement responsable la politique de reclassement opérée par Elth, dont il approuve les efforts réalisés pour maintenir les salariés à capacité de travail réduite dans l'entreprise, en les reclassant à des fonctions plus adaptées à leur capacité de travail résiduelle. Le ministre du Travail et de l'Emploi a en outre insisté sur l'enjeu de collaborer avec les autorités publiques dans le cadre du maintien dans l'emploi, afin de prévenir les mesures de restructurations sociales et de gérer les transitions de manière socialement acceptable.

Par ailleurs, dans ses fonctions de ministre responsable pour la recherche, François Biltgen a tout particulièrement insisté sur le rôle primordial incombant à la recherche et au développement. En effet, dans le secteur de l'industrie de pointe, il est important de disposer de produits concurrentiels afin d'être en mesure de constamment accroître la productivité des entreprises et de pouvoir contribuer de manière considérable à la création d'emplois. C'est la raison pour laquelle le gouvernement luxembourgeois mettra en œuvre une politique d'investissements, notamment en doublant le budget de la recherche publique au cours des deux années à venir, et ce, afin d'assurer à terme la pérennité de l'emploi industriel au Luxembourg.

Enfin, les discussions ont également porté sur les répercussions

éventuelles de l'introduction d'un statut unique pour employés privés et ouvriers.

Après une visite des sites de production, François Biltgen a également eu l'occasion de s'entretenir avec les représentants de la délégation du personnel, notamment afin de souligner l'importance du dialogue social au sein de l'entreprise.

Le Conseil de gouvernement adopte l'avant-projet de loi portant introduction du statut unique pour les salariés du secteur privé

27 juillet 2007

Le 27 juillet 2007, le Conseil de gouvernement a adopté l'avant-projet de loi portant introduction d'un statut unique pour les salariés du secteur privé. Lors du briefing à la presse suivant le Conseil de gouvernement, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a déclaré: «Déi Aféierung vun engem Eenheitsstatut [ass] eng vun den zolitte Strukturereformen, déi mir an deene leschte Joren zu Lëtzebuerg gemaach hunn, respektiv wëlle maachen, well et drëm geet, datt sämtlech Salariéen, sämtlech Leit, déi am Privatsektor schaffen, ënnert deemselwechte Statut a Loun an an Aarbecht gestallt ginn, an och ënnert deemselwechte Statut aus Loun an aus Aarbecht fräiwëlleg oder onfräiwëlleg entlooss ginn.»

Le ministre de la Sécurité sociale, Mars Di Bartolomeo, pour sa part, a résumé la nécessité d'introduire un statut unique comme suit: «Firwat de Statut unique? Ma ganz einfach

well en eng Rei vu fundamentalen Ännerungen erbäibréngt, déi méi Gerechtegkeet bréngen, déi enger Moderniséierung vun de Systemer entsprechen, déi méi Efficaciteit wäerte bréngen.»

En ce qui concerne l'adaptation du droit du travail, qui fait partie intégrante des nouvelles dispositions, le ministre du Travail et de l'Emploi, François Biltgen, a déclaré: «Mir haten zwee grouss Prinzipien. Deen éischte Prinzip ass dee vun der Upassung un de Privatbeamtestatut. An deen zweete Prinzip ass dee vun der Neutralitéit par rapport zum Code du travail.»

Historique

Il convient de rappeler que le gouvernement et les partenaires sociaux s'étaient mis d'accord pour faire converger le statut des ouvriers et des employés privés en vue de réaliser un statut unique de tous les salariés du secteur privé à la suite de plusieurs réunions du Comité de coordination tripartite qui se sont déroulées entre octobre 2005 et avril 2006.

Le 28 avril 2006, le gouvernement et les partenaires sociaux ont approuvé officiellement l'avis du Comité de coordination tripartite. Cet avis détaille les conclusions de l'accord. Il dit entre autres que «le gouvernement et les partenaires sociaux s'inspireront, en aménageant cette convergence, du statut des employés privés, notamment en ce qui concerne la continuation des salaires en cas de maladie et sa durée. La réalisation du statut unique ne conduira pas à des

charges financières supplémentaires pour l'économie dans son ensemble».

Lors de la déclaration du gouvernement sur la situation économique, sociale et financière du pays du 2 mai 2006, Jean-Claude Juncker a appelé l'accord de principe sur l'introduction d'un statut unique «un accord par lequel tous manifestent leur volonté d'abolir la discrimination entre ouvriers et employés». Il se disait content du fait «qu'au début du XXI^e siècle [...] nous ayons enfin la chance de mettre fin à cette division du monde du travail».

Principales dispositions de l'avant-projet de loi

L'introduction du statut unique pour les salariés du secteur privé prévoit notamment:

- la généralisation de la continuation de la rémunération en cas de maladie;
- l'adaptation du droit du travail;
- la réorganisation administrative de la Sécurité sociale;

La généralisation de la continuation de la rémunération en cas de maladie

Il est prévu que l'employeur indemniserait en moyenne les treize premières semaines de la survenance de la maladie, l'assurance maladie intervenant pour le reste de la période d'indemnisation, ce qui comporterait, d'un côté, une augmentation de l'obligation patronale pour les ouvriers et, de l'autre, une

réduction de l'obligation patronale dans le régime actuel des employés privés.

En ce qui concerne la participation de l'État dans le financement des prestations en espèces, le gouvernement entend maintenir les moyens budgétaires affectés actuellement au financement des prestations en espèces. En établissant une communauté de risque pour les salariés au niveau de l'assurance maladie, on obtiendrait un taux de cotisation unique de 0,50% pour les prestations en espèces.

Impact financier de l'introduction du régime unique pour les assurés

L'introduction d'un taux commun aura pour effet de réduire le taux de prélèvement global pour cotisations sociales des ouvriers de 14,45% (assurance pension, prestations en nature, prestations en espèces, assurance dépendance) à 12,35%. Il en résulte une augmentation du salaire semi-net (avant prélèvement des impôts) de l'ordre de 2,1%. Pour les employés privés, le taux de prélèvement global pour cotisations sociales augmentera de 12,225% à 12,35%. Il en résulte une réduction de la rémunération semi-nette de l'ordre de 0,125% du revenu brut.

Impact financier de l'introduction du régime unique pour les entreprises

Le gouvernement a prévu la mise en place d'un modèle de compensation afin de contrebalancer une éventuelle charge globale supplémentaire des employeurs résultant de l'introduction de la continuation de la rémunération.

Le modèle de compensation repose sur plusieurs piliers:

- L'affectation du «différentiel ouvrier»

Au cours d'une première étape de trois ans, les entreprises occupant du personnel ouvrier bénéficieront du différentiel sur la part «assuré». L'ouvrier récupérera progressivement le différentiel «assuré» à partir de la quatrième année. Dans le cadre des mesures législatives transitoires, il est prévu que la retenue soit opérée sur la rémunération de l'ouvrier par le Centre commun de la Sécurité sociale et affectée au financement de la mutualité des employeurs.

- La réduction sélective des charges par la réforme de l'assurance contre les accidents

Le gouvernement estime que la réforme projetée du financement de l'assurance contre les accidents pourrait contribuer à diminuer les effets de l'introduction du statut unique sur certains secteurs économiques grevés d'un taux de cotisation élevé en matière d'assurance contre les accidents.

- La maîtrise de l'absentéisme

Le gouvernement a invité les partenaires sociaux à profiter du délai jusqu'à la mise en vigueur du statut unique pour déterminer les causes exactes des absences, pour s'engager dans une démarche tendant à la responsabilisation de tous les acteurs, pour agir sur les causes de l'absentéisme et pour envisager des mesures visant à enrayer les abus dûment constatés. Les compétences du contrôle médical de la Sécurité sociale sont étendues aux

périodes d'incapacité de travail à charge de l'employeur. Les moyens de contrôle des malades seront renforcés selon des modalités à définir par les partenaires sociaux.

- L'intervention financière de l'État

Afin de répondre aux difficultés sectorielles rencontrées par la généralisation de la continuation de la rémunération, l'intervention de l'État devrait viser prioritairement les secteurs présentant un risque accru. Cette intervention, dont le volume est estimé se situer entre 25 et 30 millions d'euros par an à partir de la fin de la période transitoire, sera répercutée sur les différentes classes de risques envisagées.

- L'établissement d'un bilan intermédiaire

Dans un délai de trois ans après la mise en vigueur du statut unique, les partenaires sociaux et le gouvernement se réuniront afin de faire le bilan des mesures nouvellement introduites, notamment sous l'aspect de la neutralité financière pour l'économie dans son ensemble.

- La création d'une mutualité des entreprises

La mutualité est appelée à répondre aux déséquilibres sectoriels. Elle devra être placée dans le giron de la Sécurité sociale, sous forme d'établissement public. Le principe d'une affiliation obligatoire de toutes les entreprises a été admis. Toutefois, pour tenir compte de la situation spécifique des entreprises qui ont contracté des assurances privées en vue de se prémunir contre les risques encourus en cas de maladie de leurs salariés pendant la période

de continuation du salaire, la possibilité d'une exemption de l'assurance obligatoire est prévue.

Il est en outre prévu de maintenir la procédure administrative simplifiée pour la déclaration du personnel engagé dans les ménages. Toutefois, le taux de l'impôt forfaitaire sera porté de 6 à 10% pour compenser la moins-value en recettes de l'assurance contre les accidents.

L'adaptation du droit du travail

- Les indemnités de départ

Les indemnités de départ des ouvriers seront adaptées à celles des employés privés pour les anciennetés de service continu de vingt années au moins.

- Le trimestre de faveur

Les conjoints et partenaires assimilés bénéficieront en cas de décès d'un salarié ouvrier d'un trimestre de faveur identique à celui alloué pour le décès d'un salarié employé privé.

- Les heures supplémentaires

Le projet consacre le principe de la compensation des heures supplémentaires par du temps de repos rémunéré à raison d'une heure et demie par heure supplémentaire prestée. De plus, sera introduite la possibilité de comptabiliser les heures supplémentaire sur un compte épargne temps en application du même taux de majoration. Si cette compensation ou comptabilisation sur un compte épargne temps n'est pas possible, l'heure supplémentaire est rémunérée à

raison de 140%, exempts d'impôts et de cotisations sociales. Cette dernière exemption s'applique tant à la part salariale qu'à la part patronale.

La réorganisation administrative de la Sécurité sociale

- La fusion des caisses de maladie et des caisses de pension

Seront ainsi créées en dehors du Centre commun de la Sécurité sociale, de la Caisse nationale des prestations familiales et de l'Association d'assurance contre les accidents: une Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) par le regroupement de l'Union des caisses de maladie, les caisses de maladie des salariés du secteur privé et des caisses de maladie des non salariés, et une Caisse nationale d'assurance pension (CNAP), par le regroupement des quatre caisses de pension du régime général.

- La fusion de la Chambre de travail et de la Chambre des employés privés au sein d'une nouvelle Chambre des salariés

Elle permettra des allègements au niveau de la composition des juridictions du travail et de la Sécurité sociale.



Discours et déclarations

Seul le texte prononcé fait foi.

Discours d'ouverture de la Foire de printemps prononcé par Jeannot Krecké, ministre de l'Économie

5 mai 2007

Altesses Royales,
Excellences,
Dir Dammen an dir Hären,

Dëst Fréijoer ass vun der Meteo hier en aussergewöhnleche Cru. Och eis Wirtschaft erlieft e schéint Fréijoer, dat Beschit seit dem Joer 2000.

An de leschte séchs Méint haate mer e puer Highlights, wat d'Duerstellung vu Lëtzebuerg am Ausland ubelaangt, an Dir, Monseigneur, ward staark doru bedeelegt.

Bei der Staatsvisite a China hutt Dir déi gréisste Wirtschaftsdelegation, déi mer jemols op d'Bee gestallt hunn, ugefouert. Eng Delegatioun vun Entrepreneuren huetelech an de Bahrain, an de Qatar a schlussendlech an de Kuwait begleet. D'Dieren sin eis duerch lech bis op den allerhéchsten Niveau opgemaach ginn. Mir hunn en immense Sympathiekapital an dëser Région vun der Welt, déi iwwerengs eng vun denen mat dem héchsten Wirtschaftswuesstum ass.

Mir sinn elo seit zwee Joër zu Dubai mat engem Trade & Investment Office vertraueden, deen éierenamtlech vun engem Vertrieeder vun der Cargolux geleet gëtt. Dofir wollt ech mol eng Kéier dem Cargolux Management Merci soen, dass si sech als Privatentreprise sou an den Déngscht vum Land stellt. Mee ech sinn awer och iwwerzeegt dovun, dass dës Situatioun nët kann éiweg daueren. D'Regierung muss sech an deem Kontext dann och eng Kéier froen, op mer nët missten diplomatesch representéiert sinn an enger Géigend, wou et ëmmer méi Lëtzebuerger hinzitt, sief et als Touristen oder als Investisseuren.

An dene leschte Méint hunn ech awer och Prospektiouns- a Promotiounsreese gemaach a Russland, an d'Ukraine, an d'USA – hei zesammen mam Grand-Duc héritier –, op Singapur an Hongkong an elo just an Indien.

Haut hunn dës Reesen en anere Charakter wéi nach virun ë puer Joër. Et geet nët eleng méi dorëms fir de Kontakt zu dene Milieuren ze soignéieren, déi

d'Virdeeler vu Lëtzebuerg schons kënnen aschätzen. Den „European Cities Monitor 2006“, eng renomméiert Publikatioun iwwer déi wichteg Wirtschaftspolen an Europa, weist, datt just knapp 3% vun de gefroten Entrepreneuren dat wirtschaftlecht Ëmfeld zu Lëtzebuerg gudd oder ganz gudd kennen. Et geet also bei menge Missiounen virun allem ëm de professionnelle Marketing, ëm eng méi ëmfaassend Visibilitéit vum Standuert Lëtzebuerg. E gesteigert Interessi u Lëtzebuerg an ëmmer méi Firmen, dei sech an eisem Land nidderloossen, sinn d'Resultat vun eise Beméiungen.

E besonnescht Evenement an de kommende Méint wäert d'Staatsvisite am Chile an a Brasilien ginn. Ech wäert bei dëser Geleeënheet eng Delegatioun vun Entrepreneuren an dëse wichtegen Wirtschaftsraum féieren.

Och virun der Summerpaus hu mer nach e chargéierte Programm:

- an engem Mount wäert ech um „St. Petersburg Economic Forum“ sinn fir Lëtzebuerg a Russland an an aneren opstriedende Länner méi bekannt ze maachen;
- direkt duerno wäerten de Premierminister an ech eng Delegatioun vu Betriber am Kazachstan uféieren;
- Ufank Juli dann organiséiert de Wirtschaftsministère eng Missioun an e Land, wat sech am Ament ganz staark entweckelt: de Vietnam;
- ech denken och drun, am Hierscht, niewend menge Wirtschaftsmissiounen, eng ökologesch Missioun an Holland am Beräich vun den erneierbaren Energien ze maachen.

Monseigneur, lech sou wéi och dem Grand-Duc héritier, nach emol Merci fir Äert Encouragement an Äre Support.

Mesdames, Messieurs,

J'aborderai aujourd'hui cinq sujets:

- les chiffres économiques;
- les fruits de la croissance et la précarité;
- l'inflation au Luxembourg;
- les nouveaux créneaux de notre économie;
- les progrès en matière de politique énergétique.

Je me pencherai, sans trop de détails, sur six chiffres-clés de notre pays:

1. 11 327 emplois créés en 2006, ce qui correspond à une progression de 3,7%. En réponse à mes détracteurs, je souligne que toutes les analyses ont montré que le nombre des emplois virtuels sont négligeables dans la création d'emplois

2. 4,4%: tel est le taux de chômage en mars, en baisse depuis le mois de janvier. Il se situe au même niveau qu'il y a 12 mois. Je tiens à le relever puisque c'est la première fois depuis très longtemps que l'on observe une stagnation du chômage sur une année. Au vu du nombre d'emplois créés et des efforts engagés, nous sommes même en droit d'espérer une amélioration de ce chiffre.

3. 6,2%: une croissance économique exceptionnelle en 2006, due pour l'essentiel à la place financière, elle-même tributaire de l'humeur des bourses de valeur. Je préfère donc me tourner vers un autre indicateur du Statec: la croissance économique non bancaire. Elle était de 4% en 2006 sans compter les effets induits. Ce chiffre relativise les récentes performances macroéconomiques, qui restent cependant excellentes.

4. 8 points: c'est l'augmentation de l'indicateur relatif à la confiance des consommateurs, qui rejoint ainsi son niveau de 2002. C'est une indication que la politique d'ajustement initiée par la tripartite n'est pas démentie.

5. 2,7% d'inflation en 2006; 2,3% selon les dernières prévisions pour 2007. Je reviendrai sur ce point.

6. 2% des ménages sont classés en grande pauvreté. Cette précarité doit nous interpeller.

Altesses Royales,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Nous fêtons l'Année européenne de l'égalité des chances pour tous. Le Conseil économique et social (CES) dans son avis du mois d'avril consacre de longs développements à la cohésion sociale et au principe démocratique de l'égalité des chances pour tous. Je partage son analyse d'après laquelle la compétitivité d'une économie ne s'accommode pas des discriminations professionnelles ou sociales. Il faut que tous les citoyens participent aux fruits de la croissance et que tous aient la possibilité de prendre «l'ascenseur social», selon leurs talents et leurs compétences.

Il est donc compréhensible qu'un ministre de l'Économie s'intéresse aussi au partage de la valeur ajoutée et au sort des laissés pour compte. Fort heureusement, selon le rapport «Travail et Cohésion sociale» du Statec, les enquêtes ne font pas craindre d'aggravation globale du risque de pauvreté dans notre pays. C'est la preuve que les mécanismes de redistribution par la fiscalité et les transferts sociaux sont efficaces.

Malheureusement, il reste des franges de la population qui ne profitent pas suffisamment des fruits de la croissance ou qui sont pris dans l'engrenage de l'exclusion.

Le cas le plus grave exposé par le CES sont les personnes tombées dans ce qu'on appelle la «grande pauvreté», ces personnes recueillies par les centres de jour, les foyers de nuit, les centres d'accueil et de logement. On dénombre ainsi plus de 700 personnes, victimes d'une extrême précarité dans le très riche Grand-Duché.

Face à la misère, je ne peux que m'associer au président de la Banque centrale européenne qui a déclaré devant le Parlement européen que les primes et indemnités de départ de certains dirigeants d'entreprise doivent être examinées de très près. Ces décalages sont perçus comme des injustices dans nos démocraties, aussi bien en Europe qu'en Amérique.

Deuxième sujet, l'inflation.

Lors des accords de la Tripartite du 28 avril 2006, les partenaires sociaux et le gouvernement se sont engagés à attaquer ensemble l'inflation excessive.

Il faut éviter de sombrer dans le populisme extravagant en cette matière: on ne décrète pas le taux d'inflation par règlement grand-ducal, on ne le fait pas davantage baisser en ravivant feu l'Office des prix!

Au Luxembourg, l'inflation, tout comme d'ailleurs le taux de croissance du PIB, se situait au cours des dernières années au-dessus de la moyenne de la zone euro. Mais rappelons aussi qu'il n'existe aucun pays avec une croissance supérieure à 6% et une inflation inférieure à 1%.

Lors de la réunion du Comité de coordination tripartite il y a un an, le taux d'inflation se situait aux alentours de 3%. Ce taux a tendance à revenir plus près de 2%

en 2007, ce qui est encourageant. Cette forte variation était due en grande partie à l'évolution des prix énergétiques.

Toutefois, l'inflation sous-jacente, celle expurgée des éléments volatils tels les carburants et les produits frais reste élevée: plus de 2% en 2006 et probablement davantage en 2007.

Depuis mai 2006, j'ai échangé mes vues avec diverses organisations au sujet de l'inflation: avec l'Union luxembourgeoise des consommateurs, avec la Confédération luxembourgeoise du commerce et avec bien d'autres. Ces réunions ont porté sur la responsabilisation des acteurs économiques, y compris les acteurs publics qui jouissent d'une certaine autonomie. Elles devraient déboucher sur un bouquet d'instruments pour mettre en œuvre un Plan d'action contre l'inflation excessive.

En ce qui concerne l'action du gouvernement, j'aimerais d'abord que des enquêtes sectorielles soient réalisées:

- pour apporter toute la transparence sur le marché;
- pour analyser les réseaux de distribution qui jouent souvent en défaveur du commerce luxembourgeois et, par ricochet, du consommateur.

Notre politique de concurrence devrait avoir comme effet subsidiaire une dépendance moindre des réseaux étrangers et augmenter le pouvoir de négociation de nos entreprises.

Le gouvernement doit également travailler sur une politique prudente en matière de «prix administrés». Une procédure d'examen préalable de l'incidence d'une hausse des tarifs publics sera la règle. Suite à l'avis tripartite d'avril 2006, l'État cherchera à désindexer les contrats publics.

Mais l'inflation n'interpelle pas le gouvernement seul.

L'Union luxembourgeoise des consommateurs (ULC) jouera un rôle important. L'ULC a vocation d'informer et de sensibiliser le public, de publier des études de prix comparés pour guider le choix des consommateurs vers les offres les plus avantageuses.

Les fédérations patronales sont aussi pleinement impliquées. Fernand Boden et moi-même avons réuni à plusieurs reprises les représentants de différents secteurs économiques pour étudier la possibilité pour

les professionnels de s'engager à l'auto-retenu. Les délégations patronales ont été invitées à limiter, lors de la prochaine tranche indiciaire, les éventuelles hausses de prix à la seule hausse des coûts salariaux.

La Tripartite a souligné que la politique salariale doit en ce moment respecter l'évolution de la productivité générale de l'économie luxembourgeoise. Les partenaires sociaux se sont engagés pour une politique salariale qu'ils définissent dans le respect de la situation spécifique des secteurs et des entreprises.

Troisième point, les nouveaux créneaux de notre économie.

Il y a un an, à ce même endroit, j'ai pu annoncer un plan d'action logistique à quatre piliers:

- promotion du site;
- développement et mise à disposition de surfaces réservées aux activités logistiques;
- amélioration du cadre fiscal, réglementaire et administratif;
- soutien pour un cluster sectoriel.

Entre-temps, bien des progrès ont été réalisés et de nombreuses entreprises ont signalé leur intérêt pour ce qui s'appellera désormais Eurohub-Luxembourg.

Le Luxembourg comme plate-forme de valorisation et de distribution européenne a suscité l'intérêt de nombreux acteurs.

Dans le domaine du développement de surfaces foncières, nous travaillons actuellement de façon étroite avec les autorités communales de Dudelange et de Bettembourg pour mettre au point les plans d'aménagement du site de la WSA. Avec mon collègue des Travaux publics, l'accès routier à cette zone sera optimisé.

Conformément à l'engagement pris dans le cadre de la tripartite sidérurgie de 2004, la région de Dudelange-Bettembourg sera appelée, à côté du site du Findel/Contern, à jouer un rôle primordial. Les réalisations ferroviaires, telle que l'autoroute ferroviaire Bettembourg-Perpignan, font partie de cette politique.

Sur le plan de la gouvernance, j'ai eu au cours des derniers mois de nombreux entretiens avec l'Administration de l'enregistrement et l'Administration des

douanes sur les sujets suivants: la représentation fiscale en matière de TVA, le statut d'opérateur économique agréé et le projet «paperless» douane.

Dans le domaine des technologies de la santé, le ministère de l'Économie et du Commerce extérieur a établi un plan d'action ambitieux.

Tourné vers le savoir et l'innovation, le secteur de la santé se taille déjà une part de 6% dans le PIB des pays de l'OCDE. Le plan d'action va promouvoir le Luxembourg comme site d'excellence pour des entreprises qui poursuivent des activités de pointe dans les technologies de la santé. La stratégie va privilégier la valorisation économique des efforts de recherche et s'appuiera sur les compétences de recherche et les activités industrielles existantes.

Une place de choix sera réservée aux dispositifs médicaux. Situés à l'intersection des secteurs technologique et biomédical, ils promettent des synergies avec des activités déjà bien ancrées au Luxembourg – telle la science des matériaux, l'ingénierie clinique ou encore la plasturgie.

Les services de support constituent un créneau complémentaire. Ils comprennent des services aussi divers que les plateformes technologiques et les développeurs en ingénierie informatique, la gestion de la propriété intellectuelle, les instruments financiers et les services logistiques. Le plan d'action vise les établissements disposant déjà de produits commercialisables, sans pour autant exclure de jeunes entreprises innovantes.

Des projets prometteurs sont d'ores et déjà examinés.

Nous nous sommes également tournés vers la promotion de notre pays comme siège ou comme quartier général d'entreprises internationales.

La transposition rapide des directives sur le statut de la société européenne de même que l'image de marque développée dans le cadre de nos missions de promotion ont sans doute joué dans la décision d'entreprises comme Amazon, Elcoteq ou encore Delphi-Powertrain de s'établir chez nous.

Quatrièmement, la politique énergétique.

Elle continuera à retenir ma plus haute attention. Notre dépendance de l'énergie fossile risque d'affecter le bon fonctionnement de nos économies à moyen et à long terme. Au cours des prochaines années, le monde entier va encore être confronté à une forte croissance

des consommations énergétiques, principalement en raison de la croissance des économies des pays émergents comme l'Inde ou la Chine.

Nous devons développer, au niveau européen comme au niveau national, une politique énergétique qui permet d'accroître la sécurité de l'approvisionnement, d'assurer la disponibilité de l'énergie abordable sans entraver la compétitivité des économies, de lutter contre le changement climatique.

Les engagements contractés dans le cadre de Kyoto, même s'ils pèsent sur le Luxembourg, constituent aussi une réelle chance: une chance pour développer de nouvelles pistes en matière de politique énergétique, une chance pour réduire la dépendance des produits pétroliers, une chance pour encourager le développement de nouvelles technologies, une chance pour promouvoir les économies d'énergies, une chance pour augmenter l'efficacité énergétique et pour encourager le développement d'énergies renouvelables, une chance pour la création d'emplois dans le domaine de la rénovation d'immeubles et, enfin, celui du conseil en matière énergétique.

Une étude récente a montré un potentiel intéressant pour les énergies renouvelables mais qui, d'après les premières estimations, ne pourront guère dépasser les 8% de la consommation énergétique nationale en 2020.

Je vais soumettre sous peu au gouvernement un projet de règlement grand-ducal pour créer un cadre de soutien plus poussé et plus durable pour les énergies renouvelables.

Le coût financier devra être réparti entre le budget de l'État et le mécanisme du fonds de compensation de manière à limiter la hausse des prix de l'électricité pour nos entreprises et pour nos ménages.

Une directive européenne, adoptée en 2006, oblige les États membres à améliorer de façon significative leur efficacité énergétique. Je ferai élaborer un programme national sur la base duquel je ferai suivre un train de mesures concrètes. Le plan fera ressortir le potentiel du Luxembourg au niveau de l'efficacité énergétique et les actions prioritaires qui s'en dégagent.

Au cours des derniers mois, je me suis beaucoup investi pour améliorer la sécurité de l'approvisionnement.

En témoignent le projet de l'extension de la centrale de pompage SEO à Vianden ainsi que le projet de Soteg qui construira, en joint venture avec le fournisseur de gaz russe Gazprom, une centrale turbine gaz-vapeur de quelque 800 mW en Allemagne.

Sous impulsion de mes services, les deux gestionnaires nationaux de réseaux de transport d'électricité à haute tension ont pu avancer dans leurs discussions en vue d'un rapprochement structurel à tous les niveaux, au-delà même des questions de couplage et d'interconnexion des réseaux.

J'ai rencontré également les gestionnaires de réseaux communaux pour les informer des conséquences de l'ouverture du marché et de l'intérêt d'un rapprochement des réseaux vers une structure unique. C'est ainsi qu'un haut niveau d'investissements et un haut niveau de sécurité peuvent être maintenus et des frais d'utilisation de réseaux raisonnables garantis.

Altesses Royales,
Dir Dammen an Dir Hären,

Viru knapp zwee Joer huet et ëm eis Economie an eis Finanzen nët zum Allerbeschten ausgesinn. No Joren vu konstantem Wuesstëm war en Déif iwver Lëtzebuerg opgezunn, dat eis vun alle Säite fir länger Zäit ugekënnegt gi war. Mä déi verantwortlech Akteuren hunn et fäerdeg bruecht, sech zesummesetzen fir Léisungen am Konsens ze fannen.

Dës Léisungen, zesumme mat enger besserer Konjunktur, hunn dozou gefouert, datt eis Staatsfinanzen ërem um Wee vun der Besserung sinn. Datt mer awer nach nët iwwert de Bierg sinn, schéngt mer grad esou évident ze sinn, wéi datt mer elo nët um halwe Wee eis Beméiungen a Richtung Moderniséierung vun eiser Wirtschaft dierfen ophalen.

Mir müssen virun allem d'Schwächten an eiser Wirtschaftsstruktur probéieren ze behiwen. A wann och elo an der Wirtschaft eppes méi verdéngt gëtt, sou dierf et nët alleng den Aktionären an de Manager zegutt kommen. Dës Méttelen sollen haaptsächlech gebraucht gi fir nei Investissementer, méi Innovatioun, méi Weiterbildung an domat méi a besser Aarbechtsplazen.

Eis Konsolidéierungsstrengungen musse weider goen, och wann ech duerchhaus mat de Gewerkschaften averstane sinn, datt déi Ustrengunge net dierfen eesäiteg zum Nodeel vun de Salariéen sinn.

Ech stinn duefir och dozou, datt eng méiglech Index-tranche 2008 erëm muss kënnen erfalen. Dëst entsprecht dem Geescht vum Tripartite-Ofkommen. Wann d'Gesetz do nët kloer ass, muss et geännert ginn. Ech sinn och der Meenung, datt d'Kaafkraaft vun dene Leit mat niddregem Akommes an de nächste Joren muss verbessert ginn. Dat huet nët nëmmen e positiven sozialen Effet, mee och e wirtschaftlechen.

Ech sinn och der Iwwerzeugung, datt déi néideg Efferten am Beräich vun den erneierbaren Energien an der Klimapolitik keng extrem Inflationsspreng dierfe provozéieren. Ech bekenne mech kloer zu enger moderner an offensiver Energiepolitik, mee ech verrieden awer och d'Meenung, datt déi Politik, déi am Zesammenhang mam Klimawissel muss ënnerholl ginn, sozial gerecht muss sinn.

De Gros vun de néidegen Subventionnéierungen soll duefir iwwert de Staatsbudget fléissen, do wou jiddwer Bierger no sénge Méiglechkeeten abezillt. De Finanzierungsmodus dierf och keng negativ Auswierkungen op d'Kompetitivitéit vun eiser Economie hunn.

Och musse mir wëssen, datt d'Energiespueren eis alleréischte Missioun sollt sinn. Hei leien eis héichste Potenzialer.

Mir sollen eis och nët mat denen 8% vu méiglechen erneierbaren Energien zefridden ginn. Mir sollen alles maachen, waat Sënn mecht, fir op e Maximum ze kommen a probéieren, de Rescht am europäesche Banne-maart ze réalisieren.

Dem Klima ass et schliesslech egal, vu wou aus him gehollef gëtt.

75% vun de Lëtzebuurger si bereet sech deem „Challenge“ ze stellen. Ech ginn dovun aus, datt dee Prozentsaz bei de Wirtschaftsakteuren ähnlech héich ass!

A wéi sot schon ee bekannte Lëtzebuurger Patron: «La tâche est délicate et les défis permanents.»

Ech soen lech Merci.

Discours de Jean-Marie Halsdorf à l'occasion de la Journée des politiques urbaines à l'Université du Luxembourg

7 mai 2007

Dir Dammen an dir Hären,

Fir d'éischt well ech der Uni Lëtzebuerg e grouse Merci soen fir d'„zur Verfügung stellen“ vun hire Reimleckeeten, an awer virun allem fir déi ganz aktiv a kreativ Ënnerstützung an der Virberedung vun dësem Dag.

Ech freen mech lech zu sou vill hei dierfen ze begréisen. Dat weist, datt Diskussiounsbedarf besteet an datt d'Themen déi haut ugeschwat ginn op Intressi treffen.

Dir sidd bestëmmt mat verschiddeenen an ënnerschiddlechen groussen Erwaardungen de mueren heihinner komm an ët ass mer wichteg opmierksam ze man op dat, wat haut méiglech ass an wat net.

Wat méng Erwaardungen vun dësem Dag sinn?

Et ass sécher nët méiglech haut op all Froen an Erausforderungen, déi sech am Beräich vun der Städtspolitik stellen, Äntwerten an Léisungen ze ginn.

Dat ass och net d'Zil vun dëser Veranstaltung!

Et geet vill méi drëm engersäits ze verstoen wat de Begrëff „Politique urbaine“ iwwerhaapt ëmfaasst. Wéi eng Themefelder betraff sinn, wéi eng Akteuren ugesprach sinn.

Wéi wäit sinn d'Diskussiounen déi op EU-Niveau zu dem Thema „Städtspolitik“ gefouert ginn iwwerhaapt fir Lëtzebuerg relevant? Wéi kënnen mer aus denen iwwergeuerdneten europäeschen Diskussiounen Impulser fir konkret Aktiounen zu Lëtzebuerg gewannen? Wéi a mat wem müssen oder sollen d'Diskussiounen zum Thema national gefouert ginn? Wéi kann eng Hëllefstellung vun staatlecher Säit ausgesinn?

Et ass mäin Uleies, déi Zäit an déi Aarbecht, déi de Ministère an d'Bedelegung vun dësen europäeschen Aktivitéiten stecht, esou emsetzungsorientéiert an zielgerichtet ewéi méiglech ze gestalten, fir datt e konkreten Notzen fir déi lokal Akteuren entsteet.

Et ass méng Usprooch, datt ët nët nëmme bei der staatlecher Bedelegung un dësen EU-Diskussiounen an Aktivitéiten bleift, mee datt den Input deen do geleescht gëtt, och ob nationalem Niveau eppes bewierkt.

Dofir muss och eng Bereedschaft bei den lokalen Akteuren bestoen fir sech zesummen mat där Thematik ausenanerzesetzen. D'Bereedschaft zum Diskussionsaustausch ass do, wéi mer dat och haut ënnert anerem un Hand vun de Participanten vun der Table ronde gesinn.

Fir konkret Akzenter ze setzen, dierf ët natierlech nët nëmme beim Austausch vun Ideen a Konzepter stoe bleiwen. Do muss och de Wëlle sinn, konkret an emsetzungsbewosst ze handelen an dat bei all den Akteuren déi betraff sinn.

Mee an enger éischter Phase geet ët eemol drëm sech zesummen Gedanken iwwert déi richteg Frostellungen ze man.

An der Vergangenheet huet Lëtzebuerg sech nët aktiv un den EU-Diskussiounen zu dësem Thema bedelegt. Dat war engersäits esou, well d'Städtspolitik och um EU-Niveau nët déi Bedeitung hat déi et elo huet (an och nach ëmmer méi wäert kréien).

Mee awer och, well mer zu Lëtzebuerg nach kee national Verständnis vu Städtspolitik haten an ech behaupten, datt mer dat och elo nach nët hunn.

Dir frot lech elo: „Wouhir kënnst elo mein Intressi fir d'Thema Städtspolitik? Firwat ass dat Thema elo méi aktuell?“

Am November 2004 huet die hollännesch Présidence dem Thema Städtspolitik eng frësch Dynamik ginn andeems se en informellt Ministertreffen zu Rotterdam organiséiert huet.

Ech sinn also zu deem Zeitpunkt fir d'éischt mat denen sougenanntenen „städtischen Themen“ op EU-Niveau a Kontakt komm.

A natierlech hunn ech mer d'Fro gestallt: „Ass Lëtzebuerg iwwerhaapt betraff?“

Kann een, am Vergläich mat aneren europäeschen Stied, iwwerhaapt vu Problemer zu Lëtzebuerg schwätzen?

Wann een dann awer di ganz Bandbreet vun Themen kuckt, déi sech ënnert dem Begrëff „Städtspolitik“ befannen, muss een feststellen, datt Lëtzebuerg

duerchaus esou munch Problematiken mat aneren europäeschen Stied deelt. Natierlech sinn eis „Problemer“ am EU-Vergläich éischer kleng Problemer, vläicht esouguer oft „Luxusproblemer“... dat heescht awer nët, datt mer keng Léisungen mussen ubidden, a virun allem heescht dat net, datt et ëmmer esou bleift.

Globaliséierung, Wuesstum, Klimawandel etc sinn och fir Lëtzebuerg nët nëmmen Begrëffer, mee Realitéiten denen et gëllt sech ze stellen.

A wann eng integréiert koordinéiert Approche hir Plus Valuen bei eisen europäeschen Noperen bewisen huet, da kënnen a sollten mer schnellstens vun dësen Experienze profitéieren an se der nohalteger Entwécklung vun eisem Land ze gudd komme loossen.

Do si mer dann och bei engem Ziel dem sech d'Hollänner während hirer Présidence speziell zougewannt hunn, nämlech deem vun engem koordinéierten, gezielten Erfahrungsaustausch am Beräich vun der Städtropolitik. Sie hunn den Pilotprojet EUKN (European Urban Knowledge Network) an d'Liewen geruff, bei dem 15 Memberstaaten partizipéiert hunn.

Ënnert denen 15 huet sech och Lëtzebuerg bis elo aktiv un der Realisatioun vun dësem europäeschen Wëssensnetzwerk bedelegt.

Et gouf speziell en EUKN National Focal Point Luxembourg agericht, deen am Moment nach vun engem däitschen Bureau betreit gëtt. D'Zil ass et awer dësen nationalen Bestanddeel vun dem iwwergeuerdeten europäeschen Netzwerk zukünfteg bei der Uni Lëtzebuerg unzesiedelen. De Christian Schulz geet a senger Präsentatioun méi detailléiert ob d'Ubannung vun dësem National Focal Point Luxembourg an.

De 24. Mai ass en informellt Ministertreffen zu Leipzig wou ech enger weiderer Bedelegung un EUKN bis 2010 wäert zoustëmmen. Bis dohinn gëlt et also och ob nationalem Niveau a Concertatioun mat den lokalen Akteuren feststellen wéi eng konkret Notzen eis d'Bedelegung un dem Projet bruecht huet, an op mer eis weider bedelegen oder aner Pisten verfolgegen.

Wichtig ass et mir lech matzedelen, datt déi betreffen Akteuren – dat si vu staatlecher Säit aus de Wirtschaftsministère, a senger Roll als Verwalter vun europäeschen Fördergelder, de Wunnungsbauministère an den Innen- a Landesplanungsministère, a vum lokale Niveau sinn dat an enger éischer Phase d'Buergermeeschteren vun

der Stad Lëtzebuerg an Esch souwéi d'Représentatioun vum Comité politique aus der Nordstad an d'Uni Lëtzebuerg –, sech an den leschte Méint zesumme-gesat hunn an iwwerluecht hunn, wéi eng Plattform kéint ausgesinn, déi engersäits eng national Ulaafstell fir déi lokal Akteuren am Bereich vun der Städtropolitik soll sinn, also och den Austausch tëschent de nationalen Akteuren erméiglechen, an awer och anerersäits d'Kontaktstell fir international Akteuren.

Dës Plattform hätt also eng duebel Funktioun:

- d'Vernetzen vun den Themen an Akteuren national;
- a Kontaktpunkt sinn fir iwwergeuerdet europäesch Netzwerker.

Dat Gantz an enker Vernetzung mat de liéierten lafenden Aktivitéiten vun der Uni an deem Beräich.

D'Preparatiounen fir d'Kreatioun vun esou enger „Cellule nationale pour la politique urbaine“ lafen also an ech hoffen, dass mer eis geschwënn ob en Conventions-text enegen kennen, deen dann nach virum Summer vun de bedegten Partenairen ënnerschriwen gëtt.

An deem Kontext wollt ech och dene betreffen Partner Merci soen, fir hir konstruktiv Ënnerstëtzung an de positiven Feedback ouni deen de Projet nët zustane komm wier.

Dëse Projet kënnt also virun allem dem Bestriewen entgéint de lokalen Akteuren Zougang zu internationalen Erfahrungen a Wëssen an deem Beräich ze erméiglechen.

Dat setzt awer viraus, dass mer fir d'éischt identifizéieren wou zu Lëtzebuerg Handlungsbedarf besteet, wat déi spëzifesch Besoinen um lokalen Niveau sinn, mat wéi engen Erausforderungen d'städtesch Räum zu Lëtzebuerg konfrontéiert sinn.

Et ass och héi wou ech méng Erwaardungen fir den heitegen Dag usetzen. Fir zefriddestellend Äntwerten kënnen ze ginn, mussen fir d'éischt d'Froen kloer sinn, d'Ausgangssituation muss erfaasst ginn.

Mir hunn hei zu Lëtzebuerg zum Beispill net de Problem vum Bevëlkerungsrückgang, Verfall, kee grouse Mangel un Aarbechtsplazen oder niddreger Liewensqualität... dofir si mer awer, fir nëmmen déi puer ze nennen, mat engem Mangel u Bauland, un erschwénglechem Wunraum, a mat steigenden Verkéiersbelaaschtungen konfrontéiert.

Wéi kënnen eis städtesch Räim méi attraktiv ginn an zum wirtschaftlechen Wuesstum am Sënn vun der Lissabonstrategie bäidroen an zugläich eng sozial Ausgrenzung, eng Verschlechterung vun der Ëmweltqualität an Zersidelung vermeiden?

Et geet also drëm zesummen, aus der Siicht vu verschiddenen Akteuren, dei bestehend Situatioun ze analyséieren, den Handlungsbedarf ze identifizéieren, gemeinsam Zieler ze definéieren a Prioritéiten ze setzen.

Dat alles mecht ee nët an engem Dag, mee ët ass scho gudd wa mer haut, un Hand vun den Diskussiounen, an am Austausch mat eisen auslännesche Gäscht, „Städtepolitik“ och zu Lëtzebuerg zu engem Begrëff man.

Dës Veranstaltung soll also eng éischt Manifestatioun sinn, wou mer zesummen d'Themen an Projeten identifizéieren mat denen sech zukünfteg Manifestatiounen méi gezielt sollen ausenansetzen, fir deem Usproch engem nationalen Verständnis vu Städtepolitik méi no ze kommen.

Ech si bereet mech aktiv fir eng nohalteg Städtepolitik zu Lëtzebuerg anzesetzen, eng Plattform fir Diskussiounen zur Verfügung ze stellen, an an Zukunft d'Diskussiounen déi op EU-Niveau gefouert ginn op de lokalen Niveau ze féieren, wann d'Demande do ass. Ech erwaarden mer awer och een Input vun de lokalen Akteuren fir dës Initiativen mat Liewen ze erfëllen.

Et wier zum Beispill flott, wa mer vun Ierch ee Feedback iwwert den Internetsite EUKN kréichen. Bréngt dëst Instrument eise lokalen Akteuren eppes? Wat misst anescht oder besser sinn? Huet et e Sënn, dese Projet ënnert där Form weider ze finanzéieren?

Ech géing mech och besonneg freen wann ech schon aus der heiteger Manifestatioun Gedanken, konstruktiv Iwwerleeungen an Aktiounsvirschléi mat op d'Ministertreffen zu Leipzig kéint huelen.

D'Haaptdiskussionsthemen sinn do den Erfahrungsa Wëssensausstausch, d'integrativ Stadtentwécklung an d'Roller déi dës Themen an enger nohalteger Städtepolitik spillen.

An deem Sënn erwaarden ech mer haut lieweg an léisungsorientéiert Diskussiounen.

Merci!

Déclaration du gouvernement sur la situation économique, sociale et financière du pays en 2007

9 mai 2007

Här President,
Dir Dammen an dir Hären,

Iwwer d'Lag vum Land ginn et esouvill Meenunge wéi et Leit am Land gëtt. Jiddferree vun eis werft op d'Land säin egene Bléck a projezéiert seng ege Gefiller op et. Jiddferree vun eis bliedert am méi oder manner déck gefëllte Buch vu sengen egegenen Erfahrung mat Land a Leit a kënn dann zu senger uregener Meenung. Kee kuckt mat objektiven Aen. Kee gesäit alles. An trotzdeem schwätze mer alleguer esou wéi wa mer alles géife gesinn.

Ech wollt haut nëmmen iwwer dat schwätze wat an d'A stécht. Iwwer dat wat an all A stécht an dofir och misst vu jiddferengem gesi ginn. Dat wat just am méi schmuele Bléckwénkel läit, dat loossen ech op der Säit. Ech loossen et op der Säit net well et net wichteg wier, mee well ech fäerten, datt ee vum ville Stuerken op den Detail dat Ganz net méi géif gesinn. Fir dat Ganz ze gesi geet heiandsdo ee séiere Bléck duer. Heiansdo muss een awer och e puermol kucke fir dat wat ee gesäit am grouse Ganzen ze gesinn.

Zum grouse Ganze gehéieren net nëmmen d'Ëmstänn an Zoustänn am eegene Land. Och dat wat ronderëm eis lass ass betrëfft eis. Mir bestëmmen eis net eleng. Sou muenches hei zu Lëtzebuerg, wéi an allen anere Länner och, ënnerläit dem Afloss vun dobaussen.

Deen eenzegen Afloss dee mer op den Afloss vun dobausse kënnen huelen deen übe mer an der Europäescher Unioun aus. Wa mer nëmmen an eise Bannengewässer géife schwammen, da géife mer zwar wäit, mee net wäit genuch kommen. Well eisen natierleche Baseng awer dee vun Europa ass kënne mer méi wäit kommen. Duerch Europa kënne mer all Ufer vun der Welt errechen, si mer méi e grousst an e wichtegt Stéck Welt wéi wa mer eis mat eiser eegener Geografie – déi ass schéin – a mat eiser eegener Demographie – déi ass kleng – misste begnügen. An dofir kann et eis net egal si wéi et an Europa a wéi et mat Europa viruheet.

Haut ass den 9. Mee, den Europadag. Deen dréit dëst Joer eng besonnesch Faarw well mer viru genau

50 Joer déi Réimesch Grënnungsvertrag ënnerschriwwen hunn. Am 50. Joer vun der Europäescher Unioun besichen Europa an d'Europäer eist Land iwwer de Wee vum Kulturjoer. Mir organiséieren et heiheim an an der Groussregioun: méi europäesch geet et net. De Succès ass em gewëss wéi esouvill international Stëmmen, och Pressestëmmen, et beweisen. Ech wollt dofir virun allem dem Octavie Modert, mee och dem Koordinator Robert Garcia an hirer Equipe meng onageschränkten Unerkennung soen. Si sinn amgaang Grousses ze leeschten. Hinnen an eis wollt ech soen, datt mer d'Kultur no dësem Joer op Orbite wëllen halen. Eise Kulturbudget hält sech zanter dem Joer 2000 iwwer 1% vum Budget, en Niveau dee vu bal kengem europäesche Land erreicht gëtt. Mir wäerten och an Zukunft Kultur-Leader bleiwen. Dat entsprécht eisem Selbstverständnis an et mécht de Bléck vu baussen op Lëtzebuerg méi komplett. D'Kulturjoer huet iwwerall an Europa Clichéeën iwwer Lëtzebuerg un d'Wackele bruecht an dat ass gutt esou.

Wann alles an Europa esou gutt géif klappe wéi d'Kulturjoer zu Lëtzebuerg, da wiere mer op der gewonnener Säit. Mee op där si mer awer net well d'europäesch Unioun nach ëmmer net mat sech selwer eens gëtt.

Den 21. an 22. Juni kommen déi europäesch Staats- a Regierungschefen zu Bréissel zesumme fir e Fahrplan a Saachen EU-Verfassung auszuschaffen. Et geet drëm Europa aus deem Immobilismus erauszeféieren an deem et no dem Ratifizierungsstop vun der Verfassung versackt ass.

D'Lëtzebuerger hunn den 10. Juli 2005 Jo zum EU-Verfassungsvertrag gesot. Si hunn dat mat iwwer 56% gemaach, en däitleche Jo wéi d'auslännesch Press schreiw, e kleng Jo wéi d'Lëtzebuerger Press seet déi gelungenerweis awer an deene 54% fransésische Nee-Stëmmen e massive Nee gesäit. 56 schéngt méi kleng wéi 54 ze sinn. Dat kann nëmmen dee verstoen deen och dat versteet wat net ze verstoen ass.

De Lëtzebuerger Jo verflucht d'Lëtzebuerger Regierung. Eist Verhandlungsmandat fir déi Gespréicher déi kommen ass kloer: déi inhaltlech Substanz vum Verfassungsvertrag muss sech an engem neien EU-Vertrag erëmfannen. Dee Vertrag wäert net méi Verfassungsvertrag heeschen an dofir wahrscheinlech op eng Rei vu verfassungsnoe Symboler verzichten müssen, wéi den europäesche Fändel zum Beispill. Déi eng wäerte

fir de Fändel kämpfen, déi aner wäerte géint de Fändel sinn. Eng Debatt iwwer de Fändel wäert et ginn. Sträit ëm de Fändel hoffentlech net. Fändelssträit ass néierens gutt. Mee méi wichteg wéi den europäesche Fändel selwer ass dat firwat e steet. Fir datt en duerch déi Zäit kënnt déi virun eis läit – eng Zäit vun héijer internationaler Komplexitéit an dowéinst och eng Zäit vu grad esou héijer europäescher Responsabilitéit – brauche mer en Europa dat funktionnéiert an decidéiert. En Europa dat seng Kompetenzen do ausbaut wou et der net genuch huet, en Europa dat d'Fangere vun deene Saachen ewech léisst déi besser bei de Memberstaten an hire Parlamenter opgehewe sinn. Am Kloertext: d'Integratiounsfortschreitter zu deenen d'Lëtzebuerger Jogesot hunn, virun allem an der Beräicher Energiepolitik, Kriminalitéitsbekämpfung, Aussen- a Sécherheetspolitik, Sozialpolitik an déi reng institutionnell Effizienzsteierungsmechanisme si fir d'Lëtzebuerger Regierung Grondelementer vun engem méiglechen Accord. Doriwwer eraus komme mer op Punkten zréck bei deene mer an de Verhandlungen zum Verfassungsvertrag net vun der Plaz komm sinn. Mir brauchen en Europa – fir dee wichtigste Punkt erauszegräifen – dat méi sozialpolitesche Schléff huet. Dofir si mer fir een ambitiöse Sozialprotokoll. Mir wëllen, datt d'Verhandlung virum Enn vum Joer 2007 ofgeschloss sinn, fir datt deen neie Vertrag fir d'Europawahl vun 2009 a Kraaft triede kann. Ouni neie Vertrag geet Europa e schwéiere Wee. Mat engem neie Vertrag gëtt et an Europa net einfach mee awer méi liicht. Deen neien EU-Vertrag wäert keng supplementar national Souveränitéitsrechter op Europa iwwerdroen. Ech fäerten: éischer wäert de Géigendeel de Fall sinn. Dofir ass aus heiteger Siicht och kee Grund z'erkenne fir deen neien EU-Vertrag per Referendum unzehuelen. D'Lëtzebuerger hunn den 10. Juli 2005 Jo gesot. Et gëtt keng Ursach op dee Jo zréckzekommen.

Här President,

Dir Dammen an dir Hären,

Et kann eis net egal si wéi d'Politik an Europa dréit a kéiert. Mee och déi wirtschaftlech Entwécklung an Europa, méi prezis déi am Euroraum, léisst eis net kal.

Den Euro ass déi national Währung vu Lëtzebuerg. Mir deele se mat zwielef aneren europäesche Staaten, vum nächsten 1. Januar u mat véierzéng well Malta an

Zypern dem Euroraum bäitriede wäerten. Mat hinnen zesumme bilde mer eng Wirtschaftszon déi zu deene selwechte monetäre Bedingunge funktionnéiert.

D'Weltwirtschaft huet 2006 en Totalwuestum vu 5,2% verzeechent, no 4,8% am Joer virdrun. 4,8%: dat schéngt de Maximum ze sinn deen 2007 kann erreecht gi well d'US-Wirtschaft dëst an d'nächst Joer däitlech méi lues dréie wäert.

Déi amerikanesch Wirtschaft leeft manner gutt wéi d'Euro-Economie. D'Euro-Länner hunn et 2006 op e Wuestumsplus vun 2,7% bruecht, zweemol méi wéi 2005 an zolidd méi wéi an alle Prognose virausgesot. D'Eurozon hat 2006 dat héchste Wuestum zanter 6 Joer. Fir 2007 rechent d'europäesch Kommissioun mat engem Plus vun 2,6%. D'Inflatioun gesäit se bei ënner 2%. D'Aarbechtslosegkeet soll weider zrëckgoen: nach ni sinn et an der Eurozon an deene leschte 15 Joer esou wéineg Aarbechtsloser ginn. Mee et sinn der selbstverständlech ëmmer nach vill ze vill. Entgéint deem wat behaupt gëtt zerstéiert den Euro keng Aarbechtsplaze well eleng an deene leschte fënnf Joer – zanter der „richteger“ Euro-Aféierung – sinn 8 Milliounen neier entstan. An den aacht Joer zënter der „eigentlecher“ Euro-Aféierung den 1. Januar 1999 si siwemol méi nei Aarbechtsplazen entstan wéi an den aacht Joer viru senger Aféierung. Déi déi am Euro d'Symbol an d'Instrument vum soziale Réckgank gesi sollte sech déi Zuel opschreiwen.

Well d'Wirtschaft am Euroraum am Joer 2006 op onerwaart héich Toure komm ass et och net aus der Mooss verwonnerlech, datt den Aussewäert vum Euro sech verstärkt huet. De Wiesselkurs vun enger Währung reflektéiert och d'Kraaft vun de wirtschaftleche Fundamentaldaten – oder besser gesot: e soll se reflektéieren. Den Euro mécht dat, de Yen mécht dat net. Wéi den Euro viru Jore par rapport zum Dollar an d'Gette gaang ass du hu vill Leit – och heibannen – sech iwwer déi schwach europäesch Währung lëschtgegemaach. Elo wou en opgewäert huet – en hat de leschte 24. Abrëll mat engem Cours vun 1,3649 säin historesch héchste Niveau par rapport zum Dollar erreecht – gëtt sech Suergen – ech hoffen net heibannen – iwwer deen ze staarken Euro gemaach.

Sécher: de staarken Euro ka sech – géif e weider klammen – exportofschwächend auswierken. Mee d'Exporter an hire Volume sinn net eleng ausschlaggebend fir d'Croissance. D'Exporter vun den Eurolänner

an d'Net-Eurolänner maachen nëmmen 18% vum Bruttosozialprodukt vun der Eurozon aus. 82% vum Bruttosozialprodukt entstinn duerch den „Aussenhandel“ an a mat der Eurozon selwer. An an där gëtt et de Phänomen vun de Währungsschwankungen net méi ënner deene mer fréier – mir als exportorientéiert Natioun nach méi wéi déi aner – sou staark gelidden hunn.

Dee staarken Euro fiedert och den Impakt vun de staark uwuessenden Uelegpräisser op d'Präisser vu Bensin an Diesel of. Ouni den Euro a seng Stabilitéit wiere Bensin, Diesel an Heizungsmazout e gutt Stéck méi deier wéi haut.

Dobäi kënnt – obschon d'europäesch Zentralbank tëschent Dezember 2005 an haut d'Zësen vun 2 op 3,75% ugehewen huet –, datt mer ouni Euro zu Lëtzebuerg méi héich Zësen hätte wéi mat him. D'Tatsaach ass nämlech, datt mer zu Lëtzebuerg ee vun deenen héchsten Inflatiounstauxen an der Eurozon hunn – 2,7% am Joer 2006. Well awer d'europäesch Zentralbank d'Zëse fir de ganzen Euroraum fixéiert, an net fir all Land speziell, a well op Grond vun där méi niddreger Inflatioun an deenen anere Länner den duerchschnëttlechen Inflatiounsniveau an der Eurozon méi niddreg ass wéi deen dee mir hunn gi mer fir eist Inflatiouns-Fehlverhalten zënspolitesch net méi bestrooft. Mir si wäit ewech vun deene 7, 8, 9 an 10% Zësen déi mer an der gudder aler belscher Zäit haten.

Bref: den Euro beweist, datt en eng stabil Währung ass. Sou war et geplangt, sou ass et gemaach ginn, sou muss et bleiwen. Den Euro ass e grouse Blitzableiter fir eist klengt Land.

Och de Stabilitéitspakt, dee mer als lëtzebuergesch EU-Présidentschaft am Mäerz 2005 reforméiert hunn, huet seng Prouf bestan. Déi dräizéng Euro-Länner hu mat engem Gesamtstaatsdefizit vun duerchschnëttlech 1,6% am Joer 2006 hir Negativrekorde vun deene véier Joer virdu gebremst kritt. 2005 louch de Gesamtdefizit nach 0,9% méi héich. D'europäesch Kommissioun geet dervun aus, datt e sech dëst Joer op 1% zrëckentwéckelt an am nächste Joer op 0,8% fällt. Déi déi um Euro an um reforméierte Stabilitéitspakt kee gutt Hoer gelooss hu sinn net op hir Käschte komm.

Iwwer den Euro schwätzen ech net méi laang wéi virun 1999 iwwer de belsche Frang. Den Euro ass wéi gesot eise neie Frang an domat e fundamentalt Element vun eiser nationaler Wirtschaftsuerdnung.

Wéi gesäit s'aus, déi national Wirtschaft? Ass s'an Uerdnung, ass se staark, wou leien hir Chancen, wou lauere Risiken op se, wéi geet et weider mat der Inflation? Ech muss déi Froen an dëser Erklärung net verdéiwe well de Wirtschaftsminister dat d'lescht Woch a senger Foire-Ried gemaach huet.

Ech wëll just e puer Bemierkungen zur wirtschaftlecher Entwécklung noschéissen.

1. Eis Wirtschaft ass 2006 ëm 6,2% gewues, 2,2% méi wéi 2005, een aussergewöhnlecht gutt Resultat. Dat war esou vu kengem virausgesinn a virausgesot ginn. Keen, net den internationale Währungsfong, net d'europäesch Kommissioun an och net de Statec hat mat méi wéi 4% Wuestum gerechent. Dat wat mer zu Lëtzebuerg feststellen, dat ass iwwerall an der Eurozon z'observéiere gewiescht. An der Eurozon war fir 2006 ee Wuestum vun 1,2% virausgesot ginn. Den tatsächleche Wuestum war awer 2,7%, méi wéi dat duebelt. D'Euro-Economie insgesamt an all eenzel Deel-Economië vum Euro-Land si méi séier gewues wéi et am Ufank vum Joer 2006 virausgesi konnt ginn.

Während sech am Ausland iwwer Wirtschaftszuelen déi besser wéi erwaard ausfale gefreet gëtt, gëtt sech an dësem Land a muenche Kreiser driwwer mokéiert, d'Regierung hätt d'Croissance net richteg ageschat, hätt vu Kris geschwat, bref géif hiert Handwierk net verstoen. Et gëtt gemaach wéi wann d'Regierung mat diabolischer Perfidie dem Land déi wirtschaftlech Wourecht virenthalt hätt.

Wéi konnt et passéieren, datt esou en dichtege Mann wéi de Minister vun der Economie, den Här Jeannot Krecké, fir mat dem „Tageblatt“-Editorialist vum leschte Samschdeg ze schwätzen, de Wirtschaftswuestum zu Lëtzebuerg esou „unglaublich krass unterschätzen“ konnt wéi en dat gemaach huet. Dat konnt passéiere well mer bei der Festleeung vun der lëtzebuergescher Wirtschaftsexpansioun hu mussen op d'Wuestumsprognosen déi d'Nopeschlänner fir sech selwer opgestallt haten zréckgräifen. Ausserdeem konnt en net ignoréieren, datt d'europäesch Zentralbank an d'europäesch Kommissioun den Eurowuestum mat 1,2% fir 2006 ugesat haten. Den Här Krecké huet also

seng Prognose-Aarbecht, déi en dem Finanzminister am Hierscht 2005 zougestallt huet, op Grond vun deenen zur Verfügung stehenden Date virgeholl an en huet se richteg gemaach. D'Wirtschaftsministere vun deenen aneren europäesche Länner hu sech genau esou positiv getäuscht wéi hien.

Engem anere genau esou dichtege Mann war et an de Joren 2001, 2002 an 2003 ähnlech, mee anescht, nämlech ëmgedréit gaang: dem fréiere Minister vun der Economie, dem Henri Grethen. Hat den Här Krecké d'Wirtschaftswuestum ze niddreg ugesat, sou hat hien et ze héich ugesat. Du sinn der Finanzplaz eng Rei Geschäftsfelder ewech gebrach: aus die Maus.

Wat léiert een aus den Häre Grethen a Krecké hire „krasse Fehlgeschätzungen“? Et léiert een doraus, datt d'Wirtschaftswuestum zu Lëtzebuerg an engem onwahrscheinleche Mooss vun den Wirtschaftspersormance vum Ausland ofhänkt. An nach méi vun den Aktivitéite vun der Finanzplaz. Si ass de Motor vun eiser Wirtschaft. Wann dee Motor brummt da klëmmt d'Wirtschaftsleeschtung. Wann dee Motor tuddelt da fällt se. Mir si gutt berode wa mer ëmmer am Kapp hunn, datt d'Finanzplaz géint ee Formverloscht net gefeit ass.

Am Ufank vun dësem Jorzéngt schénge mer dat alleguer besser am Kapp gehat ze hu wéi elo. Wéi op der Finanzplaz an de Joren 2001, 2002 an 2003 méi lues getréppelt ginn ass, dunn huet jiddfereen heibannen – an net nëmmen heibannen – haart gesot mir dierften eis strukturell Ausgabeprogrammen net no de konjunkturelle Spëtzeleeschtunge vum Finanzsecteur ausrichten. Dat wat deemools richteg war dat ass haut net falsch.

2. Wann eng Economie esou wisst wéi eis da kann een net soe se géng an der Kris stiechen.

Och wa se, wéi d'lescht Joer ëm dës Zäit ugeholl ginn ass „nëmmen“ 4% méi staark am Joer 2006 gi wier hätte mer net vu Kris kënnen schwätzen. Ech hat dofir och am Mee 2006 meng Ried heibanne mam Saz ugefaang: „Eis Wirtschaft ass net an der Kris.“ Trotzdeem gëtt all Woch x-mol behaupt, d'Regierung géif dat Wuert „Kris“ andauernd am Mond féieren an domat de Leit d'Flemm andreiwen. Kee Virwurf ass méi falsch wéi deen: mir si frou iwwer eis kollektiv Wirtschaftsleeschtung. Mee mir notze se net zu interesséierte Propagandazwecker. Mir kucken dem Wirtschaftswuestum

änner de Lepp, duerchlichten en a probéieren a seng eenzel Kompartimenter eranzegesinn. An da gesi mer – une fois de plus –, datt virun allem de Finanzsecteur, deen een Drëttel vun eiser Wirtschaftsleeschtung ausmécht, eis Wirtschaft direkt an indirekt zitt. D'Industrie ouni d'Sidérurgie wíisst däitlech manner lues wéi de Volume vun de Finanzaktivitéiten. Eenzel Industriebranchen hu sech zwar staark verbessert, anerer tendéieren awer ferm no ënnen. Fazit Nummer eent: eis Wirtschaft wíisst net gläichméisseg, d'intersektoriell Wuestumsdifferenzialer si grouss. Fazit Nummer zwee: d'Politik muss der Variétéit vun der Industrielandschaft – datselwecht géllt fir Handel an Handwierk – Rechnung droe wa s'allgemeng Regele wëllt erloossen déi ënnerschiddlech gutt gestallte Secteuren a Betriber gläichméisseg treffen.

3. Sectoriell ajustéiert Wirtschaftsinitiative ginn ëmmer méi wichteg. Dofir gétt een neie Mëttelstandsprogramm opgeluecht. Dofir kënnst een neien – deen Aachten – 5-Joresplang fir den Tourismus dee vun 2008 bis 2012 wäert lafen. Dofir kënnst een neit Agrargesetz mat enger Lafdauer vu siwe Joer. Dofir dauert et vun 2008 un nach just eng Woch fir vum Mëttelstandsminister eng Betribsgenehmegung ze kréien. Dofir fuere mer viru mam Ofbau vun der administrativer Belaaschtung vun de Betriber. Dofir bleiwt d'SNCI op mëttelstandsfreundlechem Cours: si huet am Joer 2006 dem Handwierk, dem Handel, der Hôtellerie an der Restauratioun deen héchsten Equipementskreditniveau zanter hirer Grënnung viru genau 30 Joer accordéiert, 50% méi wéi nach 2005.

4. Et wier net richtig iwver d'Wirtschaft a virun allem iwver de Mëttelstand ze schwätzen ouni e puer Remarquen zum Thema Eenheitsstatut ze maachen.

Virun engem Joer hunn ech hei op der Tribune gesot, nodeem ech de prinzipiellen Accord vun alle Sozialpartner zum Eenheitsstatut begréisst hat, et géife „keng einfach Weeër“ zu him ginn. Ech louch mat där Prognose net total derniewent well mir sinn nach ëmmer net do wou mer emol eng Kéier zesummen hi wollten.

De Wëlle vun der Regierung, fir um Ufank vum 21. Jorhonnert zwee Statuten zesummenzeféieren déi zesummegehéieren, ass ongebrach. Ech hu bis haut nach vu kengem ee prinzipiell Argument géint den Eenheitsstatut héieren. Keen ass opgestan an huet gesot, et wier richtig, datt d'Aarbechter fir eng Iwwerstonn méi e klengen Opschlag kréie wéi

Privatbeamten. Keen. Ergo musse mer eng Léisung sichen déi sécherstellt, datt a puncto Iwwerstonnen d'Diskriminéierungen ophalen. Ech hunn dem Patronat a senge verschiddenste Formatiounen a menger Qualitéit als Finanzminister Propositione gemaach wéi een iwver de Wee vu Cotisatiounsbefreiunge vun der Majoritioun fir Iwwerstonnen an iwver de Wee vu steierlechen Ofsenkungen um integralen Iwwerstonnesegment zu enger Léisung komme kënnst déi d'Gläichheet vun den Aarbechter a Beamte garantéiert an d'Betriber net méi belaascht. Wat d'Lounfortzahlung fir d'Aarbechter ugeet hunn d'Ministeren Di Bartolomeo a Biltgen, deenen ech hei eng propper Aarbecht attestéiere wëllt, Virschléi gemaach déi den abusiven Absenteismus, dee besonnesch déi kleng Betriber fäerten, staark ofbremsen, Virschléi och déi e finanziell Garantienetz fir déi Betriber spane géifen.

Et bleiwt beim Versprieche vun der Regierung – gemeinsam mat de Sozialpartner an der Tripartite formuliert –, datt d'Afféiere vum Eenheitsstatut keng supplementar finanziell Charge fir d'Economie als Ganzt däerf mat sech bréngen. Grad esou bleiwt et beim Versprieche, datt sektoriell Schwierigkeeten déi enstoe kënnen aus dem Wee musse geraumt ginn.

Déi Äntwerte fënnt een net wann een dauernd am Krees dréit. Déi déi verhandelen däerfe sech selwer net dronke maache soss fanne se de richtege Wee ni. Et däerf een och déi net dronke maachen déi bei de Verhandlungen net selwer derbäi sinn an déi ganz dacks net wësse wou de Ball grad drun ass. Eenzel Patronatsfunktionäre sinn amgang sech selwer z'ëmdribbelen. Esou schéisst ee kee Gol. A wann ee fir eng Federatioun stiermt, da soll ee Goler schéisse statt déi eng Equipe géint déi aner opzestëppelen. Et huet och nëmme limitéiert Wäert dem Arbitrer dauernd Bréiwer ze schreiwen deenen hiren Inhalt dem eigentleche Spillverlaf scho laang net méi entsprécht. Deem fällt souwiesou d'Päif net esou séier aus dem Mond.

D'Regierung wëllt déi zwou Säite, Gewerkschaften a Patronen, vun hiren Argumenter a Propositionen iwverzeegen. Si huet vill nogelauschert an nogeduecht. Si huet hir Positioun e puermol de Vuë vun de Sozialpartner ugepasst. Mir mussen elo zum Ofschloss kommen – a mir kommen och elo zum Ofschloss. A mir mussen zesumme beweisen, datt mer et zu Lëtzebuerg

kollektiv fäerdeg bréngt wichteg Strukturreformen duerchzeféieren. Zum gudder vum Land an zum Avantage vu jiddferengem.

5. D' Aféiere vum Eenheitsstatut geschitt net op d'Käschte vun der Kompetitivitéit vun eise Betriber. Déi hu mer duerch Gesetzer an Tripartitebeschlëss d'lescht Joer gefestegt. Ech leeë Wäert drop, datt d'Accorden téschent Sozialpartner a Regierung am richtege Geescht exekutéiert ginn. Dat zielt och a grad fir d'Indexéierung vun de Léin a Gehälter. Zu där Fro hat ech a menger Ried vum leschte Joer eng kristallkloer Ausso gemaach. „An de Joren 2006, 2008 an 2009“, sou hunn ech gesot, „erfällt nëmmen eng Indexbranche. Am Joer 2007 erfüllt keng eng.“ Domat ass de Geescht vum Tripartiteaccord an d'Intentioun vun der Regierung eendäiteg beschriwwen: wann et am Joer 2007 entgéint den ursprüngelechen Erwaardungen zu kenger Indexbranche kënnt, da gëtt déi déi am Joer 2008 erfüllt net annulléiert, mee da gëtt s'ausbezuel.

6. Meng sechsten Umierkung betrëfft déi vun der EU-Kommissioun proposéiert integral Liberaliséierung vun de Postservices. De Postmonopol dee mer fréier kannt hu besteet haut nach just fir de Courier ënner fofzeg Gramm. Dëse Monopol soll den 1. Januar 2009 auslafen. D'Lëtzebuurger Regierung wäert géint déi Direktiv stëmme well mer gär hätten, datt d'Post dee Monopol behält. De Wirtschaftsminister ass iwwer déi Fro a Kontakt mat dem zoustännegen EU-Kommissär a mat de Regierung vum anere Memberstaaten déi déi Fro esou gesi wéi mir. Mer hunn och Kontakt opgeholl mam Rapporteur vum Europa-Parlament dat an dëser Matière co-legiféiert.

Här President,
Dir Dammen an dir Hären,

Mir sinn eis driwwer eens, datt Lëtzebuerg Gefor gelaf ass 2003 an d'Kris ofzeretschen, esou wéi dat méi wéi engem vun eisen Nopere geschitt ass. Eis Economie huet resistéiert, huet sech erkrabbelt a steet haut erëm méi fest do. Kee soll de Mérite dofir fir sech eleng reklaméieren. Wéi ëmmer wann et gutt geet ware mer et alleguer.

D'Fro ass ob et de Staatsfinanzen och gutt geet.

D'Äntwert op déi Fro läit op der Hand: et geet hinne besser wéi nach virun zwee Joer mee et geet hinnen net esou gutt wéi et der Economie geet. An esou wéi een d'Economie an all hire Quartierë muss besiche fir se

besser ze begräifen, sou muss een och d'Staatsfinanze kompartimentéieren a sezéiere fir ze gesi wou mer hierkommen a wou mer stinn.

D'Staatsfinanze muss een op laang Siicht kucken. Et muss een am Kontebuch zrëckbliedere fir sech déi Säiten déi eréischt geschriwwen gi besser kënne virstellen. Mir mussen dobäi eis öffentlech Finanzen an hirer ganzer Breet gesinn. Si setze sech aus dräi verschiddenen Deeler zesummen. Aus dem Budget vum Zentralstaat, dat heescht dee Budget deen dir heibanne stëmmt plus d'Ausgabe vun den Investitiounsfongen an den öffentlechen Etablissements. D'öffentlech Finanzen beinhalten ausserdeem d'Budget vum de Gemengen an zu gudder Lescht d'Ausgaben an d'Einnahme vun der Sécurité sociale.

Loosst mer emol an d'Zuelebuch vun de leschten zéng Joer bliederen.

Loosst mer emol den Op an Of vun eisen öffentleche Finanzen téschent de Joren 1996 an 2006 Revue passéieren, also sämtlech Einnahmen an Ausgaben, sämtlech Zuelen a Finanzfakten déi relevant sinn.

Wat gesi mer do? Mir gesi viles wat mer vergies hunn. Vun 1996 bis 2003 hunn eis öffentlech Gesamtfinanzen – Staat, Gemengen, Sécurité sociale – mat engem Iwwerschoss ofgeschloss: 1996 mat 1%, 1997 mat 3,5%, 1998 mat 3,2%, 1999 mat 3,3%, 2000 mat 5,9%, 2001 mat 6%, 2002 mat 2,1%, 2003 mat 0,4%.

2004 ass aus deem Iwwerschoss een Negativsaldo vu Minus 1,2% ginn deen 2005 op Minus 0,3% zrëckgefall ass fir am Joer 2006 erëm liicht positiv ze ginn: plus 0,1%.

Mir mussen also feststellen: vun 2000 bis 2004, also an nëmmen fënnf Joer, huet sech eis Gesamtbilanz ëm 7,1% par rapport zum Bruttoinlandprodukt verschlechtert. Ëm ronn 1 Milliard 620 Milliounen Euro. Esou séier kann dat goen. An esou séier vergësst een dat.

Grad esou instruktiv ass d'Entwécklung vum eigentleche Staatsbudget, dem Budget vum sougenannten Zentralstaat, vun deem Budget also fir deen eleng d'Chamber an d'Regierung Verantwortung droen. De Budget vum Zentralstaat war – tiens – 1996 mat Minus 0,4% am Defizit, am Joer 1997 mat 2,1% am Boni, grad ewéi an de Joren 1998 an 1999 mat 1,4 respektiv 1,5%. An de Joren 2000 an 2001 huet den Iwwerschoss vum Zentralbudget all Kéier 2,8%

ausgemaach, fir sech dann am Joer 2002 brutal an en Defizit vun 0,5% ze verwandelen, Tendenz steigend well en ass am Joer 2003 op Minus 1,3% ugewues fir am Joer 2004 säi bisheregen Héchststand vu Minus 2,7% z'erreechen. Am Joer 2005 huet e sech op Minus 1,5% ofgesenkt a mat Minus 1,6% ass en 2006 grosso modo deeselwechte bliwwen.

Mir gesinn: aus engem Plus vun 2,8% am Joer 2001 ass ee Minus vun 2,7% am Joer 2004 ginn – Differenz 5,5% – an ee Minus vun 1,6% am Joer 2006 – Differenz 4,4%. Et hunn – fir et an Zuelen ze soen – dem Zentralbudget am Joer 2006 500 Milliounen Euro, 20 Milliarden al Lëtzebuurger Frang, gefeelt fir säi Finanzlach zouzegréien. An dat trotz 6,2% Wirtschaftswuestëm! An deem Joer 2006 an deem d'Wirtschaft ëm 6,2% gewues ass hu mer méi Souen ausgi wéi mer Souen erakritt hunn. Fir dee Feelbetrag vun 1,6% ze decken – et kann no enger endgültiger Iwwerpräifung e bësse manner ginn – hu mer mussen an d'Reservekëscht vun de Staatsfinanze gräifen an hu mer musse Soue léine goen. Et féiert also kee Wee laanscht d'Noutwendegkeet déi budgetär Konsolidéierungsefforten, dat heescht d'Politik vum Defizitofbau virunzeféieren. Dës Konsolidéierungseffortë musse struktureller Natur sinn, dat heescht hir Effetë mussen ee mëttelfristeg bleiwende Charakter hunn. A si mussen op der Ausgabesäit vum Zentralbudget ugesidelt ginn. Den Zentralbudget däerf sech net exklusiv iwwer konjunkturell bedéngte steierlech Mehreinnahme finanzéieren. Dës Mehreinnahme sinn am Joer 2006 souwisou net duergang fir säin Defizit auszegläichen. An déi Mehreinnahmen déi mer kritt hunn hunn zudeem ee volatilen a fragilen oder awer een eemolege Charakter.

Absolut eemoleg sinn déi Mehreinnahmen déi mer am Zesammenhank vun der Arcelor-Mittal-Fusioun realiséiert hunn: iwwer 600 Milliounen Euro vun deene ronn 400 Milliounen emol net, no de Maastricht-Regelen, als Budgetsrecette kënnen gebucht gi well een de Verkauf vu staatleche Partizipatiounen net an d'Recetekolonn vum Zentralbudget däerf androen. Egal wéi: ouni Arcelor-Mittal-Operatioun wier den Defizit vum Zentralstaat méi grouss wéi e war an aus deem liichten Iwwerschoss vun den öffentleche Gesamtfinanze wier een Defizit ginn, trotz deenen anere Konjunkturmehreinnahmen déi mer kritt hunn.

Zu dësen anere supplementare Konjunkturrecette wier viles ze soen.

Ech wollt haut just dat heite soen: déi supplementar Konjunkturrecette fléissen dem Zentralbudget an deenen nächste Joren net automatesch zou. Si sinn nach ni automatesch komm. Ech ginn iech als Beispill d'Taxe d'abonnement.

Mir hunn 2006 617 Milliounen Taxe d'abonnement kasséiert, 157 Milliounen Euro méi wéi erwaard, 124 Milliounen Euro méi wéi 2005. Dat ass eng typesch Recette, déi vun der Taxe d'abonnement, op déi ee sech net verloossen däerf. Wann et der Finanzplaz an de Boursë gutt geet, da kritt ee vill Taxe d'abonnement. Wann et hinne schlecht geet, da kritt een der manner, vill manner. Déi rezent Experienz weist dat. Am Joer 2003 – d'Finanzplaz an d'Boursen hunn du manner floréiert – krute mer nëmmen 357 Milliounen Euro Taxe d'abonnement, 260 Milliounen manner wéi am Joer 2006. D'Taxe d'abonnement ass schon dacks zréckgaang. Huele mer emol eng Sekonn u se wier 2006 op den Niveau vun 2003 ofgesackt: d'Lach am Zentralbudget géif net 505 Milliounen bedroen, mee 765 Milliounen. Mir hu selwer keen Afloss op déi Recette, si ass reng konjunkturbedéngt. Also däerf een déi 157 Milliounen Euro déi mer méi erakritt hu wéi erwaard net huele fir dauerhaft strukturell Ausgabe mat hinnen ze finanzéieren. Wann d'Finanzkonjunktur sech negativ entwéckelt, da bleiwen d'Ausgaben, déi strukturell sinn, bestoen an d'Einnahmen, déi konjunkturuell sinn, bleiwen aus. An dann hu mer iwwer Nuecht een neit Finanzéierungslach dat een nëmme mat där gréisster Méi gestoppt kritt, nämlech via Aspuerungen op anere Plazen. A fir déi Aspuerunge gëtt et da kee Versteesdemech weder an der Chamber nach am Land well bis dohi vergies ginn ass mat wat fir konjunkturbedingte Soue mer déi strukturell ugeluechten Ausgabe-programmer finanzéiert hunn.

Dat wat ech iwwer d'Taxe d'abonnement gesot hunn, kënnt ech och iwwer d'Kapitalsteuer soe wou mer 208 Milliounen méi erakritt hunn, am Joer 2006, wéi geduecht. Och si, d'Kapitalsteuer, ass largement konjunkturuell bedéngt.

Wann ech déi zwee Beispiller zesummeleeën – d'Taxe d'abonnement, d'Kapitalsteuer – da gesi mer, datt mer am Joer 2006 eng reng konjunkturuell bedéngte Supplementarrecette vun 157 plus 208 ass 365 Milliounen Euro haten. Wier s'ausbliwwen – a mar ka s'ausbleiwen – da wier den Defizit vum Zentralbudget net 505 Milliounen

mee 870 Milliounen, net 1,6% mee 2,6% gewiescht. An da wier aus dem ëffentleche Gesamtfinanzboni vun 31 Milliounen een Defizit vun 334 Milliounen Euro ginn.

Wat ech lech mat deenen Zuelen a Beispiller wëll soen ass dat hei: loosst mer net op Grond vun de gudde Wirtschaftsdade vun elo a finanziell Euphorie fir d'Zukunft verfallen. Loosse mer seriös bleiwen. Dat ass besser fir eis. Dat ass och besser fir déi déi no eis kommen.

Nach eng Kéier: et ass eis finanziell méi séier besser gaang wéi geduecht. Et ass den ëffentleche Finanzen am Joer 2006 méi séier besser gaang well d'Konjunkturëntwécklung an der Eurozon onerwaart staark war a well mer bei der Exekutioun vum Budget op muenech Depense, notamment op 153 Milliounen Euro Investitiounsdepensen, bewusst verzicht hunn. Mee et geet eis awer nach net gutt a wa mer net seriös bleiwe kann et eis ganz séier erëm méi schlecht goen.

All déi Erklärungen an all déi Warnungen – à condition, datt mer se net ignoréiere just well s'eis de Moment stéieren – kënnen mech net dervun ofhalen, d'Joer 2007 positiv ze gesinn.

Déi gesond Konjunkturëntwécklung geet weider, och wa se sech vläicht e bëssen ofschwächt. De Statec seet eng Croissance fir d'Joer 2007 vu 4,5% viraus, eng Schätzung déi mer ze konservativ schéngt. Ech fir mäin Deel mengen d'Wirtschaft géif méi wéi 5% dëst Joer wuessen.

Ech mengen och, datt den Iwwerschoss vun allen ëffentleche Finanzen méi héich um Enn vun dësem Joer a vum nächste Joer wäert si wéi um Enn vum leschte Joer. Dat weisen d'Steierrecetten déi mer an den éischte véier Méint vun dësem Joer erakritt hunn. Et komme méi Lounsteier, méi Taxe d'abonnement a méi TVA era wéi geplangt. D'Recette bleiwen dynamesch. Dës konjunkturrell Dynamik wäert sech awer nëmmen da positiv op d'Ennzuele vun de Budgeten 2008 an 2009 auswierke wann déi am Parlament votéiert an an der Tripartite decidéiert provisoersch strukturell Moossnahmen ouni Changementer applizéiert ginn. Bref: d'Politik muss bleiwe wéi se ass!

Si muss esou bleiwe wéi s'ass – nämlech seriös a responsabel – well mer ganz genau wësse wat fir finanziell Belaaschtungen an den nächste Joren op eis Finanzen zoukommen. Ech wëll nëmmen e puer Ausgabeblick kuerz an Erënnerung ruffen:

- Déi staatlech Bedeelegung un de Kannergeld-, Pensiouns- a Krankekeese wäert am Joer 2009 2,9 bis 3 Milliarden Euro kaschten. Zweemol méi wéi am Joer 2000.
- Fir d'Schoul musse mer a wëlle mer an den nächste Joren am Schnëtt tëschen 1 100 an 1 200 Milliounen Euro zur Verfügung stellen. Zweemol méi wéi am Joer 2000.
- An de Spideeler – an den nächste Méint gëtt iwregens een neie Spidolsplang virgeluecht – mussen iwver 500 Milliounen investéiert ginn, an den Altersheimer 150 Milliounen, insgesamt 650 Milliounen.
- Fir de Klimaschutz brauche mer kleng gerechent 500 Milliounen.
- D'Wunnungsbaupolitik huet e Besoin vun 300 Milliounen.
- De Fonds du rail brauch an deene kommende Joren iwver 200 Milliounen an den ëffentlechen Transport 250 Milliounen – iwver 10 Milliarden Lëtzebuurger Frang – vun 2008 un.
- Dat neit Agrargesetz wäert 367 Milliounen kaschten.
- De Beschäftigungsfong kënnt bis 2009 op e Finanzbesoin vun 1,9 Milliarden Euro.
- D'Uni Lëtzebuerg kritt bis 2009 200 Milliounen Euro, an d'Cité des sciences op Belval musse ronn 560 Milliounen investéiert ginn. De Gesamtinvestitionsbudget vum Staat wäert bis 2009 iwver dräi Milliarden Euro an Usproch huelen.
- Fuerschung an Innovatioun musse mat 500 Milliounen Euro méi bedéngt ginn.
- An d'Kannerbetreuung sinn am Joer 2005 84 Milliounen Euro gefloss, 2006 106 Milliounen Euro, ee Plus vun 22 Milliounen. An de Joren 2007, 2008 an 2009 – mir brauchen 10.000 Plaze méi vun elo bis 2009 – musse mer 390 Milliounen Euro virgesinn. Dozou eng Remarque: et héiert an et liest een d'Regierung géif via Desindexéierung vum Kannergeld an anere Famillenzoulagen zolidde Sozialofbau bedreiwen. Déi Remarque ass falsch: d'Desindexéierung ass am Kontext vun der Strukturopräschting fir d'Familljen ze gesinn. Am Joer 2009 kascht d'Kannerbetreuung 144,5 Milliounen Euro, duerch d'Desindexéierung „spuere“ mer am selwechte Joer nëmme 67 Milliounen Euro. Duerch déi Politik déi op Sachleeschtinge

setzt, op e bessert Matenee vu Beruff a Famill, an net exklusiv op Geldleeschungen déi mer och nach exportéiere mussen entsteet de Familljen ënner dem Strich een Netto-Plus-Betrag vu 77,5 Milliounen eleng am Joer 2009. Dat ass kee Sozialofbau. Am Géigendeel. Et ass d'Finanzéierung vu sozialem Fortschrétt fir d'Familljen.

Här President,

Dat waren elo grad an och schon éinescht vill Zuelen. Et muss ee se kenne fir ze verstoe wou mer stinn a wouhinner mer ginn. Wann ee se kennt – an och zur Kenntnis hëllt – da weess ee wéi falsch déi leien déi eis arieden et misst Schluss si mat der sougenannter Spuerpolitik, da weess een, datt et net richtig ass fir ze behaapte mir géifen am Geld schwammen an um Geld géif et net feelen, da weess een, datt mer Geld, vill Geld brauchen, da weess een, datt d'Ausgabe méi sécher si wéi d'Einnahmen, da weess ee fir wat, datt d'Tripartitemoossnahme musse bäibehal ginn, da weess een, datt de Virwurf vum Sozialofbau net stëmmt, da weess een, datt de Sozialbudget staark klamme wäert, da weess een – wann ee bereet ass déi Zuelen zur Kenntnis ze huelen – firwat, datt d'Regierung d'Spendéierboxen net kann undinn. Regéieren heescht net lamentéiere well dofir gétt et hei zu Lëtzebuerg keng Ursach, regéieren heescht net spendéiere well mir schwammen net am Geld, regéieren heescht geréieren an imaginéiere, fir datt mer mar an iwweermar net ruinéieren.

Anescht gesot: wann d'Konjunktur jauwt an d'ëffentlech Finanzen erëm a Form kommen da soll ee spueren an d'Souen op d'Säit leeë fir se dann ze hu wann d'Konjunktur nees méi lues trëppelt an d'ëffentlech Finanzen ausser Otem kommen. Genau dat hu mer decidéiert. Genau dat wëlle mer och maachen.

Här President,
Dir Dammen an dir Hären,

Aus all deem wat ech iech bis elo virgedroen hunn ergëtt sech fir d'Budgetë vun de Joren 2008 an 2009 eng zwéngend Konklusioun: si musse méi lues klamme wéi Wirtschaftswuestum an Inflatoun zesummegeholl.

Mee wat fir Konsequenzen ergi sech aus deem wat ech gesot hu fir d'Steierpolitik?

Wann et ëm d'Steiere geet dann hält de Spaass op.

D'Steierzueler hunn ëmmer d'Gefill si géifen zevill Steiere bezuelen. A wa s'eng Zäit laang dat Gefill net hunn da kréie se vun interesséierter Säit pausenlos suggeréiert et wier héich Zäit d'Steieren erofzesetzen. Da gétt vergiess, datt mer am Zentralstaat 500 Milliounen Euro – 20 Milliarde Lëtzebuurger Frang – Defizit hunn an datt mer es nach méi hätte wa mer net op konsiderabel supplementar Konjunkturrecetten an op exzeptionnel Steiervolumen déi sech net automatesch reproduzéieren zréckgräife kënnten.

D'Aufgab vum Finanzminister – a fortiori wann en och nach Staatsminister ass – besteet dran an der Steierpolitik en Ënnerscheid tëschent deem ze maache wat méiglech ass an deem wat néideg ass. E mécht sech domat net beléift. Mee well ech mech a Saache Steiere schon e puermol onbeléift gemaach hu kënnt et op eng Kéier méi net un.

Wat ass néideg? Wat ass eigentlech néideg a punkto Besteuerung vun de Privatpersounen?

Mir hunn an eisem Steiertarif eppes wouno d'Belsch, d'Fransousen an déi Däitsch sech d'Fanger géife lecken, nämlech eng ganz breet steierfräi Akommeszon. Am Frankräich bezillt eng Koppel vun engem besteierbare Joresakommes vu 4 412 Euro u Steieren, an der Belsch vu 5 940 Euro un an an Däitschland vu 15 329 Euro un. Zu Lëtzebuerg hu mer e Grondfräibetrag vun 19 500 Euro. Eréischt wann eng Koppel ee besteierbart Akommes vun 19 500 Euro verdéngt fänkt de Staat u matzeverdéngen. Dëse Grondfräibetrag ass zanter 1990 – deemools louch en op 340 800 Frang oder 8 448 Euro – véiermol ugehuewe ginn: 1991, 1998, 2001 an 2002. Zanter 1990 mécht den Accroissement vum Aganksseuil vum Steiertarif 131% aus, véiermol méi wéi den Accroissement vun der Inflatoun an d'ärselwechter Period. Véiermol méi!

D'Belsch an déi Däitsch wieren och beegeschtert wa bei hinnen den Agankssteiersaz esou niddreg wier wéi bei eis. Sou läit en an der Belsch bei engem Akommes vu 5 940 Euro bei 25%, an Däitschland bei engem Akommes vu 15 329 Euro bei 15%. Zu Lëtzebuerg läit e bei 8% vun engem Akommes vun 19 500 Euro un.

Mer hunn also deen héchste Grondfräibetrag an deen niddregsten Agankssteiersaz. Dat hu mer gemaach well mer déi kleng Revenuë schounen an déi sougenannten onqualifizéiert Aarbecht net besteiere wëllen.

Dobäi kënnt, datt mer – ech wëll dat just en passant soen – hei zu Lëtzebuerg mat 15% deen niddregsten TVA-Saz wäit a breet hunn: an Däitschland läit den Normalsaz vun der TVA bei 19%, am Frankräich bei 19,6 an an der Belsch bei 21%. Ee vill méi héicht Kannergeld a vill méi niddreg Sozialaaschten rënnen dat sozialt Bild of.

Och déi déi méi, vill a ganz vill méi verdéngen, gi léiwer zu Lëtzebuerg besteiert wéi am Ausland. Engem Spëtzesteiersaz vu 50% an der Belsch, 48% am Frankräich a 45% an Däitschland steet ee Spëtzesteiersaz vun 38% zu Lëtzebuerg géintiwuer. Dat ass manner wéi déi 59 an déi 56% op déi Dänemark a Schweden et bréngen.

Generell ass ze soen, datt duerch déi verschidden Tarifierformen an Inflationssupassunge vum Tarif vun 1990 bis haut d'Steieren insgesamt an deene 17 Joer 3,4 mol méi séier gefall si wéi d'Inflation geklommen ass.

Op d'laang Siicht zrëckgekuckt hu mer also eng Upassungavance op d'Inflation an alles anescht wéi ee Retard.

Ech wollt dat alles emol an Erënnerung ruffen ier mer an de Steiergaart kraude ginn.

Och wa mer eise Steiertarif wäit iwwer d'Inflation sprogressiounszon eraus ugepasst hunn, da bleiwt eppes wouer: wa mer d'Compteuren am Joer 2002 – d'Joer vun där leschter Tarifierreform – op Null setzen a wa mer vergiessen, datt mer eng Avance op d'Inflationssupassung hunn, da misste mer eng Inflationssberengegung vum Tarif vun 12% virhuelen. Da géif – well 1% Tarifberengegung ronn 25 Milliounen Euro kascht – fir d'Joer 2008 ee Steierausfall vu ronn 300 Milliounen Euro ausmaachen.

300 Milliounen Euro: dat si vill Souen. Vill Soue fir déi déi se bezuelen, woubäi ee muss wëssen, datt an de Joren 2003, 2004, 2005 an 2006 iwwer 33 500 Aarbechtsplazen entstan sinn esou, dass et normal ass, datt den Ertrag vun der Lounsteuer schon eleng dowéinst staark klëmmt. 300 Milliounen Euro, dat sinn och vill Soue fir de Finanzminister – woubäi ee muss bedenken, datt mer am Budget vill volatil Steuerrecetten hunn: déi honnerte Milliounen Taxe d'abonnement kënne mar fort sinn, déi 220 Milliounen Euro TVA op dem elektroneschen Handel och. Wann eleng déi lescht genannten Einnahmequelle verdréchné weess ech net wéi mer a

woumat mer Crèchen a Schoule bauen déi mer dringend brauchen, wéi mer a woumat mer déi dräi Milliarden Euro ëffentlech Investitioune finanzéieren, weess ech net wéi mer a woumat mer Recherche, Uni a Spideeler an Altersheimer bezuele sollen.

Alles dat ass ze bedenke wann iwwer Steiererliichterunge geschwat gëtt. Net nëmmen de Staats- a Finanzminister huet dat ze bedenken. Jiddferen huet dat ze bedenken.

Grad wéi jiddferen och Folgendes bedenke soll: mir hunn ofgemaach ee Steierkredit – ee Crédit d'impôt – fir bestëmmten Akommeskategorien anzeféieren. Och dee kascht méi oder manner vill. Ech wäert mat de Sozialpartner am Juni an am Juli doriwwer verhandelen. Dëse Steierkredit muss op der Zomm finanzéiert ginn déi fir d'Inflationssupassung vum Tarif reservéiert gëtt an dat wäerte manner wéi 300 Milliounen sinn. An anere Wieder: et kënnt – vläicht op zwee Joer verdeelt – zu enger Upassung vum Tarif. Si wäert a si muss prozentual méi däitlech ausfale fir d'Kleng- a Mëttelverdänger wéi fir d'Spëtzeverdänger déi méi Solidaritéitsreserven hu wéi anerer. Steierreduktiounen, Steierkredit, budgetär Bedienung vun den Ausgabeprioritéite vum Staat an d'Berücksichtigung vun de mëttelfristege Risiken op der Säit vun de Recette mussen zesumme betruucht ginn. Fest steet awer elo schonn, datt den direkte Steierregime vun de Bestuetenen op Leit déi am Partenariat zesummeliewen ausgedehnt gëtt. Bis haut sinn iwwregens 569 Partenariater deklaréiert ginn, dovun 120 tëschent Gläichgeschlechtlechen. Ech hunn och d'Steierverwaltung gebieden déi rezent Steierpropositiounen vum ADR duerchzerechnen.

Här President,

Och wat d'Betriebsbesteuerung ugeet ass d'Fro wat néideg a wat méiglech ass.

Ech hu gesot fir d'Privatpersoune kënnten et keng massiv Steiererliichterunge ginn. Datselwecht ass wouer fir d'Betribber. Wéi ech 1989 Finanzminister gi sinn hat d'Besteuerung vun de Betribber een Niveau vu 40,62% erreecht. Mir hunn entretemps d'Gewerbekapitalsteuer ofgeschaaft – géint vill Widerstänn wéi ech mech weess z'erënnere. Mir hunn de Kierperschaftssteiersaz entretemps op 22% zrëckgefouert. Resultat: déi duerschnëttlech Besteuerung vun de Betribsgewënner ass vun 40,62% op 29,23% zrëckgefall, d'Betribber

behalen 2007 70,37% vun hirem Gewënn, 1989 konnte se just 59,38% behalen. Differenz: ee Plus vun 11 Prozentpunkten.

D'Betriber bezuelen een nominale Kierperschaftssteiersaz vun 22%. Effektiv bezuele se no allen Deduktiounen an no allem Verrechnens wiesentlech manner.

Dem gesamte Betriebsbesteuerungssaz vu ronn 30% – Kierperschaftssteuer a Gewerbesteuer zesummegeholl – entsprécht ee Saz vun 38,7% an Däitschland, 34,9% am Frankräich a 34% an der Belsch. Mee déi dräi Länner gi mat hire Sätz erof, Däitschland zum Beispill senkt säi Kierperschaftssteiersaz op 19% ouni awer ee Besteuerungsniveau z'erreechen deen ënner eisem géif leien.

Wat ass also ze maachen?

Eis Betriebsbesteuerung muss kompetitiv bleiwen. Dorunner besteet keen Zweifel. Dat steet och an der Regierungserklärung. Bleift se dat am beschten duerch d'Reduktioun vum Kierperschaftssteiersaz oder bleift se dat am beschten duerch Fiskalmoossnahmen déi d'Investissementer an de Rayonë Fuerschung an Entwécklung souwéi Transfert vun der intellektueller Proprietéit ënnerstëtzen? Doriwwer schwätze mer nach virum Summer mat de Patronatsorganisatiounen, sou datt mer fir de spéiden Hierscht der Chamber kënnen eis Virschléi maachen. D'Fro vum Droit d'apport an d'Fiskalitéit vun der Société européenne gëtt zilorientéiert mat examinéiert.

Här President,
Dir Dammen an dir Hären,

Steierniveauë festleeën ass eng Saach. Déi Steieren déi geschëld sinn anzedreiwen eng aner.

Ech leeën dem Regierungsrot den nächste Freideg e Gesetzprojet iwwer eng verstärkt Zesummenaarbecht tëschent der Steierverwaltung an der Enregistrementsverwaltung vir. D'Zil dervun ass et artifiziell, vereelsten an iwwerflësseg Cloisonnementer tëschent deenen zwou Steierverwaltungen ofzeräissen, Cloisonnementer déi näischt bréngen a just de Steieronéierlechen notzen. Steierhannerzéiung a Steierbedruch gi bekämpft. Méi staark wéi bis elo. Am Intérêt vum Budget an am Intérêt vun der Konkurrenzgläicheit tëschent de Betriber. Dofir gëtt den Informationsaustausch tëschent de Verwaltungen fluid gemaach: d'Donnéeën d'Kierperschaftssteuer, d'Akommesteuer,

d'TVA an d'Enregistrementsrechter betreffend ginn deenen zwou Verwaltungen zougänglech gemaach. D'Douane, d'Gewerbeinspektioun, d'Inspektioun vun der Sécurité sociale, d'Kannergeldkeesen an den Transportministär, do wou et néideg ass, schaffe méi enk mat de Steierverwaltungen zesumme wéi bis elo. D'Kontrolle gi verstärkt, hir Zuel hëllt zou, d'Strofen op Verstéiss géint d'TVA-Gesetzgebung ginn erhéicht. Et gi Beamte vum Enregistrement a vun der direkter Steierverwaltung – si kréien d'Qualitéit vum Officier de police judiciaire – bei d'Police judiciaire detachéiert, fir datt d'Enquêtë méi séier ginn: et besteet ganz dacks ee ganz enken Zesummenhank tëschent der Fraude fiscale, dem Wäisswäschen, dem Schmuggelen an der organisierter Kriminalitéit.

D'Besteuerungsprozedure fir d'Betriber gi geännert. Am Beräich vun den direkte Steiere gëtt de Prinzip vun der Besteuerung op Deklaratioun agefouert. Dat heescht: d'Verwaltung akzeptéiert d'Steiererklärung esou wéi s'agereecht gëtt, si wäert nobesteiere falls eng zousätzlech Steierschuld sech no weideren Iwwerprüewungen ergëtt. Esou kommen d'Steiere méi séier eran an d'Beamten hu méi Zäit fir déi néideg Kontrolle virzehuelen. D'Welt ännert sech zum Gudde vun de Betriber a vun de Leit déi hir Steiere korrekt bezuelen – si ännert sech och fir déi aner.

Här President,
Dir Dammen an dir Hären,

Et besteet keen Zweifel drun, datt mer eis Wirtschaft müssen am kompetitive Spëtzepeloton vun der Europäescher Unioun halen. Mir maachen dat, steierlech an och soss. Mee d'Economie ass kee Selbstzweck. Si ass do fir de Mënschen ze déngen. Besonnesch deenen déi keng Aarbecht hunn.

Mir schafe vill Aarbechtsplazen zu Lëtzebuerg, eleng an de Joren 2005 an 2006 iwwer 21.000. Mee net all Aarbechtsplaz ass eng nei Aarbechtsplaz. Wat ech domat soe wëll ass, datt net all nei geschafene Aarbechtsplaz zu Lëtzebuerg nei besat ka ginn. Muenech Aarbechtsplaz ass hei am Land deklaréiert, läit awer am Ausland. Kee vun deene Leit déi eng Aarbecht siche kann déi Aarbechtsplaz besetzen. Ausserdeem wësse mer, datt Aarbechtsplazen zu Lëtzebuerg geschafe ginn, déi mer als nei Aarbechtsplazen ausweisen, déi scho besat sinn ier se zu Lëtzebuerg entstin. Et gëtt Betriber déi sech aus dem Ausland op Lëtzebuerg delokaliséieren an déi hir Leit matbréngen. Si schafen Aarbechts-

plazen, jo. Mee si schafen Aarbechtsplazen déi scho besat sinn. Kee vun eise Chômeure kann esou eng Aarbechtsplaz kréien. Dee Phänomen vun der Delokalisierung a Richtung Lëtzebuerg weist fir de Rescht, datt mer Globalisierungsgewënner am europäesche Wirtschaftsraum sinn. Et komme méi auslännesch Betriber op Lëtzebuerg wéi lëtzebuergesch Betriber an d'Ausland ofzéien.

Mir schafe vill Aarbechtsplaze mee eise Chômage geet an d'Luut. En ass am Mäerz zréckgaang. E wäert och am Abrëll weider zréckgoen. Mee en ass ze héich. Mir däreferen eis mam aktuellen Niveau vum Chômage op kee Fall offannen. Fatalitéit ass ee Wuert dat een net däreft an de Mond huele wann et ëm d'Bekämpfung vun der Aarbechtslosegkeet geet. Laut Statec si 56% vun deenen neigeschafenen Aarbechtsplaze Bac+-Aarbechtsplazen. Iwwer d'Halschecht vun de Leit awer déi um Arbeitsamt ageschriwwen sinn hunn nëmmen eng Grondschoulausbildung an déi déi e bësse besser forméiert sinn hunn am Regelfall keen Diplom. Iwwer 20%, all Fënneften also, vun de Leit déi um Arbeitsamt ageschriwwen sinn, sinn entweder handikapéiert oder si hunn eng Deelinvalitéit. Eleng am Joer 2006 hu sech 434 Männer a Frae mat enger Deelinvalitéit, Leit am sougenannte Reclassement externe, méi um Arbeitsamt ageschriwwen. Dës Leit si kierperlech ugeschloen, sinn zu 80% méi al wéi 40 Joer, hunn zu 60% nëmme Primärschoul gemaach a ginn zu 60% Laangzäitaarbechtsloser. Dës Donnéeën weisen, datt d'Aarbechtslosegkeet zu Lëtzebuerg keng wirtschaftlech Ursachen huet, mee anerer.

Mir mussen bei der Festleeung vun eisen Aarbechtsmaartinstrumenter där Tatsaach verstärkt Rechnung droen. Déi Moossnahmen déi mer ergräife mussen individuell Zouschnëtter op de Profil vun eisen Aarbechtslose kréien. Eent vun deenen Instrumenter wat mer vum 1. Juli u fir déi Jonk asetze besteet an där sougenannter Aktivitéierungskonventioun déi all Jonken innerhalb vun dräi Méint an all Net-Jonken innerhalb vu sechs Méint muss ugebuede ginn. Iwwer dee Wee gëtt probéiert d'Leit déi keng Aarbecht hu méi fit fir den Aarbechtsmaart ze maachen. D'Zuel vun de Stagen am Privatsecteur gëtt an d'Luut gesat. Sou sollen déi Leit déi keng praktesch Qualifizierung aus hire Schouljore matbruecht hunn déi néideg Erfahrung kréie fir um Aarbechtsmaart kënnen ze bestoen. Iwwer de Wee vum Gesetzprojet 5144 kréien d'Beschäftegungsinitiativen d'Méiglechkeet déi Leit déi op Grund

vun hire Biografie an hirem Liewenswee ganz wäit vum Aarbechtsmaart ewech fir méi laang an hire Strukturen opzehuelen an hinnen esou iwwer de Wee vun der Aarbecht hir Dignitéit – well Aarbecht an Dignitéit hänken zesummen – mat op de Wee ze ginn. Mir wënschen eis, datt dat Gesetz iwwer de „maintien dans l'emploi“ un d'Lafe kënnt. Seng Philosophie besteet doranner Aarbechtslosegkeet ze verhënneren a staddessen am Sozialdialog Weeër fräizeleeë wéi Leit op déi eng Entloossung lauert séier op eng nei Aarbechtsplaz kënnen kommen. A propos Sozialdialog: mir sollten en net liichtfankeg op d'Spill setzen. Hie brauch eng nei Beliewung zu Lëtzebuerg. D'Alternativ zum Sozialdialog ass de Sozialkonflikt. Mir wëlle keng Konfliktgesellschaft. Mir géife gäer eng dialogbereet Gesellschaft bleiwen.

Ech hunn iech d'éinescht gesot wéivill deelinvalid Arbeitnehmer mir am Reclassement externe hunn. E puer Joer nodeems d'Gesetz iwwer d'Deelinvalitéit an den externe Reclassement a Kraaft getrueden ass mussen mer haut feststellen, datt dat Gesetz méi negativ wéi positiv Konsequenzen zur Folleg hat. Et stellt sech eraus, datt dat Gesetz zevill eng fein Affär fir muenche Patron ass. De Reclassement externe mécht et eenzelne Betriber ze einfach. De Reclassement externe kascht de Patron näischt, e brauch weder ze kënnegen nach eng Indemnité de départ ze bezuelen. D'Leit déi an d'Deelinvalitéit gi sinn es och heiandsdo ze séier zefriden: si hunn e Recht op zwee Joer Aarbechtslosenentschiedegungen an duerno op eng Warte-Indemnitéit. Mir mussen dat Gesetz dowéinst reforméieren. De Reclassement externe gëtt muer attraktiv am Verglach zum interne Reclassement am Betrib gemaach. De Reclassement interne gëtt de Prinzip. D'Ausmusterung, de Reclassement externe, muss zur Ausnahm ginn.

Mir hoffen, datt d'Gesetz iwwer d'Beruffsausbildung séier kënnt. Et ass eng gutt Reform. Ee vun der Beruffswelt unerkannten Diplom ass ëmmer nach dee sécherste Wee zu enger Aarbecht. D'Zil vun der Schoul muss et sinn enger méiglechst grousser Zuel vu Schüler ee méiglechst héije Qualifikationsniveau ze ginn. Mir brauchen dofir eng regelrecht Qualifizierungsoffensiv. Mir brauche se fir déi Jonk déi ouni interessant Liewensperspektiv verluer sinn. Mir brauche se am Intérêt vun eiser Economie déi op gutt ausgebillte Leit muss kënnen zréckgräifen. Mir brauche se fir d'sozial Kohäsion am Land ze festegen déi ëmmer méi zerbruechlech gëtt

well d'Zuel vun deenen déi vum Aarbechtsmaart ausgeschloss ginn ëmmer méi grouss gëtt. Dofir mussen mer d'Lëtzebuerger Schoul un d'Erfuerdennisse vun haut adaptéieren. Dofir mussen mer an der ëffentlecher Schoul villfältig Formatiounsoffere fir eng ëmmer méi heterogen Schoulbevölkerung uleren. Loosse mer net vergiessen, datt 44% vun de Kanner am Préscolaire eng aner Mammesprooch wéi d'Lëtzebuergesch hunn. Deem ass Rechnung ze droen. Den Handicap vun der Sprooch an aner Liewensongereimtheeten erkläre firwat datt mer zu Lëtzebuerg méi en héije Redoublementstaux an der Primärschoul hu wéi am Ausland. 5% vun eise Primärschüler redoubléiere während an Däitschland nëmme 1,62, an der Schwäiz 1,64 an an der Wallonie 3,83% vun de Kanner sëtze bleiwen. 20% vun de Schüler déi aus der Primärschoul kommen hunn op d'mannst ee Joer Retard op hir normal Schoulzäit. Dofir mussen de schouleschen Inhalt an déi schoulesch Strukture vum préscolaire a primären Unterricht iwwerpréift ginn. Dës Iwwerpréiwung ass amgaang. All Kand muss bestëmmte Kompetenzsockelen op deene verschiddensten Etappe vum Préscolaire bis un d'Enn vum Primaire errechen. Déi Kompetenzsockele kënnen elo an d'Applikatiounsphas goen. An enger éischter Phas gi se vum Lehrpersonal dat dat fräiwëlleg mécht an de Klasse getest. Zesumme mat der Universitéit Lëtzebuerg gëtt déi Testphas evaluéiert. Wann déi Kompetenzsockele bis validéiert si gi s'an alle Schoule vum Land agefouert. De Gesetzprojet iwwer d'Reform vum Schoulesetz vun 1912 gëtt virun der Summervakanz hei an der Chamber deposéiert. Et huet laang Gespréicher mat alle Concernéierte gebraucht fir et a Form ze kréien. Dat neit Gesetz wäert Léierzyklen déi méi Flexibilitéit erlaben aféieren. Dës Léierzykle wäerten deenen enge Kanner et erméigleche méi séier virunzekommen, deenen aneren erlabe se déi Fächer ze verdéiwen an deene se Schwieeregkeeten hunn. D'Partnerschaft tëschent den Elteren an der Schoul gëtt institutionaliséiert. D'Iwwerpréiwung vun de Contenuë vum Enseignement mécht och fir déi Schoulzäit no der Primärschoul Fortschrëtt. D'Edukatiounsministesch huet ee Sproochenaktiounsplang am Mäerz virgelaucht. Si huet breet a vill konsultéiert, a ville Schoulen an an allen Dealer vum Land. D'Dräisproochegkeet vun eiser Schoul gëtt bäibehale well se muss bäibehale ginn. Si ass ee formidablem Atout fir d'Leit hei am Land. Deen Atout wëllt keen op d'Spill setzen, mee de Sproochenunterricht muss esou amenagéiert ginn, datt en

een Integratiounsinstrument bleift an ni zu engem Ausscheidungsinstrument verkënn. Keng Sprooch gëtt negléigiert, keng Sprooch gëtt iwwerprivilegiert.

D'Tâche vun de Professeren ass redefinéiert ginn. Vun der nächster Schoulentrée un hale si eng Stonn méi Schoul. Déi nei Tâche gesäit och méi Disponibilitéitssurface fir Gespréicher a Kontakter mat de Schüler a mat den Eltere vir. Dat huet eng méi laang Präsenz an der Schoul zur Folleg. Ech wëll hei ausdrécklech d'Edukatiounsministesch an d'Enseignantsgewerkschaft fir d'Qualitéit vun deem Accord dee se fonnt hu luewen. Dee Merci göllt besonnesch den Enseignanten: an engem Moment wou d'Lycéeën all Joer méi Schüler ophuelen an zu engem Zäitpunkt wou mer ëmmer méi Schwieeregkeeten hu Professeren ze rekrutéiere war hiren Accord zur Reform vun der Tâche eng wiesentlech Viraussetzung fir datt mer eis Schoule kënnen besser organiséieren.

Här President,
Dir Dammen an dir Hären,

D'Schoul soll eise Jonken de Wee an d'Zukunft fräimachen. Mee e grousst Stéck vun hirer Zukunft läit an den Hänn vun deenen déi haut liewen, déi haut plangen, déi haut regéieren. Mir hunn haut d'Wiel hinnen eng Welt ze preparéieren déi u sech selwer erstéckt oder eng Welt an där se fräi otme kënnen. D'Bekämpfung vum weltwäite Klimawandel, esou hunn ech d'lescht Joer gesot, wier déi zentral ökonomesch, sozial an ekologesch Erausforderung vun eiser Zäit. Mir dierften eis, esou sot ech, net wéi intergenerationell Egoiste behuelen deenen d'Welt vu mar egal wier. De Klimawandel ass eng Realitéit. Kee kontestéiert dat. Mir mussen der Zukunft haut dat erëmgi wat mir hir gëschter gestuel hunn.

D'Tatsaache schwätze fir sech.

Déi weltwäit Temperature klammen. Si klammen an engem ëmmer méi séiere Rhythmus. De Planéit ass an deene leschten honnert Joer 0,74 Grad méi waarm ginn, mat verheerende Konsequenze wéi mer haut scho gesinn. CO₂-Emissiounen sinn zënter 1990 ëm 28% an d'Luut gaangen. Ouni strikt Moossnahme klamme se bis un d'Enn vun dësem Joerhonnert nach eng Kéier ëm 60 bis 240%. D'Auer steet op 5 vir 12. Wa mer se virulafe loossen, bis 5 op 12, da gëtt et der Welt ze waarm. Dann zitt ee laange Cortège vu Klimaflüchtlingen duerch eenzel Kontinenter. Da geréit viles a Gefor:

eis physikalesch, biologesch, sozial a sozietal Systemer, mee awer och de Fridden op der Welt. Dofir mussen mer elo handelen. Virun allem d'Regierung mussen handelen. Si hunn et an der Hand d'Klimakatastroph ofzewenden, duerch dat wat se selwer maachen an duerch dat wat se de Leit hëllef ze maachen.

Mir hunn am Abrëll vum leschte Joer hei am Land een nationalen Aktionsplang fir d'Reduktioun vun den CO₂-Emissiounen ugeholl. D'Moossnahmen déi dëse Plang fëllen droen derzou bäi eist Kyoto-Zil, à savoir Treibhausgasemissioun ëm 28% bis 2012 am Verglach zu 1990 ze kierzen, z'errechen. Mir hunn ee Kyoto-Cent um Bensin agefouert a sinn dofir vernaant ginn. Mir hunn eis Autossteier enger CO₂-Reform ënnerworf a sinn dofir net geluewt ginn. Mir hunn nei Fördermoossnahme fir d'energetesch Sanéierung vun alen Haiser ergraff. Mir hunn d'Subsidië fir Solarthermie esou wéi fir Niddregenergie- a Passivhaiser erhéicht. Mir hunn déi nei Wärmeschutzverordnung op de Wee bruecht an hoffen, datt se geschwë kann a Kraaft trieden. Mir hunn eis den ëffentlechen Transport an den Ausbau vun de Buslinnen eppes kaschte gelooss. Zënter dem 29. Mee funktionnéiert d'Zuchautobunn tëschent Lëtzebuerg a Perpignan.

D'Lëtzebuurger Regierung ënnerstëtzt d'Ëmweltziler vun der Europäescher Unioun. Bis an d'Joer 2020 mussen an Europa CO₂-Emissiounen ëm 20% erofgesat ginn. 20% vun eisem Energieverbrauch an Europa mussen mat erneierbarer Energie bestridde ginn. D'Energieeffizienz ass op eisem Kontinent ëm 20% ze verbesseren. D'Kyoto-Logik muss no 2012 fortgefouert ginn. Op 20% erneierbar Energie kënnen mer aus eegener reng Lëtzebuurger Ustrengung net kommen, och net wa mer et mordicus wëllten. Dofir bedeelege mer eis un de belschen an hollänneschen Wandmilleparken am Mier. Déi Energie déi mer esou produzéieren hëllef gëtt eis national ugerechent.

D'Regierung presentéiert an den nächste Wochen nei Reglementer fir de schounenden Ëmgank mat der Energie a fir d'Notzung vun erneierbarer Energie ze fördern. Dës Reglementer sollen den 1. Januar 2008 a Kraaft trieden. D'Ustrengunge ginn op d'Förderung vun effizienter erneierbarer Wärmeproduktioun ausgerichtet. Et gëtt ee vereinfachten a verbesserte Sanierungsförderprogramm fir al Haiser agefouert. Et kommen nei Einspeisetariffer fir d'Stroumproduktioun aus erneierbarer Energie. Si ginn deene jeweilegen Technologie

besser ugepasst. Et gëtt eng festgeluechte Förderdauer bestëmmt déi d'Investitioussécherheet soll garantéieren. Et geet awer net duer wa Staat a Gemengen dee grénge Stroum fördern. D'Privatleit mussen finanziell ënnerstëtzt gi wa se grénge Stroum kafen. De Staat selwer wëllt a senge Gebaier och grénge Stroum notzen. D'Energieberodung gëtt ausgebaut.

Mir fuere viru fir d'Ëmklamme vum Privatauto op den ëffentlechen Transport ze plädéieren. Mir maachen och eppes dofir. Um Dossier Tram an um Dossier „Gares périphériques“ gëtt mat Nodrock geschafft. Den 1. Juli ginn nei méi familjefrëndlech Tariffer fir den ëffentlechen Transport agefouert. D'Leit déi Autoë mat niddregem CO₂-Ausstouss kafe gi finanziell ënnerstëtzt, siew et iwwer den direkte Subventionéierungswee oder awer iwwer de steierleche Wee. À voir. Egal wéi: déi ëmweltschounend Autoë gi méi bëlleg. D'Regierung stellt d'Flotte vun de Verwaltungs- a Regierungsautoen op méi CO₂-aarm Gefierer ëm. D'Reform vun der Autossteier gëtt doduerch ergänzt, datt mer d'Firmeween an hiren Uwendungsberäich eranzéien.

De Lëtzebuurger Finanzminister wäert am Kreess vu sengen europäesche Kollegen fir reduzéiert TVA-Sätz op energiespuerende Produkter streiden. D'Regierung wäert och dofir plädéieren eng Karbon-Tax op Importprodukter aus Länner déi den internationale Klimaschutz d'kal Schëller weisen anzeféieren.

Um sougenannten Tanktourismus, dat heescht um Verkauf vun Diesel a Bensin virun op allem op eisen Autobunnen, huet de Lëtzebuurger Staat am Joer 2006 1,1 Milliarden Euro verdéngt. Duerch deen enorm héijen Diesel- a Bensinofsaz dee Lëtzebuerg realiséiert klëmmt eis Kyoto-Rechnung a substantiellem Mooss. Jiddferen dee sech mat där Fro beschäftegt ass d'accord fir ze soen, datt mer op laang Siicht mat där mol bewosstener mol onbewosstener Politik mussen ophalen. Si war bewosst an deem Mooss wou mer ëmmer probéiert hunn den Niveau vun eisen Akzisen ënner deem vun eisen Noperen ze halen. Si war onbewosst an deem Mooss wou d'Präisdifferenzialer zougeholl hu well eis Noperen hir Akziseniveauë permanent an d'Luut gesat hunn. Si hunn dat net aus ëmweltschützeresche Grënn gemaach, si hunn dat aus reng budgetäre Grënn mussen maachen. Mee mir kënnen a mir d'äerfe keng bewosste Präisdifferenzialpolitik mam Ausland méi bedriewen. Fir d'Steiergebare vun den Nopeschlänner kënnen mer eis allerdéngs och

net responsabel maache loossen. An alle Fäll gëllt: mir bedeelegen eis konstruktiv un der Debatt iwwer d'Erhéije vun den 1992 harmoniséierten Akzisesätz déi elo an Europa ufänkt. Mir verhandele konstruktiv. Mir maueren net. Mir hu keng prinzipiell Awänn. Mee mir hätte gäer eng Léisung déi deene Länner déi méi e wäite Wee hu fir op déi nei Minimaen eropzekommen Iwwergangsfristen aberaumt déi hinnen et erlaben déi ganz Streck ze goen ouni ennerwee vun haut op mar finanziell a budgetär virun onextrikabel Schwierigkeete gestallt ze ginn. Den Tanktourismus, dat musse mer wëssen, bréngt geschwë manner a mëttelfristeg ganz vill manner Steiereinnahme wéi en dat haut mécht. Denkt dodru wann der Steierreduktiounen op anere Plaze fuerdert. A Saache Klimaschutz geet et net duer ze verlaangen, datt eppes muss geschéien. Och a Saache Klimaschutz ass et Weises dat gëllt.

Iwwer dës an all déi aner Froen déi de Klimaschutz an d'Ofwende vun der Klimakatastroph komportéiere wëllt d'Regierung deemnächst hei an der Chamber am Kader vun enger Konsultatiounsdebatt méi eingehend schwätzen. Et soll keng Debatt iwwer breet Prinzipië ginn. Mir wëlle jo d'Klimakatastroph net. Et gëtt eng Debatt iwwer Detailer. An do muss jiddferee Faarw bekennen.

Här President,
Dir Dammen an dir Hären,

Et geet dëser Deeg vill Rieds iwwer d'Gesellschaftspolitik.

D'Gesellschaftspolitik ass ee breede Begrëff. An net jiddferee vun eis versteet dorënner datselwecht. D'Gesellschaft déi mer haut hunn, dat ass eng aner wéi déi déi mer gëschter haten. An déi déi amgang ass erunzewuesse wäert anescht konfiguréiert si wéi déi vun haut. Et ass d'Aufgab vun der Politik d'Bréck vun der Gesellschaft vun haut an d'Gesellschaft vu mar eran esou unzeleeën, datt d'Mënsche kënnen iwwer se goen. Op där Bréck därer ee keng Barrikaden instaléieren déi s'um Weidergoe géifen hënneren. Iwwer déi Bréck musse mer alleguer zesummen a jiddferee vun eis eenzel goen. Déi déi déi Bréck vun haut op mar plange géife gutt drun di wa se vun Ufank un hire Bau als ee Stéck Co-Architektur géife begräifen. Si géifen och gutt drun dinn, wa se ennerschiddlecher Opfaassung iwwer de genaue Verlaf vun där Bréck sinn, hir Ideeë sech openeen zoubewegen ze loossen. Déi eng wiere gutt beroden dermat opzehalen deenen aneren

z'ënnerstelle si wëllten zréck an d'Steinzäit a si wëllten déi aner um Spronk an d'Modernitéit hënneren. Déi déi sech schwéier di mat der Modernitéit vu mar unzufänke géife gutt drun dinn deenen déi dat scho gemaach hunn net z'ënnerstelle se wëllten eng Welt ouni Regeln an ouni Gewëssensnormen. Iwwer Gesellschaftspolitik debattéiert een. Wann ee just iwwer se polemiséiert da léisst een de Verdacht opkommen et géif engem méi ëm d'Politik wéi ëm d'Gesellschaft goen.

Dat schéinste Stéck Gesellschaft dat mer hunn dat sinn eis Kanner. Hei am Land liewe 57 000 Kanner déi manner wéi 9 Joer al sinn. 28 500 sinn tëschent 10 a 14 Joer al, 16 000 sinn an deem spannenden Alter tëschent 15 a 17 Joer. Mir hunn 101 000 Kanner a Jonker, 22% vun eiser Bevölkerung maache s'aus.

Eng kleng Zuel vun hinne ka sech scho ganz gutt selwer hëllef. Mee déi meescht vun hinne brauchen nach eis Hëllef an eis Suerg.

Et gëtt keng Gesellschaft déi déi Kanner a Jonker kann ëmfueren deenen et net gutt geet. An et gëtt vill Kanner hei am Land deenen et net gutt geet.

900 vun deem beschriwwenen Zukunftskrees, 0,86% vun deenen 101 000, si Kanner déi net bei hirem Papp, hirem Mamm oder hiren Eltere liewen. Si sinn – a mir gebrauchen dofir ee schrecklechen Ausdrock – „placéiert“ ginn. Si sinn ausserhalb vun hirem Famill placéiert, bei enger anerer Famill, an Heimer oder an aneren Institutiounen. Si sinn dohinner vum Geriicht placéiert ginn. Si si fréi am Liewe mat dem drëtten Pouvoir konfrontéiert ginn, vill ze fréi. D'Jugendriichtere maachen eng delikat, eng schwierig mee awer eng gutt Aarbecht. Mee ëm déi Kanner déi net an hirem natierleche Liewensmilieu kënnen bleiwen därer sech net nëmmen d'Gerichter bekëmmern. Mir musse sozio-educativ Begleedungsariichtunge schafen déi um preventive Plang Léisungen an Zesummenaarbecht mat alle Betreffene kënnen proposéieren, Léisungen déi de Kanner de Wee iwwer d'Geriicht spuert. De Gesetzprojet iwwer d'Aide à l'Enfance, deen d'Familljen- a Jugendministesch dem Regierungsrat d'lescht Woch virgeluecht huet, mécht dat an Zukunft méiglech.

Et gëtt iwverhaupt vill Kanner déi nolens volens op eemol am Mëttelpunkt vun enger Gerichtsprozedur stinn oder awer staark vun hir betraff sinn. Hir Rechter musse gestärkt ginn. Dofir wëlle mer d'Regel aféieren, datt all Kand d'Recht op en Affekot kritt wann ee

Prozess usteet deen et betrëfft. De Staat iwwerhëllt d’Affekotekäschten, ka se spéider awer bei den Elteren zrëckfroen wann déi materiell esou gestallt sinn, datt dat méiglech ass.

Jonker ënner 18 Joer gehéieren net an de Prisong. Mee heiandsdo geet et net anescht. Et gëtt Jonker déi muss ee viru sech selwer a virun deenen anere schützen. Dofir sinn ech frou driwwer, datt endlech no jorelaangem Hin an Hir een Accord fonnt ginn ass fir eng zoue Struktur fir Jugendlecher zu Dräibur ze realiséieren. Mee mir wëssen: wa mir bauen da baue mer lues. Ech sinn dergéint, datt mer während där Zäit wou mer déi Struktur zu Dräibur nach net stoen hu Kanner virun an de Prisong féieren. Mir brauchen eng provisoresch Tëscheléisung, dringend. Wa mer net wëllen, datt Jonker an de Prisong kommen a wa mer wëssen, datt déi geplangte Struktur zu Dräibur esou séier nach net fäerdeg ass, da mussen mer eis zesummem iwwerleeë wou mer déi Jonk kënnen an der Tëschenzäit ënnerbréngen. Ech bieden all Buergermeeschter an all Schäffen- a Gemengerot déi bereet wiere Jonker bei sech an der Gemeng an engem gesécherten Haus opzehuele sech bei der Familljeministesesch ze mellen. D’Regierung dréit d’Käschten.

Well ech grad bei der Justiz sinn, nach just dräi Sätz dozou.

D’Justiz ass Deel vun der Gesellschaft. Si muss gutt funktionnéieren, si muss sech besser explizéieren. Dofir riichte mer bei de Richter eng Pressestell an.

Fir datt d’Justiz ka gutt funktionnéiere muss se onofhängeg bleiwen. Wien den drëtte Pouvoir doduerch schwächt, datt en e méi ofhängeg mécht dee schwächt d’ganz Gesellschaft. Mee et gëtt dacks iwwer d’Justiz geklot. Dofir probéiert de Justizminister am Gespréich mat alle Justizacteure fir d’Iddi vun engem Conseil supérieur de la magistrature ze werben, ee Conseil supérieur, dee sech mat de Kloen iwwer de Funktionnement vun der Justiz a mat bestëmmte Froen am Zesammenhank mat den Nominatiounen vun de Riichter kéint befaassen.

Zur Justiz, zur Stroffjustiz gehéiert e Prisong. Déi déi am Prisong sëtze gehéieren och zu eiser Gesellschaft. An och wa se vorübergehend vun hir ausgespaart ginn esou ass d’Zil vum Stroffvollzuch s’erëm gesellschaftsfähig ze maachen. Si kommen aus dem Prisong eraus, si kommen zrëck an d’Gesellschaft. D’Mënscherechter

– well d’Mënscherechter gehéieren zu eiser Gesellschaftsuerdnung – mussen och am Prisong respektéiert ginn. D’Liewen am Prisong muss mënschewürdeg sinn. Soss kréie mer keng gesellschaftsfähig Mënschen aus dem Prisong eraus. D’Regierung wëllt de Mediateur mat der externer Kontroll vum Respekt vun de Mënscherechter am Prisong beoptragen.

A propos Mënscherechter: mir wëllen der Mënscherechtskommissioun déi mer virun e puer Joer ageriicht hunn an déi eng gutt Aarbecht mécht, ee legale Statut ginn.

Zréck bei d’Kanner a bei déi Jonk. Vill Jonker, ëmmer méi Jonker liewen op der Strooss. D’Gesellschaft an d’Politik kënnen net esou maache wéi wann et si net géif ginn. Mir kënnen s’eng Zäit laang ignoréieren. Mee mir sinn dergéint, datt se viru sech hi vegetéieren. Mir brauchen fir si eng Opfankstruktur déi hinnen an dringende Fäll en Ënnerdaach ka bidden. A mir brauchen – d’Familljeministesesch schafft dodrun – eng Strategie fir se vun der Strooss zrëck an d’Normalitéit ze féieren.

Zur Gesellschaft gehéieren och déi déi aus der Friemd bei eis kommen. D’Zäit ass komm fir d’Betrieden an d’Verloosse vum Land an d’Liewen am Land besser ze regelen. Dofir brénge mer een neit Zouwanderungsgesetz op den Instanzewe. Ee Gesetz dat d’Integratioun soll promovéiere, fir datt mer d’sozial Kohesioun behalen. Ee Gesetz dat d’Integratioun op der Basis vun eise Verfassungswäerter pousséiert. Ee Gesetz dat déi aktiv Partizipatioun um ekonomeschen, sozialen a kulturelle Liewe vum Land méiglech mécht. Ee Gesetz dat de Regroupement familial nei regelt. Mir wëllen net manner Immigratioun, mir wëllen net mordicus méi Immigratioun. Mee mir brauchen eng besser Integratioun. Si ass net esou gutt wéi mer eis et selwer virmaachen. Fir d’Integratioun iwwer den tëschemënschleche Wee méi einfach ze maachen, dat heescht iwwer de Wee vun der Sprooch, wäert den Aarbechtsminister iwwer de Wee vun engem Gesetz ee Lëtzebuergesch-Congé aféieren dee jiddferengem et erlabe soll während 80 Stonnen vun der Aarbecht fräigestallt ze gi fir Lëtzebuergesch ze léieren.

D’duebel Nationalitéit, ee Projet vun extremer gesellschaftspolitescher Wichtigkeet, wäert d’Integratioun méi komplett maachen. Si kënnit ouni genügend Lëtzebuergesch-Kenntnisser net aus.

Fir datt de Bierger sech an der Gesellschaft wuelspiert, fir datt e seng Citoyennetéit méi komplett an eisem demokratesche Raum kann erliewe muss en informéiert, gutt informéiert sinn. Dofir leeën ech der Chamber an deenen nächste Méint ee Gesetzprojet iwwer den Zougank vum Bierger zu administrativen Dokumenter vir. De Staat, d'Gemengen an d'ëffentlech Etablissementer halen zevill Informatiounen zréck déi d'Leit direkt betreffen. Dat neit Gesetz wäert de Perimeter vun hirer Informatiounsflucht determinéieren. Et wäert d'Aarbechte vun de Journaliste wiesentlech erliichteren. Dee Gesetzprojet iwwer den allgemengen Zougank zur administrativer Informatioun ass praktesch fäerdeg. En inspiréiert sech un der aktueller Legislatioun iwwer den Zougank vun der Öffentlechkeet zu Ëmweltinformatiounen, en inspiréiert sech un de Systemer déi an den Nopeschlänner praktizéiert ginn an en inspiréiert sech un der Gesetzpropositioun vum Deputéierten Alex Bodry vum 20. Juni 2000 iwwer déiselwecht Matière.

Zu voller Citoyennetéit gehéiert och, datt d'Liewen an enger Gesellschaft ouni Diskriminatioun stattfanne kann. Mir sinn 2007 am europäesche Joer vun der Chancengläichheet. Dofir huet d'Regierung d'Installatioun vun engem Gläichheitszentrum beschloss un deen d'Leit sech kënnen adresséiere wa se sech aus religiösen, ethnischen, sexisteschen oder anere Grënn diskriminéiert spieren. Deen Zentrum funktionéiert geschwënn.

Och d'Steierpolitik muss probéieren op de gesellschaftleche Wandel ze reagéieren. Net Hals iwwer Kapp mee wuel iwwerluecht. D'Avantage vun der Steuerklass 2 vun de Bestuetene ginn op Leit déi am Partenariat liewen – hetero- an homosexuell Koppelen – ausgedehnt. D'individual Besteuerung, eng technesch héich komplizéiert Affair, bleiwt als Optioun um Dësch. D'Regierung wëllt hir Vuën dozu am spéiden Hierscht an ärer Finanzkommissioun virleeën, fir datt iwwer si kann diskutéiert ginn, eventuell, falls der et wënscht, am Plenum.

D'Gesellschaft an d'Politik mussen och déi Froe klären déi sech an deem Raum stelle wou Liewen an Doud sech begéinen. D'Regierung wier frou wann d'Gesetz iwwer d'Stierwbegleedung an dat iwwer de Begleedungsurlaub séier géife kommen. Bei der Regelung vun där Fro déi eng Gewëssensfro ass kann et kee Fraktiounszwank ginn. Et ass evident, datt d'Proposition de

loi Huss-Err, déi an deem Zesammenhank deposéiert ginn ass, parallel mam Gesetzprojet vun der Regierung kann examinéiert ginn.

D'Fro vum Avortement ass eng déi vill Mënschen, besonnesch awer vill Fraen ëmdreiw. Mir maachen de Bilan vum aktuelle Gesetz a maache Propositione wéi eventuell Karenze bei senger praktescher Applikatioun kënnen besäitegt ginn. Och an dëser Fro gëllt et deen néidege Respekt fir d'Positioun vun deem aneren ze hunn.

Zur Gesellschaftspolitik gehéiert och den Dialog tëschent der Fräiheet an der Sécherheet. D'Fräiheet ass deen eigentleche Propulsionsmotor vun der Geschicht, d'Fräiheet vum Eenzelnen ze schützen ass eng Aufgab vum demokratesche Rechtsstaat. Mee och d'Sécherheet ass ee Biergerrecht an och dat muss de Staat probéieren ze garantéieren. Ëmmer méi Kameraen hänken doruechter. An och de Staat huet der opgestallt a wëllt der nach opstellen. Wéinst der Sécherheet vun eise Bierger. Mee privat an ëffentlech Kameraë mussen d'Privatsphär vun de Leit respektéieren. Mir müssen déi sougenannte Kamerafro regelen. Strikt regelen, fir datt d'Privatsphär vun de Leit geschützt bleiwt. Soupel regelen, fir datt mer eise Sécherheetsaufgabe kënnen nokommen. Är Chamber ass amgang sech mat där Fro ze beschäftegen. Ech mengen déi zoustänneg Kommissioun wier um richtege Wee fir Sécherheet a Fräiheet mateneen an Aklank ze bréngen. Net d'Politik an net ee Minister soll wa mer dat Gesetz bis hunn driwwer befanne kënnen ob eng Kamera där opgehang ginn oder net. Déi Decisioun soll vun där onofhängeger Datenschutzkommissioun geholl ginn. Am Prinzip gëllt: d'Sécherheet vun de Leit geet vir. Am Zweifel gëllt: d'Fräiheet huet Virfahrt well de Schutz vun der Privatsphär ass eng Staatsaufgab. Mir wëlle kee Land, mir wëlle keng Stad, mir wëlle keng Stroossen déi voller Kameraen hänken. Mir wëlle keen Iwwerwachungsstaat deen an all Liewensverhältnissen an an all Bewegung vum Alldag eragesäit. D'Privatliewe geet de Staat näischt un. Déi biergerlech Fräiheete geroden zu Lëtzebuerg net a Gefor well mir wäerten eent vun deene restriktivste Kameragesetzer kréien déi et an Europa gëtt.

Här President,

Ech weess, datt déi meescht Riedner déi no mer kommen ee gudden Deel vun hirer Riedezäit dermat verbréngen fir alles dat opzelëscht wat nach an dëser

Ried hätt missten ugesprach ginn. Ech wollt haut scho soen, da brauch ech dat mar net ze widerhuelen, datt se selbstverständlech Recht hunn. Well och vill Froen déi ech net gesträift a behandelt hunn hunn hir Wichtigkeet.

Den IVL zum Beispill mat deem sech déi zoustänneg Chamberkommissioun esou intensiv a leschter Zäit beschäftegt huet. Ech wëll just zu dësem Punkt umierken, datt et net gutt wier wann et ëm den IVL zevill roueg géif ginn. Seng Basisphilosophie bleiwt richtig, seng praktesch Ëmsetzung geschitt am Dialog mat alle Concernéierten. Dat sinn d'Gemenge fir d'éischt déi selbstverständlech net zwangsfusionnéiert ginn. Dat sinn d'Leit déi am Land wunnen awer och déi wa s'iwwer d'Ausriichte vum IVL schwätzen net däerfen d'Joer 2007 an d'Land wéi et haut ass virun Aen hu mee d'Joer 2040 an d'Land wéi et da wäert sinn. Déi véier haaptsektoriell Pläng déi den Transport, déi grouss Landschaftszonen, de Wunnengsbau an déi wirtschaftlech Aktivitéitszone betreffen, wäerten am Laf vum Joer 2008 als Plang-Projet an d'Prozedur goe fir dann esou séier wéi méiglech a Kraaft ze trieden. De Landesplanungsminister wäert an den nächsten Deeg ee regionalen Tour duerch d'Land maache fir de Gemengeresponsablen d'Aarbechten un de Pläng an d'Pläng selwer esou wéi hir Abannung an d'Zilsetzunge vum IVL z'erklären. Fir datt déi Pläng esou séier wéi méiglech no hirem Akraafttriede kënnen ëmgesat gi muss mer d'Gesetz vun 1999 iwwer d'Landesplanung revidéieren.

Déi déi d'Remarque maachen et wier falsch gewiescht näischt iwwer dat neit Waassergesetz ze soen, déi hunn och Recht. Mee mir kréien an deenen nächste Méint nach dacks doriwwer ze schwätzen. D'Explikatioun vu senger Technik hätt mech am Kader vun dëser Ried einfach ze wäit gefouert.

Déi déi mar soe wäerten ech hätt näischt iwwer de Wunnengsbau gesot déi hu selbstverständlech Recht. Ech hat d'lescht Joer ganz vill iwwer de Logement geschwat. De Plan logement ass deposéiert. Mir kréien en ze diskutéieren. Do wou e kann ausgebaut oder muss geännert gi wäert dat am Gespréich tëschent Minister a Parlament geschéien.

Deenen déi bemängelen ech hätt net iwwer d'öffentlech Funktioun geschwat soen ech mar – falls d'Geleeënheet sech ergëtt – datt d'Verhandlung mat der CGFP iwwer

d'Léin beim Staat lafen a geschwënn zum Ofschloss kommen. Wann nach een eng gutt Iddi huet: et ass de Moment fir dermat erauszéckelen.

An esou kënnt ech d'Lëscht vun deene Punkten déi ech a menger Erklärung net ernimmt hu beliebeg laang viruféieren. Dat wëll ech mat Récksiicht op äert Sätzlieder net maachen. Ech kënnt et och net mat där noutwendeger Grëndlechkeet maache well mäi physeschen Zoustand mech déi lescht Deeg staark ageschränkt huet. Ech bieden dat ze verstoen.

Här President,
Dir Dammen an dir Hären,

Mir hunn d'Halschecht vun der Legislaturperiod iwverschrott. Heiandsdo mengt ee mar wiere Wahlen. Mee mar si keng Wahlen. Dofir géif ech och ganz häerzlech drëm biede mat deene ville Meenungsëmfröe mat deene mer a leschter Zäit iwverschwemmt ginn ee souveränen Ëmgank ze fleegen. Als een deen – bis elo jiddefalls – ëmmer un der Spëtzt vun – wéi nenne se dat? – der Politikerhitparad steet soen ech lech: loosst mer net op d'Meenungsëmfröë stuerke mee op eis Aufgabe kucken. Mir hunn alleguer eng Aufgab z'erleedegen. Mir hunn alleguer eng grouss Aufgab: eist Land a seng Leit virunzebréngen. Fir d'Land a mat de Leit. D'Regierung stellt sech där Aufgab.

Merci.

Discours de Marie-Josée Jacobs à la réunion informelle des ministres de la Famille et de l'Égalité des chances à Bad Pyrmont: «Quelle alliance stratégique avec les entreprises?»

15 mai 2007

Madame la Ministre,
Chers collègues,

En réponse à votre question comment la politique peut s'allier durablement avec les entreprises pour favoriser la vie familiale et l'égalité des chances, il faut, à mon avis, d'abord définir le type d'alliance.

Premièrement: l'alliance peut être un simple accord, une union bilatérale et bienveillante, consentie entre parties ayant des intérêts communs. Au Luxembourg, le ministère de l'Égalité des chances et les entreprises du

secteur privé concluent de telles alliances depuis 1998. Il s'agit du programme des actions positives pour les entreprises du secteur privé.

Des entreprises luxembourgeoises réalisent de leur plein gré des actions pour favoriser l'égalité des femmes et des hommes. Le fait qu'il s'agit de leur propre initiative est une clé de réussite importante. Ce sont elles qui veulent démonter les attitudes stéréotypées imprégnant la culture de leur entreprise et éliminer les inégalités persistantes en matière de salaires, de formation professionnelle continue, de promotion et dans l'organisation de travail. C'est en fait la même approche que celle employée pour le management de la qualité de l'entreprise, appelée communément EFQM.

Le ministère de l'Égalité des chances formalise pourtant l'engagement avec la direction en fixant notamment les objectifs, le plan de travail et la démarche de rapport et d'évaluation. D'autre part, l'entreprise doit procéder à une analyse détaillée de la situation du personnel et des processus de rémunération, de formation et de communication dans l'entreprise.

Deuxièmement: l'alliance peut aussi prendre la forme d'un véritable pacte ancré dans la législation.

Au Luxembourg, les conventions collectives conclues entre entreprises et partenaires sociaux traduisent cette alliance formelle.

Cependant, pour mettre en œuvre l'égalité des femmes et des hommes, ces pactes se limitent à une obligation de moyens et risquent de ne pas aboutir à des mesures concrètes, faute d'une obligation de résultats dans les négociations.

Le Luxembourg a adopté le plan d'action national d'égalité des femmes et des hommes qui se fixe des objectifs à atteindre. Les actions positives sont une des mesures de ce plan avec l'objectif de détecter des exemples de bonnes pratiques transférables à d'autres entreprises.

Vous souhaitez également connaître mon opinion sur le lien entre le partage équilibré des rôles au sein de la vie familiale et dans l'éducation des enfants, d'une part, et une meilleure égalité des salaires, d'autre part. Au Luxembourg, certaines entreprises ont réalisé des mesures de conciliation dont notamment l'adaptation

des horaires de travail, une flexibilisation de l'organisation, l'installation de services de conciergerie ou la mise en place de crèches d'entreprise.

Ces mesures concrètes ont contribué à démonter les stéréotypes qui influencent la valorisation d'un travail, d'une fonction ou d'une tâche attribués traditionnellement à l'un ou à l'autre sexe et produisent donc un impact certain sur les salaires.

La législation interdit toute discrimination entre les sexes. Pourtant, l'inégalité de salaire subsiste. J'aimerais davantage d'informations sur les législations des États membres notamment en matière d'égalité de salaire, de l'obligation pour les employeurs de dresser un plan d'égalité et les sanctions dans le cas du non-respect de la législation.

Chers collègues, je me pose la question s'il faut davantage légiférer pour avancer concrètement et durablement vers une égalité des femmes et des hommes dans la vie professionnelle et privée.

Discours de Jean-Marie Halsdorf lors de la journée d'information sur la coopération transnationale en Europe du Nord-Ouest et sur la coopération interrégionale en Europe à Luxembourg

16 mai 2007

Sehr geehrte Damen und Herren,
liebe Kooperationsinteressierte,

Es ist mir eine Freude, Sie heute in Luxemburg zum Informationstag zur transnationalen und interregionalen Zusammenarbeit innerhalb Europas zu begrüßen.

Hierbei sind zwei Aspekte besonders hervorzuheben:

Zum einen, dass wir diese Veranstaltung gemeinsam mit den Verantwortlichen des Landes Rheinland-Pfalz, der Region Lothringen und des Saarlandes anbieten, und zum anderen, dass ein so großes Interesse für die europäische Zusammenarbeit, auch über die Grenzen der Großregion hinaus, besteht.

Gleichzeitig sehe ich mich durch Ihre Anwesenheit in unseren Bemühungen bestätigt, die Zusammenarbeit innerhalb der Großregion zu verstärken und dabei gleichzeitig die Großregion innerhalb Europas

vorteilhaft zu positionieren. Dies entspricht den Anforderungen der räumlichen Lebensrealität, wie wir sie tagtäglich erfahren.

Die neuen operationellen Programme haben wir der Europäischen Kommission zur Genehmigung vorgelegt. Die transnationale und interregionale Kooperation stellen eine wichtige Dimension innerhalb Europas dar, weshalb ich sehr froh bin, dass wir jeweils mehr als 300 Millionen Euro Strukturfondsmittel für Kooperationsprojekte für den gesamten Förderzeitraum zur Verfügung stellen können. Die erste Aufforderung zur Projekteinreichung wird voraussichtlich im Herbst, beziehungsweise Ende dieses Jahres erfolgen.

Eventuell werden Sie sich fragen, wozu Sie sich mit weiteren Programmen wie dem Interreg B und C auseinandersetzen sollten, wo doch nun endlich ein gemeinsames grenzüberschreitendes Interreg A Programm für die Großregion zur Verfügung steht. Wir können Ihnen hiermit die zusätzliche Möglichkeit anbieten, nicht nur innerhalb der Grenzen der Großregion zu kooperieren, sondern auch von einem Informations-transfer innerhalb der gesamten EU zu profitieren.

Wir möchten Sie heute und in Zukunft derart informieren und unterstützen, dass Sie die verschiedenen Förderinstrumente für Ihre Problem- und Fragestellung gezielt und optimal einsetzen können. Die heutige Veranstaltung stellt in diesem Sinne einen Auftakt für die neue Programmperiode dar.

Zu Themenbereichen wie beispielsweise Innovation, der Förderung kleiner und mittlerer Betriebe, Umwelt oder Mobilität können Sie generell mit Partnern aus der Großregion, aus Nordwesteuropa oder der gesamten EU zusammenarbeiten. Kooperationen sind innerhalb der Großregion wichtig und nützlich, jedoch sind zusätzliche Partner wegen ihres Know-hows und oder ihrer speziellen räumlichen Lage interessant. Je nach Fragestellung ist auch die Art und Intensität der Zusammenarbeit zu gestalten. Auch hierzu unterscheiden sich die Interreg-Programme.

Angefangen beim Erfahrungsaustausch und kleineren lokalen Investitionen über strategische Investitionen bis hin zu gemeinsamen Aktivitäten und Netzwerken.

Nutzen Sie gezielt die angebotenen Fördermittel in ihrer bestehenden Komplementarität, spielen Sie ge-

konnt auf der Klaviatur der angebotenen Interreg-Instrumente! Dies ist auch im europapolitischen Interesse der luxemburgischen Regierung.

Der globale Wettbewerbsdruck sowie die globalen Probleme gewinnen an Intensität.

Interreg IV stellt auch in Zukunft ein attraktives Angebot dar, um Kräfte innerhalb der Großregion und Europas zu bündeln, Erfahrungen mit interessanten Partnern auszutauschen und innovative Ideen gemeinsam mit europäischen Partnern umzusetzen. Machen Sie reichlich von diesem Angebot Gebrauch!

Ich wünsche Ihnen in diesem Sinne eine ertragreiche Veranstaltung und dank für Ihre Aufmerksamkeit.

Panegyrique de Jean-Claude Juncker à l'occasion de la remise du prix Charlemagne 2007 à Javier Solana à Aix-la-Chapelle

17 mai 2007

Majestäten,
Herr Staatspräsident,
sehr verehrter Herr Oberbürgermeister, lieber Jürgen,
meine Damen und Herren Präsidenten,
Minister, Ministerinnen,
Abgeordnete und Abgeordnetinnen,
Botschafter und Botschafterinnen,
meine sehr verehrten Damen und Herren,

Ich bin froh, wieder in Aachen zu sein. Ich habe gute Erinnerungen an diese Stadt, sei es auch nur, und darüber freue ich mich besonders, dass es auch dieses Jahr regnet, und nicht nur letztes Jahr, und auch deshalb, weil wir letztes Jahr den Aufstieg der Alemannia Aachen in die erste Bundesliga feiern konnten, und das werden wir nächstes Jahr wieder zu Christi Himmelfahrt machen können.

Aber nicht Fußball führt uns heute zusammen, sondern Javier Solana, den wir als großen spanischen Europäer, und als großen europäischen Spanier heute ehren, weil er den Karlspreis der Kaiserstadt Aachen heute in Empfang nehmen kann.

Er ist der vierte spanische Karlspreisträger. Dies hat in der spanischen Presse zu sehr voreiligen Kommentaren geführt, weil die gesamte spanische Presse, und Javier

in einem autographisch schwachen Moment selbst, bekundet hat, damit wäre klargestellt, dass die Spanier die eigentlichen Karlspreisspezialisten wären. Das stimmt so nicht, weil ich kenne mindestens 460 000 Luxemburger, die Karlspreisträger sind, und einer davon sogar zweimal, und das werden die Spanier bis ans Ende dieses Jahrhunderts nicht schaffen können.

Der etwas älter gewordene, aber auch sehr weise gewordene Javier Solana erinnert mich sehr an den jungen Javier Solana, den ich nicht gekannt habe. Nicht so sehr vom Äußeren her, aber von der inneren Einstellung her.

Javier Solana ist in Spanien groß geworden, zu Zeiten, in denen demokratische Grundrechte, Menschenrechte überhaupt, normal verfasste europäische Demokratie in der heutigen spanischen Form nicht anzutreffen waren.

Javier Solana weiß, wovon er spricht, wenn er von Freiheit und von der Abwesenheit von Freiheit spricht. Er weiß, wieso er sich für Demokratie einsetzt, weil er erlebt hat, was Nicht-Demokratie bedeutet. Er, der als junger Student exmatrikuliert wurde und in England, in den Niederlanden und in den Vereinigten Staaten von Amerika sein Studium fortsetzen musste.

Es ist etwas sehr Wertvolles, was heute in Aachen passiert. Es ist dies auch ein spanisches Fest. Wir haben hier nicht nur Javier Solana als diesjährigen Karlspreisträger. Wir haben auch Felipe González als früheren spanischen Premierminister und Seine Majestät König Juan Carlos. Diese drei und ihr Volk haben dafür gesorgt, dass in Spanien Demokratie eine Chance kriegte und eine Chance behielt. Ich möchte sehr herzlich von hier und im Namen der Nicht-Spanier dieses großartige spanische Volk grüßen: ¡Viva España!

Javier Solana hat sich an dem Aufbau der spanischen Demokratie beteiligt, aktiv beteiligt. Er, der die Diktatur und die Unfreiheit hat durchschreiten müssen, ist durch und durch zum Weltverbesserer geworden. Aber nicht zu einem Träumer, sondern zu einem aktiven Weltverbesserer. Deshalb wurde er 1977 Abgeordneter zur spanischen Cortés, deshalb gehörte er allen spanischen Regierungen zwischen 1982 und 1995 an: als Kulturminister, als Minister für Erziehung, Bildung und Wissenschaft, und als Außenminister, Eigenschaft in

der er eine äußerst erfolgreiche spanische Präsidentschaft gemeinsam mit Felipe im zweiten Halbjahr 1995 durchzuführen wusste.

Er wurde später NATO-Generalsekretär. Und er war kein oberflächlicher, leichtfüßiger NATO-Generalsekretär. Er war der NATO-Generalsekretär, der eine Entscheidung in Richtung militärischer Auseinandersetzungen im früheren Jugoslawien beschließen musste und zu verantworten hatte. Und ich weiß aus diesen Tagen und Wochen, auch Nächten, aus vielen Telefonaten, die wir damals geführt haben, dass er sich mit der Entscheidung schwer tat, und dass er gezweifelt hat an der Richtigkeit der Entscheidung.

Javier Solana ist ein Gewissensmensch. Er ist kein leichtfüßiger Kerl, der durch die europäischen Wiesen und Täler läuft und einfach bombardiert, ohne Grund und ohne Ursache. Er hat sich um den Frieden, auch auf dem Balkan, in höchstem Maße verdient gemacht, und er hat es sich nicht leicht gemacht während der Zeit.

Er war NATO-Generalsekretär und ist dann etwas anderes geworden, und zwar ist er jetzt Hoher Vertreter für die gemeinsame Außen- und Sicherheitspolitik, und Generalsekretär des Rates der Europäischen Union. Das möchte ich auf meiner Visitenkarte nicht stehen haben, und ich möchte auch nicht als sehr Hoher Vertreter angeredet werden müssen.

Ich wünsche mir sehr, dass der Vertragsgebungsprozess, der unterwegs ist, und um den sich die Bundeskanzlerin Angela Merkel und der Bundesaußenminister Frank-Walter Steinmeier hervorragend bemühen, zum Abschluss gebracht werden kann, damit er sich so nennen darf wie er heißen sollte in einer Bezeichnung, die auch das bezeichnet was er tut, nämlich unser europäischer Außenminister!

Diese Visitenkarte muss weg, wir brauchen kleinere Formulierungen für diesen großen Mann.

Von Hause aus ist Javier Solana Professor für Festkörperphysik. Ich weiß nicht genau, was das ist. Der deutsche Außenminister im Übrigen auch nicht, er schaut nur so, als ob er wüsste, wovon ich rede. Javier Solana ist Professor für Festkörperphysik. Seitdem er Hoher Vertreter, Chefdiplomat der Europäischen Union ist, kümmert er sich um fragile Staaten – er, der Festkörperphysiker –, um fragile Regionen, um gestörte Zusammenhänge.

Er tut dies im Nahen Osten, er tut dies in Afrika – Stichwort Darfur und Kongo –, er tut dies in Asien, er tut dies in Zentralasien, in Russland, er hat dies in der Ukraine getan und selbstverständlich auf dem Balkan, und an vielen anderen Orten dieser Welt auch.

Indem er dies tat und tut, gibt er der gemeinsamen Außen- und Sicherheitspolitik ein Gesicht. Nicht nur der europäischen Außenpolitik gibt er ein Gesicht, sondern Europa selbst gibt er ein Gesicht, das die Welt sieht, und in dem sich die Welt wiedererkennt.

Er – der Weltumkreiser –, wie oft er die Welt umflogen hat, weiß er selbst wahrscheinlich nicht, dies lässt sich auch bei der vielen Reiserei und Raserei überhaupt nicht nachträglich errechnen. Er, der die Welt umkreist, tut dies auf eine sehr freundliche, gewinnende, einnehmende Art. Meistens ist er nicht rasiert. Er hat sehr oft einen Dreitagebart. Das hat mit Mode nichts zu tun, sondern das hat wahrscheinlich damit zu tun, dass er nie weiß, ob es morgens, mittags oder abends ist, weil er in allen Zeitzonen dieser Welt eigentlich Dauergast ist.

Aber er, der fliegende Spanier im europäischen Auftrag, verbreitet nicht nur Lust auf Zukunft, nicht nur gute internationale Laune. Nein, er verbreitet auch eine europäische Methode, die er maßgeblich, wenn nicht alleine, entwickelt hat – jedenfalls hat er sie mehr als nur ko-entwickelt –, und dies ist die Methode, man kann sie nicht anders benennen, als die der vernetzten Sicherheit.

Und diese Methode, diese typisch europäische Methode der vernetzten Sicherheit, ist eine komplette Methode, weil sie Militärisches mit Zivilem verbindet, weil sie Dinge in eine Reihe bringt, die normalerweise aus der Reihe springen: Militär-, zivile Krisenbekämpfungs- und Vermeidungsmittel, wirtschaftliche Aspekte, entwicklungspolitische Aspekte. Aus diesen vier, fünf Grundstrichen fügt er ein gesamtes, übersichtliches, europäisches, diplomatisches Bild zusammen.

Diese Methode der vernetzten Sicherheit ist auch eine komplizierte Methode. Die Methode der präventiven Diplomatie ist komplizierter als die Methode der Präventivschläge. Wer sich einmal vorgenommen hat, und das haben wir Europäer, dass Krieg nicht eine Option ist, auch nicht die nächste Option, sondern im dramatischsten Ernstfall immer nur die letzte Option, der setzt auf präventive Diplomatie, hält sich weit weg

von präventiven Schlägen und optiert sehr bewusst für diese komplette und komplizierte Methode. Javier Solana hat uns und großen Teilen der Welt dies beigebracht.

Er hat 14 zivile oder militärische Einsätze in der Zeit, seit er europäischer Chefdiplomate ist, zur Entscheidungsreife gebracht, und sie auch in der operativen Phase selbst überwacht. Er hat dadurch Kriege auch verhindert, Kriege und Bürgerkriege – in Montenegro: ein glasklarer Solana-Fall. Hätte es Solana nicht gegeben, hätten wir wahrscheinlich einen Bürgerkrieg in Mazedonien erlebt. Er hat die Trennung von Serbien und Montenegro in friedliche Bahnen gelenkt, und er hat sich sehr verdienstvoll um die Vermeidung eines sich anbahnenden Bürgerkrieges in der Ukraine verdient gemacht.

Dieser europäische Marathonmann hat nicht nur als Methode im Gepäck diese europäische vernetzte Sicherheitsannäherungsweise an internationale Konflikte. Diese Methode hat auch zu einem Ergebnis, zu einem Resultat geführt. Und dieses Ergebnis, dieses Resultat ist gestiegene europäische Glaubwürdigkeit, und vor allem europäische Berechenbarkeit wenn es um Außenpolitik und die Dinge dieser Welt geht.

Im Iran beispielsweise spricht Solana nicht nur für die Europäische Union. Nein, er ist er der Europäer, im Auftrag der Weltgemeinschaft unterwegs.

Wer hätte vor zehn Jahren sich eigentlich vorstellen können, dass ein europäischer Außenminister, und der Hohe Vertreter der Europäischen Union, eigentlich Sprachrohr und Prozessgestalter dieser weltweit wichtigen, weil uns alle betreffenden, Gesamtvorgänge werden könnte? So ist Solana zu einem in der Welt hochgeachteten Akteur internationaler Dinge geworden.

Nach Solana wird nichts mehr in der Welt ohne Europa gehen, wenn es um wichtige Dinge geht, und darum gebührt ihm die allergrößte Anerkennung all derer, die Wert darauf legen, dass Europa vom Rest der Welt wahrgenommen wird.

Neben der kollektiven Methode der vernetzten Sicherheit bringt Javier Solana auch seine eigene Methode zum Einsatz, und die ist nicht so, wie Methoden normalerweise sind. Er kann zuhören. Das können nicht alle Politiker, sogar nicht alle Außenminister, und damit meine ich weder den deutschen noch den luxemburgischen –

im luxemburgischen Falle ist die Welt ja besonders groß –, deshalb denke ich an all die anderen Außenminister, die man bestaunen kann.

Javier Solana kann zuhören. Er kann schweigen. Er ist bedächtig. Er ist umsichtig. Und er hat den Charme, von Natur aus, und er braucht ihn, weil er ihn einsetzen kann um das rüberzubringen, was ihm wichtig erscheint.

Er ist ein Klugfragender, weil er nur dann eine Frage stellt, wenn er sicher ist, dass er genau die Antwort erhält, die er gerne hören würde.

Er ist jemand, der die Menschen mag, der sie auch umarmt, der küsst. Er wird in Brüssel „der große Umarmmer“ genannt. Wer die Welt, meine Damen und Herren, verbessern möchte, muss sie umarmen, herten und drücken können. Er kann das, er muss das, und wir brauchen das.

Er ist ein Architekt für Frieden, für Stabilität und für Demokratie geworden und weltweit in diesem Auftrag unterwegs. So normal ist das nicht für einen Europäer.

Es stand nicht in den europäischen Geschichtsbüchern geschrieben, dass wir, die wir uns so lange bekämpft haben und uns so lange untereinander Leid zugefügt haben, eines Tages diejenigen werden würden, die für Stabilität in Europa und in der Welt sorgen würden. Dass wir Europäer, die wir so manches böse Spiel mit Demokratie und Menschenrechten getrieben haben, plötzlich die Botschafter von Demokratie und Menschenrechten werden würden.

Und es stand nicht in europäischen Geschichtsbüchern für die Zukunft aufgeschrieben, dass wir die eigentlichen Friedensmacher dieser Welt eines Tages werden würden. Und das sind wir geworden. Und an diesen europäischen Erfolgen hat Javier Solana selbstverständlich einen Riesenanteil.

Er ist, ich habe dies eingangs gesagt, ein großer Spanier, und er ist ein großer Europäer, der sein Amt, das eigentlich leer war, als er es übernahm, mit Inhalt gefüllt hat. Er hat seiner Aufgabe den Stoff gegeben aus dem Zukunftsprogramme gemacht werden.

Als er in sein Amt eingeführt wurde, von müdem Lächeln vieler Beobachter begleitet, weil über keine Instrumente verfügend, und weil über keinen geordneten Einfluss in der Europäischen Union verfügend, hat er perspektivisch gesagt: „Ich werde dieses Amt

erst verlassen, wenn europäische Außenpolitik unumkehrbar geworden ist.“ Sie ist Dank seiner Arbeit unumkehrbar geworden.

Trotzdem darf er nicht gehen, er muss bleiben. Er muss bleiben, weil wir ihn brauchen. Und weil wir ihn brauchen, und weil er uns selbst dauernd zeigt, wie sehr wir ihn brauchen, ist er auch ein würdiger Karlspreisträger des Jahres 2007.

Die Gründungsväter des Karlspreises haben erklärt, als der Karlspreis aus der Taufe gehoben wurde, er würde an Architekten und an Hoffnungsträger verliehen, entweder oder. Im Falle Solana wird der Karlspreis an einen Architekten verliehen, in den viele Menschen dieser Welt ihre Hoffnung setzen, und an einen Hoffnungsträger, der auf ein sehr beachtliches architektonisches Werk in Europa und in der Welt zurückblicken kann.

Bravo, Javier, du hast diesen Preis verdient. Wir gratulieren herzlichst.

**Discours de Jean-Marie Halsdorf
lors de la réunion informelle
du développement urbain et de la
cohésion territoriale à Leipzig:
«On the Way from Rotterdam to Leipzig:
Introduction into the Territorial Agenda»**

24 mai 2007

Monsieur le Ministre Tiefensee,
Madame la Commissaire Hübner,
Mesdames et Messieurs les représentants du Parlement européen,
Mesdames et Messieurs les représentants du Comité des régions
Cher(è)s collègues des pays membres, des pays candidats et des pays partenaires,

En premier lieu, je voudrais remercier très chaleureusement la Présidence allemande pour l'organisation de cette importante réunion ministérielle. Nous sommes tous impressionnés par l'organisation minutieuse de la réunion. Notre réunion de Leipzig est un jalon important en direction de la cohésion et du développement territorial européens. Je poursuis mon intervention en allemand.

Sehr verehrte Damen und Herren,

Meine Ausführungen möchte ich mit einer Referenz zum Ministertreffen 1999 in Potsdam beginnen, denn wir befinden uns in einem langfristigen Politikprozess. Das damals verabschiedete EUREK hat in die richtige Richtung gewiesen, denn wir treffen uns heute nicht, um ein grundsätzlich neues Verständnis über eine territoriale Entwicklung und Zusammenhalt in Europa zu diskutieren, sondern um die Grundideen des EUREK im aktuellen politischen Kontext zu interpretieren. Rückblickend zeigte das EUREK zwar Wege zur Umsetzung auf, Doch war von unseren damaligen Kollegen vielleicht unterschätzt worden, dass wir uns als verantwortliche Minister im positiven Sinne durch aktive „Einmischung“ mehr um die Umsetzung des EUREKs hätten kümmern müssen.

Damit wies der Anstoß im Jahr 2004 unter der niederländischen Präsidentschaft durch unsere ehemalige Kollegin Sybilla Dekker in die richtige Richtung: Wir müssen die Debatte um das EUREK neu aufnehmen – die Ideen sind noch gültig, aber sie müssen in den neuen politischen Rahmen gesetzt werden. Die Lissabon-Strategie zur Wettbewerbsfähigkeit der Union aus dem Jahre 2000 und die Göteborg Strategie zur Nachhaltigkeit der Union aus dem Jahr 2001, wiesen beide Probleme bei der Umsetzung auf. Aus der Perspektive der territorialen Entwicklung ist kritisch zu beurteilen, dass hier ein weitgehend sektoral orientierter Ansatz mit Referenz zu Innovation und Standortattraktivität verfolgt wird, bei dem nicht zwangsläufig die vielschichtigeren Entwicklungspotentiale der Regionen in Wert gesetzt werden.

Im November 2004 in Rotterdam haben wir Minister, die europäische Kommissarin (Hübner) und Vertreter des Europäischen Parlaments und des Ausschusses der Regionen bekräftigt, dass der territoriale Zusammenhalt ein wichtiges Glied in der Verwirklichung von sozialem und wirtschaftlichem Zusammenhalt darstellt und damit zu einem integrierten langfristigen Prozess der Nutzung territorialer Potentiale beiträgt. Wir waren uns einig:

- dass „Territory matters“, das heißt der Raum eine wichtige Dimension der wirtschaftlichen, sozialen und umweltpolitischen Entwicklung darstellt;
- dass die Frage des territorialen Zusammenhalt in andere Politikbereiche einzubetten ist;

- dass wir wünschen, diese Ideen integrativ, unbürokratisch und in subsidiärer Aufgabenverteilung im Rahmen der Lissabon-Strategie und der Kohäsionspolitik umzusetzen;
- und dass dies in einem gemeinsamen Dokument festgehalten werden muss.

Der letzte dieser Punkte lieferte den Startschuss für die heute vorliegende Territoriale Agenda. In Rotterdam wurde bereits ein Arbeitsprogramm mit dem Zeitrahmen 2007 sowie der Arbeitsmodus einer Kerngruppe von Präsidentschaften in regelmäßiger Konsultation mit den Mitgliedsstaaten, der Kommission und den europäischen Institutionen vereinbart.

Unter Luxemburger Präsidentschaft im Mai 2005 haben wir als erstes Ergebnis in einem „scoping document“ zu dem Bericht über die „wirtschaftliche Lage und Perspektiven des europäischen Raumes“ die Kernpunkte die thematischen und „Governance“-orientierten Prioritäten unserer territorialen Politik dargestellt.

Das zweite wichtige Ergebnis war die Konkretisierung unserer Handlungsinstrumente „Information“ und „Dialog“: Wenn das Ziel ist, andere Politikbereiche von der Notwendigkeit und dem Mehrwert territorialer Prioritäten zu überzeugen, müssen wir zunächst schlüssige „Information“ bereitstellen. Das ESPON haben wir in diesem Sinne als Zulieferer für eine wissensbasierte und wohl informierte Politik weiterentwickelt. Und weiterhin haben wir uns zu einen aktiv um einen „Dialog“ mit allen Stakeholdern geeinigt, auf EU-Ebene und zu Hause in unseren Länder und Regionen.

Meine Damen und Herren,

In politischer Hinsicht ist unsere Zusammenarbeit durch das französische und niederländische „nein“ zum Verfassungsentwurf direkt betroffen. In Luxemburg hatten wir auf die darin enthaltene Formulierung zum territorialen Zusammenhalt aufgebaut. Solange jedoch keine Einigkeit über die weitere Vorgehensweise zum Vertragswerk erzielt ist, sind unsere „informellen“ Aktivitäten im Bereich territorialer Entwicklung von noch größerer Bedeutung, da wir auf diese Weise eine EU-vertragstechnische Lücke zum territorialen Zusammenhalt zumindest auffangen.

Der weitere Prozess zur Ausarbeitung der Territorialen Agenda konzentrierte sich unter britischer Präsidentschaft auf die Präzisierung der Prioritäten, unter

österreichischer Präsidentschaft auf Fragen der Governance, während man sich unter der finnischen zusammen mit der deutschen Präsidentschaft auf die Fertigstellung der vorliegenden Dokumente konzentriert hat. Was die Kommunikation mit Stakeholdern betrifft, die auf EU-Ebene oder transnational organisiert sind, haben wir gute Fortschritte gemacht.

Weiterhin hat die Europäische Kommission mit der Berücksichtigung der territorialen und städtischen Dimension in den „Strategischen Leitlinien der Kommission zum Zusammenhalt“ einen wichtigen Beitrag zur Umsetzung innerhalb der europäischen Regionalpolitik geleistet: Allerdings bleibt es in der Hand der Mitgliedsstaaten, dies in den Strategischen Referenzrahmen und die operationellen Programme aufzunehmen. Frau Kommissarin Hübner wird darauf am Nachmittag zurückkommen. Die Resolution des Europäischen Parlaments zum territorialen Zusammenhalt und die Aktivitäten des Ausschuss der Regionen müssen an dieser Stelle auch erwähnt werden.

Verehrte Damen und Herren,

Lassen sie mich nun zur Territorialen Agenda kommen, die meines Erachtens in einem guten Zusammenspiel zwischen allen Beteiligten ausgearbeitet worden ist. Stand zu Beginn der Diskussionen die wirtschaftliche Dimension im Mittelpunkt, nämlich einen Beitrag zur Lissabon-Strategie zu leisten, wurde im weiteren Verlauf aus der sich verschlechternden regionalen wirtschaftlichen Situation insbesondere bis ins Jahr 2006 sowie der Situation in den Städten zunächst die räumlich-soziale Dimension weiter ausgebaut. Im weiteren Verlauf der Diskussionen kam es unter dem Eindruck der Probleme auf den Energiemärkten von Öl und Gas und des immer stärker wahrgenommen Klimawandels zu einer Aufwertung der umweltpolitischen Komponente.

Die Formel, die uns die wesentlichen Anknüpfungspunkte liefert, ist nun in der Territorialen Agenda klar dargelegt: der territoriale Zusammenhalt ist eine Voraussetzung für ein nachhaltiges Wirtschaften und für die Verwirklichung von wirtschaftlichem und sozialem Zusammenhalt. Zudem müssen wir die territoriale Vielfalt und regionalen Identitäten als Ressource und Entwicklungspotential wesentlich besser nutzen und gerade dort ins Spiel bringen, wo die Lissabon-Strategie nicht direkt greift. Mit der Einführung einer wirtschaftlich orientierten Priorität und der Referenz

zu ökologischen Ressourcen und kulturellen Werten haben wir die Territoriale Agenda thematisch weiter geöffnet.

Meine Damen und Herren,

Das zweite wichtige Element ist die Anwendung der Territorialen Agenda, und hier bin ich sehr froh sagen zu können, dass wir konkrete Aussagen zur Umsetzung machen, an denen wir dann aber auch gemessen werden. Alle genannten Initiativen sind von der Philosophie geleitet, den territorialen Zusammenhalt und die territoriale Dimension als wichtiges Ziel und Mittel in unserer eigenen Politik, aber auch in den räumlich relevanten Sektorpolitiken zu stärken. Die Kommunikation und der Dialog mit öffentlichen und privaten Akteuren sind mit der Strategie der Information und des aktiven Einmischen konsistent. Wir haben ein ambitioniertes Paket an Themen für Aktivitäten in den nächsten drei bis vier Jahren aufgelistet. Und wir haben auch einen Zielpunkt gesetzt, indem wir die Territoriale Agenda am Anfang 2011 einer Bewertung unterziehen werden.

Die nun folgende zentrale Herausforderung wird jedoch sein, unter portugiesischer Präsidentschaft die Territoriale Agenda in ein konsistentes Aktionsprogramm zu übersetzen. Dies ist eine herausfordernde Aufgabe, bei der wir alle, die wir hier am Tisch sitzen, nach konkreten Beiträgen gefragt sind! Ich denke, wir sind hier und heute nicht nur dazu aufgefordert, die Territoriale Agenda zu würdigen, sondern auch unserem Kollegen Minister Correira anzudeuten, wie wir unseren Beitrag zu einem erfolgreichen Aktionsprogramm sehen.

Die Territoriale Agenda habe ich eingangs als Meilenstein in unserem Kooperationsprozess bezeichnet. Ich hoffe, ich konnte Ihnen mit diesem kurzen Rückblick die Bedeutung dieses Meilensteins verdeutlichen. In diesem Sinne möchte ich unserem Kollegen Tiefensee und all denjenigen, die dazu beigetragen haben, meinen herzlichen Dank aussprechen.

Besten Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

Allocution de S.A.R. le Grand-Duc lors du déjeuner offert au président de la Fédération de Russie, Vladimir Poutine, et à Madame Poutina

24 mai 2007

Monsieur le Président,
chère Madame Poutina,

En vous souhaitant la bienvenue, la Grande-Duchesse et moi-même sommes pleinement conscients d'accomplir un acte inédit dans les relations entre nos deux pays: jamais en effet le Grand-Duché de Luxembourg n'avait eu l'honneur d'accueillir le chef d'État de la Russie.

Votre présence de ce jour est un événement lourd de symbole et plein de promesses pour l'avenir; mais je crois d'abord essentiel de m'arrêter à l'histoire, parce que c'est avant tout le passé qui éclaire le présent et le futur.

Non seulement les liens qui unissent la Russie et le Luxembourg sont anciens, mais ils empruntent aussi à une certaine intimité. Il me plaît d'évoquer les rapports entre la famille Romanov et celle des Nassau, et au premier chef la personnalité de la Grande-Duchesse Élisabeth Michailowna, nièce du tsar Nicolas Ier, qui fut la première épouse du futur Grand-Duc Adolphe. De nombreux objets rassemblés en ce Palais sont autant de témoignages de ces attaches familiales qui ont perduré.

Mais comment ne pas souligner que c'est la Russie qui accompagna les premiers pas du Grand-Duché sur la scène internationale, après la signature du traité de Londres de 1867, en assurant provisoirement sa représentation diplomatique partout là où le jeune État ne disposait pas de mission. Et ce «tutorat» porta ses fruits, car malgré les périodes les plus troubles, le Luxembourg réussit finalement à se frayer son chemin dans le concert des nations.

Aujourd'hui, au moment où la géographie et l'histoire européenne ne font plus qu'une, alors qu'au système des blocs s'est substitué le monde de la fluidité, je voudrais vous assurer, Monsieur le Président, que la relation avec notre voisin et partenaire russe demeure une priorité absolue, en tant que Luxembourgeois et en tant qu'Européen.

Les accords économiques et commerciaux qui seront signés entre nos entreprises de pointe lors de votre visite annoncent une coopération encore plus intense, au bénéfice de nos peuples. Expression d'une civilisation rayonnante, la culture russe continue d'agir sur nous, tel un aimant. Sur le plan politique, malgré l'une ou l'autre divergence de vue, le partenariat au quotidien entre la Russie et l'Union européenne s'impose de plus en plus comme une perspective incontournable.

Monsieur le Président,

Nos regards se tournent vers votre personne, car nous mesurons le poids de vos responsabilités. À la suite du regretté président Yeltsine, vous avez continué à moderniser la Fédération de Russie et à la mener vers de nouvelles opportunités.

Après avoir tant souffert pendant des décennies, l'ensemble de notre continent s'est définitivement engagé sur la voie de la réconciliation. Alors que cette entreprise unique est sur le point d'aboutir, je formule le vœu que votre visite d'aujourd'hui soit l'occasion de réaffirmer nos buts et idéaux communs et de souligner la portée de notre relation. L'avenir de la Russie est aussi le nôtre.

Dans cet esprit, je lève mon verre à la santé de Monsieur le Président de la Fédération de Russie et à Madame Poutina, à la prospérité du peuple russe et enfin au développement des liens d'amitié entre nos deux nations.

Contribution écrite de Jean-Claude Juncker au sujet de l'euro dans le quotidien d'Wort: «Un succès trop peu reconnu»

1^{er} juin 2007

Le 1^{er} janvier 2007, l'euro en monnaie trébuchante a fêté son cinquième anniversaire. La véritable naissance de la monnaie unique remonte à plus de huit ans. L'euro a donc quitté ses couches depuis un bon moment et a laissé la petite enfance derrière lui. Une bonne occasion pour feuilleter dans l'album de photos et d'apprécier à sa juste valeur ce membre encore jeune de la famille des devises internationales.

L'euro vit actuellement un phénomène plutôt atypique pour un enfant: il est davantage apprécié par ses

connaissances lointaines que par sa propre famille. Force est de constater qu'entre les Européens et leur monnaie, l'adhésion reste loin d'être universelle. En 2002, 59% des citoyens de l'espace euro estimaient ainsi que l'introduction de la monnaie unique était une bonne chose pour eux. Cinq ans plus tard, ce taux est retombé en dessous de la marque des 50% à 48%. En même temps, 38% des personnes interrogées estiment même que la création de l'euro fut une mauvaise chose pour eux.

Entre ses pairs, dans le monde financier, l'euro a pourtant réussi à trouver sa place. Plutôt anecdotique, il est la première monnaie du monde en termes de la valeur des billets et pièces émises. Plus significatif, l'euro a réussi tant en 2005 qu'en 2006 à déplacer le dollar américain de son habituelle première place sur le marché des obligations internationales. Fin 2006, l'encours total des titres de dette en euro représentait 45% du marché mondial contre 37% pour le dollar. En 2002 encore, la relation était de 27% contre 51%. La part de l'euro dans les réserves détenues par les banques centrales est de même en constante progression, un autre signe de la confiance portée à la monnaie européenne.

Cette confiance semble pourtant moins développée auprès des citoyens de la zone euro elle-même. Le premier reproche adressé à la monnaie unique est son supposé effet sur l'inflation: 93% des citoyens de l'espace euro sont d'avis que la nouvelle monnaie a fait augmenter les prix. Et, tout juste 5% d'entre eux partagent l'idée que l'introduction de l'euro fut une bonne chose pour la croissance économique et l'emploi.

Quel paradoxe, alors que les indicateurs économiques prouvent le contraire.

Dans les huit ans depuis la création de la monnaie unique, la zone euro a en fait créé plus d'emplois que dans les huit ans précédant l'union économique et monétaire. Et pas seulement un peu plus: avec plus de 15 millions d'emplois, nos économies ont créé sept fois plus d'emplois de 1999 à 2007 que de 1991 à 1999. Il y a huit ans, le taux de chômage dans l'espace euro s'élevait à 9,1%. Lors de l'introduction de l'euro fiduciaire en 2002, il avait régressé à 8,2%. Actuellement, il se situe à 7,6%, un taux certes toujours loin d'être satisfaisant, mais néanmoins le plus bas depuis le début des années 1990. Le taux d'emploi a en même

temps augmenté de 60,5 à 64,5%. L'euro ne détruit donc aucunement l'emploi comme on peut l'entendre parfois. Il est au contraire favorable à l'emploi.

Qu'en est-il des prix? Il ne faut pas nier que l'introduction des billets et pièces en euro a donné lieu à certaines adaptations de prix qu'on ne peut qualifier que d'abusives. Ce constat vaut en particulier pour des biens et services de consommation quotidienne, souvent payés en liquide. La colère et méfiance des consommateurs s'est donc dans bien des cas révélée justifiée.

La stabilité des prix ne peut cependant être appréciée à la lumière de dépenses isolées qui ne représentent qu'une fraction des achats du ménage moyen. Le taux d'inflation dans l'espace euro s'est depuis le début de l'union économique et monétaire durablement établi à près de 2% par an. La Banque centrale européenne a accompli avec distinction sa mission et bénéficie malgré sa jeunesse d'une grande crédibilité sur les marchés financiers.

Le fait remarquable est d'ailleurs peut-être moins la stabilité des prix observée. C'est particulièrement cette inflation tout à fait modérée qui a pu être maintenue alors que la zone euro a en même temps pu profiter de taux d'intérêt qu'on ne peut qualifier autrement que d'historiquement bas. Déjà dans la phase de préparation de l'UEM, la BCE avait pu observer un recul non seulement des taux d'intérêt nominaux mais aussi des taux d'intérêt réels. Depuis s'est vérifié ce que nombre d'experts avaient pourtant estimé impossible. Les taux d'intérêt dans l'union monétaire ne s'orientent point à la moyenne des taux connus dans les pays participants mais se sont au contraire orientés aux taux des pays connaissant traditionnellement les intérêts les plus bas en Europe. Le véritable succès phénoménal de l'euro réside dans ce constat, qui devrait provoquer chez beaucoup d'anciens opposants à la monnaie unique un long exercice d'introspection.

L'autre grand succès de la monnaie unique est moins surprenant, puisqu'il était au cœur du projet UEM. Il s'agit de la stabilité monétaire au sein de l'espace euro. Je me souviens bien des nombreux voyages à Bruxelles, souvent impromptus, toujours désagréables, pour régler à coup de dévaluations et réévaluations la question des parités entre les monnaies des États participants au marché commun européen. Et qu'en est-il depuis? Le calme et la stabilité sont tels,

qu'on en a oublié les tensions d'antan. Il ne faut pourtant pas oublier le contexte dans lequel l'euro a fait ses premiers pas. Le prix du pétrole ne s'élevait encore qu'à quelque 15 dollars le baril en 1999. Il a depuis plus que quadruplé. C'est d'ailleurs l'appréciation de l'euro sur les marchés de change ces dernières années qui a absorbé une grande partie de cette flambée du brut. La fin de l'ancien et le début du nouveau millénaire ont de même apporté leur lot de crises qui, avant l'UEM, auraient fait trembler les anciens arrangements monétaires de l'Europe jusque dans leurs fondements. L'euro par contre a protégé nos économies, que ce soit des effets négatifs de la crise financière en Asie du Sud-Est, du 11 septembre 2001 ou encore de la seconde guerre du Golfe.

Ces constats trouvent aussi leur prolongation dans les performances économiques de l'espace euro. L'année 2006 a connu la plus forte croissance depuis six ans avec 2,7%. Les perspectives restent favorables pour l'année en cours et l'année prochaine. Le taux de chômage devrait poursuivre sa baisse alors que l'inflation devrait rester maîtrisée.

Certes, tout comme la monnaie unique n'a jamais été responsable de tous les maux de l'économie de l'espace euro, elle n'est pas non plus la seule explication pour les bonnes nouvelles. La monnaie fait partie d'un cadre général dans lequel se développent les activités économiques. Dans l'espace euro, force est de constater que la monnaie renforce ce cadre de manière significative. Nombreux sont les indicateurs qui le confirment.

La responsabilité première pour notre développement économique revient toutefois aux gouvernements nationaux. D'importantes réformes structurelles ont déjà été mises en œuvre dans les États membres de la zone euro. Cet effort devra se poursuivre.

La zone euro elle-même devra par ailleurs renforcer les instruments dont elle dispose pour atteindre les objectifs ambitieux qu'elle s'est fixée, notamment en matière de coordination des politiques économiques et budgétaires des États membres. La zone euro a besoin de la reconnaissance formelle de l'Eurogroupe, rassemblant les ministres des Finances des Treize, telle qu'elle avait été prévue par le traité constitutionnel. Ce n'est qu'ainsi que les citoyens de l'espace euro pourront en effet bénéficier de l'ensemble des avantages potentiels

qu'offre la monnaie commune. L'euro a certes dépassé la petite enfance. Il a néanmoins toujours besoin de ses parents.

«Ni vues ni connues»: contribution écrite de Jean-Louis Schiltz sur les enjeux de l'action humanitaire

5 juin 2007

En 2006, le Luxembourg a consacré plus de 31 millions d'euros à l'action humanitaire, contribuant ainsi à une centaine de programmes dans une quarantaine de pays en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Si par-ci et par-là certaines crises humanitaires font la une des médias, l'action humanitaire luxembourgeoise se déroule dans la majorité des cas hors du champ des caméras.

En procédant de la sorte, le Luxembourg entend se départir d'une certaine pratique poursuivie par d'aucuns et qui veut que le montant de l'aide varie avec le degré de médiatisation d'une crise.

Ainsi, les acteurs humanitaires ont par exemple eu à leur disposition plus de 7 000 dollars pour venir en aide à chaque personne touchée par le tsunami, alors qu'ils n'ont, le plus souvent, que 2 ou 3 dollars pour sauver des vies dans de nombreux conflits armés en Afrique, par exemple. Par ailleurs, la série des crises humanitaires mal connues semble sans fin. Qui parle et qui se soucie aujourd'hui de l'Éthiopie, de l'Érythrée, de la Somalie, du Tchad, du Soudan, du Kenya, du Burundi, du Malawi, de l'Angola, de la République centrafricaine, de l'Uganda, du Myanmar, du Bangladesh, de la Colombie et de la Corée du Nord? La liste est longue et trop nombreuses sont les crises qui tombent à travers les mailles de l'action humanitaire et de la couverture médiatique.

Rien que d'évoquer l'envergure du problème et ces centaines de millions d'êtres humains cruellement touchés pousse à se demander comment on a pu les oublier, alors que cet oubli relève en réalité du domaine de l'irréel et de l'inimaginable. Ne ferme-t-on pas les yeux pour ne plus voir ce qui est insoutenable? N'est-ce pas poussé par un sentiment d'impuissance face à la misère que l'on a ignoré ou choisi d'ignorer les cris étouffés et les besoins les plus urgents? La réalité

des «crises oubliées» est aujourd'hui pleinement intégrée dans notre processus décisionnel. C'est l'un des critères qui guident notre action. Mais notre action se limite pas à cet enjeu là, enjeu fondamental s'il en est. Notre action exige tout autant professionnalisme que réalisme et c'est à la réalisation de ces objectifs que nous nous attachons au jour le jour.

Impartialité, neutralité et indépendance

Concrètement, l'action humanitaire luxembourgeoise oriente son action suivant trois axes d'intervention: soit directement, par le biais d'une aide humanitaire bilatérale exécutée en collaboration avec la Protection civile luxembourgeoise, l'unité de secours de la Croix-Rouge luxembourgeoise et la Luxembourg Air Rescue, soit en partenariat avec différentes agences onusiennes ou le Mouvement international de la Croix-Rouge, soit encore par le biais des ONG humanitaires luxembourgeoises.

Pour certains, l'aide humanitaire est la gestion d'un échec. Pour d'autres, c'est un outil qui sert à rétablir les conditions de base pour toute activité de développement.

Il y a sans doute dans chacune de ces positions une part de vérité, alors que l'action humanitaire est la première forme d'expression de la solidarité internationale. L'aide fournie doit viser en premier lieu à sauver des vies humaines, à alléger la souffrance des victimes et à rétablir aussi rapidement que possible des conditions de vie humainement dignes. Il s'agit à cet égard avant tout de fournir une assistance médicale de base, une aide alimentaire en denrées et en eau potable et des abris. Elle repose sur le respect des principes de l'impartialité – elle ne fait aucune distinction entre les bénéficiaires –, de la neutralité – elle ne favorise aucune victime par rapport à une autre –, de l'indépendance – elle est totalement détachée de toute considération politique, économique ou militaire –, et de l'humanité – elle met l'être humain au centre de son action.

Rétablir la cohésion sociale

Mais l'action humanitaire ne se limite pas à répondre aux urgences. Elle doit en deuxième lieu contribuer à jeter les bases pour la reprise de l'activité de développement, voire économique. C'est ainsi qu'il faut, dans bien des cas, réhabiliter et reconstruire, non seulement les infrastructures, mais également les structures étatiques, les bases sociales, voire les fondements des

États. Il s'agit aussi trop souvent – et c'est là une tâche gigantesque mais d'une importance capitale – de rétablir la cohésion sociale et de mener à bien les processus de réconciliation. Il va sans dire que cela ne peut se faire que dans un climat de sécurité et de respect des droits de l'Homme.

Une population unie, en paix avec elle-même, réconciliée avec son passé pourra se retrouver autour d'une école détruite pour la reconstruire, mais une population divisée finira toujours par détruire ce que d'autres ou quelques-uns parmi les anciens protagonistes auront reconstruit pour elle et à sa place.

Depuis trois années, le Luxembourg consacre une partie importante de son budget humanitaire à la mise en œuvre de programmes de réhabilitation et de reconstruction. En septembre 2005, la Commission de consolidation de la paix a été créée au sein des Nations unies. Il s'agit pour cette nouvelle commission de mettre en commun les moyens et le savoir faire de la communauté internationale en vue de gérer de manière efficace l'après-crise et la transition vers la reprise du développement. Depuis le 6 février de cette année, le Luxembourg est membre de cette commission et notre engagement dans ce domaine fait désormais partie intégrante de l'action extérieure du gouvernement. Nous avons plus récemment décidé de compléter notre cadre d'action par une troisième composante qui est celle de l'action préventive.

Aide, assistance et prévention

Prévenir une crise humanitaire, c'est sauver des centaines de milliers de vies, c'est contribuer à éviter la souffrance et les déchirures. Mais c'est aussi éviter d'avoir à consacrer des millions d'euros à une aide humanitaire d'urgence postcrise.

La prévention n'est pas une activité spectaculaire, puisque ses succès sont largement invisibles, mais l'expérience des dernières années a montré qu'il est possible de prévenir un grand nombre de crises et de se préparer efficacement par rapport à celles qui sont inévitables. Le tsunami – et dans ce cas, précisément l'absence de mécanismes de prévention – est sans doute l'exemple le plus parlant, parce que le plus dramatique pour illustrer la pertinence d'un volet préventif dans l'action humanitaire. Dans le cadre de cette action préventive, la mitigation des effets d'une catastrophe naturelle, l'entremise offerte à des parties adverses,

prêtes au conflit, l'assistance donnée à un gouvernement qui doit faire face à une catastrophe naturelle, la mise en place de systèmes d'alerte précoce, le prépositionnement d'équipements de secours et de biens de première nécessité, la sensibilisation et la formation de populations particulièrement vulnérables et de tous les acteurs humanitaires concernés, l'amélioration des flux d'information, de la coordination, de la planification et de l'identification des besoins, l'ouverture à des idées et des techniques nouvelles sont autant de moyens efficaces que la coopération luxembourgeoise contribue à mettre en place, ensemble avec ses partenaires au Luxembourg, au niveau de l'Union européenne et au sein des Nations unies.

Devant la triste réalité de voir 50% des pays qui émergent d'un conflit armé, retomber dans la violence dans les cinq ans qui suivent, devant la cadence accélérée des catastrophes naturelles à répétition, il devient évident que des réponses morcelées, au cas par cas, et – pire encore – non coordonnées et insuffisantes ne peuvent donner satisfaction. C'est pourquoi les trois piliers – l'aide humanitaire d'urgence, l'assistance à la transition et la prévention – porteront désormais ensemble l'action humanitaire luxembourgeoise. Ils constituent les bases de la solidarité des Luxembourgeois face aux crises et enjeux humanitaires.

Discours de Jean Asselborn devant une audience de la *Gazeta Wyborcza* à Varsovie: «*Current Challenges to the EU – the Road ahead!*»

12 juin 2007

It is a pleasure for me to speak today in front of such a distinguished audience, on an issue which should be of interest to all the citizens of Europe: What are the current challenges to the EU, what is the road ahead, and how can we move forward?

Before going into the core of our topic of today, I want to take the opportunity to tell you that the Luxembourg population always had and still has a profound admiration for your country. In the past, numerous citizens from your country have come to Luxembourg and contributed to the development of our country. This presence has created specific ties and mutual understanding.

I am particularly proud that it was under the Luxembourg Presidency in 1980, that the European Council, on 1st and 2nd December, expressed its sympathy for Poland, recalled the right of all people to pursue their own political, economic, social and cultural development without external interference and stated its willingness to help Poland economically. That year remains an important historical moment.

Contrary to what you would expect from a Foreign Minister, I shall not use fine diplomatic language to tell you what I think of the current state-of-play in Europe, especially of the European Union and I would be very interested to receive your comments and questions after my speech.

Europe is experiencing a period of crisis. Right away, in order to avoid a first misunderstanding, I want to stress that the difficulties around the Constitutional Treaty, that is, the non-ratification by a certain number of member states or the refusal by two of them, are the effects or the consequences of the crisis rather than its roots. Of course, the blockage we are experiencing right now is not improving things. Second, I want to get another misunderstanding out of the way: the recent enlargement of the EU might raise a number of concerns, but it is not as such the cause of the present crisis.

The reasons for the crisis are more deep-rooted. The building of consensus has become more complicated in the European Union. In the past, reaching a consensus was considered as a value by itself. The fact that independent member states, each with its own national interests and historical background, were able to come to an agreement by developing a new method of sharing sovereignty and creating growing solidarity links between them, was no small achievement. It was, one could even say, close to a political miracle. Participating in such a consensus building process was a source for enthusiasm by itself.

Let us however not be naïve: the European integration process has never been smooth and linear. The rejection of the European Defence Community in 1954 or the difficult compromise of Luxembourg in 1966 on the question of transfer of sovereignty are examples that only demonstrate that the way towards integration has been paved with difficulties. There have always been ups and downs.

What seems different today is that the concept of the construction of the European interest as emerging from national interests is progressively overshadowed by a perception of the European process as a zero-sum game. This becomes all the more obvious in the behaviour of governments, in all European countries, whatever the length of their membership in the Union. They seem to consider the discussions in the Council as battles between national interests, which can only end up with losers or winners. This attitude does not leave much room for the search of a common European interest. The need for systematic compromise has become less obvious today. Every government needs to report success at home while forgetting that short term national victories are meaningless if we do not manage to move the European project forward. At the end, if Europe does not assert itself as a powerful actor on the world scene, we will all be losers.

I do not believe, as some might think, that the reasons would go back to a question of leadership in Europe, because the new generation of leaders have not had a personal experience of war times, or that the end of the cold war might have eased the outside pressure, which had been necessary for maintaining the internal dynamic. I think that we are facing a situation which only reflects a deeper reality about the evolution of public opinion in the European countries. In the past, European opinions used to be naturally enthusiastic for further European integration while governments seemed to lag behind the expectations of their populations. In fact, the European project was associated with freedom, economic wealth and social justice. This is no longer the case. European polls show this trend quite clearly: public opinion is now divided between those who want more integration and those who want no changes anymore. To give you an example, I will speak about the country I think I know best: Luxembourg.

As a smaller country on the world scene, Luxembourg has traditionally been a staunch supporter of all major international and Western organisations that were created in the aftermath of the World Wars such as the UN, NATO or Benelux.

It was therefore only natural that Luxembourg would become one of the driving forces behind integration in Europe. All successive governments have been convinced that Luxembourg needs to be at the forefront of the integration movement, because they believed

that basically “what is good for Europe is good for Luxembourg”. After the dreadful experiences of two world wars, they saw the reconciliation of France and Germany as a prerequisite for peace and the European project as the best guarantee for stability and prosperity on our continent.

However, during our referendum on the constitutional treaty, a significant number of Luxembourg citizens, more than 44%, voted no. Without entering into the details of the reasons behind this vote, we can easily conclude that natural, spontaneous adherence of the population to the European integration process can no longer be taken for granted in Luxembourg, in a country whose population used to belong to the most fervent pro-Europeans. This has become true for a great number of European countries.

The reasons for this “*désamour*” or disfavour might be several, but I believe that Europe is suffering from its successes. After fifty years, public opinion, especially among the youngest generations, has forgotten the benefits of the European construction. The first big achievement, the pacification of the European continent, is no longer seen as a big deal, it is just taken for granted. It might be considered a positive fact that the question of peace and war is no longer a concern for the European citizens, but one shouldn’t forget that the primary goal of the European construction remains the preservation of peace and freedom on the European continent. In Poland, the memory of recent times is still much more present, that is why you might still have better in mind the positive “*élan*” of the European perspective for your country.

The recent enlargement of the European Union that allowed us to welcome back into our midst Poland and other nations of Eastern and Central Europe provides a good example of how a success story can be misunderstood. The enlargement reunited and stabilized our continent. In Central Europe, the multiplication of new nations could have easily brought back the problems of the the past, as this area bears a complex heritage of territorial and population issues. The European perspective has allowed dealing with these issues in a new way that is the European method of dialogue and consultation, creating constructive dependencies and links of solidarity, rather than resorting to unilateral aggressive means, as was too often the case in history.

This is a huge success. But we failed to explain it to our own public opinions. As you may know, Luxembourg belongs to one of those countries whose public opinion is most opposed to further enlargement and is critical of the last enlargements. This is just a result of a misconception of what enlargement really means: In 1990, public opinion was highly supportive of the enlargement, while in 2004, when enlargement actually happened, people just associated it with more unfair competition on labour markets, social dumping, delocalization of industrial activities. We failed to underline the political, economical and social benefits of the creation of a vast zone of peace and prosperity on our continent. It is our duty to better explain this success to our population, a difficult work which we have already started in Luxembourg.

How shall we deal further with the issue of enlargement? We must not forget the tragic events which took place during the nineties on the European continent: Enlargement as European peace politics must therefore go on. But, at the same time, enlargement can only be a success if the conditions for further deepening of the European integration process are given. Enlargement cannot be conceived as an autonomous process, disconnected from all other European policies. Furthermore we must take into account some enlargement fatigue among public opinion in certain European countries. If we do not take this point duly into account, we will see ourselves confronted to a very deep refusal of the European Union by these populations.

What lessons can be drawn from the crisis that we are experiencing in the European Union? How can we overcome the disillusion but also the fears of our populations? How can we motivate them again and convince them of the value of a common European project?

I believe that the European Union will be appealing to the citizens if we can convince them that the Union is stronger than the sum of its members. In the context of globalization, the European Union is the best possible answer to the challenges that it brings about. It will have to assert its role on the international scene, alongside the US, Japan and the emerging powers of Russia, China, Brazil and India. It must speak with a strong voice on foreign policy matters thereby defending the common values that all Europeans share. It must be in a position to influence and present its specific approach on issues like the fight against poverty, climate change,

and energy supply. It must also become a more competitive economy while preserving the original features of our social model, the social cohesion and solidarity.

For such a Europe, a mere free-trade area between loosely cooperating states is not enough. Without a political project to match its economic power, Europe will remain a dwarf on the world scene. Most of the tools that are needed to bring Europe to the next qualitative step can already be found in the Constitutional treaty. Better decision-making procedures, reformed institutions, a European Minister of Foreign Affairs, a reaffirmation of our basic values are some of the keys to bringing the enlarged Europe forward while allowing it to deepen its integration process. That is why the substance of the Constitution matters. I hope that the next European Council on June 21 and 22 will allow us to find good solutions, in our common European interest, and that the main innovations contained in the Constitutional Treaty will be preserved. We need these provisions in order to function efficiently in our enlarged Union and to be able to face challenges of the future.

The challenges that the European Union are numerous. We might all want the same thing; a strong and prosperous Europe, but we know that way ahead is not an easy one. We do need clarity about our objectives. I would suggest that there is not one single way forward but that we need to work a multi-pronged approach.

Consolidate and further develop some of the great achievements of the past, such as the internal market, the euro, the sector of Justice and Home Affairs. This means strengthening our integration process.

Tackle the new challenges like energy or climate change that are of big concern to our citizens

Project a strong image towards the outside world by assuming our responsibilities on the world scene but also showing solidarity towards the poorest member of the international community.

Let me now turn to some of these specific issues.

A first big achievement of the EU, which is systematically underestimated, is the creation and implementation of the internal market. It has become the biggest market in the world with more than 450 million consumers. The integration of national European economies has been a factor of economic wealth. But today,

the internal market may be considered by some public opinion in Europe as a kind of Trojan Horse of globalization in Europe, despite all the benefits the internal market has brought. The internal market is not a jungle of free capitalism coming from nowhere, but the result of a political negotiation process in which national governments and the European parliament decide in co-decision. The internal market is our best answer to globalization.

The further development of the internal market will be an important challenge, as it is at the core of the growth dynamic of our economies which are more and more interconnected. It is a tool for the competitiveness of our economies. Indeed, the internal market which is built upon a set of principles like mutual recognition, country of origin and harmonization will be a sort of base from which European companies can develop into the global markets. Under the Portuguese Presidency, we will have the opportunity to discuss the revision of the Internal Market Strategy. I hope that these discussions will have positive results. The service sectors, the integration of financial services, the implementation of an internal market of the energy sector – all these are challenges ahead. In line with the basic principles which have so far governed the internal market, its further development should strike the right balance between the interests of companies, consumers and respect of the environment.

Ladies and Gentlemen,

Allow me to point out yet one special issue linked to the internal market, that has belonged to the spirit of the construction of the European Community from its very first beginning, but which we somehow lost on the way: I am referring to the social dimension of the internal market. The internal market can only function according to the rules of a social market economy; otherwise important parts of our public opinions, especially the workers, will turn against it. I am aware that the discussions on European social standards, common European labour laws for the protection of workers, will not be easy: because there are different historic traditions, different concepts of social policies or of the role of state-intervention. But the difficulty of the discussion should not prevent us from having it.

Another success, which is often underestimated or which has become so obvious that people are no longer aware of it, is the introduction of the euro. Only

a few believed in the capacity of European leaders to succeed, when they decided to launch the common currency with the Maastricht Treaty. The currency risk has immensely been diminished for the participating economies. The euro is an efficient tool to protect our economies against big external shocks, of either political or economic nature. Furthermore, transaction costs for business have dramatically fallen. The euro will further promote the integration of the markets. I do not exaggerate by saying that its exchange rates against other international currencies like the US dollar or the yen shows how attractive the currency has become among international investors. Central banks all over the world start diversifying their reserves by buying euros. The euro is gaining market shares as a currency in international contracts, which is good news for European companies which are doing international business. It should be our common goal to enlarge the eurozone as soon as possible, according to the existing rules. Every member of the European Union has a vocation to become member of the eurozone. After Slovenia, early this year, new memberships are already under preparation. In June, the European Council will decide that Cyprus and Malta will join the eurozone as of 1 January 2008.

Ladies and Gentlemen,

I consider the development of Justice and Home Affairs as a complementary development to the internal market or, to put it somewhat differently, as a natural corollary to its principles of four fundamental freedoms. We are speaking here about a relatively new political domain for the EU, which has been seriously launched only by the European Council of Tampere in October 1999. According to Euro barometer polls, Justice and Home Affairs are clearly a priority for European citizens. This is not a big surprise as it is about creating an area of freedom, security and justice for all European citizens. Everybody is concerned by the fight against organized crime, terrorism or cross-border crime or by civil matters like divorces of cross-border marriages. Thus, the EU must take decisions in criminal as well as penal law in those matters where it makes sense, without questioning the principle that these laws remain essentially in the domain of national sovereignties. The decision process is however difficult: unanimity, which is currently requested, is the best guarantee for no progress at all. The attempt of the Finnish Presidency during the second semester 2006 to use art 42 of the Treaty

of the European Union which allows the EU to decide a change of decisions rules from unanimity to qualified majority ended up in a failure. That is why I am convinced that the provisions foreseen in the Constitutional Treaty in relation to Justice and Home Affairs, that is to say applying the community method to this domain, is the best solution to make progress in these fields, the best way to deliver concrete results to the citizens in Europe.

Other challenges lying ahead are notably energy, environment, climate change, and development.

Security of supply in energy will be an increasingly important topic for Europe in its relations with its third partners. Despite the commitments taken at the last European Council on renewable energies as well as on reduction targets for energy consumption, we know that our energy dependency from third countries will continue to increase. I need not say much here to convince you of the necessity to have more coordination in this domain. There is no alternative for Europe than to speak, as much as possible, with one voice with its partners on these issues: at 27, we have a much louder voice, and a much stronger position in negotiating energy deals. I know that it will not be easy. The Constitutional Treaty foresees the introduction of a legal basis for the development of a common European energy policy. This provision is a good starting point, but it will not replace the political will we will need in Europe to achieve real progress.

Europe wants to be leader in the field of environment and climate change. This does not only reflect the conviction of its public opinions, but it has become a bold necessity. The decisions at the last European Council go into the right direction: Europe must stick to its Kyoto commitments, must carefully prepare the post-2012 Kyoto discussions. It must also review its trading emission system for carbon dioxide. Europe shares a big responsibility in this domain as it can create a dynamic on the international scene.

Ladies and Gentlemen,

As far as development cooperation is concerned, let me mention some key facts that speak, I presume, for themselves: the European Union and its Member States together account for 55% of worldwide official development assistance (ODA). It was also the EU which in the run-up to the 2005 UN Summit and the

5 year review of the Millennium Development Goals, showed its concrete commitment by reaffirming its determination to attain the internationally agreed target of development aid of 0.7% of Gross National Income by 2015 and decided to collectively attain 0.56% of development aid as compared to GNI already by the year 2010, a decision which will result in an additional 20 billion euros a year in ODA. The EU is furthermore the most important economic and trade partner for developing countries, offering specific trading benefits to those countries, mainly the Least Developed Countries (LDCs) among them. Luxembourg, by the way, is close to spending 0.9% of its GNI in ODA.

Solidarity with the developing countries stems however not only from the moral obligation, but resides also in the recognition that it will help to build a more stable, peaceful, prosperous and equitable world, reflecting the interdependency of its richer and poorer countries.

Ladies and Gentlemen,

Another challenge, where the expectations of our citizens are high is the field of external relations. There is an ever louder call for "more Europe", be it on our own continent or around the world.

To respond to this call for an increasingly global role of the EU and to spread the peace and security that lie at the heart of the European project beyond our borders, the European Union has developed, over the last fifteen years, a Common Foreign and Security Policy (CFSP), as well as a European Security and Defence Policy (ESDP), that allow us to deliver on our commitment to act as a force for stability and understanding in the wider world.

To continue and to further develop our role on the global stage, we need to pursue integration, to aim for an ever closer cooperation and solidarity.

The Iraq conflict had put our unity to a serious test. For the challenges ahead we need to draw the right lessons and strive for an increasingly common foreign, security and defense policy.

Solidarity in our relations with third countries is of utmost importance. I believe that we are strong only when this solidarity comes to full play, and that it can be invaluable for individual member states when they are confronted with difficult issues in their bilateral relations with third countries. Let me mention the cartoons

issue in Denmark, or the tensions between Estonia and Russia over the transfer of a second world war memorial, or also the ban imposed by Russia on Polish meat: I am aware that some say that we should, as a Union, react faster, stand even closer together behind one of our members, but I believe the value of the European solidarity in such situations is undeniable.

It is in this context that I want to make some comments on the present situation with regard to the United States plans to build a missile-defense system in Central Europe. Right from the beginning of the discussions around the American plans, earlier this year, I have been arguing in the European Union not to ignore the impact that the installation of elements of this missile shield on the territory of some of our Member States may have on our relations with other partners, and most of all with Russia. The strategic implications of the missile defense issue have to be discussed at NATO in the first place, and in the NATO-Russia Council in the second, and I am most happy that such political consultations have now been initiated. However, I believe that it is only natural for a Union whose objective according to the Treaty is a common foreign and security policy and, more specifically a reinforcement of its security under all its forms, to also assess in common this kind of projects and its potential implications for the EU as a whole and its relations with third parties. This is also, in my view, an expression of the solidarity at the core of the European project, I have been talking about.

Let me finish by addressing the question of how a small country, for a long time the smallest in the Union, could reach an influence well above its own size.

Ladies and Gentlemen,

The question of balance of power in the European Union has always been one of the most important ones. National States have always looked carefully at the issue of transfer or share of sovereignty. These transfers can only be made if all Member States are convinced by their usefulness and necessity and if they bring true benefits for our citizens. The capacity of a single member state to influence the European process is not following rules of an exact science. As a small country, we had no choice than to integrate in a larger union. Our commitment to the European ideal stems however not only from necessity but also conviction. This is why we have always tried to act as a credible and reliable partner in the European construction

process and to be part of every new stage of integration. Which does not put into question the principles of big national interests: If conditions are not right, even Luxembourg has to block important issues in order to force negotiations to continue. We have done so twice: in 1989, and recently, in 2007, on the VAT package. But the right to veto has to be used with great care.

Finally, coming to the question of relative weight in Council, I want to reveal you a secret, which is no longer a big secret now otherwise I would probably not tell you the whole story. In the discussions on the distribution of voices inside Council, which is very important for Poland, one recurring parameter is the number of possible cases in which the voices of a single country are decisive for a qualified majority or a blocking minority. Though the Luxembourg delegation who negotiated the Rome Treaty in 1957 was composed of our best diplomats, there was no talented mathematician among them, because, later on, it became clear that the distribution of voices was such that the probability, in mathematical terms, that Luxembourg could ever have a decisive position in Council was just zero, already then, in 1957, when there were only six members! I am sure that this will not happen to Poland, but I just tell you that this statistical non-existence did not prevent us from having a certain influence on the European process during all these years. It proves that influence in Europe is not a simply mathematical issue, that probabilities are overruled by the reality on the ground, and that the mere fact that Luxembourg has prospered over the last 50 years in the Union, and has been able to confirm its position as well as its economic wealth and social stability is testimony to the success of the European Union. We feel at ease in the Union, we are committed to making it work in the future, and we are not afraid of losing our voice in Europe, whatever the arithmetical number of votes we might have.

Thank you.

Discours de François Biltgen devant l'Assemblée plénière de la Conférence internationale du travail à Genève

12 juin 2007

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi d'abord de présenter les sincères félicitations du gouvernement luxembourgeois.

Le Luxembourg apportera son appui à toute démarche qui aidera à renforcer l'impact de l'OIT dans la politique internationale et le système multilatéral. Il faut relancer d'urgence l'élan politique visant à promouvoir une politique volontariste, à tous les niveaux, combinant le développement économique, l'environnement ainsi que l'emploi et le social. L'OIT doit continuer à jouer le rôle moteur dans cette approche dite des trois piliers du développement durable.

Nous devons réaffirmer notre volonté de continuer cette politique, de manière cohérente, à tous les niveaux, nationaux et internationaux, et, surtout, d'une manière interinstitutionnelle.

Comme l'a relevé notre directeur général les récents développements de la politique économique et sociale internationale, notamment dans le cadre de la globalisation, ont montré que le consensus de Washington, donnant la prééminence aux institutions de Bretton Woods et aux impératifs de politique de stabilité monétaire et économique ainsi qu'à la liberté de commerce au niveau global, est définitivement périmé dans sa forme initiale.

Les marchés ne pourront pas se substituer à une politique publique commune alliant exigences économiques, environnementales, de l'emploi et sociales.

Le gouvernement luxembourgeois souhaite une réaffirmation politique claire de la nécessité d'un encadrement politique cohérent de tous les éléments de la globalisation, pour qu'elle profite à tous. Elle profite à beaucoup de personnes, mais elle crée des laissés pour le compte. Ces personnes doivent être notre souci constant.

Le gouvernement luxembourgeois salue particulièrement que la déclaration finale du sommet du G8 consacre un chapitre consistant, même si peut-être encore trop prudent, à la dimension sociale de

la globalisation, en faisant référence à la nécessité de promouvoir et de développer les normes sociales, de renforcer le rôle de l'OIT et la coopération avec notamment l'OMC ainsi qu'au recours à la responsabilité sociale des entreprises.

Il revient à l'OIT de jouer le rôle clé dans la politique globale et cohérente que je viens d'esquisser. Le Luxembourg est donc d'accord avec toutes les réformes visant à renforcer les capacités de notre Organisation. Il met pourtant en garde de mettre en cause certains éléments fondamentaux de fond et de forme qui ont fait la force de l'OIT. Il faut sauvegarder l'essentiel, tout en essayant de faire des progrès. Le recours aux rapports par pays et au peer review généralisée en matière de travail décent pour tous nous semble des éléments prometteurs.

Un recours plus systématique à la notion de responsabilité sociale des entreprises, le cas échéant encadré par le BIT, peut constituer une piste d'action volontaire, avant que ne doive se mettre en œuvre l'action normative de l'OIT. Celle-ci, historiquement initiale, doit cependant rester au centre de son activité, surtout grâce au système unique du tripartisme qui assurera l'acceptation des normes. Le contrôle doit évidemment suivre.

Le Luxembourg soutiendra, surtout par le recours renforcé aux actions de soutien financier bilatérales, toutes les initiatives ayant pour but de concrétiser les efforts globaux pour la justice sociale selon laquelle «le travail n'est pas une marchandise».

Deux éléments me semblent prépondérants dans ce contexte: d'une part la reconnaissance que chaque société a besoin d'un socle minimal de protection sociale. Au niveau global, les normes de l'OIT sont le minimum en ce sens. D'autre part, une réforme fondamentale de la gouvernance économique et sociale, non pas tellement au sein de l'OIT, mais au sein du système multilatéral, où nous devons appuyer un renforcement du rôle de notre organisation.

Permettez-moi, pour terminer, de vous faire part d'un souci majeur. J'ai un peu la crainte que nous ne dispersions nos moyens et nos efforts. Cela vaut pour les discussions sur une réorganisation de l'OIT, mais aussi pour les enjeux réels. Nous avons discuté par le passé au fond la lutte contre le travail des enfants. Cette année, cet aspect a disparu de la vitrine politique

de la CIT, même si les efforts techniques continuent. Je pense que la lutte contre le travail des enfants doit systématiquement rester dans le focus politique, notamment lors des CIT. Et je profite de l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre le travail des enfants, qui est célébrée aujourd'hui même, pour rappeler la réalité honteuse que 250 millions d'enfants travaillent dans le monde, dont 170 millions dans des conditions exécrales et dont 73 millions ont entre 5 et 9 ans.

Le gouvernement luxembourgeois a mis les droits des enfants et la lutte contre le travail des enfants au centre de ses activités dans le cadre de cette année où le Luxembourg et la Grande Région sont la capitale européenne de la culture. Oui, je dis bien culture. Car l'ancrage dans les consciences des pays développés des misères et effets néfastes liés au travail des enfants passe aussi sinon en grande partie, par l'action culturelle. Ainsi, dans le cadre d'une exposition phare de cette année culturelle, exposition appelée «All we need» et centrée sur les contraintes et nécessités des pays développés et des pays en voie de développement, notre gouvernement a confronté la population, et surtout notre jeunesse, à la présence d'enfants ayant expérimenté le travail des enfants. C'est la meilleure manière de rendre les populations des pays ne connaissant pas – ou plutôt plus – le travail des enfants, attentives à la question et de les mobiliser pour lutter efficacement contre ce fléau.

Merci de votre attention.

Discours de Jean Asselborn à la Chambre des députés lors du débat d'orientation en vue du Conseil européen sur le mandat d'une Conférence intergouvernementale relative au traité constitutionnel

13 juin 2007

Här President, léif Kolleegen alleguerten, et ass fir d'Regierung doudsécher encourageant [...] wann een hei vun där grousser Majoritéit vun der Chamber wierklech gewise kritt, dass mer jo an eise Positiounen praktesch op enger Linn leien. Et ass och encourageant, dass ech ka soen, dass dat, wat an där Motioun steet, déi déi véier Fraktiounen virbereet hunn, wat se der Regierung mat op de Wee ginn, absolut deckungsgläich ass mat eise Virstellungen als Regierung.

Nun, Här President, vläicht ee Wuert zu deem, wat den Här Fayot gesot huet, dass mer müssen als Regierung eng gewësse Marge hunn, fir ze verhandelen. Dat stëmmt. Mä ech mengen net, dass mer hei nach vill matenaner brauchen ze telefonéieren, ier mer hei zouschloen. Mir wëssen, wat d'rout Linne sinn – wann ech esou däerf soen – vun der Chamber. Selbstverständlech wëlle mer déi och afléisse loossen an dat, wat mer als Regierung maachen.

Här President, ech wëll awer och vläicht e Wuert soen zum Premier. Normalerweis sténg hie jo hei op der Tribün de Mueren elo. Et geet him ganz gutt. Hie geet vläicht an deenen nächste Stonnen oder doudsécher an deenen nächsten Deeg heem. Ech mengen, dat wat een him ka wënschen, dat ass vill Energie, fir ze récupéréieren, well mer wëlle jo awer op seng Erfahrung, op seng Kompetenz déi nächst Woch zu Bréissel selbstverständlech net verzichten.

Ech wëll och vläicht vireran eng generell Feststellung maachen, wéi a mat wat fir enger Astellung dass mer als Lëtzebuerger Regierung an déi Verhandlung ginn. Mir wëllen engersäits ee Kompromiss hëllef sichen zu 27 – mir müssen zu 27 sinn –, ouni dobäi – an dat ass jo essenziell – dat Wesentlech vum Traité constitutionnel ewechzegeheien. Wesentlech fir eis sinn all déi Punkten, déi der Europäescher Unioun déi Instrumenter ginn, fir hire Fonctionnement ze stäerken. Konkret heescht dat, dass mer hëllef ee Mandat zustane kréien, auszehandelen, fir eng Conférence intergouvernementale op d'Been ze kréien.

Conférence intergouvernementale heescht, dass d'Memberstate sech ëm deen Dësch setzen an eppes aushandelen, wat mat engem Traité ze dinn huet selbstverständlech. Ee Mandat, wat kloer definéiert ass. An dat gëtt déi grouss Aarbecht: Wéi definéiere mer dat Mandat? Dat gëtt déi grouss Aarbecht vun der Présidence an och vun de Memberstaten, fir dann zäitlech onbegrenzt déi CIG ofzeschléissen um Enn vum Dezember vun dësem Joer.

Déi Iddi, déi den Här Goerens hei entwéckelt huet, wou hie seet, dass mer eis sollen asetzen, fir dass an enger geraffter Zäit soll kënnen an de Parlämenter oder vun de Länner, wéi et dann ass, ratifizéiert ginn, ass doudsécher eng Iddi, déi mer och an déi Réunioun vun der nächster Woch um Conseil européen kënnen erantportéieren.

Dir wësst, dass et do Problemer gëtt. Zum Beispill, Irland muss fir all Traité e Referendum maachen. Mä dat wëllt awer net heeschen, dass een einfach kann oder soll dat Ganzt éparpilléieren op dat ganz Joer, mä, ech mengen, déi gerafften Délaien, déi do kéinte gesat ginn, si schonn ee Wee, fir kënnen doranner besser virunzekommen.

Ech wëll hei an der Substanz net ze breet aushuelen a mech op e puer Punkte limitéieren, déi Dir och ugeschnidden hutt. Ech wëll awer virewech soen, an och e wéineg un dat uschléissen, wat den Här Goerens probéiert huet ze maachen, dass mer jo an enger globaler Welt global Äntwerte brauchen. Global Äntwerten heescht hei, keng partisan Äntwerten, keng fragmentéiert Äntwerten, keng national egoistesches Äntwerten an och keng kuerzsiichteg Äntwerte ginn.

Wann d'Europäesch Unioun um Globus eng Roll spille wëllt an Afloss huele wëllt mat den USA, mat China, mat Indien a mat Russland, da brauche mer jo eng Europäesch Unioun, déi no banne solidaresch ass an no baussen och eeneg ass.

Positiven Afloss huelen am 21. Jorhonnert op der Weltbühn heescht, hëllef Konfliktler ze verhënneren. Hëllef der Diplomatie déi entscheidend Roll ze ginn, fir Konfliktler ze léisen, heescht och, hëllef ze deelen tëschent deenen Aarmen an deene Räichen.

Positiven Afloss huelen als Europa huet näischt ze di mat der Kolonialpolitik, déi vill europäesch Länner jo an hirer Geschicht bedriwwen hunn, mä virun allem domadder, Wäerter ze verdeedegen, déi d'Europäesch Unioun sech an de leschte 50 Joer zougeluecht huet. Wäerter, déi, trotz allen Defiziter – déi haut nach doudsécher kënnen bestoen –, sech aus der Asiicht an de Léieren entwéckelt hunn, fir déi katastrophen Konsequenze vun der politescher Hegemonie-Philosophie net méi ze widderhuelen. Wäerter och fir dem Nationalismus mat Milliounen Doudegen aus dem 20. Jorhonnert keng Chance méi ze ginn.

D'EU, nach eng Kéier, als positive Muechtfaktor um Globus soll kënnen duerch déi méi integréiert a méi ofgestëmmt Politiken eng Referenz duerstellen, wou Mënscherechter, wou sozial Rechter, wou Friddenspolitik, wou ekonomesch Intérêtë selbstverständlech och Rieder sinn, déi eppes Ganzes a Bewegung halen.

Duerfir brauche mer an der Europäescher Unioun Strukturen a mir brauchen och deklaréierte politesche Wëllen, fir dat Zil ze errechen.

Et ass extrem schwierig, d'Europäesch Unioun als Unioun vu Staten, wat also par définition als Gebilde net ee Stat ass, ze explizéieren; hir inhärent Contradictioun schonn, déi doranner läit, fir net ee Stat ze sinn, mä méiglechst wéi e Ganzt wëllen a mussen ze funktionéieren, fir effikass ze sinn.

Mir mussen an dëser Phas dat fäerdeg bréngen, wat déi, déi virun eis Politik gemaach hunn, fäerdeg bruecht hunn, wat nom Krich opgebaut ginn ass a speziell zënter 1957 opgebaut ginn ass. Déi Leit, wéi se Europa gebaut hunn, hate vill Steng am Wee leien an hunn dat fäerdeg bruecht mat vill Gedold, mä ëmmer mat der Wäitsiicht, de Pad vum Opbau net ze verléieren.

Sollte mer als Europäer keng Äntwert fannen oder d'nächst Woch e Feeler maachen a weisen, dass mer dozou net am Stand sinn, bedeit dat, dass d'Europäesch Unioun der Globaliséierung net gewuess ass an d'Globaliséierung erdroe muss ouni se kënnen ze steieren, mat allen negative Konsequenzen.

Nun, Här President, wou mer hierkommen, dat wësse mer all, vun engem Verfassungsvertrag, dee fir d'éischt d'Resultat vu laangen Diskussiounen am Konvent war – dat ass alles hei nach eng Kéier mat Recht widderholl ginn –, an an der irländescher Présidence vun 2004 ass dunn ofgeschloss ginn – Frankräich, Holland, alles ass widderholl ginn.

Ënner lëtzebuergescher Presidentschaft 2005 – dat wëll ech nach eng Kéier soen – hate mer jo eng extrem schwierig Décisioun ze huelen am Juni 2005, a mir sinn eis dunn eens ginn, déi ominéis Reflexiounsperiod anzeleeën, fir eis d'Méiglechkeet ze ginn an der Chamber hei, och an de Regierungen, fir Europa besser ze kommunizéieren.

Ech mengen, dunn huet Är Chamber hei eng ganz entscheidend a wichteg Roll gespilt. De Premier huet eng wichteg Roll gespilt do derbäi. Den Nicolas Schmit, deen an d'Schoule gaangen ass, huet eng wichteg Roll gespilt. Mir hu versicht, alles ze ginn, wat mer haten, och mat deene moderne Kommunikatiounstechnologien, fir besser un d'Leit erunzekommen.

Nun, an där neier Situatioun, déi mer deemools haten, hunn d'Länner eigentlech verschidde reagiert:

Déi eng hunn niewent der Reflexiounsperiod, wéi mir et jo gemaach hunn, de Ratifizierungsprozess weidergefuert, fir ze weisen, dass fir si de Verfassungsvertrag wichteg ass an dass dat d'Basis ass, fir selbstverständlech ze weisen, dass dee Geesch, dee mer entwéckelt hunn, soll virugedroe ginn.

Aner Länner hunn dat net gemaach, mä ëmmerhin no eis hunn nach Finnland, Estland an d'Belsch ratifizéiert, a mir sinn zu 18 haut, déi hir Aarbecht gemaach hunn. Mat Spuenien zesummen, dat wësse mer alles, hu mer e Referendum organiséiert. Déi zwee Länner, déi e Referendum organiséiert hunn, hu jo uganks dës Joers en Zeeche gesat, fir der däitscher Présidence och Réckendeckung ze ginn, fir déi schwéier Verhandlung virzebereeden, déi elo voll amgaange sinn.

Aner Memberlänner hunn dat net gemaach a si hunn d'Ratifizierungsprozedure gestoppt. Dat war net dat, wat eigentlech de Geesch war vun där Reflexiounsphas, wéi mir et interpretéiert hunn, fir einfach nëmmen ze stoppen an ze waarden. Mir hu politesch all deem Rechnung ze droen a mir mussen d'nächst Woch Weeër fannen. Mir mussen och deenen zwee Grënnungsmemberen, déi Nee gesot hunn, entgéintkommen. Awer och, wéi et hei gesot ginn ass vu ville Kollegen, zu engem gewëssene Grad nëmmen entgéintkommen, well alles huet doranner, wat d'Substanz ugeet, selbstverständlech seng Limiten.

Här President, 18 Länner hunn de Verfassungsvertrag ratifizéiert; Spuenien, Lëtzebuerg – hunn ech gesot – mat Referendum. Fir déi 18 Länner a speziell fir eis sinn an der Substanz eigentlech keng Ofstrécher ze maachen. An ech ginn dem Här Braz do vollkomme Recht, an der Substanz ass et net zu dësem Moment fir Ofstrécher ze annoncieren a fir och haart ze verhandelen, dass an deem Wesentleche keng Ofstrécher d'nächst Woch zustane kommen. Wat heescht dat?

Dat heescht fir eis als Regierung, dass mer den institutionelle Pak aus der éischter Partie vum Verfassungsvertrag wëllen als Ganzes behalen. Dat war eng extrem schwierig Verhandlung. Den Här Fayot, deen am Konvent derbäi war, ka sech dorunner erënneren an e weess och, esou wéi mir alleguerten, wann een do opmécht, dann huet een erëm ganz séier en Déséquilibre provoziert an da fänkt ee gären erëm vu vir un.

Wat d'Struktur vum Vertrag ubelaangt, sou si mer net bereet ze verzichten op déi eenzeg juristeschen

Personalitéit vun der Unioun als solches, un d'Zesummebréngung virun allem – dat ass vläicht manner elo de Mueren hei gesot ginn – vun de Piliere, dat heescht besonnesch a Froe vu Justiz an Affaires intérieures, mä och aner politesch Froen, fir dass mer do och, wéi an aneren europäesche Politiken, kucke méi ze communautarisieren.

Mir sinn och net bereet, dass den europäeschen Ausseminister seng duebel Kompetenz, déi e jo huet, verléiert. Deen duebel Hutt, dat heescht de politesche Wëllen, deen e jo expriméiert als President vum Conseil vun de Relations extérieures, an och d'Moyenen, déi bis elo jo zur Verfügung stoung vum der Kommissioun, fir dass een déi zwou Saache ka beienee bréngen.

Wat d'Symboler ugeet, kann ech och eigentlech nëmmen dat bestätegen – d'Positioun vun der Regierung –, wat Dir hei gesot hutt. D'Hymn, déi gëtt weider gespillt. Den europäesche Fändel gëtt vu kengem ewechgeholl, et gëtt héchstens ee Land, wou deen extrem spärlech ze gesinn ass, och an Zukunft, dat ass bei eise Frënn an England. Wéi d'Engländer d'Présidence haten, huet ee kaum en europäesche Fändel gesinn an England. Dat wäert och esou bleiwen. Duerfir wär et gutt gewiescht, wa mer en hätte kënnen an der Verfassung verankeren, mä do wäerte mer net drun hänke bleiwen, allerdéngs, d'Aschreiwung vum Euro am Vertrag wëlle mer net mëssen.

Wat elo déi weider Prezisiounen am Kompetenzkatalog ugeet, do wëll ech mech vläicht ganz kuerz explizéieren: An der Europäescher Unioun gëtt et jo Kompetenzen, déi exklusiv der Unioun gehéieren, wéi zum Beispill de Commerce extérieur, d'Politique monétaire, d'Union douanière. Et gëtt och da Kompetenzen, déi gedeelt sinn tëschent de Staten an der Europäescher Unioun – Environnement, Transport an Energie. An da gëtt et déi, wou d'Staten exklusiv kompetent sinn, mat engem Appui vun der Europäescher Unioun.

Wann et ëm d'Prezisioun an deem Kompetenzkatalog geet, da wäerte mer eis deem widdersetzen; widdersetze wat déi Passerellesklausel ugeet, wou dann iwwert déi Passerellesklausel kéint ee Retour zur exklusiver nationaler Kompetenz erlaabt ginn. Ech mengen, do muss een hëllesch oppassen.

Mir kënnen d'accord sinn, wann doriwwer geschwat gëtt, iwwert d'Prezisioun vun de Kompetenzen, mä op kee Fall kënnen mer d'accord sinn – dat ass déi berühmte

13. Fro vun der Présidence –, dass doduerjer kéinten erëm exklusiv national Kompetenze méi ervirbruecht ginn.

Et ass och kloer fir eis, dass d'Méiglechkeet vu Coopération renforcée vereinfacht gi muss.

Wann Der mech frot, et gëtt zurzäit eigentlech keng Compétence renforcée, wou ech kee Beispill elo ka ginn, mä dat ass awer en Instrument, wat extrem wichtig ass fir d'Zukunft.

Mir sollten do och ganz kloer eis Meenung verdeedegen, dass mer déi Coopération renforcée wëllen zu 27 maachen, dass se sollen agegliddert bleiwen an den europäesche Kaderen, an den europäeschen Institutiounen. Dat ass wichtig, net dass viles, wat interessant Politike wieren, géif aus den institutionelle Kompetenzen erauskommen.

Dann déi zweet Partie vum Verfassungsvertrag – d'Charta.

Och hei absolut deckungsgläich mat deem, wat Dir hei gesot hutt. Virun allem huet mer gefall, wat den Här Fayot gesot huet hei, an och den Här Braz. Den Här Fayot, dee gesot huet, mir hunn de Kolleegen an England do esou vill Konzessiounen gemaach, si hunn zweemol du Jo gesot à la fin du compte, an et geet net fir elo erëm eng drëtte Kéier wëllen ze probéiere fir Neen ze soen. A wat den Här Braz gesot huet, läit op der Hand. Kee Mënsch, dee géint de Verfassungsvertrag iergendwéi an engem Land eng Positioun bezunn huet, huet gesot, et soll een higoen an d'Charta eraushuelen an domadder kéint dann de Vertrag verbessert ginn.

Neen. Mir mussen hei wëssen, dass déi Charte eng Partie ass vum Acquis communautaire zënter 2000; dass déi Charte och publizéiert ginn ass am Journal officiel vun de Communautéiten. Der Charte hir juristesche Validitéit kann net changéieren, och – soen ech hei kloer – vis-à-vis vun den Institutiounen an de Memberstaten.

Ech wëll vläicht, Här President, dem Här Braz äntwerthen, dass mer op enger Linn sinn. Am beschte wier et jo, dass d'Charte géif integréiert bleiwen am Traité. Wann eng Referenz gemaach gëtt op een Artikel a si bleift „legally binding“, hu mer och nach kee Problem

domadder. Just an der Duerstellung verstinn ech, dass een dat net selbstverständlech elo direkt muss zouginn.

Wou et awer drëm geet, dat ass, dass jo elo bei der Charte scho Länner wëllen eng Differenz maachen tëschen deem, wat d'Institutiounen ze dinn hunn, an deem, wat d'Staten ze dinn hunn; do eng Differenz ze maachen. Oder dass ee Land kéint een „opt out“ maachen, wou d'Charte sech dann net géif applizéieren.

Dat gëtt extrem komplex, mä ech kann lech soen, zemoos bei eisen englesche Frënn, dass dat heiten ee Punkt ass, wou mer hefteg a laang Diskussiounen wäerten hunn. Mir kënnen net zrëckkommen hei an d'Chamber a soen, mir hunn e Kompromiss fonnt fir eng CIG opzemaachen, wou mer géifen déi Verbindlechkeet vun den Dispositiounen, déi an der Charte stinn, opginn.

Ech mengen do si mer net eleng. Do gëtt et immens vill Länner, déi och op där Linn sinn. An do mussen och déi Länner, déi Nee gestëmmt hunn, virun allem eis Kolleegen aus dem Benelux, op deem Punkt hei jo agesinn, dass et wierklech Limité gëtt.

Mir wëllen all Innovatiounen a Verdéiwungselementer an de Politiken, déi souwuel an der éischter wéi an der drëtter Partie sinn, och an der drëtter Partie vum Verfassungsvertrag, am neie Vertrag erëmfannen. Dat si wichtig Saachen, déi horizontal Klauselen musse bleiwen; iwwert d'Energie, d'Protection civile, d'Solidaritéitsklausel an och d'Sécherheet an d'Verdeedegung.

Wat d'Justiz an d'Affaires intérieures ubelaangt, do mussen – wéi ech scho bei der Struktur gesot hunn – hei esou vill wéi méiglech Elementer vun der weiderer Communautariséierung vun dëser Politik behale ginn. Méi qualifizéiert Majoritéit, méi Codécisioun mam Europäesche Parlament, méi Kompetenz fir den Europäesche Gerichtshaff – eis gemeinsam Ambitioun an deem Beräich wëlle mer eis net duerch e globalen „opt out“ vun engem Land verwässere loossen.

D'Rout Kaart – ech mengen do huet den Här Mosar dat richtig gesot: Rout Kaart fir d'Rout Kaart. Allerdéngs, ech soen dat hei op dëser Tribün an aller Öffentlechkeet: Mir därefen net mengen, dass, wann d'Hollänner soen, d'Rout Kaart gëtt et net méi, et keng Diskussioun méi gëtt iwwer wéi d'Parlamenter kënnen da mat enger Gieler Kaart eventuell Prozedure stoppen. Dat ass eng

Fro, déi ass jo tranchéiert ginn, wéi d'Parlamenten kënne mathëllefen, wat fir eng Influenz dass se kënnen hunn am Traité constitutionnel. Dat hu mer matgedroen. Dat muss selbstverständlech och bestoe bleiwen.

Mä alles, wat doriwwer erausgeet, dass een engem nationale Parlament, oder e puer, d'Méiglechkeet gëtt, fir carrément eng integréiert Politik an der Europäescher Unioun ze stoppen, do musse mer virsiichteg bleiwen a kucken, dass mer elo net do op eng Pist gefouert ginn; keng Rout Kaart méi, mä dann där Gieler Kaart esou vill Valeur ginn, dass deen nämlechten Effet géif dobäi erauskommen.

Déi däitsch Présidence wäert elo probéieren, all déi Positionen, all déi Pisten do zesammenzebréngen. Dir wësst, dass déi bilateral Verhandlung voll amgaange sinn; dës Woch an och uganks nächster Woch nach. Dir wësst och, dass d'Ausseministere sech e Sonndeg hei zu Lëtzebuerg gesinn. Do wäerte mer virun allem de Rapport virgeluecht kréie vun der däitscher Présidence. Mir wäerten dann och natierlech d'Meenung scho versichen e wéineg méi spatzze kréien. Allerdéngs, d'Décisiounen gi selbstverständlech um Conseil européen geholl.

An da kënnt nach e wichtegen Dag virum Conseil, dat ass den 19. Juni. Do leet d'Présidence hir Schlussfolgerung fir den Europäesche Rot vir. An dann och ee Projet fir de Mandat vun der CIG. An da fänkt d'Saach u konkret a spannend ze ginn.

Wéi gesäit dee Mandat fir d'CIG – wann et zu enger CIG selbstverständlech sollt kommen, wat mer hoffen – aus?

Nun, ech hunn et kuerz gesot, de Mandat muss kuerz sinn, prezis sinn. Am Contraire zu enger traditioneller CIG, ech mengen dat däerf ech hei soen, musse mer dës Kéier am Ufank vun der CIG eis eenegen op déi wichteg politesch Froen. Et ass net, dass mer an der CIG op eemol ufänken an diskutéieren, wat maache mer dann elo op a wat loosse mer zou. Hei muss et de Contraire sinn, a wat mer manner Felder opmaache fir d'CIG, wat et besser ass.

Ech kann lech soen – ech war d'lescht Woch a Portugal –, dass d'Portugisen nëmmen d'accord sinn an hirer Présidence, si kréie jo d'Présidence vum leschte Semester, fir eng CIG opzemaachen, éischtens, wa se zäitlech limitéiert ass, an zweetens och, wann d'Definitioun vum Mandat kloer ass.

Mir wäerten also elo den 21. an den 22. musse prezis Texter maachen. Dir wësst, dass och schon eng Verlängerung gefrot ginn ass vun der däitscher Présidence; dass d'Länner sech solle prett halen. Ech hoffen, dass et net ganz op d'Käschte geet vun eisem Nationalfeiertag. Mä et ass méiglech, dass et eppes gëtt wat e wéineg méi laang dauert. Mä wann dat Richtegt derbäi erauskënnt, ech mengen da soll een dat mat kënnen an de Kaf huelen.

Här President, ech war gëschter a Polen, an den Här Goerens huet iwwer Polen geschwat, wou mer d'Ambassade ageweit hunn. Ech hat dann och do d'Geleeënheet fir mat den Autoritéiten ze schwätzen, am Parlament an och an der Regierung. Polen, e Land vu 40 Millioune Leit. E Land, wat doudsécher de Lead wäert huelen – oder schonn huet – am Oste vun Europa. E Land, wat jo och eng Geschichte huet.

Kee besser wéi den Här Goerens kennt do och verschidden Effeten, Auschwitz, alles wat domadder ze dinn huet, de Ghetto vu Warschau, a gëschter haten d'Leit mech da gefouert op déi Plaz wou de Ghetto war, an et konnt ee sech dann do erënneren: 6 Millioune Doudeger, 3 Millioune jiddesch Leit, déi gestuerwe sinn, an 3 Millioune Polen. 6 Millioune Pole si gestuerwen: Dat sinn 10% vun allen Affer vum Zweete Weltkrich!

Polen huet sech jo hei eng gewësse Roll selwer ginn. Gewollt oder ongewollt, weess ech net, mä Polen huet eng Roll ze spillen d'nächst Woch.

Déi Däitsch hunn d'Présidence. Ech maachen elo keng Lienen hei, déi een net soll maachen. Mä mir musse awer politesch éierlech sinn, dass d'Relatiounen zurzäit téschent Polen an Däitschland, loosse mer emol soen, net glat sinn. Wann een déi Biller selbstverständlech gesäit vum Ghetto vu Warschau, a wann een och weess, dass d'Polen eréischt 17 Joer jo elo a Fräiheet liewen, a wann ee mat de Leit do schwätzt, egal vu wat fir enger Partei, et ass egal a wat fir enger Fonctioun dass se sinn, da muss scho jiddferee sech do nach ëmmer iwwerwanne fir ze explizéieren, wéi dat méiglech war. Déi Wonne sinn net geheelt. Dat muss ee kloer gesinn.

Mir musse de Polen hëllefen, op jidde Fall an der Verständnegung mat Däitschland, dass se do dee Schrëtt kënne maachen, deen néideg ass, fir hir Intérêt fir d'Zukunft esou ze verdeedegen, dass se wëssen, dass

nëmmen e staarkt Europa eigentlech verhënnere kann, dass nach eng Kéier esou dramatesch Mënscherechtsverletzungen, esou eng Barbarei ka geschéien.

Ech mengen, dass Polen an dësem Moment sech selwer eng Roll ginn huet, wou se wëlle wierklech vill fuerderen. Mä mäi Message war eigentlech duebel. Wann ee Lëtzebuerg kuckt, dann ass eis Stëmmzuel jo eigentlech net ze vergläiche mat där Influenz, déi mer eis an deene leschte fënnef Jorzéngten an der Europäescher Unioun ginn hunn. Mir hunn ni hei gekuckt, weder an der Chamber nach an enger Regierung, mengen ech, wéi vill Stëmmen mer hunn an dem Europäesche Conseil. Ech hu probéiert ze soen, dass et sech och net lount ze stierwe fir d'Racine carrée vun deene Stëmmen a sech dofir opzehänken, mä d'Influenz vun engem Land an der Europäescher Unioun hänkt jo vu senger Argumentatioun of, hänkt och dovunner of, wéi ee matschafft, fir déi Unioun dann an eng positiv Richtung ze kréien.

Ech sinn iwwezeegt a bleiwen do optimistesesch, dass Polen déi nächst Woch, am allerleschte Moment zwar, mä awer den Dréi wäert fannen, a mengen, dass mer do och de Polen mussen hëllef, fir do keng Feeler ze maachen.

Elo zu deem zweete Land, vun deem ech awer och hei eppes wëll soen – well mer si jo net hei, fir nëmme Verstoppjes ze spillen a Saachen ze widerhuelen. Ech wëll schwätze vun där grousser Verantwortung, déi England huet déi nächst Woch. Den Tony Blair an och säin Nofolger, de Gordon Brown, wëssen, dass a Saache Finanzperspektive se eigentlech d'Europäesch Unioun während sechs Méint muttwëlleg blockéiert hunn – muttwëlleg! –, well d'Resultat, wat erauskomm ass sechs Méint no dem Juni 2005, war praktesch dat nämlecht, mä d'Europäesch Unioun war sechs Méint blockéiert. Dëst sollt sech net nach eng Kéier widerhuelen.

Ech mengen, dass souwuel de jëtzege wéi den zukünftege Premier an England dach a leschter Instanz wëssen, wat fir eng Influenz dass se hunn.

D'Europäesch Unioun brauch onbedéngt England, brauch d'Vereenegt Kinnekräich. Mir brauchen dat Land um internationale Plang an déi grouss Influenz, déi Groussbritannien och am Oste vun Europa huet.

Mä England muss awer och wëssen a senger Strategie, dass mer net ëmmer nëmme kënnen op Erweiterung

setzen ouni ze verdéiwen. Dat ass eng Taktik, déi duerchsichteg ass. Déi ass erkannt, an ech hoffen, dass à la fin du compte déi nächst Woch England och do dee Schrëtt mécht, dee se musse maachen. England huet a mengen Aen déi nächst Woch déi lescht Tromp an der Hand an déi wichtegst Tromp an der Hand. Dat Gefill hunn ech. Ech wëll net soen, „to be or not to be in the Union“ géif dann zur Fro stoen, mä ëmmerhin, et ass e Choix néideg vun de Briten, fir ze weisen, ob se dozougehéieren oder ob se wëlle Bande à part maachen a blockéieren.

Et ass eng ganz entscheidend Positioun, déi England hei huet. Mir wëssen, dass a Frankräich sech vill Méi gemaach gëtt, fir ze kucke mat England, mat Däitschland – déi dräi Grouss – op eng gemeinsam Positioun ze kommen. Dat wësse mer. Dat wär gutt, wann dat géif geschéien. Ech hoffen, dass doduerch och kéint alles dann entraînéiert ginn, fir zu engem Resultat ze kommen. E Resultat net, fir e Resultat ze kréien, mä ech soen et nach eng Kéier, wou dat Wesentlecht net verluer gëtt.

Nun, et gëtt also, Här President, eng interessant Woch. D'Regierung – dat soen ech nach eng Kéier – ass absolut op der Linn vun der Chamber. Mir bremsen déi, déi manner wëllen, a mir stinn op der Säit vun deenen, déi méi Europa wëllen d'nächst Woch.

An ech hoffen, dass mer kënnen an d'Chamber hei kommen no der nächster Woch an iwwert dat berichten, wat mer gemaach hunn, an och zesummen dann, wann déi CIG zustane kënnt, fir dat opzebauen, wat mer dann eis virgeholl hunn, fir Europa ze stäerken.

Ech soen lech Merci.

Discours de Jean-Louis Schiltz devant le Conseil économique et social de l'ONU à l'occasion de la session de fond 2007 à Genève

3 juillet 2007

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire général,
Chers collègues ministres,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Le thème de l'examen ministériel cette année est le «Renforcement de l'action menée pour éliminer la pauvreté et la faim, notamment grâce au partenariat mondial pour le développement».

Le rapport préparé par le secrétaire général à cette occasion est très complet et brosse un tableau de la situation complexe de la pauvreté et de la faim dans le monde. Le rapport couvre la pauvreté rurale et urbaine ainsi que les différentes facettes du développement et du suivi de la mise en œuvre des Objectifs du millénaire pour le développement en passant par la réduction de la faim et de la malnutrition, l'alphabétisation et l'éducation, la santé, les inégalités, le développement économique, la création d'emplois, l'environnement, la bonne gouvernance et la démocratie.

D'emblée, Monsieur le Président, il m'est difficile de cacher mon inquiétude, mais aussi ma frustration, devant un constat qui revient tout au long du rapport: globalement nous enregistrons certes des progrès encourageants vers la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement; certes, de par le monde la faim et la pauvreté régressent, mais – et c'est cela qui nous interpelle – l'Afrique subsaharienne ne participe pas à cet élan positif. Elle en est apparemment exclue. Et comme s'il ne suffisait pas que certains pays africains piétinent sur place dans leur développement; d'autres même reculent!

Comment dans ces conditions, Monsieur le Président, parler de partenariat mondial? Serions-nous, Monsieur le Président, en train de faire fausse route?

Le diagnostic était pourtant limpide dès le départ: c'est en Afrique subsaharienne que vit la majorité des personnes avec moins d'un dollar par jour; où l'accès à l'eau potable est le plus hasardeux et où le VIH/sida sévit comme nulle part ailleurs.

Pour ma part je refuse d'admettre que les bailleurs de fonds se seraient détournés de l'Afrique; je refuse de croire que les dirigeants africains auraient renié la bonne gouvernance. Et pourtant une évidence s'impose à mon exercice d'analyse: en Afrique, pour une myriade de raisons, internes et externes, la route du développement est plus longue et semée de plus d'embûches. C'est pourquoi ma conviction profonde est qu'ensemble nous devons persévérer et redoubler d'efforts. Tout autant en termes de contributions financières qu'en termes de partenariat.

Des efforts ont certes été faits suite aux engagements pris depuis le Sommet du millénaire en 2000, mais il est aujourd'hui évident que ces efforts n'ont pas été suffisants et que maintenant, à mi-chemin vers 2015, nous sommes encore loin de nos objectifs dans tous les domaines qui comptent dans la lutte contre la pauvreté. Ce n'est donc pas le moment de lâcher prise et de baisser les bras – le sérieux de notre action est en jeu. Mais bien plus grave encore: les conditions de vie de millions de femmes, d'hommes et d'enfants sont en jeu. C'est face à eux et devant eux que nous avons pris l'engagement d'œuvrer au mieux-être d'ici à 2015.

C'est pourquoi nous nous sommes réunis ici aujourd'hui non seulement pour échanger des expériences et identifier des obstacles, mais également pour réaffirmer notre volonté politique, pour faire résonner à nouveau l'écho de la déclaration du millénaire et pour faire avancer la mise en œuvre de l'agenda des Nations unies pour le développement.

Cette volonté politique doit en premier lieu se montrer au niveau national, car la responsabilité première du développement, avec son pendant de bonne gouvernance, incombe d'abord aux pays en voie de développement. À eux d'identifier les besoins les plus pressants, de définir leurs priorités, d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques nationales pour l'éradication de la pauvreté et de la faim. Nous sommes tous conscients de la difficulté, voire de l'énormité de cette tâche. C'est pour cela que la communauté internationale doit se tenir prête aux côtés des pays en développement et surtout des moins avancés parmi eux pour les conseiller, accompagner et appuyer financièrement et œuvrer ainsi ensemble à leur développement durable, mais cela doit se faire en prenant appui sur les priorités nationales – c'est cela aussi – ou peut-être même surtout – le partenariat mondial auquel nous aspirons.

Nous acceptons aujourd'hui – dans ce nouveau format à l'Ecosoc – qu'on nous tende le miroir, non pas pour nous adonner aux autocongratulations, pour sombrer dans des lamentations stériles, mais plutôt pour faire le constat sobre et sans équivoque de ce qui nous reste à faire. L'enceinte de l'Ecosoc sied parfaitement pour réaffirmer au niveau international notre volonté politique d'être à la hauteur des engagements pris.

Le reflet du miroir nous rappelle au moins deux promesses au-delà du concept de partenariat et de sa mise en œuvre: d'une part, celle de l'accroissement de l'aide, d'autre part, celle d'une aide plus efficace, alors que pour moi, les engagements pris en 2000 à New York, en 2002 à Monterrey et en 2005 à Paris ne font qu'un.

Rarement – sinon jamais auparavant – le cadre conceptuel pour une action internationale concertée n'avait été énoncé de manière aussi pertinente que durant ces dernières années.

Rarement la communauté internationale ne s'était fixé un calendrier de suivi aussi contraignant. Car après cette session de l'Ecosoc, ici à Genève, suivront en 2008, coup sur coup, les réunions de Doha et d'Accra pour mesurer notre sens des responsabilités face au Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.

Entre-temps, il serait plus qu'indiqué – et c'est un euphémisme de le dire – que nous remettons sur les rails le processus du Doha Development Round de l'OMC. Les populations dans le besoin comptent sur nous; nos opinions publiques aussi sont au rendez-vous.

Niveau de l'aide et efficacité de l'aide: À cet égard, Monsieur le Président, je me trouve en territoire connu, pour avoir modestement, mais activement participé à la définition des standards de quantité et de qualité en vigueur notamment dans ma fonction de Ministre d'un pays membre du G-0,7 et, a fortiori, en capacité du Président du Conseil des Ministres de l'Union européenne au cours du premier semestre 2005: six mois au cours desquels la communauté internationale, avec l'appui déterminé de l'UE, a concrétisé ses ambitions pour clamer davantage d'efficacité de l'aide et tracer le chemin pour y arriver. Six mois aussi, au cours desquels les États membres de l'Union se sont pour la première fois engagés à porter leur APD à 0,7% du RNB d'ici à 2015. Six mois, Monsieur le Président, au

cours desquels la volonté politique était au rendez-vous avec – au-delà des paroles – des chiffres et des engagements concrets à l'appui, car il s'agit de la première fois dans l'histoire où un groupe d'États s'est engagé à atteindre les 0,7% à une date déterminée, soit en 2015.

Mais qu'en est-il au niveau des faits aujourd'hui? Avons-nous été à la hauteur de nos engagements du passé?

L'Union européenne est certes on track pour respecter les engagements pris à Monterrey, elle a consacré 0,42% en 2006 à l'effort de développement – mais globalement l'APD des pays de l'OCDE a baissé de 5,1% en 2006. Voilà un développement inquiétant. Une telle évolution de l'APD, si elle se confirme à l'avenir, ne permettra pas d'atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement en 2015. Il nous faudra annuellement 150 milliards USD pour y arriver – une somme substantielle et en même temps insignifiante face à l'ampleur du défi du développement.

Après 2003, l'annulation des dettes extérieures de l'Irak et du Nigéria a donné lieu à une embellie que je qualifierais de conjoncturelle des statistiques de l'APD. Le Comité d'aide au développement de l'OCDE, qui fait autorité en la matière, ne s'y est pas trompé en dénonçant la tendance alarmante à la baisse qui a repris le dessus.

Depuis le Sommet du millénaire (2000), d'autres voies de mobiliser des ressources pour le développement ont été explorées et développées – et le rapport du Secrétaire général en fait état – notamment les sources innovantes de financement ainsi que les sources privées de financement pour le développement, les transferts des migrants, le transfert net des ressources, les initiatives aid for trade ou encore les fonds mobilisés et véhiculés par les ONG et les partenariats privé-public de plus en plus nombreux.

Il s'agit là d'efforts et d'initiatives hautement louables. Elles présentent toutes leurs propres avantages comparatifs, et le rapport que nous avons devant nous en brosse un tableau complet. Néanmoins, il est dorénavant clair, et le Secrétaire général le souligne: ces initiatives ne sauront se substituer à l'aide publique au développement qui reste centrale pour la mise en œuvre de notre partenariat mondial pour le développement.

En termes d'une aide plus efficace, l'Union européenne n'a pas chômé non plus: en novembre 2005, les ministres du développement, la Commission européenne et le Parlement européen ont adopté le Consensus européen sur la coopération au développement sur base duquel – et dans l'esprit de la Déclaration de Paris – la Commission européenne a soumis un code de conduite sur la complémentarité et la division du travail entre bailleurs de fonds que les ministres ont adopté pas plus tard qu'en mai de cette année. Inutile de souligner que le Luxembourg souscrit pleinement à ces démarches qui vont dans la bonne direction, c'est-à-dire vers un suivi de substance à Doha et à Accra en 2008.

À l'ONU également nous progressons. Sur base des recommandations de son prédécesseur, le Secrétaire général pousse dans la direction d'une plus grande cohérence du système onusien dans son ensemble et par là-même une plus grande qualité et efficacité de l'aide multilatérale. Très pertinemment, le secrétaire général complète le tableau des nouveaux défis que nous affrontons en se faisant l'avocat de la lutte désormais urgente contre les causes du changement climatique.

Le Luxembourg, pour sa part, est honoré de s'être vu confier un mandat de cofacilitateur pour cet exercice de cohérence par la présidente de l'Assemblée générale. Principalement à travers notre très estimé représentant permanent à New York, nous nous dépensons sans compter pour rendre ce multilatéralisme aussi efficace qu'il est, à nos yeux, indispensable.

C'est dans ce même esprit que dans les pays en développement l'ambition «to deliver as one UN» peut compter sur notre soutien sans faille.

Monsieur le Président,

Au nom du gouvernement luxembourgeois, je voudrais réaffirmer aujourd'hui notre volonté de porter l'APD du Grand Duché à 1% du RNB dans les années à venir et de nous impliquer davantage encore dans les travaux qui visent à accroître l'efficacité et la qualité de l'aide.

Le Luxembourg sera aussi là pour rappeler sans cesse à l'échelle européenne la nature des engagements pris, soit 0,7% pour 2015. Pour veiller à leur mise en œuvre. Pour mettre en avant l'urgence qu'il y a à honorer ces engagements. Pour nous faire l'avocat des plus pauvres

au jour le jour avec à la clé, qui sait, de nouveaux engagements dans le même sens, aussi de la part d'autres bailleurs ou groupes de bailleurs.

Enfin, le Luxembourg sera là pour insister chaque jour aussi sur le fait que ce n'est que sur base d'un partenariat réellement vécu que ces engagements pourront trouver leur pleine expression. Que ce n'est que sur base de ce partenariat que nous pourrions réussir tous ensemble le défi du développement.

Nous tous, nous le devons d'abord à notre propre crédibilité, mais nous le devons, ensuite et surtout, aux millions d'hommes et de femmes qui continuent de souffrir et de mourir de faim, car, Monsieur le Président, s'il y a bien un combat qui vaut la peine d'être mené avec acharnement et ténacité c'est bien celui contre la pauvreté.

Je vous remercie de votre attention.

Discours de Fernand Boden à l'occasion du Conseil des ministres européens de l'Agriculture à Bruxelles

16 juillet 2007

Je voudrais commencer par remercier la Commission et Mariann pour nous avoir présenté en détail la proposition sur la réforme du secteur viticole, et je tiens à souligner que le Luxembourg a toujours soutenu et continue à soutenir les efforts de la Commission visant à réformer en profondeur le marché viticole de l'Union européenne et à l'adapter aux exigences de la concurrence mondiale croissante, par l'intermédiaire d'une amélioration de sa compétitivité et de sa durabilité.

Nous sommes cependant obligés de constater et de déplorer que seulement un nombre très limité des remarques et suggestions faites à la Commission lors de la phase de consultation a été repris et intégré dans la proposition finale.

Il s'ensuit que malheureusement cette proposition législative contient des dispositions qui sont inacceptables pour notre secteur viticole, puisque certaines touchent à des intérêts vitaux et sont susceptibles de mettre en danger l'existence même de ce secteur dans notre pays.

En effet, la Commission projette d'interdire l'enrichissement par le saccharose. L'ajout du sucre au moût, ou chaptalisation, est une pratique œnologique reconnue et traditionnelle, et qui existe en Europe depuis plus d'un siècle.

Or cette interdiction n'est à notre avis nullement justifiée et doit donc être rejetée. En effet, nous constatons que l'argumentation de la Commission manque en général de consistance et de cohérence.

En premier lieu, la relation supposée entre chaptalisation et surproduction n'est pas du tout pertinente, puisque dans les régions viticoles qui pratiquent l'enrichissement par le sucre, il n'y a justement pas de surproduction de vin. Dans notre pays toutes les quantités de vin produites trouvent un débouché commercial normal.

Par ailleurs il faut relever que la Commission affiche comme objectif primordial d'augmenter la compétitivité de la viticulture européenne, mais veut interdire d'un autre côté la chaptalisation, tout en reconnaissant que cette interdiction entraînera une augmentation des coûts de production, notamment pour les petites exploitations familiales qui constituent l'épine dorsale de notre viticulture.

Cette proposition de la Commission est donc parfaitement contradictoire avec ses objectifs affichés, d'autant plus que les accords bilatéraux conclus avec d'autres pays producteurs de vin, permettent à ces derniers d'importer en Europe leurs vins chaptalisés.

En outre, la Commission propose de réduire le taux maximal autorisé d'enrichissement pour la zone A de 1,5% par rapport à la situation actuelle, alors que pour les zones B et C cette réduction est moindre.

Comme aucune justification pertinente n'est avancée pour ce traitement inéquitable entre producteurs européens, cette proposition n'est pas non plus acceptable pour nous. Elle risquerait en effet de mettre en cause la survie de certains de nos cépages traditionnels.

Il faut conclure sur ce sujet, que l'interdiction de la chaptalisation et la limitation de l'enrichissement constitueraient une mise en danger d'une partie de la viticulture européenne, et ceci sans aucune nécessité. Il s'agit alors à notre avis d'un non respect du principe de proportionnalité.

Par conséquent le Luxembourg demande que le statu quo en matière d'enrichissement du règlement n° 1493/1999 soit maintenu.

Concernant maintenant l'enveloppe nationale, nous pouvons en soutenir le principe, mais nous estimons que le menu des mesures proposées est trop limitatif, et devrait être adapté aux besoins spécifiques des régions viticoles. Par ailleurs la méthode de répartition du budget entre États membres repose pour une part trop importante sur les références historiques.

Nous sommes par contre opposés au transfert de fonds budgétaires au développement rural. En effet, il ne sera guère possible de réserver ces fonds au secteur viticole et en outre ce transfert va engendrer des charges administratives non négligeables, surtout au regard de la modestie des montants budgétaires prévus.

Le Luxembourg est également réticent face à une libéralisation non maîtrisée des plantations, qui risquerait de provoquer l'abandon des vignobles en pente et en terrasses, qui constituent cependant les meilleurs sites pour la production de vins de qualité et qui font le charme de nos paysages viticoles.

En définitive, nous sommes d'avis que, contrairement aux objectifs affichés, certaines propositions concrètes de cette réforme vont entraîner non pas une augmentation, mais plutôt une détérioration de la compétitivité de la viticulture européenne.

Vous comprendrez donc, Monsieur le Président, qu'en l'état actuel notre appréciation globale de cette proposition est négative.

Il faudra donc retravailler cette proposition, afin qu'elle tienne mieux compte des remarques et suggestions que nous venons de formuler.

En conséquence, nous vous demandons d'organiser une discussion approfondie sur la justification et la pertinence de certains éléments essentiels de cette proposition, avant de poursuivre le travail d'analyse détaillée de ce texte.

Discours de Jean Asselborn à l'université d'été de la Friedrich-Ebert-Stiftung, Potsdam: «Die Europäische Union in der Welt»

16 juillet 2007

Vor 50 Jahren haben sich die europäischen Staaten verpflichtet, Konflikte auf friedlichem Wege beizulegen und in gemeinsamen Institutionen integrativ zusammenzuarbeiten. Im geschundenen Europa der Nachkriegszeit wurde die europäische Einigung als Friedensprojekt ausgerufen. Das Projekt war außergewöhnlich erfolgreich: Friede, Rechtsstaatlichkeit, Freiheit und Demokratie herrschen in den EU-Mitgliedsländern.

Als Zusammenschluss von 27 Staaten mit fast 500 Millionen Einwohnern, die ein Viertel des Bruttosozialprodukts weltweit erwirtschaften und über die Hälfte der Entwicklungshilfe weltweit leisten, ist die Europäische Union zwangsläufig ein globaler Akteur. Wohin man reist und zuhört, überall sind große Erwartungen an Europa zu verspüren.

Erwartungen bei den Beitrittsländern, Erwartungen bei den Ländern denen wir eine europäische Perspektive eröffnet haben, Erwartungen aber auch in unserer direkten Nachbarschaft, Erwartungen in der Welt.

Die Beitrittsverhandlungen mit Kroatien und der Türkei haben am 3.10.2005 begonnen und die notwendigen Anpassungen an europäische Normen und Standards haben unter anderem in der Türkei zu einer beeindruckenden Transformation geführt. Die Türkei ist dabei, sich grundlegend positiv zu ändern. Das wird leider nicht überall anerkannt. Ich bin jedoch überzeugt davon, dass wir hier eine historische Chance haben, die wir nicht verpassen dürfen.

Europa braucht eine zu uns hingerichtete Türkei, eine Türkei die sich kulturell nicht assimilieren sollte, an europäische Standards, aber die als Land der islamischen Welt die Grundwerte in Menschenrechtsfragen mit den unsrigen auf dieselbe Stufe stellt. Die Türkei braucht eine offene, eine politisch erreichbare EU. Eine europäische Türkei ist im Interesse beider Seiten, und darüber hinaus im Interesse der konkreten Allianz der Zivilisationen.

Im Balkan hat die EU dank Ihrer Stabilisierungspolitik einen wichtigen Beitrag zur langfristigen Beruhigung der Lage geleistet. Die europäische Perspektive ist ein

wichtiger Motor für dringend notwendige Reformen. Wir dürfen uns diesen Ländern nicht verstellen, sondern wir sollten unser Versprechen einlösen und Sie aufnehmen, wenn alle Vorbedingungen erfüllt sind. Das ist, aus meiner Sicht, vor allem eine Frage der Glaubwürdigkeit des Friedensprojekts EU schlechthin.

Das Anerkennen einer europäischen Perspektive kann aber nicht überall die Antwort sein: eine verstärkte Europäische Nachbarschaftspolitik, sowie unter deutschem Vorsitz befürwortet, die darauf abzielt, einen auf Menschenrechten, Demokratie und Rechtsstaatlichkeit aufbauenden Raum rund um die EU zu festigen und den Reformprozess in den Partnerländern in der Nachbarschaft der Union zu unterstützen, scheint mir daher der absolut richtige Ansatz.

Aber auch über Europa hinaus stellt man mehr und mehr Erwartungen an die Europäische Union. Man erwartet, dass Europa bereit ist, Verantwortung für die globale Sicherheit und eine bessere Welt mit zu tragen. Um dieser Anforderung gerecht zu werden bedarf es eines breiten, alle Instrumente des Krisenmanagements umfassenden Ansatzes; das Miteinander von Konfliktlösung und Friedenssicherung einerseits und Unterstützung beim Wiederaufbau andererseits. Mit exklusiven militärischen Mitteln sind die anstehenden Aufgaben nicht zu lösen.

Die Gemeinsame Außen- und Sicherheitspolitik (GASP), die Europäische Sicherheits- und Verteidigungspolitik (ESVP) und die Europäische Sicherheitsstrategie (ESS) sind Mittel, mit denen wir den Hauptbedrohungen da begegnen können, wo sie entstehen – sei es Terrorismus, die Verbreitung von Massenvernichtungswaffen, regionale Konflikte, das Scheitern von Staaten oder das organisierte Verbrechen. Diese Politiken und Ihre Instrumente werden (und müssen) ständig weiter ausgebaut. Das gibt der EU die unabdingbaren Mittel, glaubwürdig auf der Weltbühne handeln zu können, sei es in zivilen oder in militärischen Aufgaben.

Heute – vier Jahre nach der ersten von 16 erfolgreichen Missionen – sind ESVP Operationen nicht mehr wegzudenken. Allein im letzten Jahr gab es zehn ESVP-Operationen der Europäischen Union. Dabei haben etwa 10 000 Europäer in zivilen und militärischen Einsätzen auf drei Kontinenten dazu beigetragen, Krisen zu bewältigen, Frieden zu sichern und Konflikte zu verhüten.

Europäer haben bei der Sicherung des Grenzübergangs Rafah im Gazastreifen geholfen, und sind bereit, ihre Mission wieder aufzunehmen. Sie bilden irakisches Justizpersonal aus und unterstützen die bosnische und die kongolesische Polizei. In Bosnien und Herzegowina schafft die Europäische Union durch ihre bisher größte militärische Operation Sicherheit für die Menschen im westlichen Balkan. Und es waren EU-Soldaten, die im letzten Jahr in der Demokratischen Republik Kongo einen entscheidenden Beitrag zum friedlichen Verlauf der ersten demokratischen Wahlen seit 40 Jahren geleistet haben.

Europas Engagement wird immer stärker wahrgenommen und, wie schon gesagt, auch gewünscht. Bei der Beobachtungsmission in Aceh/Indonesien, bei der europäische Berater die Umsetzung des Friedensabkommens unterstützten, oder bei der Grenzmission in Rafah war die EU der einzige internationale Akteur, den die Konfliktparteien als neutrale „dritte Partei“ akzeptierten. Niemand sonst als die Europäische Union hätte in der konkreten Situation diese Verantwortung übernehmen können.

Ein rezentes Beispiel, in welchem die europäische Union effizient und schnell Hilfe geleistet hat, war im Nahen Osten, einer Region mit vitaler Bedeutung für die globale Sicherheit und Stabilität. Als Antwort auf einen dringenden Aufruf des Generalsekretärs der Vereinten Nationen haben EU-Mitgliedstaaten der UNO-Mission im Libanon vor genau einem Jahr 7 000 Soldaten, sowie Unterstützung durch See und Luft, zur Verfügung gestellt. Laut damaligem UNO Generalsekretär Kofi Annan, war „das Rückgrat der verstärkten UNIFIL europäisch“.

Die EU-Politik bei der Krisenbewältigung hat Vorbildcharakter – durch die Verbindung von militärischen und zivilen Mitteln, durch das Miteinander von Konfliktlösung und Friedenssicherung einerseits und Unterstützung beim Wiederaufbau andererseits. Zivile und militärische Mittel müssen gleichberechtigt entwickelt werden. Der systematische Ausbau der zivilen Fähigkeiten bleibt für uns wichtig, da wir Konflikte zuallererst durch Dialog und zivile Mittel zu lösen versuchen, und nur dort, wo unbedingt nötig, auf militärische Mittel zurückgreifen. Wir müssen sicherstellen, dass unser Instrumentarium, unsere Fähigkeiten und unsere Konzepte mit den rasch ändernden Aufgaben Schritt halten.

In gescheiterten Staaten können militärische Mittel zur Wiederherstellung der Ordnung und humanitäre Mittel zur Bewältigung der Notsituation erforderlich sein. Regionale Konflikte bedürfen politischer Lösungen, in der Zeit nach Beilegung des Konfliktes können aber auch militärische Mittel und eine wirksame Polizeiarbeit vonnöten sein. Wirtschaftliche Instrumente dienen dem Wiederaufbau, und ziviles Krisenmanagement trägt zum Wiederaufbau einer zivilen Regierung bei. Die Europäische Union ist besonders gut gerüstet, um auf solche komplexe Situationen zu reagieren.

Beispiel Kosovo: Die Lösung der Kosovo-Statusfrage ist entscheidend für die Sicherheit und Stabilität auf dem Westlichen Balkan, dessen sind wir uns nur zu bewusst. Die EU hat daher von Anfang an den Statusprozess aufs Engste begleitet und Präsident Ahtisaari in seiner schwierigen Mission unterstützt. Der Vorschlag Ahtisaaris ist nicht „vom Himmel gefallen“. Er ist die logische Synthese der Argumentationen und Positionen in der Kontaktgruppe. Sein Vorschlag liefert die Grundlage für eine Statuslösung durch eine neue Resolution des Sicherheitsrats der Vereinten Nationen. Für deren Zustandekommen setzt sich die EU intensiv ein. Die EU wird auch entscheidend zur Umsetzung des zukünftigen Status des Kosovo beizutragen haben – mit Personal, sowie mit finanzieller und wirtschaftlicher Hilfe. Die EU hat ihre Bereitschaft dazu erklärt und steht vor der größten und anspruchsvollsten zivilen Mission, die im Rahmen der ESVP bisher mobilisiert wurde.

Die deutsche Präsidentschaft, speziell der Außenminister, hat viel Energie, viel Engagement investiert um die Positionen der 27 EU-Staaten auf einem und demselben Gleis zu verankern. Die EU-Position ist klar: wir wollen weder eine unilaterale Unabhängigkeitserklärung, noch ein unilaterales Veto eines P5 Landes. Der Status quo kann auch keine Option sein. Darum sind diese Tage so wichtig in New York im Sicherheitsrat, um alle nur möglichen Anstrengungen zu unternehmen um eine Lösung im Rahmen der UNO zu finden. Russland kann nicht in einem Neinsager-Status quo verweilen. Die USA haben Verantwortung zu übernehmen und die Kosovo-Albaner anzuspornen, nicht aus dem UNO-Mechanismus auszuscheren.

«Donner du temps au temps» war der Lieblingsspruch François Mitterands. Weil „zu früh“ oder „zu spät“, meistens nicht definierbar sind, bleibt nur eins: der

Dialog; weitere Verhandlungen in den kommenden Wochen zwischen Belgrad und Pristina in New York auf Basis der Ahtisaari Vorschläge. Geschieht dies nicht, riskiert viel Konfliktpotential auf dem Balkan aufzukommen, mit im Hintergrund einer weiteren großen Wunde im Vertrauensverhältnis der Russen und Amerikaner, und einer EU, die dann kaum noch in der Lage ist, an einem gemeinsamen Seil zu ziehen. Diejenigen, die solches im Schilde führen sollten, spielen mit der Stabilität im Balkan. Dies wäre eine schwere Niederlage für den Multilateralismus, eine Einladung zum Unilateralismus folglich.

Serbien muss ein Teil der Lösung sein. Wenn Serbien nicht stabilisiert ist, bleibt der gesamte Balkan instabil. Auch hier muss die Lösung eine europäische sein. Die EU hat die Verhandlungen über ein Stabilisierungs- und Assoziierungsabkommen mit Serbien wieder aufgenommen. Die Tür zu Europa ist also für Serbien offen. Sind die Bedingungen erfüllt – und ich brauche hier nicht die Wichtigkeit einer Zusammenarbeit mit dem Haager Kriegsverbrechertribunal zu unterstreichen – wird auch Serbien sich weiter der Union annähern können.

Beispiel Afghanistan: Ich bin mir der Afghanistan-Debatte in Deutschland wohl bewusst. Vor einigen Wochen war ich selbst in Afghanistan, um mir ein Bild von der Lage vor Ort zu machen. Der Satz „Unsere Sicherheit beginnt am Hindukush“ ist sicher keine hohle Phrase. Wenn wir in Afghanistan scheitern, wird das weitläufig zu spüren sein: nicht nur in der direkten Nachbarschaft Afghanistans sondern auch mitten in Europa. Schlagwörter: Drogen, Terrorismus, regionale Instabilität. Wir haben keine Alternative zur Unterstützung Afghanistans. Die Lösung darf jedoch nicht nur militärisch sein: wir müssen global, integriert vorgehen. Die ganze internationale Gemeinschaft muss sich aktiv an der Lösung beteiligen. Die NATO ist ein Teil der Antwort. Die Vereinten Nationen spielen weiterhin eine vitale Rolle. Sie sind und bleiben führend. Aber es ist auch wichtig, dass die EU als solche, nicht nur als einzelne Mitgliedsstaaten, ihren Beitrag zum globalen Lösungsansatz leistet und seit Mitte Juni mit einer Polizeimission vor Ort ist. Das internationale Engagement ist kritisch. Auch hier gilt: Ohne Entwicklung keine Sicherheit, genauso wie es ohne Sicherheit keine Entwicklung geben kann.

Die internationale Gesellschaft muss von der afghanischen Regierung verlangen können:

1. mit Pakistan auf eine neue, höhere Ebene der Kooperation vorzustoßen
2. den Menschen in Afghanistan zu sagen, dass Soldaten und Zivilisten, wie NGO-Mitarbeiter, im Lande sind, um der Rechtsstaatlichkeit, der Sicherheit und der Gerechtigkeit in ihrer Gesellschaft eine Chance zu geben, und nicht das Gegenteil.

Beispiel Naher Osten: Dort flankieren die zivilen EU-Missionen – am Grenzübergang Rafah und beim Aufbau der palästinensischen Polizei – unser politisches Engagement zur Wiederbelebung des Quartetts und zur Unterstützung von Palästinenserpräsident Abbas. Im Nahostkonflikt ist es der EU gelungen, dank der deutschen EU-Präsidentschaft an erster Stelle, durch die Wiederbelebung des Nahost-Quartetts, eine neue Dynamik internationaler Zusammenarbeit zu schaffen. Die EU hat sich darüber hinaus besonders für eine stärkere Einbindung arabischer Staaten in die internationalen Friedensbemühungen engagiert und in diesem Zusammenhang erstmals die Arabische Liga und die israelische Außenministerin zum Allgemeinen Rat zu Gesprächen über die Friedensinitiative der Arabischen Liga eingeladen. Die Lage in der Region ist jedoch leider immer noch dramatisch. Gaza ist abgesplittet. Die EU muss die humanitäre Hilfe im Gaza-Streifen fortsetzen. Wir können nicht 1,4 Millionen Menschen ihrem Schicksal überlassen. Israel muss unbedingt mehr Grenzgänge öffnen. Zwei Übergänge wie derzeit sind einfach nicht genug. Wir müssen weiterhin Präsident Abbas aktiv unterstützen. Mit dem UNO-Generalsekretär Ban Ki-Moon muss laut und klar gesagt werden, dass ein totaler wirtschaftlicher und sozialer Kollaps in Gaza droht, d.h. die Perspektivlosigkeit wird Hass, Terror und Fanatismus provozieren.

Die Sicherheit Israels, das hat der Libanonkrieg 2006 gezeigt, ist mit militärischer Macht in Zukunft nicht zu gewährleisten. Israel braucht Friedensverhandlungen. Sein Überleben ist Funktion eines globalen Friedensplans im Nahen Osten.

Der Stop neuer israelischer Siedlungen in der West-Bank, der Stop des Mauerbaus vor allem in Jerusalem, die Überweisung aller gesperrten palästinensischen Zoll- und Mehrwertsteuergelder, die heute mehr als 600 Mio Euro betragen, die Freilassung der

mehr als 9000 Palästinenser, sind Elemente die es erlauben würden, die Friedengespräche wieder aufzunehmen.

Nach dem Wahlsieg der Hamas 2006 hat die EU alles unternommen um die palästinensische Bevölkerung weiterhin zu unterstützen. Im Jahre 2006 hat die EU mehr Hilfsgelder für die besetzten Gebiete zur Verfügung gestellt als das Jahr zuvor. Das wissen leider viel zu wenige. Wir hatten auch sehr große Erwartungen an die Regierung der Nationalen Einheit, die nach dem Gipfel von Mekka zustande kam. Die EU war bereit, mit dieser Regierung zusammenzuarbeiten, falls drei Bedingungen erfüllt sind: Anerkennung des Existenzrechts Israels, Verzicht auf Gewalt und Anerkennung der bereits beschlossenen Abkommen. Unter diesen Bedingungen wären auch Kontakte zu gemäßigten Ministern der Hamas möglich geworden. Man kann sich fragen, ob die Politik der EU gegenüber der Hamas die richtige war, ob wir nicht mehr hätten tun können. Nun, wir hoffen alle, dass das heutige Olmert-Abbas Gespräch die dringend nötigen Impulse einleiten wird.

Balkan, Afrika, Naher Osten, Asien: Die aktuelle Bandbreite des EU-Engagements bei der Krisenbewältigung beweist, wie weit wir in kurzer Zeit gekommen sind. Die Geburt der ESVP wurde jedoch diesseits und jenseits des Atlantiks auch mit Skepsis begleitet. Man befürchtete eine Konkurrenz zur NATO und eine Duplizierung der Aufgaben. Dabei läuft die konkrete Zusammenarbeit bei einzelnen Operationen gut, sei es in Bosnien und Herzegowina, bei der Unterstützung der Afrikanischen Union für Sudan/Darfur oder im Kosovo, wo EU und NATO im Hinblick auf die geplante ESVP-Mission eng zusammenarbeiten.

Die Europäische Sicherheitsstrategie sagt zu Recht „In gemeinsamem Handeln können die Europäische Union und die Vereinigten Staaten von Amerika eine mächtige Kraft zum Wohl der Welt sein“.

Für die EU sind die USA nach wie vor der Partner, mit dem wir die wichtigsten und vielfältigsten Beziehungen haben. Das transatlantische Verhältnis steht auf einer Basis, die auf gemeinsamen historischen Erfahrungen, sehr ähnlichen Interessen und vor allem auf gemeinsamen Werten gründet. Nun gab und gibt es hinsichtlich der Prioritäten, aber auch der Instrumente und Methoden, unterschiedliche Auffassungen zwischen der EU und den USA.

Ich bin mit vielen Entscheidungen der jetzigen Regierungspolitik der Vereinigten Staaten nicht einverstanden: das Gefangenenlager Guantánamo, das vorgeschlagene Raketenschild, der geheime Transfer von Gefangenen in Länder, die es mit Menschenrechten nicht so ernst nehmen, usw. Wenn es um Werte geht, darf es nicht eine amerikanische und eine europäische Schiene geben. Menschenrechte sind universal, unteilbar und generell.

Eine enge Partnerschaft zwischen der EU und den USA ist für beide Seiten unverzichtbar. Es gibt kaum eine Krise – von Afghanistan über Iran bis zum Kosovo – wo die transatlantischen Partner nicht gemeinsam um Lösungsansätze bemüht sind. Im Nahostkonflikt haben wir durch die Wiederbelebung des Quartetts die Tür zu einer Lösung zumindest wieder ein kleines Stück weit aufgemacht. Gegenüber dem Iran und seinem Nuklearprogramm ist es uns gelungen, die Geschlossenheit der internationalen Gemeinschaft zu wahren. Bei der zivil-militärischen Stabilisierung Afghanistans arbeiten wir eng mit der NATO und den USA zusammen. Das gleiche gilt für die geplante ESVP-Mission im Kosovo.

Dies ist nur ein Bruchteil der internationalen Fragen, die eine enge transatlantische Abstimmung fordern.

Die EU hat mehr Einwohner als die USA und Russland zusammen. Sie darf und braucht nicht ein Spielball zwischen beiden letzten zu sein. Die EU auf gleicher Augenhöhe anzusiedeln, politisch, kulturell, wirtschaftlich und strategisch, ist eine Aufgabe, die eine multipolare Welt uns abverlangt. Die EU muss sich selbst als politische Entität sehen, die mächtig ist, klare einheitliche Positionen zu beziehen, und sich die Mittel für dessen Umsetzung selbst in die Hand geben.

Meine Damen und Herren,

In seinem Bericht an die Generalversammlung der Vereinten Nationen, im März 2005, stellte der damalige UN-Generalsekretär Kofi Annan fest, „dass wir ohne Entwicklung keine Sicherheit genießen können, dass wir ohne Sicherheit nicht in den Genuss der Entwicklung kommen und dass wir beides nicht genießen können, wenn nicht die Menschenrechte geachtet werden“.

Ich teile die Ansicht, dass wir ein integriertes Konzept der kollektiven Sicherheit brauchen. Entwicklung,

Sicherheit und Menschenrechte greifen ineinander und stärken sich gegenseitig. Die Europäische Union setzt diese Erkenntnis aktiv in ihrer Politik um.

Ich habe in den letzten Minuten versucht, zu illustrieren wie die Europäische Union durch politisches, ziviles und militärisches Krisenmanagement zu Frieden und Sicherheit in der Welt beiträgt.

Im Bereich Entwicklungshilfe will ich mich auf ein paar Fakten beschränken, die eigentlich für sich selbst sprechen: die Europäische Union und Ihre Mitgliedstaaten repräsentieren kollektiv 55% der offiziellen, weltweiten Entwicklungshilfe. Es war auch die EU, die, nebenbei bemerkt unter Luxemburger Vorsitz, in Vorbereitung auf den UN-Gipfel 2005 und der 5-Jahres-Bilanz der Millenniumentwicklungsziele, ihre Entschlossenheit bestätigt hat, das international festgelegte Ziel von 0,7% des Bruttosozialprodukts für die Entwicklungshilfe 2015 kollektiv zu erreichen. Im Jahre 2010 sollten wir bei 0,56% liegen. Bis 2015 bedeutet dies 20 Milliarden Euro Entwicklungshilfe zusätzlich pro Jahr. Ein beachtlicher Fortschritt also, aber auch hier darf man die Relativität, ja die Maßstäbe nicht verdrängen.

Die EU ist außerdem der wichtigste Wirtschafts- und Handelspartner für Entwicklungsländer und bietet besonders bedürftigen Ländern – den Least Developed Countries – spezifische Handelsvorteile an.

Unsere Verantwortung, globale Armut zu bekämpfen beruht jedoch nicht nur ausschließlich auf moralischer Verbundenheit. Wir müssen auch erkennen, dass unsere Hilfe dazu beiträgt, eine stabilere, friedlichere, wohlhabendere und gerechtere Welt zu schaffen. Eine Welt, die als Ort der Gerechtigkeit und der Chancen für alle wahrgenommen wird, ist sicherer für die Europäische Union und ihre Bürger.

Aber trotz der beachtlichen Erfolge – Grund zur Selbstzufriedenheit haben wir nicht. So lange noch 1200 Kinder stündlich an Hunger sterben und so lange eine Milliarde Menschen mit weniger als einem Dollar pro Tag überleben müssen, so lange haben wir noch keinen Anlass, uns auf den Lorbeeren des größten Hilfegebers der Welt auszuruhen. Ganz im Gegenteil, wir müssen unsere Anstrengungen noch weiter verstärken.

Meine Damen und Herren,

In einer Welt von globalen Bedrohungen hängen unsere Sicherheit und unser Wohlstand immer mehr von einem wirksamen multilateralen System ab.

Die Aktion der EU auf der globalen Bühne ist als Beitrag zu einer stärkeren Weltgemeinschaft, gut funktionierender internationaler Institutionen und einer völkerrechtlichen Weltordnung zu verstehen.

Auf dem Weg zu einer kohärenten Außenpolitik und einer wirksamen Krisenbewältigung haben wir bereits große Fortschritte erreicht. Die Europäische Union verfügt inzwischen über Instrumente, die wirksam eingesetzt werden können.

Die Europäische Union hat ihr volles Potential jedoch noch nicht erreicht. Um unser Potential voll auszuschöpfen und einen entsprechenden Beitrag zu leisten, müssen wir unsere Kapazitäten und Instrumente bündeln. Dies gilt für die gesamte Palette der uns zur Verfügung stehenden Instrumente der Krisenbewältigung und Konfliktverhütung, einschließlich unserer Mittel im politischen, diplomatischen, militärischen und zivilen, handels- und entwicklungspolitischen Bereich.

Europa ist in der Tat nicht nur ein Projekt für Europa, sondern ein Projekt, das wir exportieren müssen und von dem andere auch profitieren sollten.

Meine Damen und Herren,

Mit der Berliner Erklärung und der Einigung auf eine Vertragsreform ist die Handlungsfähigkeit der Europäischen Union langfristig gesichert. Beim europäischen Rat im Juni haben wir uns auf ein Mandat für die nun einzuberufende Regierungskonferenz verständigt. Das Mandat ist präzise und erlaubt einen zügigen Abschluss noch unter portugiesischer Präsidentschaft. Damit könnten die Wahlen zum Europäischen Parlament im Juni 2009 bereits auf einer neuen vertraglichen Grundlage durchgeführt werden.

Es ist extrem wichtig, dass wir unsere internen Meinungsverschiedenheiten überwinden und kohärent auftreten können. Wenn wir es fertig bringen, unsere verschiedenen Programme und Politiken zu bündeln, wird Europa als starker Partner mit seinem breiten Instrumentarium unumgänglich sein. Wir müssen uns in diesem Zusammenhang auch die finanziellen Mittel unserer Ambitionen geben. Die aktuellen Budgets der GASP und der ESVP sind geradezu lächerlich. Falls

Europa wirklich ein globaler Akteur sein will, müssen wir uns auch die finanziellen Ressourcen geben, die einer solchen Rolle angemessen sind.

Die Substanz der Verfassung konnte gerettet werden. Der Außenminister hat zwar seinen Titel ändern müssen, aber seine Kompetenzen sind die gleichen geblieben. Die Außenpolitik der EU wird durch die Einführung des Amtes eines „Hohen Vertreters der Union für Außen- und Sicherheitspolitik“ sowie durch den Europäischen Auswärtigen Dienst wesentlich gestärkt. Der Hohe Vertreter wird mehrere Funktionen in sich vereinen: Er wird Vize-Präsident der Kommission für Außenbeziehungen und gleichzeitig den Vorsitz im Rat für Außenbeziehungen führen. Unterstützt wird er durch einen Europäischen Auswärtigen Dienst.

Eine kohärente Außenpolitik und das Sprechen mit einer Stimme werden jeden Tag wichtiger für ein Europa, das sich in der Welt behaupten will.

Meine Damen und Herren,

Wir leben in einer Welt von komplexen Herausforderungen und neuer Chancen. Die Europäische Union besitzt das Potenzial, einen wichtigen Beitrag zur Bewältigung der Herausforderungen wie auch zur Nutzung der Chancen zu leisten. Eine aktive und handlungsfähige Union kann Einfluss im Weltmaßstab ausüben. Mit der Einigung auf eine Vertragsreform sind wir diesem Ziel einen Riesenschritt näher gekommen.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

SÉANCE D'HOMMAGE À LA MÉMOIRE DE GASTON THORN À LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Allocution d'hommage prononcée
par Lucien Weiler, président
de la Chambre des députés

9 octobre 2007

Dir Dammen an Dir Hären,
Léif Kolleginnen a Kollegen,
Léif Madame Thorn,
Léif Famill Thorn,

de 5. Mäerz 1959 ass hei an der Chamber de Grandstee geluecht gi vun enger brillanter politescher Carrière, déi bis haut, bal 50 Joer duerno, eist Land heibannen an iwwert d'Grenzen eraus op eng aussergewöhnlech Aart a Weis geprägt huet. Deen Dag huet de Gaston Thorn als DP-Politiker aus dem Bezierk Zentrum säin Eed als Deputéierten ofgeluecht.

De 26. August dëst Joer huet de Gaston Thorn äis am Alter vun 78 Joer fir ëmmer verlooss. Schonn zënter längerem war gewosst, dass dem Éierestaatsminister seng Gesondheet staark ugeschloe war. An dach ware mer alleguerte betraff, wéi d'Norricht vu sengem Doud äis erreecht huet. D'ganzt Land stoung zesumme virun der Gewëssheet, dass et e Groussen – well de Gaston Thorn war eng grouss Perséinlechkeet! – verluer huet.

Wann e Mënsch stierft, da wäicht dee klengen, deen enken, dee gewieft Bléck, deen ee konnt op dee Mënsch geworf hunn, a mécht Plaz fir eng méi wäit, méi eng global an domat eng besser Appreciatioun vun engem ganze Liewen.

Dee jonke Gaston Thorn, deen d'Onmënschlechkeet vum Zweete Weltkrich um eegene Leif erfueren hat, huet sech ganz fréi där liberaler Gesënnung verschriwwen; enger Iwwerzeegung, déi säi ganzt politescht Wierk, an der Gemengepolitik, als Volleksverrieder, als Minister an als Staatsminister, geprägt huet.

Un éischter Stell bleift de Gaston Thorn äis Lëtzeburger an Erënnerung als eise Staatsminister an als

Premierminister vun der sozial-liberaler Koalitioun aus de Joren 1974-1979. D'Zäit als Staatsminister war net déi einfachsten Zäit a senger politescher Carrière.

D'Stolkris, d'Ausbreedung vum Chômage an héich Inflatoun waren onerbittlech Defien, déi hie mat Courage a mat politeschem Geschéck affrontéiert huet. De Gaston Thorn war e Mann vum Gespréich, vum Dialog. Hien huet gären Iddien a Konzepter matenee konfrontéiert, fir esou déi beschte Léisungen erauszekristalliséieren. An esou wonnert et net, dass hien der Iddi vun der Konzertatioun tëschent de Sozialpartner, déi um Dësch louch, Bee gemaach huet an domadder zu engem vun de Pape vun der Tripartite gehéiert – d'Tripartite, dat Instrument, wat eisem Land elo iwwer Jorzéngten erlaabt huet, an deene schwierigste Momenter am Dialog a schlussendlech ganz oft am Konsens zu akzeptable Léisungen ze kommen.

Méi wéi schwierig waren och déi gesellschaftspolitesch Reformen, déi den deemolege Staatsminister zesumme mat senger Regierung um Agenda stoen hat. D'Reform vum Nationalitéitgesetz, d'Ofschafung vun der Doudesstrof, een neit a modernt Scheedungsrecht, fir nëmmen déi ze nennen.

De Rhythmus, d'Determinatioun an de Wäitbléck, mat deenen hien d'Gesellschaftspolitik virugedriwwen huet, ware staark kontroverséiert. Mä wann een haut, onopgereegt a mat engem rouege Bléck, op dës Politik zrëckkuckt, da muss een eisem Staatsminister zoustëmmen, deen an dësem Kontext gesot huet: „De Gaston Thorn huet am richtege Moment dat Richteg zu Recht gemaach.“

Mä den Här Thorn war net nëmmen eise Staatsminister. Vun 1969 bis 1974 huet hien als jonken Ausseminister der Lëtzebuerger Diplomatie Schwong, Efficaciteit a Visibilitéit verschaf.

An da war hie virun allem awer och en iwwerzeegten a ferventen Unhänger vun der europäescher Iddi an huet seng ganz Carrière laang um europäesche Projet geschafft.

Fir d'éischt als Europadeputéierten an de 60er Joren, duerno a senger Regierungsfonctionen, wou en eis national Intressie mat den europäeschen Ambitioune versicht huet an Aklang ze bréngen.

President vun der Europäescher Kommissioun war hien an enger schwieriger Zäit – där vun der Eurosclerose

an Europa –, mä hien huet un Europa gegleeft, hien hat d'Visioun vun engem offenen Europa, fondéiert op d'Solidaritéit an d'Cohesioun, ronderëm een haarde Kär vu Prinzipien a Wäerter.

D'Basis vum Acte unique européen, d'Reform vun de Finanzen an dem europäesche Budget, d'Adhesioun vu Griicheland an d'Preparatioun vum Elargissement vun der Unioun no Spuenien a Portugal. Et si vill wicteg Schrëtt, fir Europa neess op déi richteg Schinnen ze kréien, ënnert dem Gaston Thorn senger Presidentschaft vun der Kommissioun ënnerholl ginn.

Zwëschenduerch huet hien och de Virsëtz vun der UNO-Vollversammlung assuméiert; eng Fonctioun, duerch déi dem ganze Land grouss Éier a vill Prestige zoukomm ass.

„E schlecht informéiert Vollek versteet schlecht, schlussfolgert schlecht an entscheet schlecht.“ E Saz vun Gaston Thorn, deen der Kommunikatioun eng nei Dimensioun sollt ginn.

Et war bezeichnend fir hien, deen op d'Kommunikatioun als Mëttel vun der politescher Matgestaltung vum Bierger gesat huet an domat en neit Zäitalter zu Lëtzebuerg agelaut huet.

Dem Gaston Thorn säi feieregt Temperament, säin aussergewöhnlecht Riednertalent, seng Iwwerzeegungskraaft sinn a beschter Erënnerung bei all deenen, déi mat him während där laanger Period zesumme geschafft hunn.

De Gaston Thorn hannerléisst Spueren, déi äis an de kommende Generatiounen zegutt kommen. An duerfir seet haut d'Chamber, am Numm vun ganze Land, där grousser Perséinlechkeet, déi de Gaston Thorn war, nach eng Kéier Merci an awar!

Mir wäerten hien an dankbarer Erënnerung behalen.

Wa mir un de Gaston Thorn denken, erënnere mer äis awer och un dee Mënsch, deen – an en hat der net vill – seng Fräizäit mat senger Famill verbruecht huet, mat senger Fra, der Madame Liliane Thorn-Petit, déi ech nach eng Kéier vun dëser Plaz aus wëll particulièrement häerzlech begréissen, mat sengem Fils, senger Schnauer a mat sengen Enkelkanner, déi während senger Krankheet esou besuergt ëm hie waren.

Am Numm vun der Chamber, fir déi ech, stellvertriedend fir d'Fraktiounen, dës Wieder gesot hunn, wëll

ech der Famill an Trauer, déi haut bei äis ass, eist häerzlecht Bäileed aussprechen an hir soen, dass mir alleguerten hiert Leed deelen.

Discours de Charles Goerens, président du groupe parlementaire DP

9 octobre 2007

Här President,
Dir Dammen an Dir Hären,

de 4. Juli 1974 huet de Gaston Thorn a senger Regierungserklärung hei an der Chamber gesot, ech zitieren: «Ce gouvernement est certes inédit depuis deux générations. Il n'a pas été formé par souci d'originalité. Il n'a pas non plus été constitué contre quelqu'un, mais pour quelque chose, pour assurer le progrès de notre pays. Il a été fait parce que ces deux partis, au-delà de leurs orientations différentes, sont animés d'une volonté commune de moderniser, de changer notre société pour assurer dans l'avenir comme de par le passé son bien-être.»

A bësse weider ass e virugefuer mat dem Saz: «Réalistes, nous n'osons promettre un bonheur égal à tous, mais nous promettons à chacun plus d'égalité face aux malheurs et aux dangers de la vie moderne.»

Ënnert déi Zäit falen de Krisenmanagement an der Economie am Allgemengen a besonnesch am Stolsecteur, deen all denkbar Energie mobiliséiert huet, fir engersäits déi sozial Noutsituatiounen ofzefiedereen an anersäits de Minette an doriwwer eraus dem ganze Land säi wirtschaftlecht Réckgrat ze retten.

Mat de Wierder „no“ a „wäit“ léisst sech vläicht am beschten d'Bedeutung vun deem zesummeffassen, wat och haut nach ënnert dem Begrëff „Modell Lëtzebuerg“ weiderlieft. No bei de Leit, bei hire Suergen, bei hiren Ängschten a Preoccupatiounen, a wäit, well laang an d'Zukunft reechend. No a wäit och op engem anere Plang, deem vun de gesellschaftspolitesche Reformen.

Den Här President an och den Här Staatsminister hunn et scho gesot, loosst mech et an anere Wierder soen: Dem Gaston Thorn seng Ënnerschrëft steet ënner

Reformgesetzter wéi Ofschafe vun der Doudesstrof, Entpenaliséierung vum Schwangerschaftsabbruch, Reform vum Divorce.

Mat der Asiicht vun haut kënn et emol ausgesinn, wéi wann d'Reforme vun deemools ganz natierlech Agank fonnt hätten an d'nationaalt Recht. Mat der Asiicht vun haut vläicht, ouni de Courage vun deemools awer net.

Staatsmännesch war en, de Gaston Thorn, an deem wat en als Premier geleescht huet. Als Ausseminister, deem seng Kollegen aus dem deemolegen Europa him schonn d'Missioun vertraut haten, fir d'Sich no Fridden am Mëttleren Orient e bësse manner illusoresch ze maachen.

Etappen aus senger Zäit als Premier- an als Ausseminister, als President vun der UNO-Vollversammlung a spéider als President vun der Europäescher Kommissioun, déi him als brillanten Acteur seng Plaz an der Geschicht sécheren, eclipsieren de Mënsch Gaston Thorn och vläicht säi Liewen duerno an och säi Liewe virdrun.

Hien huet zu där Generatioun gehéiert, deenen hir schéinste Joren am Krich confiscéiert goufen. Duerfir hunn a senge Riede Begrëffer wéi Fräiheet an Toleranz e besonnesche Klang gehat. E Klang, dee mat senger eemoleger Rhetorik ganz Säll un d'Vibréiere krut, dee matgerass, begeeschtert an iwwerzeegt huet. Esou huet hien och hei op dëser Tribün als Deputéierten de Wee gehollef opmaachen, fir de Wahlalter op 18 Joer erofzesetzen.

De Gaston Thorn huet aus der Siicht vun der Demokratescher Partei enger Génération charnière ugehéiert: tëschent deenen, déi nom Krich gebuer sinn, an deene vun der Generatioun Eugène Schaus, déi scho virum Krich aktiv an der Politik waren. Den Eugène Schaus, an deem de Gaston Thorn ëmmer säi grouse Léiermeeschter gesinn huet, huet vum Gaston Thorn gesot, hie wär e Maître de la parole et de la politique gewiescht. De Gaston Thorn – an dat wonnert keen – konnt duerfir déi dräi Generatiounen, wou hien dann enger Génération charnière ugehéiert huet, begeeschteren. Jo, staatsmännesch war en, eise President, an och als Parteipresident, an ech soen dat net am parteipolitesche Sënn vum Wuert.

Déi meescht an eise Reien haten iergendwann d'Chance, de Gaston Thorn op sengem Wee ze begéien an hien e Stéck ze begleeden. Bis op déi puer a

menger Fraktioun, déi dofir ze jonk sinn, hu mer bal alleguer op där Kräizung eis Decisioun geholl, fir äis aktiv an der Politik z'engagéieren, well hien huet äis gesot, wat mer solle maachen, wa mer hie gefrot hunn. Wa mer hie gefrot hunn, wat eise politesche Message soll sinn, da sot hien an deene schwiereregen Zäiten: Sot de Leit d'Wourecht!

Mir wësse wéi professionell de Gaston Thorn war. Mir wëssen och, datt hie Perséinlechens hannert deem Politische konnt verstoppen. Hien huet och dat Parteipolitescht hannert dat Politescht gesat, an dat Politescht huet hie fale gelooss, wann et ëm dat Staatserhalend gaangen ass.

Senger Fra, sengem Fils, senger Schnauer a sengen Enkelkanner soe mer fir déi, déi hien e bësse besser kannet hunn, datt mer wëssen, wat fir e Verloscht de Gaston Thorn fir si bedeit, a besonnesch fir si, déi an de leschte Jore méi no bei him waren, well hien huet hinnen oft gefeelt.

Ech hunn net vill vun deem Liewen no senger aktiver Politik geschwat, mä et geet awer duer fir ze wëssen, datt de Gaston Thorn e Mënsch war, dee sech ëmmer viru fir d'Politik intresséiert huet. A mir wëssen och, déi, déi mat him am Gespréich waren, datt de Gaston Thorn och gelidden huet. Hien huet ni doriwwer geschwat. An deene leschte Joren ass et roueg ginn ëm de Gaston Thorn; ze roueg fir eis Begrëffer.

Ech wëll och duerfir, well ech him dat éischt Wuert ginn hat, an dëser Interventioun him och dat lescht Wuert loossen. Hien huet och eng Kéier hei beim État de la nation den 8. Mäerz 1978 a folgende Wieder d'Situatioun vum Land ganz gutt charakteriséiert – an ech mengen, et ass och e Saz, deen äis vu Bedeitung ka sinn an dëser Zäit: «L'avenir appartient à celui qui ose, à celui qui agit. L'histoire ne connaît pas de moratoire, comme la vie ne se laisse pas mettre en parenthèses. Il faut bien qu'on se le dise. Une décision, même négative, mais alors suivie d'un nouveau choix, vaut mieux que pas de décision du tout. Trop de choix ont été trop longtemps repoussés parce qu'on voulait plaire à tous. L'acquis ne se défend pas en vivant tout simplement là-dessus, en le laissant en état. Au contraire, c'est là le plus sûr moyen de le condamner. Pour le garantir, il faut le consolider.»

Discours de circonstance prononcé par Jean-Claude Juncker, Premier ministre, ministre d'État

9 octobre 2007

Här President,
Léif Kollegen,
Léif Famill Thorn,

zu den Imponderabilie vum parlamentaresche Joreskreess gehéiert, dass e Mënsch am August stierft, an dass d'Parlament sech un hien erënnert wann et schonn Hierscht ginn ass. Et geet ee fort am Summer. Mir schwätzen iwwert hien hei am Éischten Haus vum Land, wann d'Blieder falen. D'Blieder sinn nach do, wann hie geet. D'Blieder falen, wa mer drop ze schwätze kommen.

Dat ass net gutt, well eigentlech sinn déi richteg Reaktiounen op de Mënsch – op den Doud vun engem grouse Mënsch – déi éischt Reaktiounen. Dat sinn déi, déi sech net filtréiere loossen. Dat sinn déi, déi net duerch d'Strëmp gedréckt ginn, duerch déi den Téi a seng Blieder ginn. An trotzdeem, wann ech iwwerpräiwen, wat iwwert de Gaston Thorn – dee mer den Thorns Gast hei wëllen nennen – gesot ginn ass an deem Moment, wou Rou sech iwwert d'Land geluecht huet wéi hie fortgaangen ass, an deem, wat mer haut nach ëmmer bereet sinn iwwert hien ze soen, da sinn dat déiselwecht Wieder.

Et gëtt Mënschen, déi doduerch, dass se d'Saisonen iwwersprangen, Joren a Jorzéngter iwwerwannen. De Gaston Thorn, well et e Grousse war an e Grousse bleift, ass een, dee Klameren tëscht de Jorzéngter an den historesche Periodë vun engem Land – hei muss ee wuel soen, vun enger Natioun – fäerdeg bréngt.

Ech mengen, iwwert de Gaston Thorn an der Essenz, an der Substanz bal alles gesot ze hunn, wat iwwert hien ze soe war. Et kann een, wann een net fähig ass, d'Substanz an e puer Wieder zesummenzerafen, laang Rieden iwwert en halen. Wann een et muss op e puer essentiell Elementer zréckféieren, kënnst een zu einfache Sätz, well och déi Grouss loosse sech an einfache Sätz zesummeffaassen.

An ech gesinn an där exceptioneller Biografie vun deem, dee mer haut éieren, zwou wesentlech Perioden, déi fir zwou Iwwerzeegunge stinn: Et gëtt dat Nationaalt fir d'éischt, an dat Europäescht fir d'zweet.

An déi, déi méi jonk si wéi hien an déi vu sengem Wierken heiheem an an Europa an engem onwahrscheinleche Mooss – bis haut – profitéieren a beneficiéieren, gesi kee Widdersproch tëscht deem Europäeschen an deem Nationalen.

Ech wëll vläicht – obschonn ech mer net ganz sécher sinn, wat méi wichteg ass, mä et passt jo zesummen – mat deem Nationalen ufänken. Alles, wat iwwert de Gaston Thorn no sengem Doud an der internationaler Press, heiansdo an eiser eegener, emol verschimmt, emol zoustëmmend, ze liese war, huet dat Europäesch betraff.

Kuckt emol: de Gaston Thorn ass eng Generatioun, déi et ni méi wäert ginn, well hien ass nach am Krich a virum Krich gebuer. Hien huet de Krich net mat der voller Gewalt vun der Ongerechtegkeet vun den deemolege Liewensverhältnissen erlieft, mä hien huet awer nach ganz jonk, als Bouf eigentlech, e Stéck dervu matkritt. Hien huet der mat an d'Gladder kritt, obschonn hie sech hätt kënnen zéien; hien huet sech awer net gezunn. Mä hie war net richtig dran. Hie war um Rand vun deem Schlëmmen, wat geschitt ass. Mä well hien um Rand war, hat hien awer Abléck an dat Schlëmmt, wat déi, déi 10, 12, 13 Joer méi al ware wéi hien, gutt mat erfaasst hunn.

D'Zwëschelegeneratioun war hien, well hien eigentlech stoung tëscht deenen, déi am Krich involvéiert waren, an der Resistenz, an der Zwangsrekrutierung, soss doruechter, an deenen, déi ganz jonk waren, mä awer scho wollten Nee soen zu deem Ganzen, wat hinne proposéiert ginn ass duerch den Occupant, an deenen, déi nom Krich gebuer si ginn, esou wéi ech, a wéi déi meescht, mengen ech, entre-temps hei an dësem Haus. Esou eng typesch Zwëschen- a Klamer-generatioun, déi Saachen, Liewensgefiller, Momenter vum Denken a vum Fillen, vum Dreemen a vum Hoffen zesummebruecht huet.

Dofir war et e gudden Europäer, där Europäer mat Wäitbléck, déi gespuert hunn, dass dat, wat war, sech esou net méi huet kënnen reproduzéieren däerfen, an déi zu där Generatioun gehéiert hunn, obscho se dat net méi esou richtig materlieft hunn, mä awer dach vill méi wéi mir, déi gesot hunn: Esou geet et net méi an Europa, an elo musse mer d'Saachen anescht maachen, méi konzentréiert maachen, méi fokusséiert maachen, méi fir d'Mënsche maachen.

An dofir huet hie sech, ech mengen, ganz fréi, well hie war an esou ville Jugendmouvementer tätég gewiescht, fir déi europäesch Saach agesat an och ee Präis dofir bezuelt. E Präis un Zäit, well hie war vill fort an där Zäit, wéi en Deputéierten, och Europadeputéierte war. Gaston l'Africain hu se hien zu Recht an de 60er Jore genannt, déi Zäit, wéi en Ausseminister war, déi Zäit, wéi e Staats- an Ausseminister war, ëmmer ënnerwee fir ee groussen Dram Stéck fir Stéck an Zeil no Zeil zu engem Gedicht ze maache fir e Kontinent. Hien huet mat un deem Gedicht geschriwwen, an doriwwer stolz an houfreg ze sinn, gehéiert eigentlech zu deem neie Liewensgefill vun de Lëtzebuenger.

Hie war mam Pierre Werner, deem säin Nofolger hie war, duerch – wéi soll ech dat beschreiwen? – eng respektvoll Frëndschaft verbonnen. Deen een hat deen anere gär a si konnten dat net ëmmer zouginn. Mä et war awer eppes tëscht deenen zwee, dat wéi dee lichten Iwwergank tëscht zwou Zwëschelegeneratioune war: Deen ee war virum Krich gebuer an hat de Krich matgemaach, deen anere war nom Krich gebuer an hat de Krich nach erlieft, mä net richtig matgemaach. Si hunn dat zesummebruecht an där vertueuser Intersectioun tëscht deem, wat war, an deem, wat sollt sinn.

Een, deen dem Pierre Werner seng Memoirë liest – eng ze recommandéierend Lecture, obscho mat enger zevill grousser Timiditéit geschriwwen –, mierkt, dass deen, dee virun do war an deen duerno erëmkomm war, deen, deen dertëscht war, als eng nätzlech, net Iwwergankspann, mä ofgeschlossene Period empfongt huet, an déi zwee sech awer zréckfonnt hunn an deem Engagement fir déi europäesch Saach.

Leschten Enns ass et dat, wat staatsmännesch ass, mengen ech, un deenen zwee, an – haut muss dat besonnesch betount ginn – um Gaston Thorn, dass hie Lëtzebuerg op eng determinant an onverréckbar Aart a Weis op déi europäesch Landkaart an – am Fall vum Gaston Thorn méi wéi am Fall vum Pierre Werner, dee méi europäesch, exklusiv europäesch orientéiert war – op d'Weltkaart gesat huet.

De Gaston Thorn war och e groussen Innenpolitiker am volle Sënn vum Wuert. Et huet mer geschéngt, vläicht ass dat och e bësse meng Schold, dass ze vill insistéiert ginn ass – wann och net genuch – op d'Roll vum Gaston Thorn als Staatsminister an als Minister. Hie war och e groussen Deputéierten! Wie seng Rieden noliest, an dat soll een eigentlech maachen,

mierkt, dass et e gebuerenen Oppositionspolitiker war. Et gëtt kaum ee Staatsminister, deen net e gebuerenen Oppositionspolitiker par tempérament ass. Hien huet op eng onwahrscheinlech Aart a Weis mat engem Sënn fir de rhetoresche Kraaftausdrock, do wou hien e gebraucht huet, a fir d'Nuance, do wou se wéinst der Zukunftsgestaltung noutwendeg war, d'Saachen op de Punkt bruecht.

Ech hu wierklech, dat soen ech net einfach esou, all seng Riede gelies, well déi analytesch Rhetorik – Rhetorik ass net ëmmer analytesch, si ass oft iwverflächlech – d'Saachen op de Punkt bruecht huet, d'Saache vum Land, d'Saache vun den Ëmstänn vun där Period. An duerfir, wann ech iwwert de Gaston Thorn nodenken, behalen ech, obschonn ech dat ni live an a Faarw erlieft hunn, och de Parlamentarier Thorn an Erënnung, well d'Parlament muss wëssen – och haut! –, dass et eng onwahrscheinlech Gestaltungskraaft huet, wann et brilliant Parlamentarier huet, déi d'Saach vum Land an d'Saach vun Europa och heibannen, mat der Regierung, heiansdo géint d'Regierung an d'Regierung dacks nuancéierend, vertrieben.

D'Lëtzebuurger, mengen ech, behalen de Gaston Thorn als hire Staatsminister an Erënnung. Hie war net a menger Partei an deen Eenzege vun de Staatsministeren zënter laange Jorzéngten, deen net a menger Partei war. Et huet menger Partei schrecklech guttgedoen, dass hien eng Kéier ausserhalb vun de Kreeser vu menger Partei de Pouvoir hei am Land z'exerzieren hat. Hien huet dat iwwregens mat gréisstem Respekt fir säin immediate Virgänger a säin immediaten Nofolger gemaach, grad wéi och säin immediaten Nofolger an der Regierung, d'Colette Flesch, ëmmer mat där gelungener Mëschung tëscht Respekt an Toleranz dem Pierre Werner begéint ass.

Dat war eng grouss Zäit, fannen ech, well et dorëm gaangen ass an et geheescht huet, Schnittmengen, Intersectiounen, gemeinsam Raim tëscht deem Lëtzebuerg, wat esou war wéi et war, an deem Lëtzebuerg, wat ee sech virgestallt huet wéi et kéint kommen, zesummenzestrecken.

Ech mengen, dass dat keng einfach Saach fir hie war, well en huet zu deenen zwou Welte gehéiert an en huet d'Zweifele vu fréier an d'Erkenntnisser vun haut an an d'Erkenntnisser vu gëschter d'Zweifele vun haut eragedroen, an duerfir war et e Staatsminister, deen atmosphäresch, klimatesch eisem Land ganz gutt gedoen

huet, well en awer, hien, dee bekämpft ginn ass vun deenen, déi éischter der Welt vu gëschter zougedrënt waren, d'Gefill ginn huet, dass dat, wat si selwer fir wichteg fonnt hunn, awer Agank fonnt huet an dat neit Denken, wat hie propulséiert huet am Numm vu villen aneren.

Wann ech un den Thorns Gast denken, denken ech virun allem un dee Mënsch, deen ech kenne geléiert hunn, an deen entzitt sech der öffentlecher Beschreibung. Ech hu jo eleng mat him geschwat. Eleng a mengem Büro, eleng ënner véier Aen iwwert d'Saache vum Land, iwwer Saachen, déi Mënschen hei vum Land an hei am Land betreffen, iwwer europäesch Zesummenhäng, déi hie vill méi skeptesch gesinn huet wéi ech se gesinn hunn.

Ech mengen, obschonn ech hien net wëll beleidegen, dass ech se méi richtig gesinn hu leschten Enns wéi hien, mä awer och e bëssen anescht gekuckt hunn, well hie mer dat gesot huet, wat hie mer gesot huet.

Hien hat am Ëmgang mat wesentleche Liewensfroen en Hang zu engem bedauernswäerten Zynismus, deen ech an öffentlechen Erklärungen als en Hang zu exzessiver Ironie beschriwwen hunn. Et war awer och Zynismus dran, mä deen Zynismus hat eppes, éischters Beschreiwendes, zweetens Analyséierendes, drëttens ofschléissend Beuerteelendes. Ech hat just deen Deel net gär, deen ofschléissend beuerteelend war. Deen, dee beschreiwend war, deen, deen nuancébezechnend war, deen hat ech net ongär, well dat war net alles falsch.

Hie war och ee Mënsch, dee wesentlech méi komplex war, wéi e sech selwer duergestallt huet. Ech mengen, zur Gréisst vun de Leit, vun de Mënsche gehéiert et, dass se sech net dauernd selwer entwerfen, fir sech dem Uerteel vun deenen, déi mat hinnen zesummeliewen, méiglechst breet ze presentéieren, mä ech mengen, hie war e breede Mënsch, well an deem, wat hie geduecht huet, an deem, wat hie gesot huet, huet esou viles Afloss fonnt, wat eigentlech zu de Grondtendenze vum politeschen a vum nationalen Denke gehéiert: dee moderne Patriotismus, dat Nationaalt, wat sech net ënner Form vu perversem Nationalismus géint déi aner dréint, an déi nei Dimensioun vum Patriotismus, deen europäesch Faarwen dréit. Asoufern war hien e moderne Lëtzebuurger.

A wat ech gären un him hat – ech däerf dat soen –, ass, dass en iwwer seng Famill ëmmer léif geschwat huet. Wahrscheinlech méi léif souguer, wa se net derbäi war, wéi wa se derbäi war. Well hien huet et och senger Famill net ëmmer liicht gemaach mat senger Ferocitéit vum Uerteel, mat senger Intrepiditéit vum Virgoen. Ech wëll hei senger Fra, dem Liliane Thorn-Petit, déi och zu de grouse Lëtzebuerger, och besonnesch zu der Intellektualitéit vun den Nokrichslëtzebuerger gehéiert, a senger Famill soen, well ech mengen, hien huet hinnen dat net oft gesot, dass e ganz frou mat hinne war – wéi mir mat him!

Merci.

Mai

Présentation de la campagne d'information et de sensibilisation «Ne fermez pas les yeux sur le cancer de la prostate» 2 mai 2007	188	Jean Asselborn à la 17 ^e réunion ministérielle entre l'UE et le Conseil de coopération du Golfe à Riyad 8 mai 2007	108
Visite officielle de Jean Asselborn au Maroc 2-3 mai 2007	38	Marie-Josée Jacobs lance une campagne de sensibilisation contre l'exploitation sexuelle des enfants dans le tourisme 8 mai 2007	190
Forum « <i>Klimaschutz schafft Chancen</i> »: une première évaluation du plan d'action national 3 mai 2007	166	Déclaration du gouvernement sur la situation économique, sociale et financière du pays en 2007 9 mai 2007	44
Présentation du rapport annuel 2006 de Luxinnovation 3 mai 2007	182	Déclaration du gouvernement sur la situation économique, sociale et financière du pays en 2007 9 mai 2007	210
Journée de l'Europe 5 mai 2007	40	Mars Di Bartolomeo présente la campagne d'information et de sensibilisation « <i>Keen Alkohol ënner 16 Joer. Mir halen eis drun!</i> » 10 mai 2007	188
Ouverture officielle de la Foire de printemps 5 mai 2007	159	Mars Di Bartolomeo assiste à une conférence sur les dépenses publiques en matière de lutte contre les drogues illicites et les toxicomanies 11 mai 2007	189
Discours d'ouverture de la Foire de printemps prononcé par Jeannot Krecké, ministre de l'Économie 5 mai 2007	203	Visite d'une délégation luxembourgeoise à Sibiu 12-13 mai 2007	85
Jean-Marie Halsdorf à la Journée des politiques urbaines 7 mai 2007	150	Claude Wiseler fait le point sur la politique énergétique pour les bâtiments de l'État et l'assainissement du patrimoine existant 14 mai 2007	172
Discours de Jean-Marie Halsdorf à l'occasion de la Journée des politiques urbaines à l'Université du Luxembourg 7 mai 2007	208	Remise du <i>Europäischer Friedenspreis 2007</i> au Premier ministre Jean-Claude Juncker 14 mai 2007	105
La ministre de la Famille et de l'Intégration, Marie-Josée Jacobs, présente les projets de l'Année européenne de l'égalité des chances pour tous 7 mai 2007	163	Jean Asselborn et Nicolas Schmit au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» à Bruxelles 14 mai 2007	110
La coopération au développement et l'économie nationale: état des lieux et perspectives 7 mai 2007	153	Jean-Louis Schiltz aux réunions des ministres de la Défense et des ministres de la Coopération au développement à Bruxelles 14-15 mai 2007	111
Jeannot Krecké aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières» 7-8 mai 2007	108	Discours de Marie-Josée Jacobs à la réunion informelle des ministres de la Famille et de l'Égalité des chances à Bad Pyrmont 15 mai 2007	227
Fernand Boden et Octavie Modert au Conseil «Agriculture et pêche» de l'Union européenne à Bruxelles 7-8 mai 2007	106		

Fernand Boden à la réunion informelle des ministres du Tourisme à Potsdam 15-16 mai 2007	112	Panegyrique de Jean-Claude Juncker à l'occasion de la remise du prix Charlemagne 2007 à Javier Solana à Aix-la-Chapelle 17 mai 2007	229
Marie-Josée Jacobs à la réunion informelle des ministres de l'Égalité des chances et de la Famille 15-16 mai 2007	112	Jean-Claude Juncker rencontre Pedro Solbes et Miguel Ángel Moratinos à Madrid 19 mai 2007	87
Jeannot Krecké et Nicolas Schmit participent à la réunion du Conseil des ministres de l'OCDE 15-16 mai 2007	146	Lucien Lux présente le Plan national concernant la protection de la nature 21 mai 2007	167
Mady Delvaux-Stehres présente le rapport d'activité 2006 de l'Institut national pour le développement de la formation professionnelle continue 16 mai 2007	174	Jeannot Krecké au Conseil «Compétitivité» à Bruxelles 21 mai 2007	113
Discours de Jean-Marie Halsdorf lors de la journée d'information sur la coopération transnationale en Europe du Nord-Ouest et sur la coopération interrégionale en Europe à Luxembourg 16 mai 2007	228	Fernand Boden et Octavie Modert participent à la réunion informelle des ministres de l'Agriculture à Mayence 21-22 mai 2007	115
Lucien Lux présente la situation actuelle et future du réseau national des décharges pour déchets inertes 16 mai 2007	167	Le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, en visite de travail au Monténégro 21-23 mai 2007	88
Présentation du «guichet unique» virtuel pour entreprises aux responsables des différents ministères et administrations 16 mai 2007	173	François Biltgen assiste au Conseil «Compétitivité» à Bruxelles 22 mai 2007	116
Jean-Marie Halsdorf informe sur l'interaction et les missions des trois acteurs étatiques de l'aménagement du territoire 16 mai 2007	150	François Biltgen présente les conclusions de la conférence ministérielle de Londres sur le processus de Bologne 23 mai 2007	165
Jean-Marie Halsdorf à la journée d'information sur la coopération transnationale en Europe du Nord-Ouest et sur la coopération interrégionale en Europe 16 mai 2007	151	Visite au Luxembourg de Roland Koch, ministre-président du land de Hesse 23 mai 2007	71
Jean Asselborn rencontre Boris Tadic et Vuk Jeremic en marge d'une conférence sur les Balkans occidentaux à Belgrade 16 mai 2007	87	Visite officielle au Luxembourg du président de la Fédération de Russie, Vladimir Poutine 24 mai 2007	56
Jean-Claude Juncker prononce le panegyrique en l'honneur de Javier Solana à la remise du prix Charlemagne 2007 17 mai 2007	105	Discours de Jean-Marie Halsdorf lors de la réunion informelle du développement urbain et de la cohésion territoriale à Leipzig: « <i>On the Way from Rotterdam to Leipzig: Introduction into the Territorial Agenda</i> » 24 mai 2007	232
		Allocution de S.A.R. le Grand-Duc lors du déjeuner offert au président de la Fédération de Russie, Vladimir Poutine, et à Madame Poutine 24 mai 2007	235

Jean-Louis Schiltz au Conseil «Audiovisuel» à Bruxelles 24 mai 2007	116	Visite de travail de Jean-Pierre Jouyet, secrétaire d'État chargé des Affaires européennes de la République française 5 juin 2007	73
Jean-Marie Halsdorf à la réunion informelle du développement urbain et de la cohésion territoriale à Leipzig 24-25 mai 2007	117	«Ni vues ni connues»: contribution écrite de Jean-Louis Schiltz sur les enjeux de l'action humanitaire 5 juin 2007	237
Mady Delvaux-Stehres au Conseil «Éducation» à Bruxelles 25 mai 2007	119	Jean-Claude Juncker devant l'Assemblée plénière du Comité des régions de l'Union européenne 6 juin 2007	123
Jean Asselborn à la 8 ^e réunion des ministres des Affaires étrangères de l'ASEM à Hambourg 28-29 mai 2007	120	Jeannot Krecké signe un <i>memorandum of understanding</i> concernant le marché de l'électricité de cinq pays 6 juin 2007	124
Visite au Luxembourg de la commissaire européenne Mariann Fischer Boel 31 mai 2007	71	EULUX 2007: exercice européen de gestion de crise à Belval au Luxembourg 6-9 juin 2007	179
<hr/> Juin <hr/>			
Jean-Claude Juncker au Luxembourg Financial Forum 1 ^{er} juin 2007	170	Jean-Louis Schiltz au Conseil «Télécommunications» à Luxembourg 7 juin 2007	125
Contribution écrite de Jean-Claude Juncker au sujet de l'euro dans le quotidien <i>d'Wort</i> : «Un succès trop peu reconnu» 1 ^{er} juin 2007	235	Visite de travail de Jean Asselborn au Portugal 8 juin 2007	91
Nicolas Schmit en déplacement à Athènes 1 ^{er} juin 2007	89	Lucien Lux au Conseil «Transports, télécommunications et énergie» à Luxembourg 8 juin 2007	126
Visite de travail de Jean Asselborn et Jean-Louis Schiltz en Afghanistan 1 ^{er} -2 juin 2007	89	Le ministre de la Coopération, Jean-Louis Schiltz, au Mali et au Burkina Faso 8-9 juin 2007	92
Luc Frieden en mission économique en Europe de l'Est 3-6 juin 2007	170	Jean-Marie Halsdorf reçoit son homologue chypriote Neoklis Sylikiotis au Luxembourg 9-11 juin 2007	74
Jean-Claude Juncker aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières» à Luxembourg 4-5 juin 2007	121	Jeannot Krecké à Saint-Pétersbourg et en Azerbaïdjan 9-13 juin 2007	92
Jean-Louis Schiltz accueille Jakob Kellenberger, président du Comité international de la Croix-Rouge 5 juin 2007	154	Mars Di Bartolomeo présente l'état des lieux concernant les conditions de travail dans les entreprises luxembourgeoises 11 juin 2007	192
		Visite de Jean Asselborn en Pologne dans le cadre de l'inauguration de l'ambassade luxembourgeoise à Varsovie 11-12 juin 2007	93

Fernand Boden et Octavie Modert au Conseil «Agriculture et pêche» de l'UE 11-12 juin 2007	128	Jean Asselborn et Nicolas Schmit au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» à Luxembourg 18 juin 2007	131
Luc Frieden présente les conclusions du Conseil «Justice et affaires intérieures» 12 juin 2007	130	Nicolas Schmit reçoit le secrétaire d'État aux Affaires européennes du Portugal, Manuel Lobo Antunes 18 juin 2007	75
Discours de Jean Asselborn devant une audience de la <i>Gazeta Wyborcza</i> à Varsovie: « <i>Current Challenges to the EU – the Road ahead!</i> » 12 juin 2007	239	Entrevue de Jean-Claude Juncker avec Viktor Ianoukovitch 18 juin 2007	76
Discours de François Biltgen devant l'Assemblée plénière de la Conférence internationale du travail à Genève 12 juin 2007	245	Visite officielle de Dimitrij Rupel, ministre des Affaires étrangères de Slovénie 19 juin 2007	76
François Biltgen à la 96 ^e Conférence internationale du travail de l'OIT à Genève 12-14 juin 2007	194	Visite de travail de Vladimir Voronin, président de la République de Moldavie 19 juin 2007	77
Tournée régionale de Jean-Marie Halsdorf concernant la mise en œuvre de l'IVL 13 juin 2007	152	François Biltgen assiste à la présentation du rapport d'activité 2006 du Fonds national de la recherche 20 juin 2007	183
Discours de Jean Asselborn à la Chambre des députés lors du débat d'orientation en vue du Conseil européen sur le mandat d'une Conférence intergouvernementale relative au traité constitutionnel 13 juin 2007	246	Octavie Modert et François Biltgen présentent le projet de loi relatif aux aides à la formation-recherche 21 juin 2007	185
Marie-Josée Jacobs présente la cartographie de la prostitution au Luxembourg 14 juin 2007	168	Présentation par l'OCDE de l'examen territorial du Grand-Duché de Luxembourg 21 juin 2007	152
Visite de travail de Jean Asselborn à New York et à Washington 14 juin 2007	94	Conseil européen à Bruxelles 21-23 juin 2007	62
Mady Delvaux-Stehres et Jean-Marie Halsdorf font le point de la situation après l'accident d'un autobus luxembourgeois près de Reims le 14 juin 2007 15 juin 2007	191	Jean-Louis Schiltz signe des protocoles d'accord avec le Burkina Faso et le Vietnam 22 juin 2007	155
Entrevue de Jean-Claude Juncker avec Angela Merkel 17 juin 2007	74	Claude Wiseler à la 13 ^e réunion informelle des ministres responsables de la Fonction publique dans l'Union européenne 22 juin 2007	132
Fernand Boden présente le premier rapport d'activité de l'Observatoire de l'habitat 18 juin 2007	176	Entrevue de Nicolas Schmit avec Blandine Kriegel, présidente du Haut Conseil à l'intégration 25 juin 2007	78
		L'Europe de la recherche et de l'innovation progresses: accord politique sur le futur Institut européen de technologie 25 juin 2007	133

Visite de travail du ministre Luc Frieden en Russie 25-27 juin 2007	95	Lucien Lux commente la présentation du livre vert de la Commission européenne sur l'adaptation au changement climatique 3 juillet 2007	137
Avant-projet de loi sur la libre circulation des personnes et l'immigration: créer un cadre clair pour l'immigration légale et lutter contre l'immigration illégale 27 juin 2007	176	Discours de Jean-Louis Schiltz devant le Conseil économique et social de l'ONU à l'occasion de la session de fond 2007 à Genève 3 juillet 2007	252
Jean-Claude Juncker devant la commission des Affaires économiques et monétaires du Parlement européen à Bruxelles 27 juin 2007	134	Jeannot Krecké annonce l'établissement d'un nouveau quartier général de Performance Fibers au Luxembourg 9 juillet 2007	159
François Biltgen présente la mesure de soutien LuxLaunch: faciliter la participation luxembourgeoise aux programmes de l'ASE 28 juin 2007	186	Jean-Claude Juncker à la réunion de l'Eurogroupe: «Nous avons retenu l'engagement du président français et de son gouvernement de tout faire pour arriver à l'objectif de moyen terme en 2010» 9-10 juillet 2007	138
Lucien Lux présente les résultats préliminaires des délibérations du Conseil «Environnement» de l'Union européenne 28 juin 2007	135	Le ministre de la Fonction publique ouvre la première édition de la Journée de la qualité dans le secteur public 11 juillet 2007	174
Visite officielle au Luxembourg de Bouasone Bouphavanh, Premier ministre de la République démocratique populaire lao 28 juin 2007	78	François Biltgen en visite chez Elth S.A. dans le cadre de sa politique de contacts directs avec les entreprises 11 juillet 2007	196
Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, en mission économique au Vietnam 30 juin-6 juillet 2007	96	Jean-Claude Juncker devant le Parlement européen: «Les États membres de la zone euro doivent redoubler leurs efforts pour atteindre à temps leurs objectifs de moyen terme» 11 juillet 2007	140
Juillet		Visite de Jean Asselborn en Moldavie: signature d'un accord de non double imposition 11-12 juillet 2007	99
Nicolas Schmit à la Chambre des députés: rapports sur la politique européenne et la transposition des directives 2 juillet 2007	136	Discours de Fernand Boden à l'occasion du Conseil des ministres européens de l'Agriculture à Bruxelles 16 juillet 2007	254
Les ministres Marie-Josée Jacobs et Jean-Marie Halsdorf à la Conférence internationale sur la politique d'égalité des femmes et des hommes dans les communes 2 juillet 2007	164	Discours de Jean Asselborn à l'université d'été de la Friedrich-Ebert-Stiftung, Potsdam: «Die Europäische Union in der Welt» 16 juillet 2007	256
Jean-Louis Schiltz aux Nations unies à Genève: rencontres avec Ban Ki-moon et Kofi Annan 2-3 juillet 2007	98		

Fernand Boden et Octavie Modert au Conseil de l'UE des ministres de l'Agriculture et de la Pêche à Bruxelles 16 juillet 2007	141
Signature par Jeannot Krecké d'une convention avec Axoglia Therapeutics sur le financement d'un projet de R & D en matière de maladies neurodégénératives 18 juillet 2007	187
Bilan du fonds Kirchberg: un quartier en plein mouvement 18 juillet 2007	143
Mars Di Bartolomeo à la réunion d'échange sur les systèmes de codification de procédures médicales: un système homogène de la documentation médicale est de mise 18 juillet 2007	190
Jeannot Krecké et François Biltgen au Conseil «Compétitivité» informel à Lisbonne 19-21 juillet 2007	144
Enseignement préscolaire et primaire: Mady Delvaux-Stehres présente trois projets de loi qui remplaceront la loi scolaire de 1912 19 juillet 2007	160
Jean Asselborn et Nicolas Schmit au Conseil «Affaires générales et relations extérieures»: lancement de la Conférence intergouvernementale portant sur la réforme des traités 23 juillet 2007	145
Nouvelles mesures de promotion des énergies renouvelables et de l'utilisation rationnelle de l'énergie 25 juillet 2007	168
Le Conseil de gouvernement adopte l'avant-projet de loi portant introduction du statut unique pour les salariés du secteur privé 27 juillet 2007	197

Août

Octavie Modert fait le point sur l'état du projet «Musée 3 Eechelen» 1 ^{er} août 2007	157
Jean-Louis Schiltz présente la stratégie du gouvernement luxembourgeois dans le domaine de l'action humanitaire 2 août 2007	157
Présentation de la loi agraire: «Encourager les investissements afin d'améliorer la compétitivité du secteur agricole» 3 août 2007	148
Rapport annuel 2006 du Fonspa: 24,9 millions d'euros investis dans la production audiovisuelle au Luxembourg 6 août 2007	158
Décès de Monsieur Gaston Thorn, ministre d'État honoraire 26 août 2007	11
Inauguration de l'école binationale Deutsch- Luxemburgisches Schengen-Lyzeum à Perl 27 août 2007	161
Jean-Claude Juncker en visite de travail au Portugal 31 août 2007	100

Octobre

Allocution d'hommage prononcée par Lucien Weiler, président de la Chambre des députés 9 octobre 2007	261
Discours de Charles Goerens, président du groupe parlementaire DP 9 octobre 2007	263
Discours de circonstance prononcé par Jean-Claude Juncker, Premier ministre, ministre d'État 9 octobre 2007	264

Service information et presse du gouvernement luxembourgeois

33, bd Roosevelt
L-2450 Luxembourg
Tél.: (+352) 247-82181
Fax: (+352) 47 02 85
E-mail: edition@sip.etat.lu
www.gouvernement.lu



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Service information et presse